





MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS.

Toute reproduction partielle ou complète et toute traduction sont interdites en France, comme dans les pays avec lesquels la France a des traités internationaux pour la conservation de la propriété littéraire. — Ce volume a été déposé à Paris, au Ministère de l'Intérieur, dans le courant de février 1855.

HF
V5478m.2

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS

PAR

LE DOCTEUR L. VÉRON

COMPRENANT :

La fin de l'Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet,
et la République jusqu'au rétablissement de l'Empire.

—

TOME SIXIÈME.

—

PARIS

GABRIEL DE GONET, ÉDITEUR,

6, RUE DES BEAUX-ARTS,

MARTINON, libraire, rue de Grenelle-St-Honoré, 14.

—
1855

420344
17.3.44



MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS

CHAPITRE PREMIER.

LA RÉPUBLIQUE DE 1848.

INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — Le drapeau rouge. — M. Lamartine menacé de mort. — La garde mobile. — Les idées nouvelles politiques et sociales. — Abolition de la peine de mort. — *Confiance ! confiance !* par M. E. de Girardin. — M. Lamartine à l'Opéra. — M. Lamartine veut sauver les anciens ministres et la famille royale. — M. Lamartine chez M. le comte de Montalivet. — M. Kroker et M. Lamartine. — Nouvel assaut pour l'organisation du travail. — LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA RÉPUBLIQUE. — LES FINANCES SOUS LA RÉPUBLIQUE. — Une brochure sur les finances, par M. Achille Fould. — LES JOURNÉES DE JUIN. — Deux épisodes. — ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Le général Cavaignac. — Le prince Louis-Napoléon. — Mes relations et ma conduite politique sous la présidence de la République. — La loi du 31 mai. — Je reçois de justes reproches à l'Élysée.

INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Le gouvernement provisoire proclamé à la Chambre des députés se composait de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin et Crémieux. On voulut d'abord conduire M. Lamartine dans

le palais du président de la Chambre, pour y installer le gouvernement provisoire : « Non ! non ! dit-il, à l'Hôtel-de-Ville, au milieu du peuple ! »

On raconte qu'à l'instant où la Chambre des députés discutait la question de la régence, une jeune fille parut devant le Palais-Bourbon, à cheval, tenant un drapeau rouge, où était écrit : *Vive la république* (1) !

MM. Dupont (de l'Eure) et Arago montèrent dans un cabriolet de place. M. Lamartine marchait seul à pied, entouré de quelques membres de l'Assemblée, de gardes nationaux, et d'une foule de femmes, d'enfants battant des mains, brandissant des armes, et poussant par moments des cris confus.

M. Crémieux vint bientôt se joindre à M. Lamartine. M. Crémieux, d'une petite taille, marchait à la tête d'une colonne d'environ six cents hommes, dont deux ou trois cents étaient à peine armés. Une compagnie ou un escadron, attaquant ces bandes sans discipline, sans ordre, eût facilement dispersé cette garde improvisée d'un gouvernement nouveau.

Les dragons qui occupaient le quartier du quai d'Orsay en fermèrent les portes à l'approche de cet étrange cortège. M. Lamartine, exténué depuis le matin de pensées, de pa-

(1) *Histoire des trois journées de février 1848*, par M. Eugène Pelletan.

roles et d'actions, s'approcha de la grille : « Soldats, dit-il aux dragons, un verre de vin ! » On apporte une bouteille et un verre : « Amis ! s'écria M. Lamartine, voilà le banquet ! Peuple et soldats, fraternisez ensemble avec moi ! » Et il but.

Au milieu du quai de la Mégisserie, de nombreuses barricades arrêtent les voitures ; MM. Dupont (de l'Eure) et Arago , forcés de descendre de leur cabriolet , s'avancent soutenus, souvent portés, par M. Emmanuel Arago et par quelques-uns de ses amis.

« En tournant le quai sur la place de Grève, les membres du gouvernement provisoire se trouvent noyés dans une mer d'hommes : la place entière, ainsi que les ponts et le large quai dont elle est bordée, était couverte d'une foule tellement compacte, qu'il paraissait impossible de la traverser. Les cris de *Place au gouvernement !* se perdaient dans la rumeur immense qui s'élevait de cette multitude. Des coups de fusil éclataient çà et là sur le glas continu du tocsin battant dans les tours de la cathédrale et dans les clochers environnants. Des clameurs prolongées succédaient au retentissement sec des coups de feu ; puis, des rugissements, des murmures sourds et inintelligibles, sortaient des vomitoires de l'Hôtel-de-Ville, mêlés au tintement des vitres brisées sur les pavés et au choc des crosses de fusil dans les mains des combattants.

« Les premières foules que le gouvernement essaya de percer regardaient avec des yeux effarés et soureilleux ces députés inconnus venant, au nom d'une chambre vaincue, se précipiter sans armes au milieu du peuple, et prendre la direction d'une victoire remportée contre eux. Elles les coudoyaient avec rudesse, leur tournaient le dos avec dédain et refusaient de leur ouvrir le passage (1). »

Le gouvernement provisoire arrive enfin sur la place de Grève, après avoir couru bien plus de dangers encore que n'en avait couru Louis-Philippe, lorsqu'en 1830 il se rendit à l'Hôtel-de-Ville, protégé cependant par le général La Fayette. Le peuple était déjà maître de la place : elle était fermée par de fortes barricades et jonchée de blessés, de morts, de cadavres de chevaux ; quatre pièces de canon étaient braquées contre la grille.

Lorsque les membres du gouvernement provisoire eurent pu pénétrer par la porte d'entrée surmontée de la statue d'Henri IV, le torrent d'hommes armés qui remplissait les cours intérieures et les escaliers, pour être resserré dans un espace plus étroit, n'en était que plus impétueux. Dans la première cour intérieure, des chevaux enlevés à la cavalerie, encore sellés et bridés mais libres, se cabraient aux

(1) *Histoire de la Révolution de 1818*, par A. Lamartine, 1^{er} volume, page 231.

détonations des armes à feu que quelques combattants déchargeaient sous les voûtes des galeries.

Dans une des grandes salles de l'Hôtel-de-Ville, une foule compacte et entassée nommait aussi un gouvernement provisoire ; des orateurs, montés sur une table, le pistolet à la main, proclamaient des noms tantôt applaudis, tantôt rejetés.

Quatre gouvernements provisoires s'étaient constitués à la même heure dans Paris : le premier, à la Chambre des députés ; le deuxième, dans les bureaux du *National* ; le troisième, dans une des grandes salles de l'Hôtel-de-Ville ; le quatrième, à la préfecture de police, où les sectionnaires des Droits-de-l'Homme organisaient la *Commune de Paris*. Après bien des luttes, des hésitations et des menaces, ces quatre gouvernements se confondirent en un seul, ainsi composé : MM. Dupont (de l'Eure), président, Lamartine, Arago, Marie, Crémieux, Ledru-Rollin, Armand Marrast, Garnier-Pagès, Louis Blanc, Albert (ouvrier), et Flocon.

Cette liste définitive fut répandue à profusion dans Paris, et les noms respectés de plusieurs des membres du gouvernement provisoire, ceux de MM. Lamartine et Marie surtout, calmèrent un instant les frayeurs publiques. Le nom d'Albert, ouvrier, aux yeux d'un grand nombre, semblait tout à la fois une justice et une garantie. Mais avant que ce gouvernement fût définitivement constitué, MM. Dupont

(de l'Eure), Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, Marie, entrèrent tour-à-tour au hasard dans des salles et dans des chambres inconnues : partout la foule armée, des blessés expirant sur la paille, des orateurs, montés sur des meubles ou sur les rebords des fenêtres, hurlant des motions d'extermination. Toute réunion des membres du gouvernement provisoire, tout silence, tout isolement, toute délibération collective et, par conséquent, toute action, étaient impossibles. Le désespoir s'emparait de ces hommes honnêtes et courageux. • Ils tremblaient que la nuit n'arrivât avant qu'ils fussent parvenus à se faire reconnaître et accepter du peuple. Pendant une nuit pareille, avec une foule d'hommes armés, ivres de poudre ; en l'absence de tout gouvernement, dans une capitale d'un million d'âmes, le combat, le meurtre, l'incendie, pouvaient s'étendre et se perpétuer. Les membres du gouvernement provisoire acclamés à la Chambre des députés flottaient à la merci de leur lassitude, de leur impuissance et de leurs angoisses. Leur voix s'épuisait à demander le silence, un lieu de refuge contre le tumulte, une table, une plume, une feuille de papier, pour lancer au peuple, par les fenêtres, un mot de salut, un signe d'autorité.

Un employé de la préfecture de Paris, M. Flottard, les conduisit à l'extrémité d'un corridor ; une petite porte fut enfoncée. Ils pénétrèrent dans un cabinet étroit, meublé d'une table et de quelques chaises. Quelques volontaires armés en

gardèrent l'entrée. « Le conseil s'assit autour de la petite table au fracas des coups de feu dans les fenêtres, au mugissement de la place, au bruit des vitres brisées par les crosses de fusil et des portes enfoncées sous le poids des masses (1). »

A MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Ledru-Rollin, Marie, Crémieux, Garnier-Pagès, Lamartine, accoudés sur le bois nu de la table étroite du conseil, vinrent bientôt se joindre MM. Flocon, Louis Blanc, Marrast et Bastide, puis des députés, des maires de Paris, des colonels de la garde nationale, des journalistes de toutes les oppositions.

Les portefeuilles ministériels furent distribués. Ni délibération, ni scrutin : tout se fit de concert et d'acclamation. M. Dupont (de l'Eure) fut nommé président du conseil et du gouvernement provisoire ; M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères ; M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur ; M. Bethmont, ministre du commerce et de l'agriculture ; M. Crémieux, ministre de la justice ; M. Marie, ministre des travaux publics ; M. Arago, ministre de la marine ; le général Subervie, ministre de la guerre ; M. Goudehaux, ministre des finances ; M. Carnot, ministre de l'instruction publique.

[1] *Histoire de la Révolution de février 1848*, par A. Lamartine.

MM. Marrast, Flocon, Pagnerre et Louis Blanc furent nommés secrétaires du gouvernement provisoire.

« Leurs noms, placés d'abord au bas des décrets avec ce titre de secrétaires, se rapprochèrent insensiblement des noms des membres du gouvernement provisoire eux-mêmes. Ils s'élevèrent par empiétement sur la page jusqu'à un rang qui ne leur appartenait pas d'abord. Personne ne contesta cette usurpation. Sur quel titre légal aurait pu s'appuyer le gouvernement pour écarter ces nouveaux venus? Il n'avait pour titre que sa propre usurpation sur l'anarchie et son courage à se jeter entre la guerre civile et le peuple. Les autres en avaient autant. On leur fit place dans l'audace et dans le danger (1). »

M. Pagnerre resta seul secrétaire du conseil. M. Barthélemy Saint-Hilaire lui fut adjoint.

Républicains d'ancienne date, MM. Buchez et Recurt organisent la mairie de Paris. M. de Courtais, gentilhomme du Bourbonnais, ancien officier de la garde royale, député, est nommé commandant général de la garde nationale de Paris.

Les affamés de trois jours à nourrir, les blessés à soigner, les morts à reconnaître et à ensevelir, des soldats à protéger

[1] *Histoire de la Révolution de février 1848*, par A. Lamartine, 1^{er} volume, page 242.

et à faire rentrer dans la discipline; les armes, les chevaux, à sauver; les monuments publics, palais, musées, hôtels ministériels, édifices religieux, à défendre contre l'insulte, le pillage et l'incendie; trois cent mille hommes à calmer, à pacifier, à faire refluer dans les ateliers et dans les faubourgs: telle était la tâche qu'avaient résolument acceptée les membres du gouvernement provisoire, trop clairvoyants pour n'en avoir pas mesuré du premier coup d'œil les difficultés immenses, mais trop courageux et trop humains pour reculer devant une si grande responsabilité.

Les élèves de l'École polytechnique, ceux de l'École de Saint-Cyr, ceux de l'École normale, sous les ordres du gouvernement provisoire, recrutant facilement çà et là des volontaires, des ouvriers que leur parole disciplinait, se multipliaient au milieu du chaos pour rétablir l'ordre et pour sauver la société. Ils bivouaquaient sur les places, à l'embranchement des rues, aux débarcadères des chemins de fer, rétablissaient les rails, éteignaient les incendies naissants, défendaient les imprimeries du sac et du pillage. Un élève de l'École polytechnique, pour préserver les bureaux du *Constitutionnel*, un instant menacés, eut bientôt amené un groupe d'hommes armés qui n'avaient pas mangé depuis vingt-quatre heures. On les réchauffa et on les nourrit. Je fus frappé de l'énergie, du dévouement de ces hommes dès qu'ils avaient une consigne à défendre. La discipline mili-

taire leur donnait à l'instant la dignité, le cœur du soldat. Il faut honorer, même à plusieurs années de distance, les immenses services rendus avec autant d'abnégation que de désintéressement à la propriété, à la société, à la civilisation.

M. Lamartine improvise des proclamations avec un cœur rempli d'amour du bien public.

Pendant des flots de peuple vêtu de tous les costumes, hérissé de toutes armes, inondent les perrons, les vestibules, les escaliers, les cours et les salles de l'Hôtel-de-Ville. Des cadavres, apportés aux flambeaux, sont salués par la foule ; des orateurs cherchent vainement à jeter quelques mots saisissables à ce tumulte sans nom, que je n'essaierai pas de décrire. Les membres du gouvernement provisoire, même dans l'étroit cabinet où ils avaient pu se réfugier, parvenaient avec peine à obtenir un moment de silence, à reconquérir un siège autour de leur table et le moindre espace entre les spectateurs et eux. Plus d'une fois la foule brisa les portes, renversa les sièges du conseil. Les cris : Vive la république ! éclataient parmi les combattants, parmi les masses descendues des faubourgs. Dans leur dictature périlleuse, les membres du gouvernement provisoire prirent l'initiative hardie, quoique temporaire, de la république. Le drapeau tricolore est arboré à une fenêtre, et l'on jette à la foule des centaines de petits morceaux de papier sur lesquels on lisait : « La république est proclamée ! »

Toutefois, autour du gouvernement provisoire la discorde croissait, l'insurrection s'aggravait. Sept fois, dans la soirée du 24 février, M. Lamartine avait quitté la plume et s'était élancé, suivi de quelques dévoués citoyens, dans les corridors, sur les paliers, jusque sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, pour demander à ces masses désordonnées l'obéissance et le respect de l'autorité. Reçu d'abord avec des imprécations et des murmures, cet orateur infatigable écartait à droite et à gauche les sabres, les poignards, les baïonnettes brandis par des mains égarées; il finissait par s'improviser une tribune et par faire éclater les applaudissements.

Bientôt une fusillade, dirigée contre les fenêtres et contre les volontaires qui s'opposaient à des invasions nouvelles, se fait entendre. M. Lamartine sort encore; quelques gardes nationaux, quelques élèves de l'École polytechnique, quelques intrépides citoyens, luttent corps à corps avec les envahisseurs. « Lamartine est un traître! — N'écoutez pas Lamartine! — A bas l'endormeur! — A la lanterne les traîtres! — La tête! la tête de Lamartine! » s'écrient quelques forcenés, dont il repousse du coude les armes en passant. « Ma tête, citoyens, leur dit-il, plutôt à Dieu que vous l'eussiez tous en ce moment sur vos épaules: vous seriez plus calmes et plus sages, et l'aurore de votre révolution se ferait mieux! » A ces mots, les imprécations se changent en

éclats de rire, et les menaces de mort en serremments de mains.

Mais pendant que l'agitation s'apaisait d'un côté, elle bouillonnait de l'autre. L'Hôtel-de-Ville semblait menacé d'une explosion. Dans l'immense salle Saint-Jean, sur une estrade érigée en tribune, à la clarté de lampes et de lustres, les orateurs se succédaient et se dépassaient en violence, agitant la question du choix d'un gouvernement. Le cabinet où se tenait le gouvernement provisoire, barricadé à l'intérieur, est assiégé : une première porte vole en éclats ; une seconde porte va être enfoncée. Une sorte de capitulation s'établit : on annonce que Lamartine va s'aboucher avec le peuple, qu'il va le haranguer et le convaincre des intentions du gouvernement. Lamartine, à demi étouffé, sort entouré de quelques amis qui lui fraient un passage... Reviendra-t-il vainqueur ou vaincu ?

Au milieu de bouffées de chaleur humaine, de clameurs fiévreuses et frénétiques, M. Lamartine est jeté, pour ainsi dire, sur l'estrade de la salle Saint-Jean. Plusieurs orateurs se pressent autour de lui à droite et à gauche.

« Citoyens, s'écrie-t-il, pourquoi m'avez-vous appelé ?

— Pour savoir de quel droit vous vous érigez en gouvernement du peuple, et pour connaître si nous avons affaire à des traîtres, à des tyrans, ou à des citoyens dignes de la confiance de la révolution, répondent quelques voix du fond de l'auditoire.

— De quel droit nous nous érigeons en gouvernement ? réplique M. Lamartine, en s'avançant et en se découvrant hardiment aux regards, aux murmures, aux armes. Du droit du sang qui coule, de l'incendie qui dévore vos édifices, de la nation sans chef, du peuple sans guides, sans ordre, et demain, peut-être, sans pain ! du droit des plus dévoués et des plus courageux ! Citoyens, puisqu'il faut vous le dire, du droit de ceux qui livrent les premiers leur âme aux soupçons, leur sang à l'échafaud, leur tête à la vengeance des peuples ou des rois, pour sauver leur nation ? Nous l'enviez-vous ce droit ? Vous l'avez tous ! Prenez-le comme nous : nous ne vous le disputons pas. Vous êtes tous dignes de vous dévouer au salut commun. Nous n'avons de titre que celui que nous prenons dans nos consciences et dans vos dangers. Mais il faut des chefs au peuple tombé d'un gouvernement dans un interrègne. Les voix de ce peuple, vainqueur et tremblant de sa victoire au foyer même du combat, nous ont désignés, nous ont appelés par nos noms : nous avons obéi !... Voulez-vous donc prolonger un scrutin terrible et impossible au milieu du sang et du feu ? Vous en êtes les maîtres ; mais le sang et le feu retomberont sur vous, et la patrie vous maudira.

— Non ! non ! non ! s'écrient des voix, déjà touchées et ramenées par cet abandon de tout droit légal, et par cette invocation au droit du seul dévouement. — Si ! si ! répon-

dent d'autres voix plus obstinées. — Ils n'ont pas le droit de nous gouverner : ils ne sont pas du peuple, ils ne sortent pas des barricades ; ils sortent de cette assemblée vénale où ils ont respiré l'air empesté de la corruption. — Ils ont protesté contre la corruption disent les uns. — Ils y ont défendu la cause du peuple, disent les autres. — Eh bien, qu'ils déclarent au moins quel gouvernement ils prétendent nous donner, s'écrient les modérés. Nous avons renversé la monarchie, nous avons conquis la république : que Lamartine s'explique, veut-il ou non nous donner la république ?

— Eh bien ! c'est vous qui l'avez dit : vous serez république, si vous êtes aussi dignes de la conserver que vous avez été héroïques pour la conquérir. (La salle, les cours, les voûtes, les vestibules, frémissent à l'écho prolongé des applaudissements.)

— Mais, ajoute M. Lamartine, il faut que la république soit sanctionnée par une expression souveraine du suffrage universel.

— Oui ! oui ! c'est juste ! c'est juste ! Paris est la tête, Paris doit guider et non opprimer les membres. — Vive la république ! Vive le gouvernement provisoire ! Vive Lamartine ! »

A ces cris, M. Lamartine descend triomphant de l'estrade, au milieu des applaudissements unanimes. L'estrade sur laquelle il était placé s'écroule ; un blessé tombe évanoui à

ses pieds. La foule s'ébranle, entraîne et dissémine dans les salles et sur les escaliers cette innombrable armée du peuple. Le gouvernement provisoire rentre en séance et s'empresse de signer des décrets.

Un nouvel assaut est cependant livré dès le lendemain au gouvernement provisoire : une colonne furieuse demande l'ordre d'aller à Vincennes, d'y prendre des fusils, et veut que le drapeau rouge soit arboré. Ce sont des combattants de la veille, encore couverts de la boue des barricades ; quelques-uns sont blessés ; plusieurs ont dépecé des chevaux tués et en portent des lambeaux au bout de leurs baïonnettes.

Dans la salle du Trône, où se rue cette foule nouvelle, deux rangées de cadavres gisent sur une litière de paille. Ce spectacle semble exciter la colère des assaillants. M. Lamartine tente un dernier effort ; mais à peine a-t-il paru que les sabres sont levés sur sa tête, un jeune homme lui pose un pistolet sur la figure. M. Lamartine demeure impassible. Son attitude et son calme commandent le silence.

« Citoyens, s'écrie-t-il, je vous ai parlé jusqu'ici en citoyen : eh bien, maintenant écoutez en moi votre ministre des affaires étrangères. Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, vous m'enlevez la moitié de la force extérieure de la France ! Car l'Europe ne reconnaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires, dans le drapeau de la République et de l'Empire. En voyant le drapeau rouge, elle ne croira

voir que le drapeau d'un parti. C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis !

« Songez combien de sang il vous faudrait pour faire la renommée d'un autre drapeau !

« Le drapeau rouge, d'ailleurs, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire, dans un seul mot, pourquoi je m'y oppose de toutes les forces de mon patriotisme : c'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires ; et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple. »

Cette entraînant p eroraison d sarmer tous les bras, touche tous les c eurs. « Un des combattants qui entourent Lamartine, la joue d chir e d'une balle, la chemise ouverte, la poitrine sanglante, se jette dans les bras du grand citoyen et l'embrasse en pleurant (1). »

Ce furent les derniers flots de la temp te populaire qui vinrent se briser aux pieds de l' loquent, du courageux et

(1) *Histoire des trois jours de f vrier 1848*, par Eug ne Pelletan.

pathétique orateur. La foule se retira et ne se rendit point à Vincennes. M. Flocon demanda et obtint seul la soumission de la citadelle ; la garnison reconnut la république.

A quelque intervalle de ces jours de péril, j'entendis la foule qui se pressait à l'Opéra crier : Vive Lamartine ! au moment où il entrait dans une loge, et l'accueillir par d'enthousiastes applaudissements. Ovation bien méritée !... La riche bourgeoisie, et je pourrais dresser ici une longue liste de noms propres, avait donné, dans les rangs de la garde nationale, le signal de l'insurrection, en criant : *Vive la réforme !* M. Lamartine et les membres du gouvernement provisoire qui l'entouraient ont réparé, autant qu'il a été en leur pouvoir, les folies, les fautes que la riche bourgeoisie avait commises, et ont du moins sauvé les fortunes et les personnes des plus grands dangers.

Si le dernier ministère sous lequel s'est écroulée la monarchie de Juillet, si MM. Duvergier de Hauranne et Thiers eussent trouvé dans leur cœur autant de résolution, d'intrépidité, pour conserver la régence à une mère et à un enfant qui leur étaient confiés, qu'en montrèrent MM. Lamartine, Marie, Garnier-Pagès et tant d'autres pour élever un gouvernement nouveau sur [des monceaux de ruines, que de mauvais jours, que de désastres eussent été évités ! que de larmes royales, que de larmes du peuple n'eussent point été répandues !

Bientôt il se forma à la préfecture de police comme un camp de soldats en costumes grotesques, mais d'où partaient des expéditions rapides, des consignes fidèlement exécutées. L'ordre commençait à sortir du désordre; cependant l'autorité de M. Caussidière et de son monde était disputée par M. Sobrier, qui commandait aussi à un assez grand nombre d'hommes armés.

M. Lamartine eut alors la pensée d'organiser une armée pour le service et pour la défense du gouvernement provisoire et de la capitale, en ouvrant les cadres de vingt-quatre bataillons à cette foule nombreuse de jeunes gens, d'enfants errant sur le pavé de Paris, sans pain et sans ouvrage, encore ivres des désordres et des combats dont ils avaient pris leur part. M. Lamartine, sur un lambeau de papier commun et déjà couvert d'écritures, rédigea le décret qui instituait la garde mobile, et passa le papier à ses collègues, qui le signèrent sans discussion. Les enrôlements furent ouverts, toute la jeunesse se jeta en foule dans les rangs de cette nouvelle armée de la République. La garde mobile sauva Paris du désordre pendant quatre mois, et le cinquième elle contribua à sauver la société et la civilisation.

Le gouvernement provisoire commençait à peine à respirer, qu'il comprit la nécessité impérieuse d'établir la nouvelle république sur des idées. Il tint à prendre l'initiative

de quelques grandes réformes, de quelques grandes améliorations administratives, politiques et sociales. Noble pensée d'hommes de bien, mais dont l'application devait être entourée de difficultés, d'entraves, d'obstacles et de périls. On peut changer un gouvernement, on ne change pas une société en trois jours. On n'a pas même pu en trois années convertir la France à la république. La terreur seule peut soumettre les cœurs et les intérêts; mais les honnêtes gens placés à la tête du gouvernement provisoire, ou voulaient faire trop, ou étaient trop humains pour vouloir faire assez.

« Les uns proposèrent l'abolition instantanée de l'esclavage des noirs, qui souillait la morale même de nos lois et qui menaçait nos colonies d'une perpétuelle explosion;

« Les autres, l'abolition des lois de septembre;

« Ceux-ci, la fraternité proclamée en principe entre les peuples, pour abolir la guerre en abolissant les conquêtes;

« Ceux-là, l'abolition du cens électoral, ce matérialisme politique qui plaçait le droit de propriété au-dessus du droit de l'homme;

« Tous, le principe, non-seulement de l'égalité des droits, mais encore de la charité entre les différentes classes de citoyens; principe appliqué par toutes les institutions d'assistance, de secours, d'association, de bienfaisance, compatibles avec la liberté du capital et avec la sécurité des pro-

priétés; première charité des gouvernements qui veulent conserver la société et protéger la famille (1). »

Aidés de la parole habile de M. L. Blanc, soutenus à l'avance par toutes les prédications d'une propagande fortement organisée, le socialisme et le communisme comprirent les réformes plus en grand, et armèrent, au mois de juin, les bras d'hommes du peuple décidés à vaincre ou à mourir.

M. Lamartine eut tout d'abord son inspiration personnelle : il proposa l'abolition de la peine de mort, sinon pour tous les crimes, du moins en matière politique.

Dès le 25 février 1848, M. de Girardin avait pris, lui aussi, une heureuse initiative, en publiant, dans le journal *la Presse*, un article qui avait pour titre : *Confiance ! confiance !* Nous croyons devoir reproduire ici cette espèce de proclamation, pleine d'idées sages, prévoyantes et pratiques :

CONFIANCE ! CONFIANCE !

25 février.

L'ordre et la liberté, la liberté, qui ne saurait exister sans l'ordre, sont appelés à triompher d'une difficile épreuve.

[1] *Histoire de la Révolution de 1848*, par A. Lamartine, vol. 1^{er}, page 413.

Ils en sortiront, si chacun se pénètre de la gravité des circonstances sans se l'exagérer.

Ils en sortiront, si chacun, en ce qui le concerne, au lieu de semer l'alarme et de répandre le découragement, commence par donner l'exemple de l'ordre.

L'ordre... que chacun soit à son œuvre!

Que tous les gardes nationaux soient à leur poste!

Que tous les officiers s'entendent pour rétablir l'autorité et surtout l'unité du commandement!

Sans l'unité, autorité nulle part, confusion partout.

Les pires instructions sont celles qui se contredisent et que chacun interprète, commente et exécute diversement. Les meilleures, ne fussent-elles pas bonnes, sont celles auxquelles tous et chacun se conforment.

Le désordre dans les rues est le moins grave; le plus grave, c'est le désordre dans les esprits.

C'est celui-là qu'il faut prévenir à tout prix. Le moyen de le prévenir, c'est que chacun se rassure et se persuade bien qu'il n'y a de grands périls que ceux que l'imagination crée et aggrave.

La défiance est comme le paratonnerre qui attire la foudre: — malheur à qui se défie, il appelle la foudre sur sa tête!

La confiance est le courage de l'esprit.

Montrer de la confiance, c'est donc montrer à la fois de l'esprit et du courage.

Défiez-vous du peuple, il s'irritera.

Confiez-vous à lui, il s'apaisera.

Son premier et son dernier mouvement sont bons.

Toute réaction a ses excès inévitables; mais la responsabilité de la réaction est à qui l'a provoquée.

Ce n'est pas à ceux à qui dix-sept ans de durée n'ont pas suffi pour fonder la stabilité à se montrer trop sévères.

Confiance! confiance! c'est là ce qui sauvera l'ordre; et, par

l'ordre, se sauveront la liberté, la paix, l'indépendance nationale.

Que toutes les boutiques s'ouvrent !

Que les transactions ne s'interrompent pas !

Que les caisses du commerce et de la banque ne se ferment point !

Que la Bourse reprenne ses opérations !

C'est le moment d'acheter de la rente, non d'en vendre : pour l'honneur de notre pays, il faut soutenir nos cours. C'est ainsi que la haute banque acquerra des titres qui ramèneront à elle l'opinion populaire.

En agissant ainsi avec ensemble et persévérance, elle n'y perdra rien, elle sauvera ce qu'elle possède. Il faut savoir risquer pour acquérir ; il faut aussi savoir risquer pour conserver.

L'âme de l'ordre, c'est le travail ; l'âme du travail, c'est le crédit. Il faut que le crédit se montre brave. Plus il se montrera brave, et moins, en réalité, il courra de risques.

Il importe de rappeler dans leurs ateliers tous les ouvriers, de leur faire reprendre l'habitude du travail, de leur faire quitter l'arme pour l'outil. Pour cela, il faut que la banque soit au commerce et à la fabrique ce que le lien est au faisceau. Il faut que le crédit soit au travail ce que le combustible est à la machine à vapeur. On a dit : L'union, c'est la force ! nous dirons : L'ordre, c'est le crédit ; le crédit, c'est l'ordre !

Que toutes les grandes administrations publiques redoublent de zèle !

Que tous les employés donnent l'exemple de la régularité !

Que toutes les affaires s'expédient rapidement !

Que ceux qui ont les traditions administratives viennent en aide à ceux qui ne les ont pas encore acquises !

Point d'arrière-pensées ! Toute arrière-pensée serait coupable. Ce n'est pas l'heure des regrets : c'est l'heure des efforts.

Non-seulement il importe que la confiance règne à Paris,

mais il importe qu'elle s'étende au dehors : autrement, les approvisionnements manqueraient, et, avec la rareté des subsistances, l'imagination populaire, prompte à s'exalter, s'égarerait. Elle s'en prendrait à tous et à chacun, même aux chefs du gouvernement d'hier. C'est ce qu'il faut éviter.

Confiance au dedans !

Confiance au dehors !

Mais la confiance ne se commande pas. — Oui, cela est vrai, mais elle se gagne. La nôtre est sincère : qu'on la partage !

Que le peuple aussi ait confiance ! Que toutes les voix s'unissent pour lui crier et pour lui dire qu'il n'a rien à craindre d'aucune tentative qui aurait le caractère d'une réaction.

Les barricades maintenant ne sont plus une garantie : elles sont une entrave à la circulation.

Il importe que la circulation se rétablisse au plus tôt ; cela importe à la facilité et à l'abondance des approvisionnements. Paris est un gouffre qui a un million de bouches, et les bouches les plus grandes sont celles du peuple.

Pour un péril imaginaire, il ne faut donc pas créer un danger réel.

Que tout homme sensé qui lira ces lignes se donne pour mission de répandre autour de lui la vérité et la sécurité.

Tout est fini. Nul ne songe à disputer au peuple sa victoire. La victoire n'est plus à disputer, elle est à organiser.

Organiser la victoire ! ce doit être le mot d'ordre de tous les citoyens, leur cri de ralliement.

Il faut que le peuple prouve à ses détracteurs qu'entre ses mains la liberté n'est pas un instrument de destruction, de désordre, mais une semence féconde jetée dans un sillon péniblement labouré, et plus d'une fois arrosé de son sang.

Organiser la victoire ! cela veut dire que tout le monde doit

venir en aide à ceux qui ont accepté la responsabilité du gouvernement provisoire.

Il faut que le riche consomme, pour que le pauvre travaille ; il faut que le pauvre travaille, pour que la victoire reste glorieuse et ne se déshonore pas par le pillage.

E. DE GIRARDIN.

L'attitude résolue, courageuse, et la sage exhortation de M. de Girardin, firent sortir les bons citoyens de cet état d'abattement et de stupeur dans lequel tant d'événements si imprévus les avaient jetés. La garde nationale se réorganisa et reprit une certaine énergie. Le gouvernement provisoire respirait.

Dans un conseil secret, on délibéra sur les mesures à prendre vis-à-vis du roi Louis-Philippe, de sa famille, de ses ministres et des princes qui commandaient en Algérie.

Arrêter les ministres encore cachés dans Paris, les mettre en jugement, poursuivre le Roi et la Reine, la duchesse d'Orléans et ses fils, tels étaient les conseils de quelques révolutionnaires incorrigibles. Le bon sens et la générosité unanime du gouvernement provisoire repoussèrent ces conseils haineux. « La révolution, dit M. Lamartine, doit être une victoire, et non une vengeance ; un progrès dans le sentiment comme dans la raison publique, et non une vile satisfaction donnée aux instincts cruels et jaloux des partis.

« M. Lamartine se chargea, sous sa responsabilité personnelle et à ses risques et périls devant le peuple, de faire

éviter les ministres si on venait à les saisir dans leur retraite. Il se chargea de faire suivre la trace du Roi, de la Reine, des princesses, de leurs enfants; d'envoyer des commissaires accrédités par lui pour protéger leur sortie du territoire français, pour leur donner le nécessaire et pour les entourer jusqu'aux frontières de sécurité et de respect.

« Le ministre des finances fut autorisé à remettre au ministre des affaires étrangères, à titre de fonds secrets, sur sa demande, une somme de 300,000 francs pour cette sauvegarde des personnes royales. 50,000 francs seulement furent versés au crédit des affaires étrangères, afin de les remettre aux commissaires à leur départ. Cette précaution fut inutile, aucune somme ne fut dépensée (1). »

M. Lamartine se rendit en outre chez M. de Montalivet. « Je ne doutais pas, dit-il, que ce ministre n'eût des confidences plus explicites des intentions du Roi, et qu'il ne connût sa retraite. Je lui fis part des intentions du gouvernement provisoire et des miennes; je lui communiquai les mesures que je venais de prendre pour faire suivre et, au besoin, protéger contre tout obstacle et contre toute insulte la famille royale. Je le conjurai de s'ouvrir avec une pleine confiance à moi et de me révéler la retraite de Louis-Philippe (2). »

(1) *Histoire de la Révolution de 1848*, page 421.

(2) Page 155 du *Conseiller du Peuple*.

Ces déclarations de M. Lamartine ont donné lieu à une vive polémique, à une ardente réfutation.

Comme je l'ai déjà dit, M. Kroker avait publié, dans la *Quarterly Review*, l'histoire de la révolution de 1848. Il n'épargna point à M. Lamartine les réflexions, les appréciations blessantes. Ce dernier répondit à M. Kroker dans *le Conseiller du Peuple*.

Sans nier le désir de M. Lamartine et de la majorité du gouvernement provisoire de protéger la fuite du Roi, M. Kroker oppose cependant aux déclarations de l'écrivain français les faits suivants :

« 1° Les routes et les chemins de fer furent fermés ; le Roi et la duchesse de Montpensier se frayèrent avec peine un chemin à *travers champs* et par des chemins de traverse ; le Roi faillit être intercepté près de Pacy et être arrêté à Saint-André, comme le duc de Nemours à la barrière de Paris, où il n'échappa à la surveillance que par son déguisement.

« 2° Un ordre fut expédié de murer les côtes, ce qui empêcha le Roi de s'échapper par Trouville.

« 3° Telle était la surveillance des embarquements, que le Roi ne put traverser Honfleur et ne s'échappa du Havre qu'à la faveur d'un déguisement et d'un plan si bien conçu, si rapidement exécuté, que jusqu'à ce qu'il eût lu notre article, M. Lamartine ne sut ni quand ni exactement comment il avait été accompli.

« 4° M. Lamartine ou son collègue M. Ledru-Rollin avait un cerbère qui visita la maison de Hallot, à Trouville, un autre qui fouilla le pavillon de Grâce, et un troisième qui épia le quai du Havre, — tous les trois trop tard, heureusement.

« 5° La conduite de la populace à Abbeville, à Eu, à Pacy, à Evreux et à Rouen, prouve que, soit facticement, soit spontanément excitée, elle n'était que trop bien préparée à empêcher le départ, et même à compromettre dangereusement la famille royale (1). »

Je tiens à montrer envers les hommes de la révolution de 1848 le même amour de la vérité, le même sentiment d'impartialité et de justice, qui m'ont dirigé dans mes études sur les hommes placés à la tête des autres gouvernements depuis un demi-siècle.

Selon moi, les déclarations de M. Lamartine et les faits que lui oppose M. Kroker ne s'excluent pas.

Je ferai remarquer que presque tous les membres du gouvernement provisoire, d'opinions différentes et même contraires, se réunissaient dans un même amour pour la république et dans des sentiments communs d'humanité. Mais ils étaient tous dépassés, sinon entraînés, par la queue du parti

(1) Réplique de la *Quarterly Review* à M. Lamartine, par M. Kroker, traduite par la *Revue britannique*.

républicain, du parti socialiste; et les décisions sages, prudentes, du gouvernement provisoire, durent se trouver souvent entravées et annulées par des mesures spontanées, violentes, du personnel fanatique dont il était entouré.

On sait qu'on prenait parmi les plus ardents dans les clubs et dans les sociétés secrètes une grande partie du personnel des commissaires envoyés dans les départements, peut-être pour se débarrasser d'eux.

M. de Montalivet ne répondit qu'avec réserve aux questions de M. Lamartine, non qu'il se défiât de lui, mais bien des agents nombreux et zélés de la république.

Ainsi, M. Lamartine voulait faciliter l'évasion des anciens ministres, et, de son côté, M. Crémieux, ministre de la justice, écrivait à M. Auguste Portalis, procureur général de la cour d'appel de Paris, que les anciens ministres devaient être poursuivis et livrés à la justice (1).

En proposant l'abolition de la peine de mort, M. Lamartine avait plutôt étonné qu'entraîné les esprits; mais dans une réunion du lendemain, cette question fut reprise par M. Louis Blanc.

« Messieurs, dit-il, j'ai été vivement frappé, hier, de l'idée de M. de Lamartine, idée qui m'avait paru au premier aspect trop avancée pour la situation, mais que la généro-

[1] Le réquisitoire du procureur général est daté du 26 février.

sité du peuple a mûrie en vingt-quatre heures, et qu'il est peut-être capable de comprendre et d'accepter aujourd'hui : c'est l'idée de désarmer enfin les idées et les peuples de cette peine de mort qui contriste les cœurs, qui envenime les opinions, qui ensanglante les conquêtes et les vertus mêmes des révolutions. Je demande que nous délibérions de nouveau sur cette proposition de M. de Lamartine, et que nous fassions à l'humanité ce don de joyeux avènement à la démocratie. »

« Chacun, dit M. Lamartine, cherchait une rédaction digne de la pensée à présenter au peuple. Celle de Lamartine, corrigée, améliorée par une phrase de Louis Blanc, fut adoptée. Les membres présents se levèrent après avoir l'entendue, par un mouvement électrique d'enthousiasme. Dupont (de l' Eure), Lamartine, Arago, Marie, Crémieux, Pagnerre, se précipitèrent dans les bras les uns des autres, comme des hommes qui viennent de sauver l'humanité d'un naufrage de sang. Ils revêtirent les ceintures tricolores, seule marque de leurs fonctions souveraines. Ils se préparèrent à aller présenter à la ratification du peuple le décret téméraire qu'ils avaient osé porter en son nom (1). »

M. Lamartine et tous ses collègues descendirent de l'Hô-

(1) *Révolution de 1848*, par Lamartine.

tel-de-Ville, entourés d'un cortège confus; ils franchirent les degrés sous les plis flottants du drapeau tricolore. M. Lamartine s'avança jusqu'à la grille, monta sur une estrade auprès des canons, et, de toute la portée de la voix humaine, proclama le décret de l'abolition de la peine de mort devant ces milliers de têtes attentives devant lui. Ce décret fut acclamé. « Le gouvernement, dit encore M. Lamartine, reentra obéi et adoré dans le vestibule. »

La république se plaît aux solennités théâtrales : dans cette heureuse disposition des esprits, on décida que, le lendemain, la république serait proclamée sur la place de la Bastille. La proclamation et le défilé devant la colonne de Juillet étaient annoncés pour deux heures et demie. Pendant que les diverses légions prenaient place sur les boulevards, pendant que le cortège du gouvernement se formait sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un nouvel orage grondait.

Depuis le matin, des masses de peuple affluaient en armes et envoyaient délégués sur délégués au gouvernement provisoire, pour que M. Louis Blanc fût nommé ministre du progrès et pour que l'*organisation du travail* fût une des promesses garanties au peuple par la République. Tous les membres du gouvernement, MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Marie, Goudeaux, résistèrent pendant cinq heures aux sommations menaçantes du socialisme industriel. Une dernière députation frappait du poing ou de ses armes

sur la table du conseil : « Citoyens, leur dit M. Lamartine, en montrant du geste la place où leurs camarades, la mèche allumée, gardaient quatre pièces de canon aux portes, vous me mettriez à la bouche de ces pièces de canon, que vous ne me feriez pas signer ces deux mots associés ensemble : Organisation du travail.

« Je vais vous dire pourquoi je ne signerai pas ce décret. J'ai pour cela deux raisons, citoyens ! La première, c'est que je ne me crois ni plus ni moins intelligent qu'aucun autre homme de mon siècle et de mon pays, et que depuis vingt années de réflexions et d'étude des conditions de la société industrielle, il m'a été impossible de comprendre ces deux mots réunis dont l'un exclut l'autre. Je ne signe pas ce que je ne comprends pas.

« La seconde, c'est que si nous vous promettions l'organisation du travail, nous vous promettrions ce qu'aucune puissance humaine ne pourrait vous tenir. Je ne signe que les engagements que je puis tenir au peuple. »

M. Lamartine parvint à apaiser, à convaincre encore une fois ces esprits irrités, et à triompher de la tyrannie des émeutes menaçantes. Le défilé de la garde nationale dura quatre heures au pas de charge.

Épuisé de fatigues, M. Lamartine chercha à se retirer du cortège ; mais reconnu, il fut bientôt entouré dans la rue Saint-Antoine d'une foule immense, et, pour échapper à

une ovation, il courut demander asile à M. Victor Hugo, qui demeurait alors place Royale.

Le 23 octobre 1852, je signais dans *le Constitutionnel* les réflexions suivantes :

« Il y a un grand éloge à faire de notre temps.

« La modération, l'honnêteté et le bon sens y prennent toujours le dessus.

« J'estime que le gouvernement provisoire du 23 février 1848, malgré la défaillance d'un grand nombre de politiques enclins aujourd'hui au dénigrement, n'eût pas duré vingt-quatre heures, si le grand esprit et le noble caractère de M. de Lamartine n'eussent représenté, dans ce gouvernement improvisé au milieu d'une émeute, la modération et l'honnêteté.

« Celui qui écrira une histoire vraie de la révolution de 1848 devra constater que M. de Lamartine a prévenu et empêché de grands malheurs. Son dévouement à la patrie a pu être méconnu, incompris ; mais il a été sans bornes.

« Il fut un jour où la société n'était plus protégée par le respect de la loi, ni par la force armée. M. de Lamartine, pour la servir et la défendre de l'autorité de sa parole et de toute l'énergie de son caractère, est resté le complice de bien des fautes et de bien des folies, dans le but et dans l'espérance d'empêcher bien des crimes. Il y a perdu sciemment toute popularité.

« La dictature du général Cavaignac a été aussi, il faut le reconnaître, une réaction courageuse en faveur de la modération et de l'honnêteté.

« Mais M. de Lamartine, même dans des jours de trouble, penchait, par conviction, du côté de toutes les libertés, et des plus dangereuses ; mais le général Cavaignac, comme par piété filiale, se mettait à genoux devant la république ; et, tout en

conjurant les périls de chaque jour, ne faisaient que les ajourner. Tout en protégeant la société, ils l'inquiétaient, et ne sauvegardaient point assez sûrement ses intérêts et son avenir. »

Vous rappelez-vous cette résistance glorieuse des Rouennais contre le despotisme stupide et menaçant d'une émeute? Les Rouennais furent longtemps outragés dans tous les clubs; leur attitude et leur parti pris furent honorés dans toute la France, et, dans les plus mauvais jours, donnèrent le ton à l'opinion publique.

Que de courages modestes et déjà oubliés ont combattu en France depuis 1848, dans les journées de Juin, et longtemps avant et longtemps après, pour la cause sainte de l'honnêteté et du bon sens!

Ce ne fut que le sixième jour, dans la soirée, que M. Lamartine put quitter l'Hôtel-de-Ville pour prendre possession du ministère des affaires étrangères. Les six premiers jours qui suivirent la révolution de Février furent surtout dépensés à prendre des mesures d'urgence, à recevoir des députations tumultueuses, à repousser les assauts d'émeutes qu'on appelait déjà séditions, à répondre aux orateurs de la place publique qu'on appelait déjà des factieux.

Dès le 27 février, M. Lamartine avait nommé sous-secrétaire d'État de son ministère M. Bastide, républicain d'ancienne date, qu'il n'avait jamais vu avant le 24 février. En plaçant à ses côtés cet homme respecté dans son parti,

M. Lamartine espérait pouvoir modérer la révolution dans ses rapports avec l'Europe, sans être accusé par les républicains, toujours défiants et soupçonneux, d'avoir livré la révolution.

L'hôtel du ministère des affaires étrangères était encore occupé par des détachements de gardes nationaux et de combattants de Février, bivouaquant dans les cours, dans les antichambres, dans les salles, sur les escaliers. On ouvrit au nouveau ministre le cabinet et la chambre de M. Guizot. La chambre, le lit, les tables, les meubles, avaient été respectés : M. Lamartine remit à une personne de confiance les papiers intimes, les reliques de famille, les objets et le peu d'or qui appartenaient personnellement au ministre. « Je répugnais, dit M. Lamartine, à prendre pour moi-même un appartement qui venait de porter malheur à ses hôtes. Je ne suis pas superstitieux, ajoute-t-il, je suis sensible ; je ne craignais pas les présages, mais les souvenirs que ces murs me retraceraient. » Il fit donc étendre des matelas dans les chambres sombres et nues du rez-de-chaussée, bivouaquant ainsi dans son hôtel de ministre comme les combattants de Février qui le défendaient.

Les relations extérieures sous la République.

M. Lamartine eut la noble pensée d'établir un gouvernement solide et sérieux sous la République, dès le lendemain

d'une révolution sans exemple. Il pensa, comme Louis-Philippe, que même le lendemain de sanglantes révolutions, les nouveaux gouvernements doivent mettre de leur côté le droit, la raison et la justice. Il partageait les idées honnêtes, sages et élevées de l'homme d'État qu'il remplaçait dans cet hôtel du ministère des affaires étrangères ; il pensait comme lui que, si la France attaquait la première, cette agression injuste serait le prétexte et le signal inévitable d'une coalition des chancelleries et des armées européennes contre la France. M. Lamartine avait, comme son prédécesseur, une foi absolue dans la puissance de l'honnêteté et du droit en politique.

« La République, disait-il à ses agents, n'a pas changé la place de la France en Europe ; elle est prête à renouer les rapports avec les autres nations. »

Mais il fallait faire accepter ces pensées philosophiques par les hommes influents du parti républicain, afin que ces idées, mises en pratique, ne soulevassent pas les masses ignorantes et passionnées, impatientes de déborder sur l'Europe, de faire la guerre à tous les rois et de briser tous les trônes.

S'il faut en croire M. Lamartine, tous les membres du gouvernement provisoire, tous les hommes qui représentaient les sentiments populaires, le secondèrent en appuyant puissamment les idées de fraternité de tous les peuples et cette

politique de paix. Il se produisit tout au plus sous le ministère Lamartine *une manifestation* en l'honneur de la Pologne.

Sans prévention d'esprit, sans préoccupation d'intérêt, sans malveillance surtout et sans dénigrement contre les personnes, je cherche seulement, je ne dirai pas quels progrès, mais quels changements heureux le pays dut à la République. M. Lamartine, avec ses hautes et sages convictions, n'eût-il pas pu être ministre des affaires étrangères sous Louis-Philippe? Il continuait, non la politique extérieure de M. Thiers, mais celle de M. Guizot.

Cependant M. Lamartine fut bien forcé de rappeler successivement tous les ambassadeurs, tous les ministres plénipotentiaires, en un mot, les agents de tous rangs qui composaient le personnel diplomatique nommé par M. Guizot. On ne changeait pas les choses; mais il fallait changer les hommes. N'est-ce pas là le plus souvent le but secret et définitif de toutes les révolutions? Je ne craindrai pas de dire ici que l'importance, l'autorité et le crédit de la France furent affaiblis dans toutes les chancelleries européennes par les choix nouveaux. Cependant, les hommes les plus honorables, confiants dans la politique de M. Lamartine, acceptèrent les postes diplomatiques les plus importants. M. d'Harcourt, ancien pair de France, accepta l'ambassade de Rome; le général Aupick, l'ambassade de Constanti-

nople; M. de Tallenay, ministre à Hambourg, celle de Londres; M. de Ludre fut envoyé en Hollande; M. de Thiers, en Suisse; M. Bixio, à Turin.

« Je leur donnai verbalement à chacun, dit M. Lamartine, les instructions propres au pays où je les envoyais. Ces instructions se résumaient en ces mots : Observez, informez, et donnez dans vos conversations avec les souverains, les ministres et les peuples, son véritable sens à la nouvelle république, pacifique si on la comprend, terrible si on la provoque. »

Mettez la France au lieu de la république, et M. Guizot n'eût pas mieux dit.

Dans ses entretiens avec les ambassadeurs et chargés d'affaires qui représentaient les puissances étrangères à Paris, M. Lamartine parvint facilement à faire cesser leurs craintes, leurs préventions. Le ton ferme et respectueux de ses discours, pour les gouvernements comme pour les peuples, l'abolition de la peine de mort, l'inviolabilité des religions, le respect pour les étrangers, et, surtout, la répudiation de l'esprit de guerre, convertissaient les plus rebelles.

« L'enthousiasme pour la France avait gagné jusqu'aux ennemis de la République. Dans les courts *intervalles de nuit que lui laissaient les tumultes de la place publique* (car sous la République les rues avaient tous les jours leur

tumulte), le ministre des affaires étrangères rédigea le *Manifeste de la République*. Il le soumit le 6 mars à la délibération de ses collègues et de quelques hommes importants de l'opinion républicaine, qui ce jour-là assistèrent au conseil.

« La séance était solennelle. Sept hommes, sortis quelques jours avant d'une tempête, tenaient dans leurs mains la paix ou la guerre. D'un mot, ils allaient armer et faire entrechoquer les principes et les hommes sur toute la terre, ou rasséréner l'horizon du globe. Lamartine était décidé à faire de la déclaration de la paix la condition absolue de sa présence au gouvernement. La généralité de ses collègues, ainsi que les ministres, n'y étaient pas moins décidés que lui. Le manifeste ne subit aucune discussion de fond. On était d'accord sans s'être entendu. Tout se borna à quelques expressions contestées et modifiées, mais d'un accord presque unanime, sur la manière dont la République déclarait entendre les traités de 1815. Louis Blanc lui-même applaudit à l'ère fraternelle ouverte par ce manifeste à l'humanité. Les partis arriérés ou impatients, que mécontentait en secret la résolution pacifique du gouvernement, se croyaient tellement sûrs que ces paroles étaient des mots jetés au vent et que le peuple déborderait bientôt de lui-même sur l'Europe, qu'ils ne prenaient pas la peine de contester le manifeste. Les conciliabules belges, allemands, polonais,

s'agitaient déjà autour de quelques meneurs occultes. Ce parti de la propagande armée se préparait à déchirer cette page de philosophie nationale et à en bourrer le fusil de l'invasion (1). »

Le lendemain ce manifeste parut (2). C'était la république de 1848 s'exprimant avec calme, avec dignité, en face du monde : ce n'était plus la république de 1793 menaçant l'Europe de sa colère. Ce manifeste abolissait surtout l'ambition et les conquêtes.

Pour soutenir cette politique contre les conciliabules belges, allemands, polonais, le gouvernement provisoire créa un comité de défense, dans lequel furent appelés le général Lamoricière, le général Oudinot et le général Bèdeau. Dès les premiers jours qui suivirent la révolution de 1848, le maréchal Bugeaud avait adhéré à la république dans des termes dignes de son caractère et de son rang. Dévoué à la royauté de Juillet, il comprenait qu'il ne pouvait prendre un rôle actif qu'en cas de guerre.

Le ministre de la guerre, le général Subervie, était le président de ce comité de défense nationale; un jeune officier d'état-major, M. Charras, remplissait les fonctions de

(1) Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, page 33, vol II.

(2) Nous publions le manifeste si remarquable de M. Lamartine dans l'appendice de ce volume.

secrétaire. Le comité résolut de porter l'armée à cinq cent quatre-vingt mille hommes. Ministre de la marine, M. Arago proposait aussi de maintenir d'une main ferme la discipline sur nos flottes, armait nos ports, fortifiait nos escadres.

Dans les conseils du pouvoir, la République prenait vis-à-vis des puissances étrangères l'attitude, adoptait les mesures et parlait le langage d'un gouvernement sage et sérieux. On ne retrouvait malheureusement dans les populations, dans les clubs, ni le même calme, ni la même sagesse.

Les Finances sous la République.

Depuis la fin du xviii^e siècle, le Bourgeois de Paris, malgré de bien dures leçons, se plaît à de singuliers jeux. Dans les entraînements de son esprit gaulois, il applaudit en s'épanouissant d'aise à toutes les défiances, à toutes les accusations contre le pouvoir ; ces défiances, ces accusations, il les traduit, il les résume bientôt par un de ces mots grossiers, souvent injustes, qui n'en restent pas moins debout pendant de longues années, en dépit de toutes les réfutations qu'amène le temps et qui sortent des faits mieux connus. Devenus bientôt populaires, ces mots grossiers sont autant de mots d'ordre et de cris de guerre pour l'insurrection. L'insurrection triomphe : aussitôt le Bourgeois de Paris change de figure et de langage. Le bruit des armes, les blessés et les morts, un roi expirant sur l'échafaud ou mis en fuite, un

trône brisé, le désordre dans la rue, les boutiques menacées de pillage, tout cela lui donne la fièvre de la peur, et il tend alors les bras au pouvoir nouveau, auquel il se livre corps et âme. Dès qu'il a retrouvé la sécurité et la confiance, son ingratitude se gaudit en railleries nouvelles contre le gouvernement établi qui l'a sauvé.

Le lendemain de la révolution de Février, le Bourgeois de Paris trembla pour sa tête, et lorsqu'il fut à peu près sûr de la garder sur ses épaules, il trembla pour sa bourse. Ces dernières craintes étaient peut-être assez fondées.

Le premier ministre chargé des finances sous la République, M. Goudchaux, pensa que le meilleur moyen d'inspirer de la confiance était d'en montrer beaucoup lui-même. Le trésor ne suspendit d'abord aucune de ses opérations journalières; on anticipa même le paiement du semestre de la rente.

Malgré tous ses efforts, des désastres industriels et commerciaux se multiplièrent; la ruine d'un grand nombre de négociants et de fabricants entraîna dans une misère commune d'innombrables ouvriers.

En mai 1848, M. Achille Fould, aujourd'hui ministre d'État, publia une brochure ayant pour titre : *Observations sur la situation financière, adressées à L'ASSEMBLÉE NATIONALE*. Cette brochure se vendit à un très grand nombre d'exemplaires et produisit une telle sensation, que quelques

républicains modérés insistèrent auprès de M. Fould pour qu'il voulût bien accepter le portefeuille des finances. Élu député sous la monarchie de Juillet, en 1842, M. Fould avait été appelé dans tous les comités, dans toutes les commissions de finances des anciennes chambres. M. Fould refusa alors ce portefeuille pour plus d'un motif ; mais le prince Louis-Napoléon, sous sa présidence, distingua bientôt la haute capacité de ce financier, et trouva en lui un dévoûment qui ne se démentit pas.

M. Goudchaux a marqué son court passage au ministère par des mesures d'ordre et de justice. « Mais il est à regretter, dit M. Fould dans sa brochure, qu'il n'ait pas apprécié d'une manière plus exacte les difficultés de la tâche dont il avait consenti à se charger ; qu'il n'ait pas compris tout de suite que le crédit, profondément troublé par la révolution, lui ferait complètement défaut ; que les dépenses allaient s'accroître, les recettes diminuer. »

Le 5 mars, M. Goudchaux fut remplacé par M. Garnier-Pagès. L'administration financière de ce dernier eut tous les caractères d'une dictature.

Il déclare d'abord « que le trésor tiendra tous ses engagements ; que les caisses d'épargne sont placées sous la garantie de la loyauté de la nation ; que, de toutes les propriétés, la plus inviolable, la plus sacrée, c'est l'épargne du pauvre. »

Le 9 mars, M. Garnier-Pagès rend un décret dans lequel il qualifie de capitaux de spéculation la plus grande partie des dépôts des caisses d'épargne. Ceux qui viennent les retirer sont accusés de malveillance. Les acomptes payés en numéraire sont fixés à 100 francs par livret ; pour le reste des dépôts, on offre des bons du trésor ou des rentes 5 0/0 au pair, lorsque bons et rentes perdent 30 et 40 0/0.

Le 7 mars, une proclamation du gouvernement provisoire s'exprimait en ces termes :

« Déjà le gouvernement provisoire a pourvu à tout. Il recherche avec avidité les moyens de diminuer dans une large proportion les dépenses de l'État ; il a la certitude d'y parvenir. Le reste regarde les citoyens : leur sort, celui de l'industrie, l'avenir et la prospérité du travail national sont entre leurs mains. Le gouvernement les adjure d'y aviser. En même temps, *il n'exige d'eux aucun sacrifice extraordinaire.* Pour parer à ces difficultés financières, que la prudence commande impérieusement de prévoir, une simple anticipation dans la rentrée des impôts suffira. *Que tous les citoyens versent immédiatement et par anticipation, dans les caisses du trésor, ce qui leur reste à payer sur leurs contributions de l'année, ou au moins les six premiers douzièmes, et toutes les difficultés sont vaincues.* »

Le 16 mars, sur un rapport de M. Garnier-Pagès, le gouvernement provisoire rend un décret qui impose 45 cen-

times sur le total du rôle des quatre contributions directes, payables immédiatement.

Plus tard, s'apercevant du mauvais effet de cette mesure, le ministre revient, en quelque sorte, sur le décret : il en rend l'exécution arbitraire et inégale ; il établit des exceptions sans règle, sans garantie, abandonnées aux caprices des autorités locales.

Cependant, le 29 février, le gouvernement proclamait dans un acte officiel, signé de tous ses membres :

« Il croit (le gouvernement provisoire) de son devoir le plus rigoureux de rappeler aux citoyens que tout système d'impôt ne saurait être décidé par un gouvernement provisoire ; qu'il appartient aux délégués de la nation tout entière de juger souverainement à cet égard ; *que toute autre conduite impliquerait de sa part la plus téméraire usurpation.* »

Le 9 mars, le ministre avait déclaré que le service des bons du trésor était assuré.

Le 16, un nouveau décret en suspend le paiement. Le ministre offre en échange de nouveaux bons, ou des rentes au pair, alors qu'elles perdent jusqu'à 48 0/0.

J'avais en ma possession pour 80,000 francs de bons du trésor dont l'échéance était postérieure de quelques jours à la date du décret : je me rendis par curiosité dans les bureaux affectés au service de la dette flottante. Il s'y exhalait

bien des plaintes, bien des gémissements; il y éclatait bien des colères: « Payez-nous au moins les intérêts, » s'écriaient les détenteurs des bons échus ou à échoir prochainement. Le décret gardait le silence à ce sujet. Cependant, les hauts fonctionnaires du ministère des finances s'émurent de ces réclamations. M. Thomas, caissier central, à défaut du directeur des fonds, se rend immédiatement chez M. Garnier-Pagès, ministre des finances; il lui soumet la question. « Le paiement des intérêts échus, dit-il, calmera les esprits. — D'ailleurs, il est juste de les payer, répond M. Garnier-Pagès. Prenez donc vos mesures. » Cette modification du décret n'a jamais été insérée au *Moniteur*.

La première et la plus fatale conséquence de cette marche saccadée et incertaine sur le terrain des finances fut, dit M. Fould, la perte de la confiance et du crédit. La Banque n'y résista pas.

Du 26 février au 15 mars, le trésor en avait retiré 77 millions. Cette somme avait servi à éteindre 44 millions de bons du trésor, à satisfaire aux nombreux remboursements des caisses d'épargne, à maintenir l'amortissement sur le 3 0/0.

Ces services, qui s'arrêtèrent successivement, auraient dû, dit M. Fould, être suspendus dès le premier jour. En affaiblissant subitement la réserve métallique de la Banque,

le ministre des finances causa une panique; on vint en foule au remboursement de ses billets.

Le 16 mars, la Banque se voit obligée de suspendre les paiements en numéraire; elle demande et obtient du gouvernement provisoire que ses billets soient réputés monnaie légale : mesure grave à laquelle on n'avait point eu recours dans les temps les plus critiques depuis cinquante ans.

La terreur fut telle que le prix du change d'un billet de 1,000 francs contre des pièces de cent sous s'éleva jusqu'à 100 et 150 francs. Le change de l'argent contre de l'or haussait souvent de minute en minute.

Un de mes amis sort de chez lui avec 10,000 francs en billets de banque pour les convertir en or. Il entre chez un changeur qui lui demande 60 francs du mille, et ne peut même lui changer que 4,000 francs à ce taux. Pour compléter sa somme, mon chercheur d'or traverse le boulevard. Un second changeur lui déclare que l'or est si rare qu'il l'achète 160 francs le mille. Mon ami ne crut pas devoir opérer le change à ce prix. Il y a plus : d'acheteur il se fait vendeur, et retourne chez lui sans or, mais avec ses billets, augmentés de 400 francs de profit.

Toutefois, l'empressement des citoyens à acquitter d'avance les contributions avait été tel, que, dans le mois de mars seulement, les versements avaient excédé de 21 millions le douzième exigible. Cet empressement se ralentit dès qu'on

connut le décret qui imposait les 45 centimes extraordinaires, et force fut de demander à la Banque une nouvelle somme de 50 millions. Cet emprunt vint mettre le comble au discrédit : le jour où il fut connu, la rente 5 0/0 baissa à 55 fr.; le 3 0/0 à 35, pour tomber plus bas encore le lendemain.

Dans tous les temps, dans toutes les situations, la peur est le plus mauvais conseiller. Que de pièces d'or, que de sommes d'argent furent alors cachées et enfouies par la peur ! De même que, par la cessation des battements du cœur, la circulation du sang est arrêtée et la vie suspendue, de même s'arrête, par défaut de confiance, la circulation des capitaux, et se suspend le crédit, cette puissance, cette vie morale des peuples, qui suscite et entretient les progrès de la civilisation.

Pour mon compte, je suivis les conseils sensés émis par M. de Girardin le lendemain du 24 février. J'étais plus républicain que je n'en avais l'air. Comme un jour M. Froment Meurice me peignait sous de sombres couleurs les désastres du commerce et de l'industrie : « Tous les riches, lui dis-je, n'ont pas le sens commun ! En ne dépendant rien, en arrêtant les travaux des ateliers, ils augmentent la panique et font baisser leurs rentes, le prix de leurs terres et de leurs maisons. Je ne veux pas faire comme eux : en dépit de ces manifestations et de ces tambours qui

passent là sous mes fenêtres, je vous commande, pour m'être livré le plus tôt possible, un service de table ciselé par vos plus habiles artistes. Je vous paierai comptant : votre caisse et la bourse de vos ouvriers seront la cachette de mes capitaux disponibles. Dans les temps de crise financière, les commandes pour le travail sont la meilleure offrande à déposer sur l'autel de la patrie. »

Toutefois, M. Garnier-Pagès avait un système de finances qui donna lieu aux quatre décrets suivants :

- 1° Un emprunt national en rentes 5 0/0 au pair ;
- 2° La vente des diamants et de l'argenterie de la couronne ;
- 3° L'aliénation des biens de la liste civile ;
- 4° Une vente de 100 millions des forêts de l'État.

M. Garnier-Pagès, comme complément de ce plan de finances, mûrissait le projet du rachat de tous les grands chemins de fer par l'État. Quelques compagnies demandaient elles-mêmes avec instance cette mesure de salut ; mais on perdit du temps, et ce qui eût été possible sous un pouvoir dictatorial ne pouvait plus s'exécuter devant une assemblée souveraine, influencée par les exigences des grandes compagnies.

Ces décrets pouvaient avoir un but politique ; mais, au point de vue financier, dit M. Fould, leur utilité fut nulle ; au point de vue du crédit, leur effet fut déplorable.

En 1848, il n'a pas été versé, pour l'emprunt national, une somme de 10,000 francs en numéraire. Comparez cette somme aux 2 milliards 198 millions souscrits en quatorze jours pour l'emprunt national de 1855, en temps de guerre, sous le règne de Napoléon III, et vous comprendrez toute la justesse de ce mot connu d'un grand financier : « Gouvernez bien, et je vous donnerai autant d'argent que vous en voudrez. »

L'argenterie de la couronne fut fondue : elle produisit à peine un million. Ce fut cependant le plus clair des ressources fournies par ces quatre décrets.

Quant aux biens de la liste civile et aux forêts de l'État, on ne les mit pas en vente, et on fit bien.

Selon M. Fould, qu'on accusa bien à tort d'avoir conseillé la banqueroute, la conversion en rentes à un taux équitable des dépôts des caisses d'épargne et des bons du trésor, offerte facultativement, en donnant aux créanciers de l'État des valeurs facilement réalisables, les préservait de la ruine et de la misère, en même temps qu'elle soulageait le trésor du sérieux embarras d'une énorme dette flottante, que lui avait légué le gouvernement déchu.

Dès le 14 mars 1848, le docteur Cabarrus, fils de la célèbre madame Tallien, dont l'esprit résolu contribua à sauver la France au 9 thermidor, conseillait aussi, dans une lettre à M. Lamartine, publiée par le journal *la Presse*, la con-

solidation de la dette flottante, et condensait toute la science financière dans cet axiôme pratique : *L'impôt tue , la dette vivifie.*

Le gouvernement provisoire était cependant animé d'intentions équitables. Il supprimait, à Paris et dans les villes des départements, les droits d'octroi sur la viande de boucherie, et décidait que leurs produits seraient remplacés par une taxe spéciale et progressive sur les loyers au-dessus de 800 francs et par un impôt somptuaire sur les voitures de luxe, sur les chiens, sur les domestiques mâles, quand il y aurait plus d'un domestique mâle attaché à une famille. Mais, il faut le dire, ces idées nouvelles, au milieu d'une crise financière et commerciale, étaient loin d'atteindre le but qu'on se proposait.

Constatons, toutefois, que MM. Goudchaux, Garnier-Pagès, et M. Duclerc, qui succéda à ce dernier, le 11 mai 1848, eurent plus d'une fois le courage de résister à des délégués et même à des émeutes, qui s'efforçaient de leur arracher des sommes considérables pour de prétendues nécessités de la république.

Un concours de détresses pesait sur le nouveau gouvernement révolutionnaire : il avait à recruter, à équiper une armée; à suppléer au crédit éteint, à subvenir à la misère publique, à rétablir l'ordre à l'intérieur, à veiller tout à la fois sur l'attitude des gouvernements et sur les menées du

parti républicain à l'étranger, à remplacer le numéraire, l'industrie et le travail; et, pour tout cela, comme le comprenaient très bien tous les membres du gouvernement provisoire, sous peine de périr en peu de jours, il était interdit à la république d'avoir recours aux exactions et aux sévices des révolutions.

Les membres du gouvernement provisoire et les ministres étaient cependant loin d'être unis. Pendant bien des nuits, ils conspiraient même les uns contre les autres; des complots se préparaient, quelques-uns s'exécutèrent. Mais toutefois, le gouvernement républicain comprit qu'il ne devait pas se diviser, sous peine de périr, avant que le suffrage universel eût nommé une assemblée constituante.

Que de fois des factieux ont menacé M. Lamartine de la pression des émeutes! « Si vous nous résistez aujourd'hui, lui disait-on, vous serez bien forcé de céder demain devant deux cent mille hommes! — Eh bien! amenez-moi vos deux cent mille hommes, répondait avec calme M. Lamartine, je leur parlerai! »

Le socialisme, que réprouvaient les membres les plus importants du gouvernement provisoire, eut cependant un représentant qui s'installa au Luxembourg: ce fut M. Louis Blanc. Cet écrivain, aux formes académiques plutôt qu'au langage passionné du tribun, ne se fit personnellement, il faut le reconnaître, ni le chef d'insurrections armées, ni le

promoteur de violences populaires; mais les doctrines qu'il prêchait au Luxembourg portèrent leurs fruits. Au sein des ateliers nationaux se recruta l'armée qui attaqua, dans l'insurrection de Juin, le gouvernement républicain et la société tout entière.

L'armée, dont plusieurs régiments étaient rentrés dans la capitale, la garde mobile et la garde nationale, sous le commandement du général Cavaignac, alors ministre de la guerre et qui fut fait dictateur, triomphèrent, comme on sait, de cette insurrection socialiste.

Il faut constater que les hommes modérés du gouvernement provisoire risquèrent, incessamment leur vie plutôt que de livrer le pays à la ruine, la République aux aventuriers et aux hommes de sang, et le gouvernement à l'opprobre.

Les journées de Juin. — Deux épisodes.

Je n'essaierai pas de décrire après tant d'autres écrivains les scènes sanglantes des journées de Juin. Cependant je rappellerai un épisode peu connu qui précéda ces journées de guerre civile, et un autre épisode qui les suivit.

J'ai dit comment les vainqueurs du 24 février 1848 entrèrent aux Tuileries : je dirai comment ils en sortirent.

Mille à douze cents combattants de Février s'étaient installés à domicile dans le palais des Tuileries. Ils y étaient

logés et nourris aux frais de la République. Le nombre de ces pensionnaires armés et résolus diminua du 24 février aux premiers jours de juin. Mais à cette dernière époque, plusieurs centaines de combattants restaient encore maîtres d'une partie des appartements du palais. Cette occupation des Tuileries par des hommes ne manquant ni d'armes ni de munitions entretenait l'inquiétude publique ; cette garnison coûtait cher. On traita bientôt de brigands ces héros de Février, dont on n'avait plus peur ; on demanda leur expulsion, et quelques personnages, impatients de s'installer à leur tour dans la demeure royale, décidèrent le gouvernement provisoire à en chasser ceux qui y étaient entrés en vainqueurs. Cette décision fut surtout provoquée par deux ou trois meneurs qui entouraient le général Courtais, commandant des gardes nationales. L'ancien logement du général Jacqueminot sur la place du Carrousel, à moitié dévasté, leur paraissait peu convenable : il ne leur fallait rien moins que les salons princiers du rez-de-chaussée et du premier étage des Tuileries, du côté de la rue de Rivoli. L'état-major de la garde nationale, appelé alors à jouer un si grand rôle, devait, disaient-ils, recevoir dignement les députations de la garde nationale de Paris, de la banlieue et des départements. On sut entraîner M. Caussidière à prendre parti pour l'état-major. On persuada au préfet de police que son autorité était méconnue, que sa dignité était compromise. M. Caus-

sidière donna l'ordre à une des célébrités de l'époque, à l'un des commissaires du gouvernement, à M. Chenu, de se mettre à la tête des montagnards alors organisés, enrégimentés, portant ceinture rouge et bonnet orné du triangle égalitaire, sabre au côté, montant les chevaux de l'ancienne garde municipale, de faire le siège des Tuileries, et d'expulser par la force tous ceux qui ne voudraient pas se retirer de bonne grâce.

Les *Invalides civils* n'inquiétaient guère l'autorité ; mais il restait de l'armée d'occupation, dans les appartements du pavillon Marsan, cent cinquante individus bien décidés à ne pas se laisser malmenés. Disons ici toute la vérité : ceux-là étaient de braves gens ; ils avaient rendu de grands services dans les premiers jours de l'envahissement des Tuileries ; la plupart attendaient, soit leur incorporation dans la garde mobile, soit une occasion de rentrer dans leurs ateliers. M. Caussidière croyait à tort que la violence, que la force étaient nécessaires, et qu'il fallait dans cette circonstance faire acte de vigueur et d'énergie.

Parmi ces derniers hôtes du palais des Tuileries, plus d'un comptait des amis dans les rangs des montagnards. Des confidences furent échangées, et quand l'arrière-garde de l'armée d'occupation connut les détails de l'expédition décidée contre elle, elle s'indigna, elle résolut de protester et de se défendre.

« — On nous traite de voleurs, s'écriaient-ils : nous prouverons que nous avons empêché de voler !

« — On dit que nous nous gorgeons de vin : nous refusons la ration qu'on nous accorde. »

En vain des représentants du ministre de l'intérieur, faisant acte de conciliation, cherchèrent-ils d'un côté à faire entendre raison à ces hommes armés, qui se plaignaient d'une insulte ; en vain d'un autre côté dirent-ils au gouvernement qu'ils répondaient de tout ; en vain donnèrent-ils l'assurance que le départ s'effectuerait tranquillement : ils ne furent point écoutés. M. Caussidière ordonna aux montagnards de marcher et de se masser rue de Rivoli, devant le guichet du palais qui donnait sur la rue de l'Échelle. Il eût été question du siège d'une place forte que la mise en scène n'eût point été plus sérieuse. Sommations, allées et venues de parlementaires, discussions animées, conseils de guerre, se succédèrent au commencement de cette journée.

La collision était flagrante. Le ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, prévenu, se rendit en toute hâte aux Tuileries. Une partie du gouvernement provisoire, réuni en ce moment à l'Hôtel-de-Ville, fut aussi informée du nouveau danger qui menaçait la tranquillité d'un des quartiers importants de Paris. La séance à laquelle ils assistaient fut levée, et bientôt l'on vit arriver rue de Rivoli deux ou trois voitures, d'où descendirent MM. François Arago, Crémieux,

Marie, Armand Marrast, Dupont (de l'Eure), Lamartine, Garnier-Pagès, Flocon, Albert, ouvrier. Le général Courtais se joignit à eux ; et, ce qu'on aura peine à croire, tout le gouvernement provisoire, pendant plusieurs heures, se trouva enfermé, dans la cour des Tuileries, au milieu de ces hommes que l'on traitait en ennemis. Un mot hardi prononcé par l'un d'eux, et le gouvernement provisoire devenait leur prisonnier. M. Ledru-Rollin comprit la situation : il partit promptement par une porte qu'il trouva ouverte, laissant ses collègues se tirer de ce mauvais pas à force d'éloquence.

Chaque ministre haranguait un petit groupe ; mais l'armée d'occupation, rangée, alignée devant le pavillon de l'Horloge, les laissait dire et ne faisait entendre que d'énergiques protestations :

« — Nous ne sommes ni des brigands ni des voleurs ; — nous avons rendu des services : — nous voulons sortir d'ici comme nous y sommes entrés, comme de braves gens. — Nous ne déposerons nos armes qu'à l'Hôtel-de-Ville ; on ne nous forcera jamais à les rendre : on nous tuera plutôt.

— Non, mes enfants ; non, mes amis ; non, chers concitoyens ; non, chers camarades (les mots les plus tendres étaient prodigués à ces hommes armés) ; non, vous n'êtes ni des brigands, ni des voleurs. Nous savons que vous avez rendu de grands services : nous le proclamons hautement ; nous ne l'oublierons pas. Si nous vous demandons de quit-

ter le palais, c'est au nom de la tranquillité publique, que vous devez nous aider à consolider. »

Ce thème conciliant se développait sur toute la ligne ; la majesté du gouvernement provisoire fléchissait, s'humanisait ; mais les groupes armés ne bougeaient pas et se montraient résolus à ne pas se rendre. Les montagnards occupaient toujours une partie de la rue de Rivoli ; M. Chenu mesurait déjà du regard la hauteur des fenêtres du rez-de-chaussée du pavillon Marsan, comme pour ordonner une escalade. Cette situation inquiétante, pénible, se prolongeait. En ce moment de crise, le général Courtais fit aux récalcitrants une proposition assez inattendue :

« — Vous êtes disposés à vous rendre à l'Hôtel-de-Ville ?

— Oui ! oui !

— Vous voulez y déposer vos armes ?

— Nous le voulons.

— Vous voulez être traités avec les honneurs de la guerre ?

— Oui ! oui !

— Eh bien ! formez vos rangs : je me mets à votre tête et je vous conduis à l'Hôtel-de-Ville... Vous m'acceptez bien comme votre général ?

— Nous vous suivons. »

Le général Courtais monte à cheval ; la grille du guichet

de la rue de Rivoli s'ouvre à deux battants, et l'arrière-garde de l'armée d'occupation défile tranquillement devant les montagnards stupéfaits. Le cortège suit les quais, au milieu d'une foule immense, attirée par la singularité d'un pareil spectacle. Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, les vainqueurs de la royauté changent leurs armes contre des reçus nominativement libellés. Après cette longue formalité, on les fit tous dîner dans une des plus vastes salles de l'Hôtel-de-Ville. Ils reçurent en outre quelques pièces de cinq francs, sur les fonds du ministère de l'intérieur. C'est ainsi que finit cette journée commencée sous d'aussi menaçants auspices, et qui n'eut pour dénouement qu'une burlesque promenade du palais des Tuileries à la place de Grève. Très peu de jours après, l'état-major de la garde nationale prenait possession des appartements du duc d'Orléans, du roi des Belges, du duc de Nemours. Le général Courtais s'installa avec sa famille dans les appartements du duc de Montpensier, qu'il occupa jusqu'au jour de sa chute et de son arrestation.

Ainsi, dans ces temps de désordre, aux populaires ovations succédaient vite la disgrâce, l'insulte et le châtement. Quatre mois après le départ du Roi et de la famille royale, les vainqueurs de la royauté étaient chassés à leur tour des Tuileries, et le général qui marchait à leur tête, pour les conduire et les désarmer, passait lui-même bientôt des

splendides appartements du duc de Montpensier sous les verrous d'une prison.

Il est un dernier épisode dont le palais des Tuileries fut encore le théâtre : c'est l'épisode sanglant de la dernière nuit de juin 1848.

Paris avait été mis en état de siège ; une commission militaire était installée dans l'ancienne salle à manger de Louis-Philippe et dans les petits appartements de la Reine. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que le président de cette commission, officier supérieur, fut tout d'abord reconnu pour l'un des plus importants meneurs de l'insurrection. Loin de présider comme juge, il fut arrêté comme insurgé. Tous les prisonniers faits dans les divers quartiers où s'étaient livrés de meurtriers combats comparurent devant ce conseil de guerre. On les enferma d'abord dans le corps-de-garde près du guichet, puis dans les petites chambres situées au-dessus des écuries, puis encore dans les caves du pavillon Marsan ; puis, enfin, on transforma en une prison de circonstance le souterrain qui, du palais des Tuileries, s'étend jusqu'au tiers environ de la terrasse du bord de l'eau.

Cette longue galerie fut construite sous Napoléon 1^{er}, pour que l'impératrice Marie-Louise et, plus tard, le roi de Rome, pussent se rendre plus librement à leur promenade sur cette terrasse.

Sous la Restauration, ce passage souterrain fut encore réservé pour les promenades de la duchesse de Berry et du duc de Bordeaux.

Louis-Philippe fit restaurer cette galerie avec grand soin. Construite en pierres de taille, elle reçoit le jour par des ouvertures garnies de barreaux de fer et donnant sur le jardin. La sortie de cette galerie sur la terrasse est surmontée d'un petit pavillon en pierre sur lequel on a placé la statue en bronze de Cléopâtre. Cinq à six mille prisonniers furent enfermés dans ce souterrain. Dans la journée qui suivit leur arrestation, un grand nombre furent bientôt conduits, liés et garrottés, dans les forts; mais plusieurs centaines furent retenus, sur le sort desquels on se proposait de prononcer pendant la nuit ou le lendemain. Ces insurgés, pour la plupart échauffés encore par le combat, ivres de poudre, de vin et d'eau-de-vie, vociférant, jurant, tentèrent de briser les barreaux et de désceller les pierres. Les postes furent doublés, triplés, aux extrémités de la galerie. On plaça des sentinelles tout le long du mur, à l'extérieur, avec ordre de tirer sur tous ceux qu'on verrait apparaître à l'une des ouvertures. Cette consigne fut si fidèlement exécutée, qu'un prisonnier fut tué raide pour avoir refusé d'obéir à une première sommation. Ses camarades passèrent par l'ouverture son cadavre, qui fut déposé sur les marches de l'escalier du palais.

L'exaspération de ces prisonniers, presque asphyxiés par le manque d'air et par des exhalaisons méphitiques, devint telle qu'ils se précipitèrent en masse sur l'énorme grille d'entrée pour la forcer ou la démolir. Le poste qui se trouvait là, malgré ses exhortations, fut forcé, pour se défendre, de charger les armes, et, à plusieurs reprises, de menacer ces furieux d'une fusillade.

Vers minuit, l'ordre arrive de faire sortir les prisonniers du souterrain, de les former en colonnes, et de les conduire, sous bonne escorte, à la préfecture ou à Saint-Lazare. On n'a jamais bien su au juste quelle destination avait été indiquée. Ce qu'il y a de certain, c'est que, rangés dans la cour des Tuileries, ils furent enveloppés par un double rang de gardes nationaux. Ils se mirent en route, restant parfaitement libres dans leurs mouvements, traversant le guichet du pavillon de Flore, tournant le quai à gauche, reprenant le guichet de la place du Carrousel et se développant sur la place.

La conduite de cette troupe avait été confiée à un chef de bataillon de la garde nationale de Cambrai, brave et dévoué citoyen, qui venait toujours offrir le secours de son zèle et de son bras dans les occasions difficiles.

Quand ce triste cortège fut arrivé sur la place du Carrousel, à la hauteur de l'hôtel de Nantes, qui n'existe plus aujourd'hui, quelques-uns des prisonniers, hommes résolus, se bais-

sent rapidement, saisissent un grand nombre de gardes nationaux par les jambes, les font tomber et s'emparent de leurs fusils. Des coups de feu se font entendre. D'où étaient-ils partis? On ne le saurait dire; mais l'une des premières victimes fut le chef de bataillon de Cambrai, qui tomba frappé d'une balle à la tête. Tout aussitôt une horrible fusillade s'engage. Les gardes nationaux, surpris à l'improviste, croyant avoir à se défendre des prisonniers, tirent sur eux, sans se souvenir qu'à peu de distance marchait une ligne de gardes nationaux. Au même instant, un poste de gardes mobiles de la marine sort de l'Orangerie, et entame un feu nourri contre la masse qui s'agitait devant lui dans les ténèbres.

Les gardes nationaux restés dans la cour des Tuileries sont bientôt eux-mêmes assaillis par une grêle de balles : ils ripostent à travers les grilles. Une panique universelle s'empare de tout ce qui était sur pied dans le palais et dans les environs. Les factionnaires et la troupe du palais tirent sur les quais; — un jeune garde national, en sentinelle à l'extrémité de la rue du Bac, est tué; — ils tirent dans la rue de Rivoli, sur la place du Palais-Royal, dans le jardin même du palais. Partout on relève des blessés, des morts... On parcourt avec des torches et des lanternes la place du Carrousel pour porter des secours et enlever des cadavres. Le sang était répandu en si grande abondance, qu'on fut obligé

de jeter des sacs entiers de sciure de bois et de sable pour l'étancher et en effacer les traces.

Au grand jour, le bruit de cette horrible boucherie s'était promptement répandu dans Paris; je pus, le lendemain matin, voir le sanglant spectacle que présentait le palais. En entrant dans la cour des Tuileries, par le pavillon de Flore, devant les fenêtres des cuisines, étaient étendus sur de la paille les cadavres de vingt-sept insurgés. Dans une des salles du premier étage, dont les fenêtres ouvrent sur le pont Royal, le docteur Gannal embaumait les corps du commandant de la garde nationale de Cambrai et de quelques gardes nationaux déjà reconnus et réclamés par leurs familles. Sur le marbre de la salle du Trône, étaient rangés deux lignes de cadavres, l'une de gardes nationaux qui n'étaient point encore reconnus, l'autre, d'hommes que l'on supposait des chefs d'insurgés. Parmi ceux-ci on remarquait le cadavre d'un homme jeune encore, d'une blancheur de peau et d'une propreté remarquables, dont le linge, d'une extrême finesse, était recouvert d'une blouse. Deux coups de feu lui avaient déchiré le torse avec tant de violence, que l'on apercevait le foie et les entrailles. Dans un coin, sous un drap rouge de sang, étaient des bras, des jambes, coupés le matin par les chirurgiens appelés en toute hâte.

Par une fatalité déplorable, les invalides civils avaient été complètement expulsés quelques jours auparavant, et

les dernières voitures renfermant le matériel des hôpitaux étaient parties il n'y avait pas vingt-quatre heures ! Il fallut les faire revenir, réinstaller un service médical, les Sœurs de Charité, etc., etc. Les salles se remplirent de lits, où l'on plaça d'un côté les gardes nationaux, les soldats de l'ordre ; de l'autre, les insurgés.

Un grand nombre des blessés étaient horriblement mutilés. Presque toutes les amputations furent pratiquées en faisant usage des appareils de chloroforme. Dans la galerie des Faisans, dans le salon de Louis XIII, dans celui de Louis XIV, on suivait avec horreur les longues traînées du sang répandu par les blessés ou qui s'échappait des cadavres. La terrasse en pierre qui donne sur le jardin était remplie de matelas, d'oreillers, de draps, de serviettes ensanglantés. J'ai vu rarement un spectacle plus horrible.

Au milieu des péripéties de ce meurtrier combat, un fait honore le sang-froid et le courage de M. Clément Thomas.

Après l'arrestation de M. Courtais, ce représentant avait été chargé du commandement en chef des gardes nationales. Les journées de Juin le trouvèrent zélé défenseur de l'ordre. Blessé dans une des attaques qu'il dirigea avec beaucoup de fermeté, il ne rentra cependant que fort tard au palais des Tuileries. Il se reposait depuis quelques instants, cherchant à calmer les douleurs que lui causait une contusion à la cuisse, lorsque la fusillade éclata. En apprenant ce

qui se passait, les meurtres inutiles qui ensanglantaient la place du Carrousel et les environs, M. Clément Thomas n'hésite pas à se lever. Accompagné du régisseur du palais, honnête homme, plein de cœur et de dévouement, il se précipite dans la cour des Tuileries, criant d'une voix de stentor : *Cessez le feu ! Couchez-vous à terre !* Grâce à cet ordre répété tout le long de la grille, vite compris, et plus vite encore exécuté, bien des victimes furent épargnées.

Au milieu de cet effrayant désordre, si beaucoup de prisonniers succombèrent, beaucoup d'autres parvinrent à s'échapper. Il y en eut même qui, se mêlant aux gardes nationaux des départements et de la banlieue, qu'on ne reconnaissait qu'à une bande de papier attachée à leurs chapeaux ou à leurs casquettes, rentrèrent le lendemain chez eux, en plein jour, comme de loyaux défenseurs de la tranquillité publique.

On avait maladroitement accumulé une masse de gardes nationaux sans uniforme dans le palais. Ne se connaissant pas, n'ayant aucun signe de ralliement entre eux, ils ne firent qu'augmenter la confusion. Aux premiers coups de feu, ceux qui étaient en haut descendirent rapidement les escaliers pour prêter secours; ceux qui étaient en bas, effrayés de quelques balles qui avaient sifflé à leurs oreilles, sans les toucher, montèrent précipitamment les escaliers de l'intérieur du palais, leurs fusils à la main, la baïonnette en avant.

Une douzaine d'hommes furent grièvement blessés dans ce choc : les poltrons frappèrent les courageux.

Des gardes nationaux étaient tellement pressés de tirer des coups de fusil, que plusieurs, placés sous le vestibule de l'entrée principale, celle qui conduit aujourd'hui aux appartements de l'Empereur et de l'Impératrice, firent feu à travers les grandes glaces de la porte et les brisèrent. Un adjudant du palais, qui se trouvait près de là, fut blessé à la tête par un éclat de verre ou par une balle faisant ricochet.

Le lendemain et le surlendemain, on comptait près de cent blessés étendus dans les lits envoyés et dressés avec le plus grand zèle par l'administration des hospices ; des cercueils emportaient les cadavres des gardes nationaux ; ceux des insurgés, dont on ne se donna pas la peine de dresser l'acte de décès, furent jetés dans des voitures de déménagement de la maison Bailli et conduits au cimetière. Le restant des prisonniers fut dirigé sur un des forts des environs.

Malgré cette terrible leçon, dans la nuit qui suivit celle de la fusillade de la place du Carrousel, un autre accident vint encore ensanglanter le jardin des Tuileries. Quelques postes étaient disséminés sous les arbres, et des patrouilles se croisaient fréquemment. Au milieu de la nuit, au passage de l'une d'elles, une circonstance toute fortuite fait écrouler une de ces pyramides de chaises que l'on voit en été,

de distance en distance, dans les allées principales. Au bruit causé par les chaises tombant les unes sur les autres, une sentinelle fait feu, la patrouille riposte, d'autres gardes nationaux tirent... Une heure après, on rapportait au palais cinq ou six blessés; on coupait la jambe à l'un d'eux, on amputait l'autre d'un bras.

On craignit un moment une calamité d'un autre genre et qui aurait pu devenir plus meurtrière, le typhus. Le souterrain était encombré d'immondices; à ces odeurs méphitiques se mêlaient l'odeur du sang et les exhalaisons cadavériques. Il fallut avoir recours à des remèdes héroïques. Au moyen des longs tuyaux d'arrosement du jardin et d'une pompe à forte pression, on introduisit des masses d'eau dans le souterrain par le pavillon de l'extrémité. Cette opération terminée, on y répandit quelques centaines de litres de chlore.

On souffre au récit de tant de sanglants épisodes, on se sent frémir d'horreur devant cet effrayant tableau des malheurs de la guerre civile. Combien sont imprudents ou coupables ceux qui en donnent le signal! combien doivent être honorés ceux dont l'habileté et le courage savent les prévoir ou y mettre fin!

Malgré tous les complots qui s'ourdirent et se succédèrent depuis le 24 février pour obtenir l'ajournement des élections, les élections générales commencèrent le 27 avril 1848, le jour de Pâques.

Neuf cents représentants reçurent le gouvernement provisoire aux cris de *Vive la république!* dans une vaste salle construite à la hâte. En même temps que la république était acclamée au dedans, on la proclamait au dehors, sous le péristyle du monument de l'Assemblée nationale.

Le 7 mai, M. Lamartine soumit à l'approbation de l'Assemblée nationale tous les actes du gouvernement provisoire. Chaque ministre apporta et lut successivement à la tribune le compte-rendu spécial des actes de son département. Tous ces comptes-rendus reçurent la sanction des applaudissements de l'Assemblée; quelques-uns même obtinrent l'approbation de l'opinion publique: je citerai ceux de MM. Marie, Bethmont, et surtout aussi celui de M. Lamartine, qui présenta, dans son langage élevé et poétique, un tableau complet et rassurant de la situation de la République vis-à-vis de l'Europe et de la situation de l'Europe vis-à-vis de la République.

Election du président de la République.

Bientôt l'Assemblée nationale rédigea, discuta et vota la constitution républicaine, qui vint au monde au bruit du canon. D'après cette constitution, il fallait procéder à l'élection d'un président de la République; cette élection devait être demandée au suffrage universel.

Quelque temps auparavant, j'avais eu l'honneur d'être présenté par un membre de l'Assemblée nationale à l'illustre républicain président du conseil, et qui occupait alors, rue de Varennes, l'hôtel Monaco. Voici à quelle occasion. Le bruit s'était répandu que *le Constitutionnel* allait être supprimé. Dans une audience qu'il m'accorda, le général m'assura que le gouvernement n'avait jamais eu cette pensée. Ses paroles furent pleines de bienveillance.

A peu de temps de là, presque à la veille de l'élection pour la présidence, le général Cavaignac voulut bien me faire dire par un de ses aides-de-camp qu'il était surpris de ne m'avoir pas revu, et qu'il m'attendait le lendemain chez lui, à onze heures du soir. Je fus exact au rendez-vous.

Il y a des hasards de conversation singuliers : tantôt des explications délicates, et qui pouvaient devenir blessantes, tournent à la conciliation et au rapprochement ; tantôt un entretien qui ne devait être que bienveillant de part et d'autre tourne à l'aigreur. Habitué au commandement, le général Cavaignac, dans sa dignité, ne crut pas devoir solliciter franchement l'appui du *Constitutionnel* en faveur de sa candidature ; dans mon indépendance, soucieux, moi aussi, de ma dignité d'écrivain et de mes convictions politiques, je crus devoir m'expliquer avec politesse, mais avec une entière liberté. Dans ces dispositions mutuelles, le premier mot un peu vif jeté par l'un ou l'autre des deux inter-

locuteurs devait bientôt faire verser l'entretien du mauvais côté. Cela arriva. Je me retirai sous les plus fâcheuses impressions, attristé de n'avoir pas trouvé dans cette conférence le calme, l'élévation et la noblesse de langage que j'attendais d'un candidat à la présidence de la République.

Plusieurs journaux de Paris et des départements donnèrent le récit d'une conversation entre le général Cavaignac, président du conseil, et M. Véron, directeur du *Constitutionnel*. A cette occasion, le vendredi 24 novembre 1848, le *Constitutionnel* publia par mes soins les explications suivantes :

Il y a dix ou douze jours le général Cavaignac, président du conseil, par un de ses aides-de-camp, invita M. Véron à venir causer avec lui. Ce dernier s'empressa de se rendre à cette invitation. C'est alors qu'eut lieu cette conversation dont on parle, et dont voici le récit fidèle (1) :

« M. CAVAIGNAC. Eh bien ! monsieur Véron, vous m'aviez promis de me venir voir : je ne vous ai pas vu.

« M. VÉRON. J'attendais votre appel, monsieur le président.

« M. CAVAIGNAC. Vous m'aviez fait espérer aussi quelque appui de la part du *Constitutionnel* : il n'a pas été très aimable.

« M. VÉRON. Permettez-moi de vous dire, monsieur le président, que j'attendais de vous tout autre chose que des repro-

(1) Aucun des détails de ce récit n'a été contredit par les journaux ministériels du temps.

ches. Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, *le Constitutionnel* a été vraiment à peu près ministériel.

« M. CAVAIGNAC. Oh ! ministériel, c'est beaucoup dire. Vous allez voir. (Ici le président du conseil feuillette un registre d'extraits de journaux ; il tombe sur deux articles du *Constitutionnel* où il est parlé avec éloge et de son langage à la tribune et de ses mœurs de gouvernement.)

« M. VÉRON.—Vous voyez, monsieur le président, les pièces parlent.

« M. CAVAIGNAC. Soit ! venons à la question du jour, l'élection du président de la République. Il n'y a que deux candidats, moi et Napoléon. Eh bien ! je vais vous parler avec une franchise toute militaire : serez-vous pour moi ou contre moi ?

« M. VÉRON. La question est nette. J'ai un regret : c'est que ma réponse le sera moins.

« Sans être absolument pour vous, *le Constitutionnel* peut n'être pas contre vous. Il y a des nuances qu'il faut conserver.

« M. CAVAIGNAC. Voulez-vous faire du juste-milieu ? Entre deux candidats, il faut choisir l'un ou l'autre : pourquoi des nuances ?

« M. VÉRON. Il en faut, général, pour votre dignité et pour la mienne. Si *le Constitutionnel* était dévoué à votre candidature, on dirait que vous êtes un corrupteur, et moi un corrompu ; la calomnie se donnerait beau jeu.

« M. CAVAIGNAC. La calomnie ! il faut bien s'y résigner : est-ce qu'elle m'épargne ! ne suis-je pas calomnié ?

« M. VÉRON. Je n'en disconviens pas, général ; mais vous gouvernez la France : on peut pâtir un peu pour tant d'honneur ; et puis la calomnie, qui s'est prise à votre personne, ne vous a pas atteint bien haut, elle n'a pas monté jusqu'au cœur. (Ici le président du conseil laisse échapper un léger sourire.)

« M. CAVAIGNAC. Enfin, je répète ma question : *le Constitu-*

tionnel me soutiendra-t-il! A demande franche, franche réponse.

« M. VÉRON (*se levant*). Eh bien! général, puisque vous me demandez de vous parler avec toute franchise, je vous dirai que, demandant au *Constitutionnel* de vous soutenir, vous ne lui rendez pas la besogne facile.

« M. CAVAIGNAC (*vivement*). Comment cela?

« M. VÉRON. Oui, monsieur le président, ce pauvre pays si tourmenté, votre parti le froisse dans ses intérêts; il semble même souvent s'appliquer à le contrarier dans ses besoins et presque dans ses mœurs.

« M. CAVAIGNAC. Comment, ses mœurs! Ah ça! est-ce que je ne me lave pas les mains, par hasard?

« M. VÉRON. Il ne s'agit pas de luxe et d'élégance, monsieur le président; mais, ces jours derniers, par exemple, comment le gouvernement a-t-il pris la question du remplacement militaire? Il y a un demi-siècle que ce pays jouit du droit de remplacement; il en a joui même sous l'Empire: et on veut l'en priver sous je ne sais quel prétexte d'égalité chimérique; il semble qu'on n'ait vu là qu'une question de jeunesse à gants jaunes. La question intéresse toute notre population agricole, tous les fils de nos fermiers. Je ne parle pas de la question militaire: ce n'est pas mon affaire; mais je dis que vouloir étendre sur tous les citoyens ce niveau d'un service militaire est ce que j'appelle méconnaître et contrarier les mœurs du pays, violenter la France dans sa majorité.

« M. CAVAIGNAC. Les opinions du général Lamoricière sur cette question sont très anciennes, très méditées, et les idées d'un tel homme veulent qu'on les prenne en grande considération, car elles ont l'habitude d'être justes.

« M. VÉRON. La Chambre n'en a pas jugé ainsi: la majorité a été contre vous. Elle a défendu les intérêts, les besoins, les mœurs de la majorité du pays. Je reconnais toutefois, général,

que vous avez fait un pas, un grand pas vers cette majorité, en prenant pour ministres M. Dufaure et M. Vivien. Les opinions dont nous sommes les organes vous en ont su gré. Mais à peine avez-vous fait un mouvement vers cette majorité, qu'on vous voit faire un mouvement rétrograde : on vous voit reprendre les hommes dont vous vous étiez séparé, comme si vous étiez forcé de vous mouvoir éternellement dans le même cercle, dans le cercle d'une minorité.

« M. CAVAIGNAC (*se levant avec véhémence*). Voilà bien le langage de votre parti : toujours les majorités, rien que les majorités ! Vous êtes un parti indéfectible, vous n'avez rien appris et rien oublié. Selon vous, il faut toujours gouverner par et pour les majorités. Mais les minorités n'ont-elles donc pas leurs droits ? Les minorités ne vous ont-elles pas appris, au 24 février, ce qu'elles savaient faire ? Elles pourraient bien vous l'apprendre encore ! Le malheur de ce pays-ci est que les opinions que vous représentez aient une si grande influence. Car je ne nie pas votre influence, avec vos cinquante mille abonnés : le malheur de ce pays est que vous les ayez. Ah ! je voudrais bien pouvoir vous les enlever, vos cinquante mille abonnés. C'est difficile, je le sais ; mais ce serait bien utile de le pouvoir faire.

« M. VÉRON. Monsieur le président du conseil, nous voilà bien loin du point de départ ! En commençant cette conversation, vous demandiez au *Constitutionnel* de vous soutenir : vous exprimez maintenant un violent désir de le supprimer. Après tout, cependant, que représentons-nous ? Les idées d'ordre, qui peuvent seules sauver la société, et qui seules peuvent faire durer le pouvoir.

« M. CAVAIGNAC. Les idées d'ordre ! mais n'a-t-on rien fait pour elles ? Paris, si profondément remué, n'est-il pas tranquille ? Est-ce que, sous la république, on n'y a pas la vie douce et facile ? Est-ce qu'on ne dîne pas bien à ses heures ? Est-ce

qu'après son dîner on ne peut pas aller entendre de la bonne musique ?

« M. VÉRON. Oui, monsieur le président du conseil, on a toutes ces choses-là, sauf la bonne musique qui est pour le moment assez rare. Mais, du temps des Cosaques, on pouvait aussi bien dîner et entendre de la bonne musique : l'invasion ne nous avait pas ravi ces biens. Aussi serait-ce peu de chose si là se bornaient les bienfaits de la liberté républicaine ; et si l'on n'avait pas d'autres services à vous attribuer que celui de nous avoir procuré de tels bienfaits, ce serait, monsieur le président, un pauvre argument en faveur de votre candidature.

« M. CAVAIGNAC. Au fait, vous n'êtes pas pour moi, et je m'attends, dans deux jours, à un article très agressif dans *le Constitutionnel*.

« M. VÉRON. Monsieur le président, je vous déclare que je ne tiens aucun compte des vivacités de notre conversation, que vos services ne seront pas méconnus par *le Constitutionnel*, que votre caractère y sera respecté. Quant à cette franche adhésion que vous me demandiez, je ne puis vous la promettre : la question vaut la peine qu'on y réfléchisse et qu'on prenne les conseils de ses amis. Ce dernier point est pour moi un devoir. Je me retire, monsieur le président, n'ayant pas, ne pouvant avoir de parti pris.

« M. CAVAIGNAC. Alors, je vous reverrai la semaine prochaine.

« M. VÉRON (*en se retirant*). Monsieur le président, si vous croyiez une seconde conversation utile, je me rendrais avec empressement à l'invitation qui me serait adressée par vous. Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous saluer.

« M. CAVAIGNAC. Allons ! bonne nuit ! (Pendant que M. Véron tourne d'un côté et M. le président du conseil de l'autre, ce dernier fredonne en se retirant : *Tra la la ! la ! la !*) »

Au milieu du désordre des rues, des folies et des menaces qui se succédaient dans les clubs ; au milieu de la panique financière, des complots incessants ; au milieu des déclamations de la propagande socialiste et de la dispersion de l'armée, surgit un nom qui rappelait le rétablissement de l'ordre, la renaissance de la société après les crimes de 93 ; qui rappelait la discipline et la gloire des armées françaises : un nom enfin qui faisait revivre le souvenir de toutes les victoires de l'Empire.

Dès que la proclamation de la république à l'Hôtel-de-Ville fut connue à Londres, le prince Louis-Napoléon s'empressa de se rendre en France. Sa première démarche à Paris fut celle-ci : il informa immédiatement de son arrivée le gouvernement provisoire ; il lui fit dire qu'il attendait ses conseils. On lui répondit qu'on ne s'opposerait nullement à son séjour en France, mais que, dans la situation présente, on le priait de quitter Paris et de s'en tenir éloigné jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale.

Avant son départ, le prince Louis-Napoléon adressa la lettre suivante au gouvernement provisoire :

Paris, le 29 février 1848.

MESSIEURS,

Après trente ans d'exil et de persécution, je croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras : je m'éloigne donc momentanément. Vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et la sincérité de mon patriotisme.

Recevez, messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sympathie.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

L'arrivée, le départ du Prince, cette correspondance entre lui et le gouvernement provisoire, tout cela ne demanda que vingt-quatre heures.

Louis-Napoléon, revenu à Londres, y resta complètement étranger à toutes les menées qui purent se faire en son nom.

Lors des premières élections, quelques-uns de ses amis l'exhortaient à se présenter candidat : poussant le patriotisme jusqu'à l'abnégation, il répondit qu'il voulait obtempérer au désir du gouvernement provisoire, et tenir la promesse qu'il avait faite de garder le silence et de se tenir éloigné jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale.

Bientôt des réélections ont lieu ; le nom du Prince est mis en avant par plusieurs de ses amis, et, presque à son insu, le Prince est élu au grand étonnement de tout le monde dans trois départements simultanément, dans la Charente-Inférieure, dans le département de la Seine et dans celui de l'Yonne. Le dévouement de M. de Persigny n'était pas, il est vrai, resté inactif.

Dans la séance du 13 juin 1848, présidence de M. Sénart,

une discussion eut lieu à l'Assemblée nationale sur l'admission du prince Louis-Napoléon, comme représentant. A la séance de la veille, M. Lamartine avait déclaré qu'il ferait exécuter ce qui concernait Louis-Napoléon dans la loi du bannissement de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aurait autrement décidé. Cependant, dans cette séance du 13, M. Jules Favre, rapporteur d'une commission nommée pour l'élection de la Charente-Inférieure, rappela que cette loi de 1832, le gouvernement provisoire l'avait abrogée, et que cette déclaration expliquait les suffrages des électeurs; il conclut à l'admission du prince Louis-Napoléon. M. Buchez, rapporteur pour l'élection du département de la Seine, conclut au contraire à l'annulation, se fondant surtout sur ce fait, que le prince Louis, ni avant ni après les élections, n'avait publiquement reconnu la république.

M. Desmares, rapporteur pour l'élection du département de l'Yonne, conclut à l'admission.

Après la lecture de ces trois rapports, M. Vicillard, représentant, prend la parole et s'exprime ainsi :

Je viens rendre un plein hommage aux qualités et aux intentions du citoyen Louis Bonaparte. Il y a trente ans que je le connais et que j'ai pu apprécier ce qu'il y a de noble et de désintéressé en lui. On veut en faire un prétendant malgré lui, comme on en fait un député malgré lui.

Je vais vous donner la preuve de ses intentions à l'égard

de son élection, et je vous demanderai si son attitude est celle d'un ambitieux qui cherche les suffrages populaires pour arriver là où il n'a jamais voulu arriver.

Je demande la permission à l'Assemblée de lui dire quelles étaient ses intentions relativement aux candidatures qu'on lui offrait.

« Londres, le 11 mai 1848.

« MON CHER MONSIEUR VIEILLARD,

« Je n'ai pas encore répondu à la lettre que vous m'avez adressée de Saint-Lô, parce que j'attendais votre retour à Paris et l'occasion de vous expliquer ma conduite.

« Je n'ai pas voulu me présenter comme candidat aux élections. parce que je suis convaincu que ma position à l'Assemblée eût été extrêmement embarrassante. Mon nom, mes antécédents, ont fait de moi, bon gré mal gré, non un chef de parti, mais un homme sur lequel s'attachent tous les regards des mécontents. Tant que la société française ne sera pas rassise, tant que la Constitution ne sera pas fixée, je sens que ma position en France serait difficile, très ennuyeuse et même très dangereuse pour moi. J'ai donc pris la ferme résolution de me tenir à l'écart, et de résister à toutes les séductions que peut avoir pour moi le séjour de mon pays. Si la France avait besoin de moi, si mon rôle était tout tracé, si enfin je pouvais croire être utile à mon pays, je n'hésiterais pas à passer sur toutes les considérations secondaires pour remplir un devoir ; mais dans les circonstances actuelles, je ne puis être bon à rien, je ne serais tout au plus qu'un embarras.

« D'un autre côté, j'ai des intérêts personnels et graves à surveiller en Angleterre. J'attendrai donc encore quelques mois ici que les affaires prennent en France une tournure plus calme et plus dessinée. J'ignore si vous me blâmerez de cette

résolution ; mais si vous saviez combien de propositions ridicules me surviennent même ici, vous comprendriez combien davantage, à Paris, je serais en butte à toutes sortes d'intrigues. Je ne veux me mêler de rien. Je désire voir la république se fortifier en sagesse et en droits ; et, en attendant, l'exil volontaire m'est très doux, parce qu'il est volontaire.

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Une discussion générale, vive, animée, s'engage sur la loi de 1832 et sur l'admission du prince Louis-Napoléon. Un des orateurs, M. Louis Blanc, combat la mesure d'exil proposée contre le Prince. « Ne grandissez pas, dit-il, les prétendants par l'éloignement. Il nous convient de les voir de près, parce qu'alors nous les mesurerons mieux. »

Il ajouta : « L'oncle de Louis-Napoléon, que disait-il ? Il disait : La république est comme le soleil ! Laissez le neveu de l'Empereur s'approcher du soleil de notre république : je suis sûr qu'il disparaîtra dans ses rayons. »

Dans cette séance du 13 juin, M. Bonjean cite encore une autre lettre du prince Louis-Napoléon, datée du 24 mai 1848. La voici :

« Londres, le 24 mai 1848.

« CITOYENS REPRÉSENTANTS,

« J'apprends par les journaux du 22 qu'on a proposé, dans les bureaux de l'Assemblée, de maintenir contre moi seul la loi d'exil qui frappe ma famille depuis 1816. Je viens demander aux représentants du peuple pourquoi je mériterais une semblable peine. Serait-ce pour avoir toujours publiquement déclaré que,

dans mes opinions, la France n'était l'apanage ni d'un homme, ni d'une famille, ni d'un parti? Serait-ce parce que, désirant faire triompher sans anarchie ni licence le principe de la souveraineté nationale, qui seul pouvait mettre un terme à nos dissensions, j'ai deux fois été victime de mon hostilité contre le gouvernement que vous avez renversé?

« Serait-ce pour avoir consenti, par déférence pour le gouvernement provisoire, à retourner à l'étranger après être accouru à Paris au premier bruit de la révolution? Serait-ce, enfin, pour avoir refusé, par désintéressement, les candidatures à l'Assemblée qui m'étaient proposées, résolu de ne retourner en France que lorsque la nouvelle constitution serait établie et la république affermie?

« Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les armes contre le gouvernement de Louis-Philippe me porteraient, si on réclamait mes services, à me dévouer à la défense de l'Assemblée, résultat du suffrage universel.

« En présence d'un roi élu par deux cents députés, je pouvais me rappeler être l'héritier d'un empire fondé par l'assentiment de quatre millions de Français : en présence de la souveraineté nationale, je ne peux et ne veux revendiquer que mes droits de citoyen français. Mais ceux-là, je les réclamerai sans cesse, avec l'énergie que donne à un cœur honnête le sentiment de n'avoir jamais démerité de la patrie.

« Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute estime.

« Votre concitoyen,

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Après une longue discussion, l'admission du citoyen Louis-Napoléon est prononcée.

Dans la séance du 15 juin, le président de l'Assemblée

nationale lit la lettre suivante, que lui adresse le Prince :

« Londres, le 14 juin 1848.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je parlais pour me rendre à mon poste, lorsque j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs funestes. Je n'ai pas recherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injustes dont j'étais l'objet; je rechercherai encore moins le pouvoir.

« Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir; mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité et de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil : je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France.

« Ayez la bonté, monsieur le président, de donner connaissance de cette lettre à mes collègues.

« Je vous envoie une copie de mes remerciements aux électeurs.

« Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Cette pièce importante et historique était tombée par hasard dans les mains de M. Bonjean. Prenant un verre de limonade à la buvette de la Chambre, il entend le prince Napoléon, le fils du prince Jérôme, se plaindre à haute voix que le bureau de l'Assemblée nationale ait refusé de donner lecture d'une lettre du prince Louis-Napoléon.

« On accuse mon cousin, dit-il, et on ne lui permet pas de se défendre. — Avez-vous cette lettre? — La voici. »

M. Bonjean s'en empare, et, avant de l'avoir entièrement lue, il demande la parole, monte à la tribune, et donne alors connaissance à l'Assemblée des explications honnêtes et sincères du Prince.

Cette lettre souleva une tempête dans l'Assemblée nationale.

Le général Cavaignac, ministre de la guerre, prend la parole : « L'émotion qui m'agite, dit-il, ne me permet pas d'exprimer comme je le désirerais toute ma pensée. Mais ce que je remarque, c'est que dans cette pièce, qui devient historique, le mot de république n'est pas prononcé. »

La séance n'est levée qu'à sept heures; la discussion est renvoyée au lendemain.

A l'ouverture de la séance du 16, le président annonce qu'il a reçu une nouvelle lettre du prince Louis-Napoléon.

« Cette lettre, dit-il, a été remise hier après midi, à Londres, à M. Frédéric Briffault. Ce citoyen, parti hier à huit heures et demie de Londres pour Douvres, par le paquebot-poste, y est arrivé vers onze heures. A une heure du matin il était à Boulogne. Il est reparti de Boulogne à quatre heures, est arrivé à Paris à dix heures trois quarts, et à la présidence, à midi et demi. »

Voici cette lettre, datée du 15 juin 1848 :

« Londres, 15 juin 1848.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple à Paris et dans d'autres départements. C'était à mes yeux une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité. Mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.

« Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande et intelligente; et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.

« Bientôt, j'espère, le calme renaîtra et me permettra de rentrer en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de son pays.

« Recevez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Cette lettre fut renvoyée purement et simplement au ministre de l'intérieur.

L'élection du président de la République par le suffrage universel était fixée au 10 décembre. La lutte s'engagea

surtout entre le général Cavaignac et le prince Louis-Napoléon.

Le général était alors au pouvoir ; la sanglante victoire remportée sur les insurgés de Juin lui avait mérité les sympathies de la garde nationale , et tous les républicains se groupaient autour de son nom. Rien ne fut ménagé pour faire réussir cette candidature.

J'ai dit plus haut que, sur les injonctions de M. Crémieux, garde-des-sceaux, une enquête judiciaire avait été ordonnée par M. le procureur général Portalis contre les anciens ministres. A l'approche de l'élection du président de la République, quelques amis de M. Cavaignac, alors ministre de la guerre et président du conseil, lui tinrent ce langage : « Il faut faire flèche de tous bois pour le succès de votre candidature. L'enquête judiciaire contre les ministres du 29 octobre, contre MM. Guizot et Duchâtel, n'a pu fournir aucun fait, aucun acte d'illégalité. Faites donc rendre l'ordonnance de non-lieu avant l'élection : le parti conservateur vous en saura peut-être gré au jour du scrutin. » Les deux juges d'instruction auxquels cette affaire avait été confiée résumaient ainsi, en effet, devant un des témoins appelés, le résultat général des interrogatoires : « Il nous est démontré, disaient-ils, que si l'on pouvait accuser les ministres mis en cause , ce ne pourrait pas être pour ce qu'ils ont fait, mais plutôt pour ce qu'ils n'ont pas fait. » Le général Cavaignac insista donc pour que

l'ordonnance de non-lieu fût rendue ; mais lorsqu'il en lut les considérants sur une minute informe, il la froissa convulsivement dans ses mains et la jeta loin de lui. Ces considérants, qui absolvait les ministres, étaient presque une accusation contre la révolution de Février. Ces considérants ne furent jamais publiés ; seulement le procureur général informa les ministres que tous les papiers saisis chez eux et chez quelques-uns de leurs amis leur seraient rendus.

M. Dufaure, alors ministre de l'intérieur, se dévoua avec passion à la candidature du général Cavaignac.

Un excès de zèle eut un résultat fâcheux.

Le président du conseil avait prononcé à l'Assemblée nationale, vers la fin de la séance du 7 décembre et à une heure avancée, un discours qui avait presque obtenu d'unanimes sympathies. On tint à ce que ce discours fût répandu le plus tôt possible dans les départements, et on ne craignit pas de retarder jusqu'à onze heures du soir le départ des malles-postes. L'arrivée tardive de tous les courriers dans les chefs-lieux des départements fit naître de cruelles anxiétés, causa même du trouble dans les affaires commerciales, qui exigent, comme on sait, une grande exactitude de correspondance. Cette mesure dictatoriale émut toute la France et causa certainement un préjudice de scrutin à la candidature du général Cavaignac. On avait osé, sous la république, ce qui ne s'était jamais fait sous aucune monarchie.

Ce fait devint l'objet d'une interpellation de la part de M. Vesin, dans la séance du lendemain. M. Trouvé-Chauvel, alors ministre des finances, déclara qu'il avait pris sur lui de retarder le départ des malles-postes pour que le contre-poison arrivât en même temps que le poison, faisant, par ce dernier mot, allusion au très vif débat qui avait eu lieu à propos des fameuses listes des récompenses dites *nationales*. La publication de ces listes était, en effet, de nature à porter le plus grand préjudice à la candidature du général.

Nous avons prouvé, en publiant les lettres du prince Louis-Napoléon lues à l'Assemblée nationale, qu'au milieu des troubles publics, toute sa conduite n'avait été qu'abnégation, dévouement à l'ordre et à la société. Le prince Louis-Napoléon ne trouva donc que d'enthousiastes dévouements dans les villes, et surtout dans les campagnes. La gloire populaire du nom qu'il portait rejaillissait sur lui, et, depuis la révolution de Février, il avait eu la sagesse et le patriotisme de ne se jeter dans aucune aventure. On peut dire, sans être accusé d'exagération, que la candidature du prince Louis-Napoléon provoqua dans toute la France un élan national.

Le général Cavaignac obtint 1,448,407 suffrages.

Le prince Louis-Napoléon fut élu président de la République par 5,334,226 voix.

**Mes relations et ma conduite politiques sous
la Présidence de la République.**

J'avais regardé comme un devoir de raconter dans tous ses détails mon entretien avec le général Cavaignac.

Par déférence pour M. Thiers, autant que par le désir qui m'animait de donner au *Constitutionnel* une direction politique sage et prudente, toute dans les intérêts du pays, je consultai cet homme d'État sur le choix du candidat que ce journal devrait porter à la présidence. A cette époque, M. Thiers n'avait encore suivi qu'une ligne droite, et s'était courageusement dévoué à la défense de la société.

Dans cette conférence, le général Cavaignac fut d'abord écarté. Lorsque je prononçai le nom du prince Louis-Napoléon, je rencontraï une opposition non moins vive.

« Vous pouvez, monsieur Thiers, cacher votre opinion dans votre bulletin de vote jusqu'au jour du scrutin; mais il faut que *le Constitutionnel* ait un avis; il faut même qu'il l'explique et le défende publiquement par des arguments et par des faits.

— Rien ne presse, et nous pouvons attendre quelques jours pour prendre un parti. »

En étudiant la physionomie, l'attitude, les inflexions de voix de M. Thiers, je fus assez disposé à croire que, s'il ne prononçait aucun nom, c'était dans le désir que je pronon-

casse le sien. Il fut convenu, toutefois, que nous reprendrions cet entretien dans deux ou trois jours.

Quarante-huit heures s'étaient à peine écoulées, que je reçus un appel de la place Saint-Georges : je m'y rendis. La physionomie, l'attitude, le langage, tout était changé.

« Le candidat du *Constitutionnel* doit être le prince Louis-Napoléon, me dit M. Thiers.

— Vous me faites grand plaisir. J'ai eu l'honneur d'être reçu plusieurs fois par le Prince, et son calme, son langage simple, modeste ; ses idées pratiques, applicables, fruit de longues méditations dans l'exil ; le prestige de son nom, tout contribue à me faire espérer que, dans la situation actuelle, il saura gouverner autrement et mieux que tous les hommes d'État de 1848.

— Faites donc préparer un premier article bienveillant pour le Prince, mais avec quelque réserve et une certaine modération de langage. Apportez-moi ou envoyez-moi cet article à six heures : je tiens à le lire. »

A six heures, M. Thiers se plaignit presque de la froideur de l'article, et ajouta même quelques nouveaux arguments en faveur du candidat pour lequel il se montrait déjà passionné. Que s'était-il passé depuis notre premier entretien sur la présidence de la République ?

J'ai toujours de vives sympathies pour les hommes ardents, convaincus, au cœur chaud et dévoué. M. de Persi-

gny m'avait déjà fait l'honneur de me rendre plusieurs visites, et avait cherché à me pressentir sur la ligne de conduite qu'adopterait *le Constitutionnel*. Je fus heureux de lui apprendre que tout allait bien, et que, de concert avec M. Thiers, *le Constitutionnel* prenait décidément le prince Louis-Napoléon pour candidat. M. de Persigny m'intéressa par les intuitions, par les aperçus nouveaux qu'il développait avec chaleur dans un langage élevé.

Je ne sais si la politique suivie par *le Constitutionnel* rendit des services à la cause du prince Louis-Napoléon ; mais je puis affirmer que cette polémique en l'honneur du Prince ne diminua ni la clientèle ni la popularité du *Constitutionnel*.

Je dois dire ici que, moi aussi, entraîné par mes convictions désintéressées et surtout effrayé par les périls de la situation, je me passionnai sans aucune ambition d'avenir pour la cause que servait avec tant d'enthousiasme M. de Persigny.

Dans les nombreuses audiences dont le président de la République voulut bien m'honorer, ni conventions, ni promesses, et comme chaque jour amenait ses difficultés, les difficultés de chaque jour étaient le seul objet de nos entretiens.

Après l'élection du président, M. le comte Walewski, qui avait toute la confiance du Prince, vint un jour m'offrir de remplacer M. Charles Blanc, frère de M. Louis

Blanc, comme directeur des beaux-arts, au ministère de l'intérieur. Je refusai sans hésitation cette place.

« Je ne sais pas faire, lui dis-je, les choses à demi. J'estime que le prestige du nom du président de la République et les *idées napoléoniennes* rétabliront la discipline dans l'armée, l'ordre dans les rues, le crédit dans les finances : je servirai donc cette cause sans arrière-pensée, et avec d'autant plus d'autorité que je conserverai ma situation de parfaite indépendance. L'impulsion politique que j'ai donnée au *Constitutionnel* me vaut déjà bien des attaques, bien des railleries, bien des inimitiés ; mais tout cela m'excite, me passionne, au lieu de m'affliger. J'ai un journal important dans la main : je rougirais d'installer dans ses colonnes la politique de la peur. Soyez tranquille : jusqu'au bout, je le mènerai résolûment au combat. »

Depuis ce refus motivé, il ne me fut jamais rien offert.

Toutefois, le Prince-Président me fit plus d'une fois l'honneur de tenir compte des recommandations que je lui adressai pour quelques amis intelligents, au cœur bien placé, dont le courage et les lumières pouvaient être utilisés dans les temps difficiles où beaucoup de gens, par prudence ou par de faux calculs, refusaient leur sympathique concours. J'eus même à souffrir du crédit dont semblait m'honorer la bienveillance du président de la République, et chaque jour voyait grossir le nombre des visites et des lettres des solli-

citeurs. Un grand nombre de ces lettres portaient même pour suscription : *A M. Véron, à l'Élysée*. Les uns m'informaient qu'ils craignaient de perdre leur place, et me priaient de veiller à leurs intérêts ; d'autres sollicitaient des emplois qui n'étaient pas vacants. Les demandes de croix d'honneur, de pensions, de bureaux de poste, de bureaux de tabac, de perceptions et de recettes particulières, ne faisaient pas défaut. Plus d'un poète de province me priait de mettre sous les yeux du président de la République ses vers d'arrondissement et ses poésies de chef-lieu ; plus d'une femme mariée sollicitait pour son mari un changement de résidence, et voulait surtout être rappelée à Paris. Que de tendresses inattendues me furent prodiguées par d'anciens amis d'enfance, par d'anciens camarades de collège dont je n'avais guère jusque-là entendu parler, et même par des inconnus qui, portant mon nom et se disant mes parents, établissaient que c'était pour moi un devoir d'honneur de m'intéresser à eux !

Heureusement, une petite tempête d'avertissements vint fondre un beau matin sur *le Constitutionnel*, et je perdis en vingt-quatre heures les tendres obséquiosités des fonctionnaires publics inquiets, des poètes de sous-préfecture, des femmes mariées intrigant pour leurs maris. Je vis même s'éclipser les amis d'enfance, les camarades de collège, et cette nombreuse famille improvisée qui m'était

née sous le soleil de mon crédit et de ma puissance d'un jour. Que de gens, en France, médisent du pouvoir et n'appellent que ses faveurs !

Depuis le 10 décembre 1848 jusqu'au 10 novembre 1849, avant et longtemps après l'élection du prince Louis-Napoléon comme président de la République, M. Thiers et *le Constitutionnel* marchèrent d'accord. M. Thiers, aussi bien que M. Molé, eut plus d'un entretien politique avec le président de la République. Si je suis bien informé, dans ces conférences intimes, le prince Louis-Napoléon écoutait les avis d'autrui et ne faisait guère connaître le sien. Cependant, les bons rapports continuaient. L'ancien ministre du 1^{er} mars eut même assez de crédit pour faire nommer plus d'un de ses protégés à des emplois publics, et pour en placer plusieurs dans d'importantes préfectures. A toutes les fêtes de l'Élysée, on rencontrait M. Thiers et sa famille.

Je fus informé par hasard de tous les projets, de tous les plans, de toutes les espérances de M. Thiers pendant l'année 1849.

Le portefeuille du ministère du commerce et de l'agriculture fut offert dans le cours de cette année, pendant une crise ministérielle, à M. Achille Fould, qui me fit l'honneur de me consulter à ce sujet : « Dois-je accepter ? M. Thiers me dit : « N'acceptez pas. » Et voici les raisons qu'il me donne : « Vous serez mieux placé, me dit-il, au ministère des finances.

« D'ici à très peu de temps, M. Molé et moi, je n'en doute pas, nous serons appelés par le Prince à former un grand cabinet; le ministère des finances vous sera réservé. « Sachez donc un peu attendre. » — Cette présomptueuse confiance de l'ancien ministre de la monarchie de Juillet me fit sourire. « Soyez certain, répondis-je à M. Fould, que M. Thiers n'aura jamais la confiance du prince Louis-Napoléon. Autant que je puis pénétrer les pensées intimes de ce dernier, je le crois bien décidé à ne pas se laisser remorquer, même par les plus habiles orateurs, dans les vieilles ornières du gouvernement parlementaire. Dans des temps nouveaux, le Prince, qui a longtemps médité en exil et en prison, sait qu'il faut des idées nouvelles. Il sait qu'il faut innover en finances; qu'il faut donner à ce pays-ci une grande impulsion commerciale et industrielle, compléter les réseaux de nos lignes de fer, se préoccuper avant tout des intérêts de l'armée et des classes ouvrières, assainir et embellir nos villes; il sait qu'on gouverne surtout la France par l'imagination, et non par une éloquence vide et sonore de tous les jours. M. Thiers a fait son temps et son œuvre. Il a fait deux révolutions : le prince Louis-Napoléon ne lui en laissera pas faire une troisième. »

M. Achille Fould n'accepta pas le ministère du commerce. Il fut bientôt appelé au ministère des finances, non par la

faveur personnelle de M. Thiers, mais par le choix éclairé du président de la République.

En effet, le 31 octobre, le ministère composé de MM. Odilon Barrot, Tocqueville, Rulhières, Tracy, Dufaure, Lacrosse, Lanjuinais, de Falloux et Hippolyte Passy, fut remplacé par un nouveau cabinet.

Dans la séance du 31 octobre, M. le président Dupin lut un message du président de la République à l'Assemblée nationale législative. Voici ce message :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'accord qui doit régner entre les différents pouvoirs de l'État ne peut se maintenir que si, animés d'une confiance mutuelle, ils s'expliquent franchement l'un vis-à-vis de l'autre. Afin de donner l'exemple de cette sincérité, je viens faire connaître à l'Assemblée quelles sont les raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère, et à me séparer d'hommes dont je me plais à proclamer les services éminents et auxquels j'ai voué amitié et reconnaissance.

« Pour raffermir la République menacée de tant de côtés par l'anarchie, pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée ; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole. (*Rumeurs diverses.*)

« Depuis bientôt un an, j'ai donné assez de preuves d'abnéga-

tion pour qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions véritables. Sans rancune contre aucune individualité, comme contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement. Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. L'unité de vues et d'intentions a été entravée, l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dangers de la rue étaient-ils passés, qu'on a vu les anciens partis relever leurs drapeaux, réveiller leurs rivalités et alarmer le pays en semant l'inquiétude. Au milieu de cette confusion, la France, inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière d'idées, de vues, de convictions, entre le président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif est l'expression. (*Bruit à gauche.*)

« Tout un système a triomphé au 10 décembre; car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire : à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la Constitution, que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays, par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté, une confiance telle que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir. La lettre d'une constitution a sans doute une grande influence sur les destinées du pays; mais la manière dont elle est exécutée en exerce peut-être une plus grande encore. Le plus ou moins de durée du pouvoir contribue puissamment à la stabilité des choses; mais c'est aussi par les idées et les principes que le gouvernement sait faire prévaloir que la société se rassure.

« Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté. Calmons les craintes, en domptant hardiment les mauvaises passions et en donnant à tous les nobles instincts une direction utile. Affermissons le principe religieux, sans rien abandonner des conquêtes de la Révolution. Et nous sauverons le pays malgré les partis, les ambitions et même les imperfections que nos institutions pourraient renfermer.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Après la lecture de ce message, la séance est levée à cinq heures et demie, au milieu de la plus vive agitation.

Un supplément du *Moniteur* donna le soir même les noms des nouveaux ministres : M. le général d'Hautpoul, ministre de la guerre ; M. de Rayneval, ministre des affaires étrangères ; M. Ferdinand Barrot, de l'intérieur ; M. Rouher, de la justice ; M. Bineau, des travaux publics ; M. de Parrieu, de l'instruction publique et des cultes ; M. Dumas, de l'agriculture et du commerce ; M. Achille Fould, des finances ; M. le contre-amiral Romain-Desfossés, de la marine et des colonies.

Ce message et la composition du nouveau cabinet furent presque regardés comme un coup d'État.

Bien qu'il y eût, dans l'Assemblée législative, un grand nombre de constituants réélus, cette assemblée parut avoir oublié les textes de la Constitution.

L'article 64 ne disait-il pas : « Le président nomme et révoque les ministres? »

L'article 68 ne disait-il pas : « Le président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration? »

L'agitation, le bruit qu'avait excités à l'Assemblée la lecture du message, se reproduisirent dans le bureau de rédaction du *Constitutionnel*. M. Thiers ne pardonnait pas plus au Président qu'au roi Louis-Philippe de choisir les membres de son cabinet à sa guise, lorsque ni lui ni ses amis n'étaient nommés ministres.

Le Constitutionnel était forcé d'exprimer un avis. J'avais eu l'honneur d'être reçu par le Prince-Président le 31 octobre, à six heures du soir. Il n'avait fait qu'user de son droit : je me rangeai du côté de sa politique. Sans être sollicité par lui, par un mouvement spontané, je lui promis que *le Constitutionnel* défendrait le message. Mais, à cette époque, ma juste défiance de moi-même me faisait hésiter à prendre la plume. L'article sur le message fut rédigé presque sous ma dictée par un des écrivains les plus dévoués à M. Thiers. Il me fallut donc batailler sur les arguments, sur les mots, sur les virgules. Après tout, j'étais le maître ; car, en rendant à M. Thiers les 400,000 francs qu'il avait affectés à un supplément de crédit de rédaction du journal, cet homme politique n'avait plus aucun droit sur la polémique du *Constitutionnel*. Je pris sans balancer ce dernier

parti. La rupture fut complète et définitive. Ce n'était pas payer trop cher le droit de dire ce qu'on pense et de défendre, de seconder le pouvoir dont la main ferme pouvait seule sauvegarder les grands intérêts du pays. Voici l'article que publia *le Constitutionnel* sur le message :

« Le Président de la République a exposé les motifs qui l'ont déterminé à changer son ministère. Il revendique une part de responsabilité plus ostensible dans les actes de son gouvernement, en vue d'exercer une action plus efficace et plus directe, et d'imprimer une impulsion plus énergique à l'administration tout entière par une plus forte unité de direction. On peut trouver que cette manière de comprendre les devoirs de la présidence a ses chances, ses hasards, pour la personne du Président. Mais on ne peut pas raisonnablement soutenir que le sentiment sous l'influence duquel Louis-Napoléon s'est décidé soit sans patriotisme et sans élévation. Ce qui a manqué dans les explications du message, ce n'est pas la franchise; et cependant, on a cherché au changement du ministère d'autres causes que celles qui ont été si ouvertement données.

« Il y a des gens qui veulent toujours découvrir des mobiles secrets dans les affaires d'État, même dans celles qu'on leur explique avec le plus de sincérité. On a prêté au Président des vues bien diverses, les unes bien hautes et bien grandes, les autres bien vulgaires et bien petites. Ceux-ci ont prétendu qu'il s'élevait jusqu'à des arrière-pensées d'empire; ceux-là, que, pour se rendre compte de la crise, il fallait descendre à des intérêts d'argent. Ni si haut, ni si bas! Le Président a repoussé d'avance la première supposition, en rappelant dans son message le serment qu'il a prêté et en choisissant son cabinet, qui n'est certes pas composé pour la préparation d'un coup d'État.

Quant à la seconde supposition, il suffit de lui opposer un fait pour la détruire.

« Si le Président de la République avait pu être guidé dans le choix d'un ministère par les considérations subalternes qu'on lui attribue faussement ; s'il avait voulu, par dessus tout , avoir des ministres qui présentassent à l'Assemblée une loi pécuniaire dans son intérêt, qui se crussent en mesure d'en garantir l'adoption, il aurait gardé son cabinet. Car nous croyons savoir que la question avait été traitée et résolue par le ministère Barrot-Dufaure ; le chiffre était déterminé. On se chargeait alors, si nous sommes bien informés, de présenter une demande de 3 millions , et on ne doutait pas d'obtenir l'assentiment de l'Assemblée. On sait d'ailleurs que cette question avait été l'objet de beaucoup de conversations parmi les représentants de la majorité ; les dispositions étaient généralement favorables. Aujourd'hui , dit-on , elles seraient moins unanimes. On prétend qu'une fraction de l'Assemblée refuserait aux nouveaux ministres ce qu'elle aurait facilement accordé aux anciens. Nous ne croyons pas , pour nous , que la majorité ait changé d'avis à cet égard. Cependant le Président de la République n'a pas craint de sacrifier des intérêts secondaires et qui, d'ailleurs, étaient plus directement les siens, à des considérations d'un ordre plus élevé, c'est-à-dire à ce qui lui paraissait être l'intérêt général de la France. »

A compter de ma rupture avec M. Thiers, je me sentis à l'aise et je marchai librement dans la voie que je m'étais tracée. De son côté, M. Thiers, voyant ses espérances et ses projets de grand ministère renversés peut-être à jamais, se fit, je ne dirai pas de courtisan, mais d'assidu de l'Élysée,

l'un des plus violents parlementaires, et de parlementaire se fit tribun.

Ce fut alors, comme on l'a dit, que *le Constitutionnel* devint le journal des solutions, sous la plume habile et féconde de MM. Granier de Cassagnac, Boilay, Cucheval et Cauvain. Plus tard je pus aussi, dans mon indépendance et dans mon entière liberté, attaquer et percer à jour, dans une série d'articles signés par moi et que je reproduis dans l'appendice de ce volume, cette loi du 31 mai, dont M. Thiers s'était fait le promoteur et le spirituel avocat.

Cette loi n'eut même pas l'honneur de succomber à la suite d'une discussion et d'un vote au scrutin. Elle fut enterrée par l'adoption d'un amendement sur la loi communale.

Je dois dire qu'avant de prendre l'initiative d'une vive et persévérante polémique contre la loi du 31 mai, je ne consultai pas le Prince-Président; il ne me parla qu'une seule fois, au palais de Saint-Cloud, de mes articles contre la loi du 31 mai. C'était peu de temps avant le coup d'Etat du 2 décembre : « Continuez, me dit-il, vous êtes dans la bonne voie : le suffrage universel est le plus puissant appui des bons gouvernements. »

Dans mon indépendance illimitée, n'ayant à subir aucun contrôle, j'eus quelquefois le tort de publier comme des décisions prises, comme des actes accomplis, des mesures qui me paraissaient sages, mais dont je n'avais pas même

conféré avec le Prince-Président. Mon dévoûment à la chose publique m'emportait et me faisait presque oublier les convenances.

Lorsque l'Assemblée législative refusa l'allocation d'un crédit de 3 millions au président de la République, dès le lendemain, des souscriptions nationales s'organisèrent. Les journaux ont une grande expérience en fait de souscriptions. Je vis des inconvénients et des dangers dans cet entraînement sympathique pour le prince Louis-Napoléon, dans cet entraînement réactionnaire contre l'Assemblée législative. Tout en signalant cet élan national, je pris sur moi d'annoncer que le Président de la République n'accepterait pas ce sacrifice des populations en sa faveur.

Le jour où cet article parut, dès le matin, M. le colonel Fleury vint me dire que le Prince désirait me parler.

« Je sais bien, colonel, ce dont il s'agit. Je reconnais que le Président a le droit de m'adresser des reproches ; mais, que voulez-vous ? je fais mon journal comme je l'entends ; j'aime peu les reproches, surtout de la part de ceux que j'honore et que je respecte, et je préfère ne pas me rendre à l'Élysée.

— Vous avez tort. Vous savez combien le Prince a pour vous de bienveillance : il désire connaître les motifs qui vous ont déterminé à annoncer comme décidée une question sur laquelle il n'a encore pris aucun parti.

— Eh bien ! soit, j'aurai l'honneur de lui présenter mon exposé de motifs. »

Vers six heures, j'arrivai à l'Élysée.

« Monsieur Véron, me dit le Prince avec calme, avec des inflexions de voix pleines de douceur, vous me faites agir à votre gré ; vous disposez de moi, de ma volonté. Je ne sais même pas encore si des souscriptions sont ouvertes en ma faveur, et je lis ce matin dans votre journal que je suis résolu à ne pas les accepter.

— Monseigneur, vous avez le droit de vous plaindre, j'avoue mes torts ; mais, si vous le permettez, j'aurai l'honneur de plaider devant vous les circonstances atténuantes.

— Je vous écoute.

— J'ai craint qu'on ne vous décidât à encourager cette souscription. Le dévouement enthousiaste des populations est aujourd'hui un fait incontesté et incontestable ; mais il serait impolitique, selon moi, de mettre ces dévouements de cœur à l'épreuve de sacrifices d'argent. Nos paysans, économes et pauvres, pour porter votre nom dans l'urne du scrutin, traverseraient à pied une rivière avec de l'eau jusqu'à la ceinture ; mais s'il fallait traverser un pont et donner pour péage la plus petite pièce de monnaie, peut-être resteraient-ils chez eux. Vous avez été élu président de la République par près de 6 millions de suffrages : il faudrait que la souscription nationale s'élevât au moins à 5 ou 6 millions de francs. Eh bien !

nous sortons à peine d'une crise financière, et les populations ont eu à subir l'impôt des 45 centimes. Imprudents seraient ceux qui exposeraient votre nom si populaire aux hasards, aux mauvaises chances d'une souscription. Tels sont les motifs qui m'ont fait commettre, je le reconnais, l'inconvenance, la légèreté dont je me suis rendu coupable.

— Vous avez raison, vous voyez juste, et votre avis est le mien ; mais vous ne m'avez même pas laissé le temps de la réflexion, vous avez voulu que *le Constitutionnel* tranchât la question en dernier ressort. N'en parlons plus. »

Le Prince me permit de lui prendre la main. J'étais pardonné : la journée avait été bonne.

Le Moniteur publia le lendemain l'article suivant :

« Dans la prévision du rejet qui vient d'avoir lieu au sujet des frais de représentation, des souscriptions nombreuses s'organisaient.

« C'était un témoignage imposant et manifeste de sympathie et d'approbation pour la conduite du Président. Il en est profondément touché, et remercie cordialement tous ceux qui en ont eu la pensée. Mais il croit devoir sacrifier au repos du pays une satisfaction personnelle ; il sait que le peuple lui rend justice, et cela lui suffit.

« Le Président refuse donc toute souscription, quelque spontanée et nationale qu'en soit le caractère. »

Le Prince vendit ses chevaux, diminua sa maison et, par

sa résignation silencieuse, montra cette fois encore plus de sagesse et de prudence que l'Assemblée nationale.

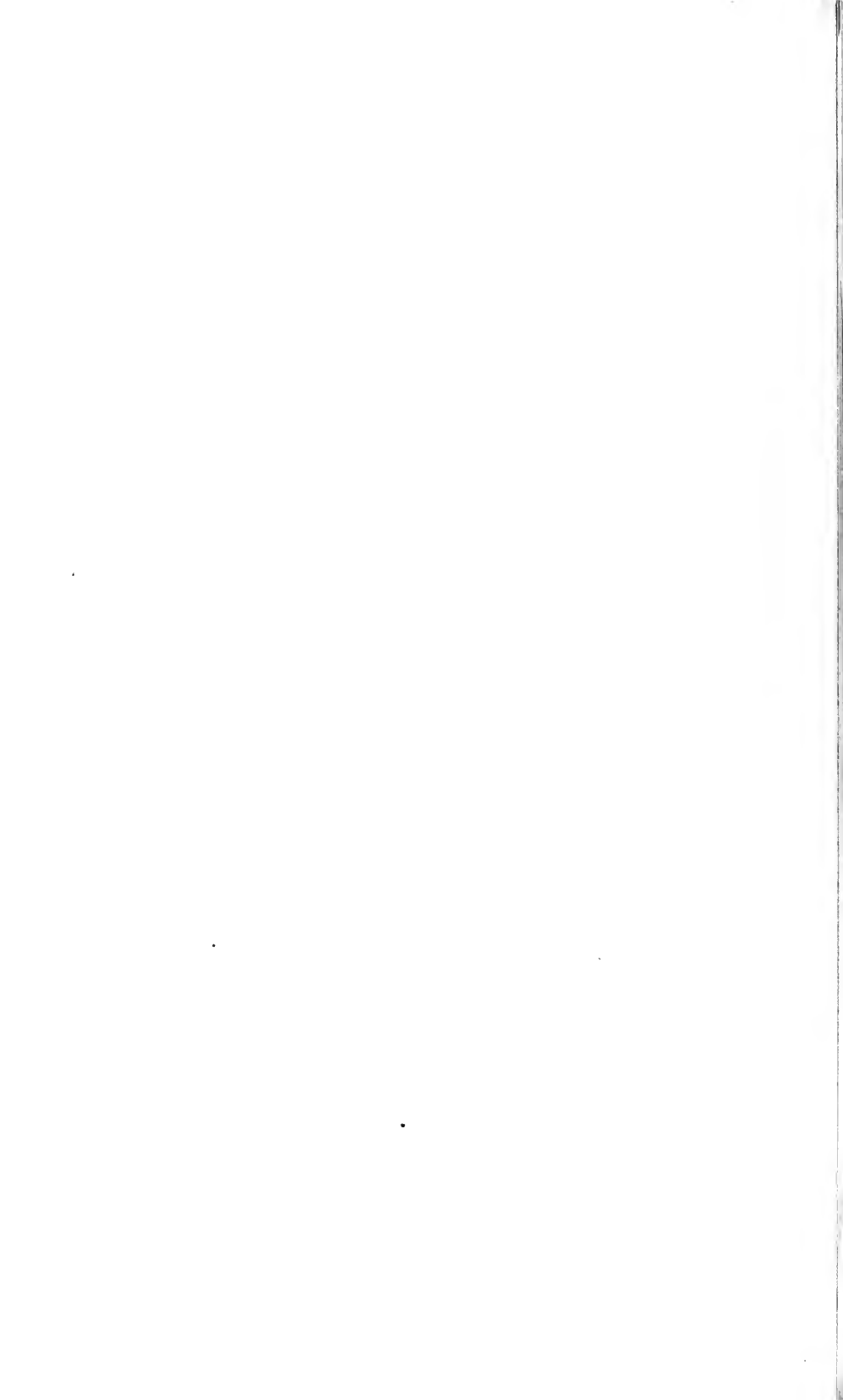
Après le 2 décembre, le Prince-Président m'honora d'une haute faveur en m'apprenant lui-même, par un billet tout entier de sa main, qu'il me nommait officier de la Légion d'Honneur, et en me témoignant le désir que je me présentasse aux élections prochaines.

Heureuse situation que celle où des préoccupations qui élèvent l'esprit et le cœur vous arrachent au terre-à-terre et aux misères de la vie ! Au milieu de cette agitation militante de journaliste, ne fallait-il pas chaque matin donner un avis, examiner le pour et le contre, prendre un parti et mettre au jeu ? Quand on a la conscience de n'obéir qu'à des convictions sincères, sans ambition, et de remplir un devoir dans les intérêts du pays et de la société, les inimitiés divertissent, le danger est égayant. Dans cette campagne, qui dura du 10 décembre 1848 jusqu'au 2 décembre 1851, n'étais-je pas d'ailleurs secondé, conseillé, par des écrivains politiques résolus, instruits, spirituels, pleins de verve et d'entrain, par MM. Granier de Cassagnac, Boilay, Cucheval-Clarigny, Merruau, Burat, Cauvain, et par M. Louis Boniface, dont la courageuse assiduité n'a jamais fait défaut au *Constitutionnel*, surtout dans les journées de révolution et de guerre civile.

En voyant aujourd'hui la société remise sur sa base, les

partis affaiblis et résignés, le pouvoir honoré et respecté, l'ordre rétabli dans tout le pays, l'industrie et le commerce prospères, le drapeau français illustré par de nouvelles victoires, nos réseaux de chemins de fer à la veille de se compléter, notre armée proclamée par nos ennemis et par nos alliés la première armée de l'Europe, les emprunts de la guerre souscrits par toutes les populations avec un élan national sans exemple; en voyant l'empereur Napoléon III ordonner et faire exécuter comme par miracle d'immenses travaux, provoquer et protéger de nombreuses associations dans l'intérêt des classes pauvres et des classes ouvrières, les écrivains du *Constitutionnel* ne peuvent-ils pas se dire avec joie : « Nous nous sommes dévoués à une bonne cause. Ouvriers de la veille, nous nous sommes efforcés d'aider une bonne *solution*? »





CHPITARE II.

M. LE COMTE DE MORNY (1).

M^{me} de Souza. — Le comte de Flahaut et le comte de Souza. — M^{me} de Souza en Suisse. — *Adèle de Sénange et Eugène de Rothelin*. — Le prince de Talleyrand et le jeune de Morny. — M. le comte de Morny sous-lieutenant au 1^{er} régiment de lanciers. — M. de Morny à Mascara et à Constantine. — M. de Morny et le capitaine Changarnier. — M. de Morny en Auvergne; — son élection comme député; — son premier discours à la Chambre; — un article dans la *Revue des deux Mondes*. — M. de Morny amateur de tableaux et de hautes curiosités. — Un décret de l'empereur Napoléon III.

De tendres et incessants conseils, de sages leçons, de bons exemples, en un mot, l'éducation du foyer, ont surtout

[1] Avant de raconter ce que je sais de particulier et de secret sur tous les événements du 2 décembre, j'ai tenu à faire à l'avance, par anticipation, une étude intime de M. le comte de Morny, qui fut appelé à jouer un si grand rôle dans ces événements.

le pouvoir de faire tourner à bien, de faire s'épanouir avec bonheur ces rudiments, ces germes héréditaires des goûts, de l'intelligence, des penchants naturels, des entraînements de caractère que le père ou la mère et quelquefois un aïeul transmettent à l'enfant comme défauts, vices ou vertus de famille. On recueille toujours clartés nouvelles et renseignements utiles à tenir compte du milieu dans lequel a d'abord vécu le personnage dont on veut reproduire fidèlement les traits particuliers, l'expression vivante. Prenons donc dès l'âge le plus tendre M. le comte de Morny.

Né le 23 octobre 1811, il fut élevé par sa grand'mère, madame de Souza. Étudions d'abord madame de Souza.

Avant la révolution de 89, madame de Souza était la comtesse de Flahaut. Le comte de Flahaut, beaucoup plus âgé qu'elle, l'avait épousée toute jeune, très agréable, sortant d'un couvent de Paris. Il portait alors les titres de maréchal-de-camp, d'intendant des jardins et du cabinet du Roi; il logeait au Louvre.

Dans les années qui précédèrent 92, la comtesse de Flahaut recevait la meilleure compagnie; l'évêque d'Autun (le prince de Talleyrand), tenait souvent chez elle le dé de la conversation. Elle racontait avec charme, dans sa vieillesse, que la politique l'avait toujours ennuyée, et qu'elle s'était de tout temps fait, dans un des coins de son salon, comme une

retraite idéale avec son piano, sa harpe et quelques livres. Elle y rêvait sans doute à ces personnages d'élite auxquels elle sut donner la vie dans ses romans. Elle composait dès lors ce petit chef-d'œuvre, *Adèle de Sénange*, qui ne fut publié qu'en 1794.

La Révolution ne pouvait épargner cette famille honorable, ayant charge à la cour et logeant au Louvre : le comte de Flahaut, jeté dans les prisons, périt sur l'échafaud en 1792.

La comtesse, réfugiée d'abord en Angleterre avec son jeune fils, passe bientôt en Suisse. Elle y rencontre, vers 1794, le jeune duc d'Orléans, gagne son amitié et devient la confidente de la brouille du jeune prince avec madame de Genlis.

Elle écrivait de Bremgarten (Suisse) à M. *Gouverneur Morris* (1), ministre américain :

« J'ai vu, en Suisse, le jeune duc d'Orléans. Il a eu une querelle sérieuse avec madame de Sillery (madame de Genlis), dont il avait tant à se plaindre. Mais ne répétez pas cela ; car, si elle savait qu'il en a parlé, elle le persécuterait jusque dans sa retraite. Il est maintenant complètement étranger à

(1) *Mémorial de Gouverneur Morris*, homme d'État américain, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France de 1792 à 1794, traduit en français ; 2 vol. in-8°, 1842.

cette dame et à ses principes, et il a même retiré sa sœur de ses mains, et l'a confiée à la princesse de Conti, sa tante. »

Il s'est dit de plus, à cette époque, que le jeune prince n'avait pas été insensible à la grâce, à l'amabilité de la comtesse de Flahaut, qui, plus âgée que lui, unissait alors à toutes les séductions de l'esprit les charmes non moins sûrs de la seconde jeunesse.

Rentrée en France, madame de Flahaut épouse le comte de Souza Bothello, noble portugais, à qui l'on doit la plus belle édition du *Camoëns*, public de gracieux romans, dans lesquels elle peignait, d'une touche très fine, tantôt les mœurs de l'ancienne société, tantôt celles de l'émigration, associant toujours dans ses œuvres l'intérêt, une certaine passion et la convenance parfaite de ton et de langage. Madame de Souza avait une charmante manière de dire, l'esprit prompt et l'à-propos. A son retour de l'émigration elle vit le général Bonaparte. Un jour celui-ci lui demanda avec une certaine brusquerie : « Eh bien, madame, vous venez d'Allemagne : comment nous traite-t-on là-bas ? on ne nous y aime guère ? — Sire, répondit madame de Souza, on nous aime comme les vieilles femmes aiment les jeunes. »

Madame de Souza montra toujours une fidèle affection pour madame Bonaparte, après le divorce comme lorsque Joséphine était impératrice.

Bien des femmes, à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, ont su conquérir, dans la société de leur temps, plus de réputation, faire plus de bruit, exercer un plus grand empire que madame de Souza; mais aucune, pas même madame de Staël, dans ces jours peu littéraires, ne composa de romans plus dignes d'un succès durable qu'*Adèle de Sénange* et *Eugène de Rothelin*; ce sont deux perles qui doivent prendre place à côté de *la Princesse de Clèves*.

Eugène de Rothelin est le jeune homme accompli tel que le voudraient toutes les mères. On peut penser que madame de Souza, en écrivant ce roman, songeait à son fils et lui proposait un modèle dans ce touchant tableau. Toutefois, lorsque le jeune M. de Flahaut entra dans le monde et dans l'armée, il est à croire que sa spirituelle et tendre mère, si au courant des choses de la vie, lui fit surtout confidence, à propos des femmes, de quelques vérités pratiques contrastant peut-être avec les sentiments de ce monde idéal qu'elle se créait. Pour le jeune homme qui entre dans le monde, il y a beaucoup à rabattre du *Télémaque*.

Le jeune comte de Flahaut, brillant officier, combla tous les vœux de sa mère. C'est certainement à lui qu'elle pensait, lorsque dans *Eugénie et Mathilde* (1811) elle écrivait :

« Il part pour l'armée ! douleur inexprimable ! inquiétude sans repos , sans relâche ! inquiétude qui s'attache au cœur et le déchire !... Cependant , si , après sa première campagne , il revient du tumulte des camps , avide de gloire et pourtant satisfait , dans votre paisible demeure ; s'il est encore doux pour vos anciens domestiques , soigneux et gai avec vos vieux amis ; si son regard serein , son rire encore enfant , sa tendresse attentive et soumise , vous font sentir qu'il se plaît près de vous... ah ! heureuse , heureuse mère ! »

M. le comte de Flahaut , remarqué de bonne heure par Napoléon , pour sa bravoure , pour sa jeunesse , pour cette bonne grâce élégante et cette allure décidée qui se ressentaient des deux régimes , de l'ancien et du nouveau , devint bientôt général de division et aide-de-camp de l'Empereur. A la mort de Duroc , en 1813 , Napoléon pensa d'abord à M. de Flahaut pour le nommer grand-maréchal du palais. C'était le temps où l'Empereur pensait aussi à M. Molé , ministre de la justice , jeune et du meilleur monde , pour remplacer Cambacérès , qui se faisait vieux , scrupuleux et dévot. Un peu de faveur , dont témoignait une si rapide élévation , se justifiait de reste par les qualités brillantes de ces deux hommes distingués , qui , dans l'ordre civil comme dans l'armée , ne dataient que de l'Empire , et que Napoléon pouvait se vanter d'avoir seul formés.

Madame de Souza , veuve une seconde fois , ne mourut qu'en 1836 (M. le comte de Morny comptait alors vingt-

cinq ans). Depuis 1811, l'auteur d'*Adèle de Sénange* ne cessa d'entourer du plus tendre et du plus vif intérêt l'avenir d'un jeune homme qui chaque année prenait de plus en plus, près d'elle, cette bonne grâce, cette élégance fine de manières alors déjà perdues et oubliées. M. de Morny, à son tour, était devenu l'Eugène de Rothelin de la vieille-lesse de madame de Souza.

Admis très jeune dans un monde sérieux, aimable et lettré, il faisait de bonne heure, avec une spirituelle facilité, beaucoup de pièces de vers qu'il n'eut jamais la pensée de publier ; il composait plus tard des romances, paroles et musique, qu'il chantait, dans l'intimité, d'une voix de ténor timbrée et légère, montrait ces mêmes penchans d'esprit auxquels s'abandonnait madame de Souza dans cette retraite idéale d'un des coins de son salon.

Cependant le jeune de Morny, bientôt mis en pension chez M. Muron, y suit les classes du collège Bourbon ; il reçoit de M. Casimir Bonjour des leçons particulières de grec ; il apprend l'anglais, qu'il parle et prononce aujourd'hui comme un membre de la Chambre des lords. On conduisait assez souvent l'élégant élève du collège Bourbon en visite chez le prince de Talleyrand, qui prenait plaisir à le faire causer. Un jour, M. de Talleyrand dit à M. Martin, gouverneur des enfans de M. de Dino : « N'avez-vous pas rencontré dans l'escalier un petit bonhomme que M. de Flahaut tenait par

la main ? — Oui, Prince. — Eh bien, souvenez-vous de ce que je vais vous dire : cet enfant-là sera un jour ministre. » M. de Morny avait alors douze ans.

Le futur ministre sortait de l'école d'état-major en 1832, à vingt-un ans, pour entrer, comme sous-lieutenant, dans le 1^{er} régiment de lanciers. M. de Morny, en garnison à Fontainebleau, eut facilement de M. le comte de Montalivet l'autorisation de fréquenter la bibliothèque de cette résidence royale. A ce sujet, madame de Souza disait un jour à un de mes amis (M. Sainte-Beuve) en lui montrant le portrait de son petit-fils qu'elle avait sous les yeux : « Vous
« voyez bien ce jeune homme dont l'avenir me préoccupe et
« m'intéresse : quels livres croyez-vous qu'il choisisse pour
« ses lectures ? Vous pensez qu'il lit des romans, des poésies
« légères, des mémoires agréables, des *Contes* de Voltaire :
« à tout cela, il préfère des livres de métaphysique, de théo-
« logie. Et savez-vous la raison qu'il m'en donne ? • J'étudie
« d'abord les livres de religion, dit-il, parce que je veux tout
« de suite couler à fond cette question-là. »

Ces études ne firent pas que le sous-lieutenant de lanciers entrât au séminaire ; mais il sollicita et obtint la faveur de partir pour l'armée d'Afrique. Il prit part à l'expédition de Mascara et au siège de Constantine.

A Mascara, officier d'ordonnance du général Oudinot, il traverse avec le capitaine Adolphe de Caraman toute l'armée d'Abd-el-Kader pour rejoindre l'avant-garde de l'armée française.

Le 30 juin 1837, dans l'affaire du général de Rigny, M. le duc de Mortemart, pair de France, lieutenant-général, disait dans sa déposition :

« La marche de l'état-major fut rapide et traversa l'emplacement du douar dont on a parlé plus haut. A l'emplacement de nombreux silos vides, ayant vu un cavalier faire le panaehe dans un de ces silos, j'arrêtai mon cheval pour le presser au pas; je ne trouvai seul au milieu de la plaine. Un instinct naturel de conservation me fit regarder plus attentivement, en arrière de ma gauche, les Arabes qui longeaient notre flanc droit. Dans la brume j'aperçus un cavalier français qui venait vers moi; je l'attendis et je reconnus M. de Morny. Je lui demandai d'où il venait. Il me répondit : « Je viens d'examiner la marche des Arabes; ils s'éloignent de nous. — En êtes-vous bien sûr? lui répondis-je. — Très sûr; j'ai pu les examiner, il y a cinq minutes, avec ma lunette, et j'ai vu distinctement les cavaliers de la tête suivre une ligne divergente à la nôtre; ils s'éloignent et vont évidemment chercher leur camp devant nous, suivant leur usage. »

« Ce jeune officier, dont j'avais pu remarquer l'intelligence et le zèle, m'inspirait toute confiance. Je partis au galop; je rejoignis le maréchal au milieu de l'arrière-garde bien en ordre. Je m'approche de lui, et, sans savoir si la nouvelle lui était connue, je lui dis : « Un officier qui mérite toute ma confiance dit que les Arabes, sur notre flanc droit, ne pensent pas à nous et

vont tranquillement prendre leur camp. » Cette affirmation fut bien accueillie de tout le monde. Dans ce même moment, à trois pas de nous, une voix, partie d'un groupe de cuisiniers ou de domestiques, s'écrie : « Les voilà ! les voilà ! » Je regardai du côté qu'ils indiquaient, et je crus voir à l'horizon un grand nombre de Turcs en turban. Réfléchissant en même temps qu'il n'y avait pas de turbans parmi les Arabes, je fixai mes regards et je reconnus, au lieu de Turcs, des chardons à grosse tête. Tout cela fut aussi vif que la pensée. »

Au siège de Constantine, officier d'ordonnance du général Trézel, M. de Morny reçoit quatre balles arabes, l'une dans son képi, qui lui effleure la tête; une dans sa botte, une dans sa capote; une quatrième vient s'amortir sur un des pistolets placés sur sa poitrine.

A la fin de cette dernière campagne, le comte de Morny est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur pour avoir sauvé la vie au général Trézel sous les murs de Constantine.

Ce fut en Afrique que M. de Morny, pendant l'expédition de Mascara, vit pour la première fois M. Changarnier, dont il devait plus tard, au 2 décembre, ordonner l'arrestation. Souffrant et grelottant, l'officier d'ordonnance du général Oudinot avait été forcé de se coucher enveloppé dans son manteau au camp du Sig, sur le bord d'une rivière. Un officier qui ne lui était pas connu s'approche de lui : « Monsieur le comte de Morny, lui dit-il, vous avez la fièvre : voulez-vous bien me permettre de vous offrir une orange ? — Grand

merci ! A qui dois-je cette gracieuseté ? — Au capitaine Changarnier. »

Au siège de Constantine, dans ses inspections de nuit, M. de Morny remarque la bonne tenue, le bon ordre, la régularité de service d'un des bataillons du 2^e léger. Il était commandé par M. Changarnier. L'officier d'ordonnance fait alors au général Trézel un si grand éloge du commandant, que son bataillon est chargé de former l'arrière-garde et de protéger la retraite. De cette retraite datent et l'avancement rapide et la réputation du général Changarnier. Singulière rencontre entre ces deux hommes, qui devaient se revoir plus tard dans des circonstances si graves, et dans des rapports si différents !

Après ses deux campagnes en Afrique, le comte de Morny, souffrant, demande un long congé de convalescence : on le lui refuse, et il donne sa démission en 1838. Il avait alors vingt-sept ans.

Sous des habitudes frivoles, sous les élégances un peu anglaises d'un homme à la mode, adroit à tous les exercices du corps, courant des steeple-chase, habile au jeu de paume, fin tireur, souvent proclamé roi de la chasse, cité pour ses succès de salon et peut-être de boudoir (1),

(1) « A propos de femmes éplorées, dit Mgr le duc d'Orléans dans une de ses lettres au duc de Nemours, que j'ai lue, Morny part pour l'Afrique.... »

le disciple brillant de madame de Souza cachait les plus heureuses aptitudes d'esprit et de caractère. Il comprit de bonne heure que, chaque régime nouveau survenant, le monde marchait, la société française se modifiait. Il suivit pour y aider avec résolution, avec une rare adresse, tous ces changements de mœurs et d'idées.

Après l'Empire, qui avait été un temps de guerre et d'administration passive, vient la Restauration, qui fleurit par les idées. L'art de la parole, qui s'y produit avec éloquence, se développe bientôt avec luxe et profusion. Mais les idées proprement dites cessent leur règne vers 1830, et, sous Louis-Philippe, la société se distingue et se recommande par tout autre chose. M. le comte de Morny sentit alors qu'on entrait dans une ère positive, où les faits, jusque-là encore trop masqués par les phrases, prendraient le dessus sur les théories; il démêla du premier coup d'œil le vrai courant qui allait entraîner le xix^e siècle aux applications utiles, au développement en grand de tous les intérêts.

« Le monde ancien sacrifiait tout à la forme; pour lui le fond était peu de chose, m'a souvent dit M. de Morny; on eût alors préféré un coquin avec de bonnes manières à un honnête homme mal élevé. On m'a trop inoculé ces idées, ajoutait-il; on m'a rendu les oreilles trop sensibles. Pour vivre avec les autres, pour redresser mon jugement, il m'a fallu refaire mon éducation. » M. de Morny a voulu allier

le fond à la forme. Bienveillant, sûr et discret, il s'est toujours montré ami dévoué.

Le 1^{er} régiment de lanciers n'avait pas seulement tenu garnison à Fontainebleau, mais aussi à Clermont en Auvergne. Le jeune officier, spirituel, aimable, simple de langage et de manières, réussit dans les salons du chef-lieu du Puy-de-Dôme autant que dans les salons de Paris. Il y entrevoit, par de bonnes et amicales relations, un avenir politique. Il y achète des propriétés, y crée dans des conditions très intelligentes l'industrie du sucre indigène; cette industrie, par sa prospérité croissante, enrichit bientôt toute la Limagne, dont elle exploite les terres fertiles.

Quatre cents représentants de l'industrie du sucre indigène se réunissent à Paris pour défendre leurs intérêts; quoique le plus jeune, M. de Morny est élu président de ce congrès.

A la première vacance dans la députation du département du Puy-de-Dôme, en 1842, l'homme du monde, l'officier d'Afrique devenu habile industriel, est nommé député en remplacement de M. Juvet. M. de Morny avait à peine trente-un ans. Avant l'élection, M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, disait à qui voulait l'entendre : Morny n'aura pas dix voix. »

Ce candidat adroit et heureux était parvenu, dans les

derniers jours qui précédèrent le vote, à retourner en sa faveur les dispositions du collège. Il court la ville et la campagne ; partout où il frappe on lui ouvre, et il fait merveille. Il n'hésite pas à se présenter aux trois cercles de Clermont. A son entrée au cercle du Commerce, M. Perdreau-Feuillade, ancien militaire, bonapartiste, commerçant, lui dit sérieusement : « Savez-vous que vous êtes le premier comte qui mette le pied dans les salons de notre cercle ? » M. de Morny lui répond en riant et en lui tendant la main : « *Mais vous devez savoir que les bons comptes font les bons amis.* »

Trois candidats se disputaient la majorité des votes : « Monsieur de Morny, qu'avez-vous donc promis aux électeurs de la campagne ? lui dit l'un d'eux dans une réunion nombreuse et pour l'embarrasser ; je les ai trouvés très froids pour moi et très sympathiques pour vous ! » Une éclipse devait avoir lieu le 10 juillet. « Je leur ai promis, répond gaiement M. de Morny, une éclipse de soleil pour le 10 de ce mois. Toutefois, en loyal concurrent, j'ai ajouté que vous aussi, vous pourriez, sans doute, leur en promettre une autre, mais que votre jour n'était pas encore arrêté. » M. de Morny mit les rieurs de son côté.

Vous le voyez, la bonne éducation fait son chemin ; l'esprit montre les routes à suivre ; un grand air, une tournure aristocratique, un sourire aimable, gagnent les sympathies,

des hommes, assurent l'amitié des femmes et quelquefois mieux. Grâce à tout cela, et même aux conseils pratiques de madame de Souza, qui savait si bien le train du monde et les tressaillements les plus cachés du cœur humain, M. le comte de Morny entre par l'industrie dans la politique, et monte sur un nouveau théâtre sans timidité comme sans présomption.

Dès les premiers jours, il se distingue du gros de ses collègues et fait partie de la commission du budget. Dans les bureaux, à la tribune, il ne prend jamais la parole ni pour des banalités, ni pour des sophismes ; en politique, il défend l'autorité et la dignité du pouvoir.

Je publie dans l'appendice de ce volume un discours qu'il prononça en 1845 dans la discussion des fonds secrets. Ce discours, net, judicieux et sensé, est un tableau assez complet de la politique étrangère d'alors, et il signale déjà les abus et les excès du régime parlementaire.

En industrie, le député de Clermont se montre animé des idées les plus libérales et ne voit dans une protection inflexible, exagérée, qu'une prospérité factice du pays.

Je me rappelle M. de Morny tenant tête à M. Thiers et à M. Duchâtel, pour obtenir leur adhésion en faveur des coupures de billets de banque. La pratique et l'usage des billets de 200 francs et de 100 francs ont donné raison à M. de Morny.

Vers le mois de janvier 1848, le député de Clermont voulut bien me lire un article politique qu'il destinait à la *Revue des deux Mondes*. Il me faisait l'honneur de croire à mes avis, et je reconnais aujourd'hui que je lui donnai d'assez mauvais conseils.

Dans cet article, après quelques réflexions pleines de sens et de vérité sur la discipline des partis, M. de Morny, dès le mois de janvier 1848, disait :

« A mes yeux, la situation politique est plus grave et plus difficile qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Du calme le plus parfait, le monde semble subitement passer à de grandes agitations.

« D'où viennent ces fièvres qui saisissent les peuples à certaines époques? Accusent-elles un besoin réel et moral, ou sont-elles causées par une surexcitation physique et passagère? — Je ne me charge pas de l'expliquer. Mais, en vérité, quand on voit qu'à aucune autre époque connue de l'histoire, il n'y a eu dans le monde moins de barbarie, moins de préjugés, plus de bon sens, plus de science, plus de bien-être; quand toutes les questions philosophiques sont épuisées; lorsque tout le monde a pu apprécier les bienfaits d'une paix de trente années; quand chacun a pu juger que l'ordre est le seul chemin qui conduise à une liberté durable, on se demande si les sociétés sacrifieront tous ces avantages dans un moment de délire; on se demande si elles resteront sourdes à la voix de la raison et de leur intérêt.

« Aujourd'hui l'absolutisme et le radicalisme sont aux prises en Europe. Le communisme mine sourdement la base des sociétés et des gouvernements. Des concessions modérées, des

réformes intelligentes, une étude consciencieuse des questions financières et sociales, le zèle pieux des classes riches en faveur des classes pauvres, en même temps qu'une résistance courageuse aux factions, empêcheront-ils les maux qui nous menacent? — Voilà la véritable question. »

Après ces réflexions, M. le comte de Morny demandait que le parti conservateur votât pour les incompatibilités dans la prochaine session ; puis, il ajoutait :

« A entendre l'opposition, si nous n'accordons pas toutes les réformes si vivement réclamées par les démonstrations récentes, nous nous perdons, nous nous exposons à de grands malheurs ; nous amènerons plus qu'une réforme, nous causerons une révolution.

« Une révolution! le mot a été prononcé. Pour ma part, et le passé me donnerait raison au besoin, je ne redoute que les révolutions pour ainsi dire légitimes ; les fantaisies et les caprices des partis peuvent agiter la surface, mais ne renversent pas des gouvernements. Il y a de la justice au fond du cœur du peuple. Pour soulever la partie honnête du pays, il faut une charte violée, un contrat déloyalement rompu. Quoi ! parce qu'il ne conviendrait pas à une majorité légale de céder à vos clameurs, vous ne sauriez vous résigner au rôle de parti vaincu ! Mais la tribune vous est-elle interdite ? La presse vous refuse-t-elle sa publicité ? Faites donc triompher vos opinions par la persuasion et non par la violence !

« C'est le respect religieux de la loi qui fait la force de la constitution anglaise, tout en permettant la plus grande liberté dans les institutions. Là, gouvernement, tribunaux, peuple,

tous considèrent la loi comme un soutien, comme un abri. Dans ce pays sensé, où personne ne cherche à rabaisser ceux qui sont au-dessus de soi, l'inégalité sociale est acceptée sans envie, parce que l'égalité des droits y est sincèrement appliquée et qu'elle suffit à la dignité de l'homme. Cent mille Anglais se rassemblent, s'agitent, délibèrent, signent des pétitions que les Chambres repoussent, et ce mouvement, qui, chez nous, dégénérerait en émeute, n'inquiète personne, ne menace ni l'ordre public ni les institutions. C'est sur la puissance de l'opinion publique et non sur la frayeur des agitations que comptent les réformateurs anglais. Dans ces immenses *meetings*, on sent qu'on respire le respect des droits. On y injurie quelquefois les hommes dans des termes grossiers ; on n'y menace jamais une situation légale. Les partis semblent avoir fixé d'un commun accord les conditions du combat : le parti vaincu se résigne et sait attendre une occasion meilleure. Il souscrit d'autant plus volontiers aux conséquences de sa défaite, qu'il compte bien remporter la victoire à son tour et en jouir paisiblement. Tous comprennent qu'il n'y a qu'un terrain solide pour tout le monde : la légalité. Ils savent que ceux qui commencent les révolutions ne les achèvent jamais, que le torrent qui a rompu ses digues emporte tout sans choisir, que le libérateur de la veille est traité comme un tyran le lendemain, et qu'au bout de ces catastrophes il n'y a qu'anarchie et impuissance.

« Je le dis à regret : le sentiment de la légalité est affaibli en France ; on raisonne trop avec la loi. Le gouvernement n'en est pas suffisamment esclave. Les tribunaux eux-mêmes, qui devraient être la loi vivante, se permettent quelquefois de l'interpréter au lieu de l'appliquer avec sa fatalité inexorable. Le pouvoir compte sur la mansuétude des Chambres ; les tribunaux croient être quittes envers tout le monde, quand ils ont jugé selon l'équité, ou qu'ils ont servi la vindicte publique.

.

« Je ne crois pas, je le répète, une révolution possible, à moins de fautes dont notre gouvernement est incapable ; mais au moins ne nous faisons pas d'illusions, et puissent m'entendre les imprudents qui excitent la colère du peuple, et les ambitieux qui spéculent sur sa fureur ! — Une révolution ne s'accomplirait plus au profit d'une opinion ; elle se ferait au profit du communisme. »

J'eus le tort de donner à M. de Morny le conseil d'abrégier le tableau des progrès du communisme, pour ne pas montrer un avenir trop sombre et trop désespéré, heureusement, disais-je, encore loin de nous. Les craintes prophétiques de M. de Morny n'étaient que trop fondées : nous étions alors à la veille des dangers qu'il était le premier à signaler publiquement. Il terminait cet article politique par des vœux d'homme d'Etat.

« Que les maux des classes pauvres soient étudiés avec ferveur, disait en finissant le député de Clermont ; qu'on crée des caisses d'épargne, des crèches, des salles d'asile, des écoles gratuites, des tontines, des ateliers de travail, des conseils de prud'hommes : c'est là qu'est la solution du problème ! »

A toutes ces institutions Napoléon III a su ajouter les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraite pour la vieillesse, le crédit foncier, les cités ouvrières, l'assainissement et l'embellissement de la ville de Paris et de plus d'une grande ville de nos départements.

On ne s'étonnera pas que, sous le roi Louis-Philippe,

M. Guizot ait plus d'une fois pensé à M. le comte de Morny pour lui confier un portefeuille. Le jeune député se serait vite formé aux épreuves de la tribune, comme il s'était vite accoutumé aux privations et aux fatigues de la guerre.

Ce fut à une soirée de réception chez M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères, que je vis pour la première fois M. de Morny. Il arrivait du siège de Constantine. Mes regards s'arrêtèrent sur cette physionomie intelligente et distinguée, encore altérée par les traces de la fièvre.

D'une gravité sympathique, d'une politesse digne, froide, mais qui ne va pas jusqu'au dédain, M. de Morny s'est en tout temps fait remarquer par une certaine surveillance de sa vie, par une certaine économie de soi-même. Dans toute compagnie, il montre de l'aisance, du naturel; mais il ne fréquente guère que ce qu'on est convenu d'appeler le grand monde. C'est là son milieu : il y prit ses lettres de naturalisation dès le salon de madame de Souza. Il est là tout à l'aise, il y a ses coudées franches; il s'y fait surtout remarquer par son langage net et précis et par son goût élevé pour les arts et pour les lettres. Depuis longtemps M. de Morny tient une des premières places parmi les amateurs de tableaux; il ne court qu'après les maîtres et les chefs-d'œuvre, laissant les copies, les peintres et les toiles médiocres à cette population si nombreuse en France d'amateurs de mauvais tableaux.

Ce petit hôtel de modeste apparence des Champs-Élysées que vous connaissez est comme un sanctuaire ouvert à tous les chefs-d'œuvre, à tous les prodiges de l'art : hautes curiosités, marbres précieux, tableaux sans prix, y occupent la plus grande place. Que de fois j'y ai contemplé Rembrandt, Watteau, Metzù, Terburg, Greuze, et quelques artistes modernes, dans ce qu'ils ont fait de plus magistral et de plus éclatant !

Je n'ai jamais rien sollicité, ni rien obtenu de M. le comte de Morny, alors que, dans des temps de renouvellement complet de l'administration, il régnait et gouvernait au ministère de l'intérieur. Mes appréciations ne sont donc dictées ni par une complaisante camaraderie, ni par un sentiment de reconnaissance. Après le 2 décembre, j'attendis même, pour louer M. de Morny de son courage et de sa haute habileté, qu'il ne fût plus ministre. Je ne publiai que le 25 janvier 1852, dans le journal *le Constitutionnel*, l'article suivant, ayant pour titre : *le Moniteur du 23 janvier*.

.....

« Nous regrettons vivement qu'au milieu du remaniement ministériel que publie *le Moniteur* du 23 janvier, M. de Morny, cédant certainement aux plus honorables susceptibilités, ait cru devoir donner sa démission.

« Élu et réélu à plusieurs reprises, en Auvergne, comme député, comme constituant et comme représentant, M. de Morny a étudié de près, pendant de longues années, les stériles intri-

gues et les criants abus du régime parlementaire ; et c'est, entraîné par de patriotiques convictions, qu'il a pris de si bon cœur, au 2 décembre, la plus haute et la plus courageuse responsabilité. Dans les quelques jours difficiles qui suivirent le 2 décembre, tous ceux qui approchèrent M. de Morny étaient surpris et rassurés par le calme naturel, nous pourrions presque dire élégant, de son esprit et de toute sa personne : il disait tout et faisait tout simplement.

« Au milieu des décisions les plus nettes et les plus promptes, prises dans les circonstances les plus graves, il trouvait encore un sourire dédaigneux ou un mot vif et perçant contre cette foule de personnages de comédie que mettent en campagne et en mouvement les révolutions.

« Pendant le peu de temps que M. de Morny a passé aux affaires, il s'est révélé en lui de grandes qualités d'homme d'État : ses exposés de motifs, ses circulaires, sont autant de petits chefs-d'œuvre de concision, d'esprit et de bon sens pratiques ; il sait les choses et les hommes de son temps ; il comprend largement, de haut et dans un sage esprit de modération, le mouvement d'idées, les mœurs nouvelles et le rajeunissement administratif et politique que la France devra aux mesures du 2 décembre.

« M. de Morny, nous l'espérons, reviendra aux affaires. La politique nouvelle de Napoléon a déjà produit un homme nouveau. »

Le député de Clermont, le petit bonhomme que M. de Talleyrand aimait à faire causer, après avoir été ministre de l'intérieur, vient d'être élevé à une des dignités les plus éminentes du gouvernement, à la présidence du Corps législatif.

Depuis le 23 janvier 1852, M. le comte de Morny s'est tenu jusqu'à un certain point en dehors de la politique; mais il a consacré ses loisirs à des études industrielles, financières et scientifiques. Chemins de fer, crédit mobilier, fermes-modèles, haute industrie, il a mis la main à toutes les importantes entreprises, pour les aider de ses conseils, de l'autorité de son nom et de son crédit. N'allez pas croire pourtant qu'au milieu de cet entrain et de ce bruit d'affaires, M. de Morny ensevelisse son intelligence sous de nombreux dossiers, sous des flots de correspondances, et qu'il veille jour et nuit dans le silence du cabinet. Il surveille de haut, et souvent sur place, les travaux féconds dont il a patronné la mise en activité; mais, comme les grands noms politiques de l'Angleterre, il concilie les nobles distractions et les affaires.

Il n'est pas un homme d'État de la Grande-Bretagne qui n'élève des chevaux de course, ne chasse le renard, ne monte tous les jours à cheval, et ne vive dans des conditions d'élégance mondaine et d'intelligente liberté, tout en se préoccupant des grandes affaires du gouvernement. En France, au contraire, on ne se croit guère un ministre sérieux qu'en affichant les habitudes les plus guindées, qu'en se montrant dès sept heures du matin vêtu de noir et en cravate blanche. M. de Morny, placé à la tête d'un grand mouvement d'affaires, ne fait d'infidélité ni à la chasse, ni

au *sport*, ni à l'Opéra, ni aux soirées de Racine, de Corneille, de Molière et de nos auteurs modernes, à la Comédie-Française; ni aux salons privilégiés où se donnent rendez-vous les grands esprits et les grandes dames de notre temps. Vous le rencontrerez même, au besoin, chez *Beurdeley* et chez *Manheim* (1), ou à de riches ventes publiques cataloguées par Bonnefons de Lavalie, mettant un haut prix à ce qui se vend de rare et de précieux.

Au milieu de notre société démocratique, il y a toujours place, on le voit (elles y sont même honorées) pour des existences aristocratiques, à la condition de ne rester en dehors ni du mouvement des idées, des arts et des lettres, ni des incessantes découvertes et innovations de la science, du commerce et de l'industrie. Pour ces jeunes gens de bonne maison qui s'isolent trop dans leurs terres et dans leurs clubs, et pour les jeunes héritiers de ces brillantes fortunes qui se sont faites sous la Restauration et sous Louis-Philippe, M. le comte de Morny est un modèle à imiter et un exemple à suivre.

Le 2 décembre 1852, l'Empereur signait le décret suivant :

« NAPOLÉON ,

« Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français;

(1) Les deux cabinets où se trouvent les plus rares curiosités.

« Considérant que le comte de Morny a rendu au pays des services éclatants en décembre 1851 ;

« Qu'il est juste de lui donner un témoignage exceptionnel de notre reconnaissance ;

« Décrétons :

« Art. 1^{er}. M. le comte de Morny, député au Corps législatif, ancien ministre de l'intérieur, est nommé grand-croix dans notre ordre de la Légion-d'Honneur.

« Fait au palais des Tuileries, le 2 décembre 1852.

« NAPOLÉON. »

L'empereur Napoléon III sait reconnaître, distinguer les natures d'élite ; il sait récompenser, honorer les grands services rendus à la France.





CHAPITRE III.

LES PROJETS DE COUPS D'ÉTAT.

Coups d'Etat des divers partis. — Projet de coup d'Etat entre le général Changarnier, M. le comte de Morny et M. Thiers. — L'Assemblée législative. — Ses hostilités. — *Un ordre du jour*. — Ni un jour, ni un écu. — Faux rapport d'un agent de police. — M. de Rémusat. — Sa proclamation au peuple français. — Les pèlerinages. — Attitude et conduite du prince Louis-Napoléon. — Un mot de Mirabeau. — Le 31 mai 1852. — Une réunion dans les bureaux de la Chambre entre M. le comte Molé, M. le duc de Broglie, M. le comte de Morny et M. Berryer. — M. Léon Faucher. — Réunions chez M. le comte Daru pour la révision de la Constitution. — M. de Montalembert. — Déportation à Noukahiva. — Proposition Baze. — Proposition Pradié. — Les deux dictatures. — Deux projets de coup d'Etat non exécutés. — Le coup d'Etat Carlier. — Un dîner à Saint-Cloud. — Un article du *Constitutionnel* contre les coups d'Etat. — Le 18 novembre 1851, proposition Baze discutée. — Le Président de la République à l'Élysée. — Un mot historique du général Saint-Arnaud.

Pour bien comprendre avec quelle tranquillité de conscience, avec quelle fermeté de cœur et d'esprit, le prince Louis-Napoléon résolut et accomplit le coup d'État du 2 dé-

cembre, il faut étudier tous les faits qui se sont produits depuis son élection, depuis le 10 décembre 1848, jusqu'au 2 décembre 1851. L'Assemblée constituante et l'Assemblée législative se laissèrent aller à tant de dangereuses folies, commirent tant de fautes, que le bon sens public s'effraya. La France, en ces jours de péril, ne demandait qu'un sauveur; et l'on peut dire que, croyant répondre au vœu du pays, chacun des partis représentés dans les assemblées délibérantes, à un jour donné, eut ses velléités et fit ses tentatives de coup d'État.

Sous la Constituante, un général ne voyait d'autre moyen de salut que de jeter à l'eau les constituants. Au mois de janvier, vers la fin d'avril et au 13 juin de l'année 1849, la Constituante fut surtout menacée par les chefs du parti modéré qui dirigeaient les réunions de la rue de Poitiers. Pendant les jours difficiles de cette époque, une conférence eut même lieu chez M. Thiers, pour arrêter les moyens d'exécution d'un coup d'État. M. Thiers, le général Changarnier, M. le comte de Morny, assistaient seuls à cette conférence.

Le général Changarnier représentait la garde nationale et l'armée; M. le comte de Morny possédait la confiance du Président de la République; M. Thiers se donnait alors comme le représentant et le chef du parti modéré. On discuta d'abord les noms des personnages politiques qu'il faudrait

avant tout faire arrêter et conduire en prison. Le nom du colonel Charras fut le premier prononcé ; on décida son arrestation à l'unanimité. Le général Changarnier proposa l'arrestation du général Cavaignac. M. Thiers fit observer que le général Cavaignac venait de rendre, dans les journées de Juin, un grand service au pays, qu'il avait su conquérir la confiance de la garde nationale, et que son *attitude* ne devait inspirer aucune défiance : « Il y a un général qu'il faut arrêter en même temps que le colonel Charras, ajouta M. Thiers, c'est le général Lamoricière : celui-là est un cerveau brûlé en politique. »

Le général Changarnier combattit toutes les assertions de M. Thiers : « Vous êtes bien bon, dit-il, de vous préoccuper du général Lamoricière ; je ne lui reconnais pas la moindre importance. Le général Cavaignac est un autre homme ; c'est parce qu'il a une certaine *attitude*, qui lui donne de l'autorité auprès de la garde nationale et de l'armée, qu'il faut s'assurer de sa personne. »

M. le comte de Morny prit alors la parole : « Dans les jours de trouble, arrêter un homme de parti, c'est lui rendre service : c'est le préserver de lui-même, c'est mettre à couvert sa responsabilité vis-à-vis de son parti, c'est protéger sa personne. Mon avis est d'arrêter le colonel Charras, les généraux Cavaignac et Lamoricière. » On sait qu'au coup d'Etat du 2 décembre, M. le comte de Morny, fidèle à son

système préventif, au lieu d'en arrêter trois, les fit arrêter tous les cinq, M. Thiers et le général Changarnier compris. Le projet à peine étudié de ce coup d'État n'eut aucune suite; la dissolution de l'Assemblée constituante changea la situation.

L'Assemblée législative ne fut guère ni plus modérée ni plus prudente que la Constituante; elle montra envers l'élu de six millions de suffrages une incessante hostilité.

On ne nommait personne, mais on voulait certainement blesser quelqu'un, quand on venait incidemment, du haut de la tribune, parler d'Empire *sans gloire* et des *oripeaux* d'une fausse grandeur.

Il n'accusait personne, mais il menaçait certainement quelqu'un, cet homme de guerre (1) qui, d'une voix un peu théâtrale, s'écriait en pleine Chambre : « *Mandataires du pays, délibérez en paix.* »

Le commandant en chef de l'armée de Paris ne cherchait-il pas encore à exciter la défiance du pays contre le chef du pouvoir exécutif, dans un ordre du jour adressé à l'armée au nom de la discipline militaire?

Sans doute pour ramener le prince Napoléon à la simplicité des mœurs républicaines, l'Assemblée législative ne

(1) Le général Changarnier.

refusa-t-elle pas au Président de la République un supplément de crédit qui promettait des secours à de vieux soldats, des aumônes à des malheureux? Plus d'un représentant disait publiquement alors : « La Chambre n'accordera au prince Louis-Napoléon ni un jour, ni un écu. »

Pendant la prorogation de l'Assemblée législative, sous cette commission de permanence où figuraient les hommes les plus passionnés des divers partis, n'essaya-t-on pas de faire grand bruit, de faire événement de la fausse déposition d'un agent de police? Une instruction judiciaire eut lieu ; elle démontra la fausseté matérielle des faits allégués. Mais ce qui fut au moins étrange, c'est que la questure de la Chambre organisa une souscription pour continuer un traitement au commissaire de police auteur du faux rapport, qu'on avait destitué.

Les passions politiques peuvent mener si loin et faire dévier si facilement les esprits les plus sûrs et les plus droits, que lorsque, le 11 janvier 1851, le Président de la République modifia du même coup, comme il en avait le droit, le ministère et le commandement extraordinaire confié au chef de l'armée de Paris, au général Changarnier, M. de Rémusat, cité pour sa mansuétude, ne prenant rien au sérieux, pas même lui, n'a pas craint de monter à la tribune pour demander *hic et nunc* des explications sur les deux actes qu'enregistrait *le Moniteur*. et, dans le cas où les expli-

cations ne conviendraient point à la Chambre, une réunion immédiate dans les bureaux. M. de Rémusat, dont les sentiments les plus passionnés se satisfont d'ordinaire par un madrigal métaphysique ou par une épigramme doctrinaire, voulait même adresser, séance tenante (c'est aujourd'hui à n'y pas croire), *une proclamation au peuple français*.

Nous ne pouvons passer non plus sous silence les pèlerinages ouvertement entrepris par M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, auprès de madame la duchesse d'Orléans ; par M. Benoist d'Azy, vice-président de l'Assemblée nationale, près de M. le comte de Chambord ; par M. Thiers, à Claremont. Enfin, on se rappelle ces programmes de régence ou de monarchie répandus à profusion dans le pays.

Le Président de la République ne répondit à tant d'actes agressifs que par la conduite la plus résignée et la plus prudente. Les six millions de suffrages qui avaient élu le prince Louis-Napoléon président de la République ne disaient-ils pas : « La société, ébranlée et menacée, ne veut que du calme et du repos : défendez-la contre cette foule de partis qui agitent le pays ; pas un seul de ces partis n'est assez national, n'est assez puissant pour prendre le pouvoir et pour le conserver ? »

Le Prince a courageusement rempli son mandat ; il ne s'est ému ni des inimitiés, ni des périls. On adresse avec éclat, au nom de la discipline militaire, un ordre du jour

à l'armée : il maintient l'ordre du jour ; mais il supprime le commandement de celui qui avait trop tardé à le publier.

Un supplément de crédit est refusé au Président de la République : il réduit sa maison, vend ses chevaux, pour pouvoir continuer les secours et les aumônes, et il se garde bien de troubler le pays et d'irriter l'Assemblée législative par le tapage réactionnaire d'une souscription nationale.

Il y a plus : dans quelques circonstances, le président de la République, ému des interprétations exagérées et inquiétantes qu'on faisait sortir de sa conduite et de son langage, s'est toujours hâté de retirer, par un mouvement de cœur spontané, toute parole irritante, et de rentrer au plus tôt, sans hésitation, dans cette politique sage et résignée qu'il a pratiquée depuis le 10 décembre avec tant de fermeté et de haut bon sens. N'a-t-il pas de la meilleure grâce permis qu'on modifiât les termes de son discours de Dijon ? N'a-t-il pas spontanément fait cesser la publication du journal *le Napoléon*, rédigé peut-être avec trop d'aigreur ? Au 2 décembre, n'a-t-il pas spontanément remplacé le vote public sur un registre ouvert dans les mairies, par un bulletin écrit ou imprimé, en un mot, par le vote secret ?

Je sais que, dans les grandes situations, les rétractations passent pour des faiblesses ; c'est là une erreur trop accréditée ! J'aime les *mei culpa*, même en politique. Les regrets honorent quand les fautes sont démontrées et reconnues ;

les *meâ culpâ* sont alors une victoire de la raison qui s'éclaire sur l'orgueil qui s'obstine. Que d'hommes éminents ont su, à force de raison, se repentir de mouvements passionnés, de paroles blessantes, avant même qu'aucun blâme les ait avertis ! Que d'hommes éminents se sont détachés, par les conseils de l'expérience et à l'apparition de clartés nouvelles, des plus séduisantes illusions, des plus nobles erreurs de leur jeunesse ! Mirabeau écrivait au comte de Larmark : « *Il est des hommes qui ne changent jamais de manière de penser, ce sont les hommes qui ne pensent pas.* »

Cependant, au milieu de tous ces conflits qui se succédaient, au milieu de toute ces anxiétés de chaque jour, le 31 mai 1852 apparaissait non comme le terme des souffrances du pays, mais comme une date menaçante de guerre civile. Cet avenir prochain, tel que nous l'avait fait la constitution républicaine, contenait les plus grands dangers. Les pouvoirs du Président de la République et ceux de l'Assemblée législative expiraient en même temps. Cette loi du 31 mai, que je combattis avec tant d'opiniâtreté, d'accord sur ce point avec les républicains honnêtes et prévoyants, donnait un mot d'ordre et un drapeau pour cette terrible rencontre d'une insurrection communiste avec les défenseurs de la société ; ce mot d'ordre et ce drapeau, c'était : *Suffrage universel !*

Les plus grands esprits partageaient les inquiétudes et

les frayeurs des populations les moins éclairées. M. Guizot, que j'eus l'honneur de voir en 1849, à Londres, me pressait de questions sur le dénouement possible de cette situation si tendue. Dans le sein de l'Assemblée législative, les cœurs honnêtes comme les cœurs ambitieux prenaient souci de cette fatale échéance du 31 mai 1852 et s'ingéniaient à trouver une *solution*.

Les transactions du commerce, les travaux de l'usine et de l'atelier, ces projets d'avenir qui préoccupent sans cesse les familles, tout se suspend, tout s'arrête aux approches de cette crise politique et sociale, qu'un spirituel écrivain personnifia sous le nom de *Spectre rouge*. Les inquiétudes de la France retentissent jusque dans les cabinets européens. On ne sera donc pas surpris que de sérieux efforts aient été tentés par des hommes considérables pour prévenir les périls du 31 mai 1852 au moyen de transactions.

Vers le mois d'août 1851, peu de temps avant la prorogation de l'Assemblée législative, M. le comte de Morny, sous les inspirations et avec l'adhésion du prince Louis-Napoléon, chercha à s'entendre et à se mettre en règle avec tous les partis. Il désira avoir un entretien dans un des bureaux de la Chambre avec les hommes les plus sages et les plus importants de l'Assemblée législative : MM. Molé, de Broglie et Berryer. M. le comte de Morny n'eut pas à développer les dangers de la situation, ces dangers n'étaient mis en

doute par personne. Il fut question dans cette conférence de la révision de la Constitution et de la prorogation des pouvoirs du Président.

« Tout cela, messieurs, ajouta le fondé de pouvoir du Président, peut se faire avec vous, sans vous et même contre vous. Est-il un seul parti, en France, qui compte des chances certaines? Ce qui manque à la France, ce ne sont pas les prétendants! Nous trois, nous avons ici chacun le nôtre! Mais avant de songer à rien faire de stable et de définitif, il faut rétablir le respect de la monarchie, de l'autorité, la discipline, les croyances. Pour accomplir ce miracle, je ne vois que le prince Louis-Napoléon, dont le nom est une puissance, dont l'éducation et les sentiments sont une garantie: il est là, disponible. Ce changement de nos mœurs politiques et de nos institutions, en nous entendant tous, se fera sans secousse; avec le concours des modérés, il aura sa limite; tandis que sans vous, on peut aller plus loin que vous ne le voudrez: réfléchissez-y! La Chambre elle-même, fort discréditée dans l'opinion publique, n'a point d'avenir. La révision de la Constitution et la prorogation des pouvoirs du Président, proposées et soutenues par vous, c'est à dire par les honnêtes gens de tous les partis, sont un coup d'État facile: pas de crise pour le pays, pas de sang répandu; l'opinion publique applaudirait certainement à cette courageuse entreprise. »

Si je suis bien informé, M. le duc de Broglie aurait refusé de se prêter à de pareils projets, estimant que l'Assemblée législative, touchant bientôt à l'expiration de ses pouvoirs, n'aurait ni assez de résolution, ni assez d'énergie, ni assez d'autorité pour accomplir un pareil acte.

Si je suis bien informé, M. Berryer n'aurait point regardé cette transaction comme possible : « Un coup d'État, qu'il vienne du Président de la République ou même de la Chambre, aurait-il ajouté, ça ne se prépare pas, ça se fait un beau matin sans avertir personne. »

Cette conférence n'eut aucune suite. Bientôt la Chambre se prorogea.

M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, eut aussi son projet de solution ; il demandait seulement ceci : à savoir que la réélection des députés précédât celle du président de la République. « Le pays se trouvera ainsi, disait-il, au 31 mai 1852, protégé, défendu par une assemblée jeune et forte, qui pourra conjurer tous les dangers. »

Il était évident que cette nouvelle assemblée, ayant devant elle une longue existence, se ferait *convention*, et que l'unité du pouvoir exécutif, si nécessaire dans les temps d'anarchie et de démagogie, ferait défaut à la défense de la société. Cet expédient assurait le triomphe du régime parlementaire, mais non l'avenir du pays et la réélection du Président de la République.

Du 6 au 12 novembre 1851, deux ou trois réunions se tinrent chez le comte Daru, l'un des vice-présidents de l'Assemblée législative; un projet sérieux de coup d'État y fut discuté.

Un grand nombre de députés (soixante ou quatre-vingts environ) devaient proposer à l'Assemblée législative les modifications suivantes à la Constitution :

« Art. 1^{er}. Le président est déclaré rééligible.

« Art. 2. Le pouvoir législatif sera divisé en deux chambres.

« Art. 3. L'Assemblée législative organisera les pouvoirs des deux chambres et votera la loi électorale.

« Art. 4. Ces modifications seront ratifiées par le suffrage universel. »

Dans le cas où l'Assemblée législative rejeterait d'emblée cette proposition de modifier la Constitution, et dans le cas où ces modifications, discutées, seraient rejetées par une majorité de scrutin, les signataires de cette proposition devaient donner leur démission de représentants et se rallier autour du Président de la République, qui eût alors avisé. M. le comte Daru, chez lequel les réunions eurent lieu, combattit vivement ce projet. Il n'acceptait que des expédients parlementaires. M. de Montalembert, qui défendit avec tant de talent et de courage la société menacée, assistait à ces réunions, et soutenait chaudement la proposition :

« Vous défendez ce projet, lui dit M. le comte Daru, et s'il était voté, avant quinze jours vous vous repentiriez de l'avoir fait réussir. » La proposition Baze fit bientôt abandonner cette entreprise.

Je ferai toutefois remarquer que le prince Napoléon, dont l'adhésion était assurée à cette transaction, se contentait d'être reconnu rééligible. Aucune autre stipulation n'était produite dans les intérêts de son pouvoir ; mais il est évident que les divers partis maintenaient cet engagement hostile de n'accorder ni un écu ni un jour au Président de la République.

La loi de déportation à Noukahiva fut votée dans les intérêts de la société ; mais les Montagnards proclamèrent hautement qu'ils voyaient dans cette loi le moyen de se débarrasser à un jour donné de tous les hommes dévoués à la cause du prince Louis-Napoléon. Aussi disait-on plaisamment dans la Chambre et dans les bureaux des journaux, à propos de la déportation à Noukahiva : *Horny y va, Baroche y va, Fould y va, Rouher y va, Véron y va.*

Bientôt les voiles transparents qui cachaient à peine les pensées et les projets ambitieux de la Chambre furent déchirés. La proposition de M. Baze, relative aux droits conférés au président de l'Assemblée nationale de requérir la force armée, puis la proposition de M. Pradié sur la responsabilité des ministres et du président de la République,

vinrent démontrer que les partis voulaient annuler dans la personne du prince Louis-Napoléon le pouvoir exécutif qui lui était conféré par la Constitution, par six millions de suffrages, et, sous le moindre prétexte, le mettre en accusation.

Le 24 novembre 1851, M. Granier de Cassagnac publiait dans *le Constitutionnel* l'article suivant, ayant pour titre *Les deux dictatures*. Cet article, plein de talent, donne une juste idée de la situation.

LES DEUX DICTATURES.

« Malgré le calme à peu près universel des esprits, malgré l'indifférence profonde des populations pour la politique, malgré l'horreur de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de toutes les familles honnêtes, de tous les individus sensés pour des bouleversements nouveaux, il ne s'est jamais autant brassé de conspirations, autant préparé de coups de main qu'en ce moment dans les régions élevées de la société et parmi les chefs des anciens partis. Les ambitieux, les factieux, ne veulent pas que l'ordre se rétablisse, que le travail se rassure, que les affaires se relèvent, si la société sauvée et raffermie doit échapper à leurs plans de domination et d'exploitation. Ils se résignent à voir encore les rues de Paris dépavées, les étrangers en fuite, les boutiques fermées, l'émeute chantant le *Ça ira!* les populations épouvantées par les prédications des clubs; ils se résignent à tout, excepté à voir périr leur importance.

« Nous avons déjà échappé par miracle à plus d'une de ces révolutions de serre-chaude, préparées dans trois ou quatre salons politiques, délibérées dans des bureaux de journal, nouées

dans les couloirs parlementaires. Les miracles sont rares, et il serait téméraire d'y compter la : France peut se réveiller demain, après-demain, tous les jours, au bruit formidable d'un écroulement universel. Il faut au moins, si elle périt sous des ruines, qu'elle sache qui les prépare et d'où elles viennent. Nous ne dirons rien qui ne se dise tout haut dans le monde politique, et nous ne sommes pas tenus à plus de discrétion que les conspirateurs.

« Lundi dernier, il y a huit jours aujourd'hui, on a été à l'épaisseur d'un cheveu des coups de fusil et de la guerre civile. Les partis qui se disputent le pouvoir avaient jeté dans l'Assemblée une proposition ayant pour objet moins encore de donner une armée au pouvoir législatif que de jeter de l'indécision, du désordre dans les troupes, et de fournir à un général audacieux l'occasion et le moyen d'entraîner un régiment. Si l'Assemblée avait eu la faiblesse de prendre seulement en considération la proposition qui lui était soumise, on lui eût subitement arraché un acte d'accusation. Les conspirateurs avaient préparé leur coup de main : armés d'un vote plus ou moins concluant, plus ou moins explicite, ils auraient arrêté les ministres en pleine séance ; et, si ce début avait été heureux, ils auraient immédiatement essayé d'enlever le Président.

« Mais, comme on doit le supposer, le Président de la République et ses amis sont médiocrement disposés à se laisser escamoter. Les assaillants eussent donc été accueillis à coups de fusil, ou mieux encore ; et la bataille s'engageait dans les rues immédiatement. Ce résultat a été possible jusqu'à sept heures et demie : le vote de l'Assemblée l'a fait évanouir.

« Certainement rien n'est plus insensé, plus monstrueux, plus criminel qu'un tel dessein : il n'en est pas moins la vérité pure ; et il n'est personne, dans le monde politique, qui en ignore les détails.

« Cette conspiration flagrante, incessante, contre le Président de la République, a pour auteurs des hommes parlementaires, chefs armés du parti légitimiste et du parti orléaniste, profondément divisés entre eux, mais unis par la haine commune que leur inspire l'élu du 10 décembre. Elle est organisée depuis dix-huit mois ; et du temps où un général notable occupait les Tuileries, il se tint dans ses salons des réunions d'hommes politiques considérables, réunions où l'on mit en délibération d'arrêter Louis-Napoléon Bonaparte et de le mettre à Vincennes. Il ne saurait y avoir à ce sujet aucun doute : un ancien premier ministre de Louis-Philippe, qui assistait à ces réunions, avertit le Président de la République de ce qui se tramait contre lui.

« Abandonnée quelques mois, à la suite des voyages à Wiesbaden et à Claremont, cette ancienne conspiration des légitimistes et des orléanistes contre l'élu du 10 décembre a été reprise récemment, et elle a été cimentée par l'abandon de la proposition de M. Creton et de la candidature de M. le prince de Joinville.

« Quoique imaginée et conduite par d'anciens ministres et par des vétérans des assemblées législatives, cette conspiration dépasse en ridicule toutes celles qui sont enregistrées dans les livres de Saint-Réal et de Vertot. Les conjurés ont pour but de créer une dictature agissant avec l'appui et sous le contrôle de l'assemblée actuelle, qui se prorogerait indéfiniment et se déclarerait convention. Le dictateur est désigné par tout le monde : c'est M. le général Changarnier.

« Nous ne voulons pas discuter ce projet. Enlever l'armée au Président, à l'élu du pays, à la défense de la loi et de l'ordre, et la donner comme un mobilier, comme un outil, même par un vote de l'Assemblée, à un Pichegru de rencontre, c'est purement et simplement insensé. Aucun pouvoir, quel qu'il soit, ne

réussirait à triompher de l'équité, de la morale, du bon sens, de la conscience publique. L'Assemblée, entraînée, séduite, débordée, comme bien d'autres assemblées, pourrait, pour son malheur et pour le nôtre, faire un dictateur ; elle pourrait lui donner un titre : elle ne lui donnerait pas de l'autorité et de la force, parce qu'il n'y a ni force ni autorité en dehors de ce qui est honnête, de ce qui est juste et de ce qui est droit.

« Supposons l'impossible, supposons un dictateur réel, sérieux, tout puissant, quoique fabriqué à la hâte, dans un moment de tumulte. Le premier acte de son pouvoir serait de chasser l'Assemblée, qui l'aurait créé, ne serait-ce que pour éviter l'affaiblissement qui résulterait pour lui de la dislocation d'une majorité passagère, d'une majorité de coalition et de hasard.

« Ainsi, quatre ou cinq anciens ministres, dix ou douze anciens députés blanchis sous le harnais, des hommes mûrs et qu'on devrait croire sensés, jouent, et voudraient faire jouer à l'Assemblée nationale le rôle que voici : — Remplacer, à la tête de la société, l'élu de six millions d'hommes, par l'élu de quinze ou vingt conspirateurs ; le neveu de l'Empereur, par un général sans faits d'armes et sans illustration ; un nom magique, par un nom impuissant ; un pouvoir régulier, honnête, qui défend la société, par un pouvoir irrégulier, révolutionnaire, qui la mine et qui la trouble ; une autorité forte, respectée, devant laquelle les factions se contiennent, parce qu'elles la voient appuyée de l'assentiment du pays ; en somme, un ordre de choses qui convient à la France, qui rassure l'Europe, qui donne des garanties au rétablissement des conditions normales de la civilisation, par un état de choses qui n'aurait ni l'aveu de la France, ni l'assentiment des peuples voisins, et qui n'inspirerait et ne saurait inspirer à qui que ce soit de sensé et de loyal ni estime, ni confiance, ni sécurité.

« C'est là la route pavée de désordres, d'aventures, de ré-

volutions, dans laquelle marchent, depuis près de deux ans, quelques-uns des grands hommes d'État qu'on nomme les chefs de la majorité, avec la perspective d'arriver, après une longue suite de hasards heureux, à quoi?... à faire décréter par l'Assemblée une dictature, dont le premier acte logique et nécessaire serait de faire sauter l'Assemblée par les fenêtres.

« Cette extravagante conception, sur le succès de laquelle on comptait lundi dernier, à sept heures et demie du soir, et qui s'écroula à huit, devant le vote de l'Assemblée, pourquoi a-t-elle échoué? Parce qu'elle aboutissait à une dictature blanche.

« Les Montagnards, qu'on avait depuis quelques jours sondés et caressés, avaient flairé le danger caché sous ce bloc de farine. Ils y avaient vu ce qui y était en effet, un général qui les avait crossés, en attendant mieux, le 13 juin 1849; un général qui avait, dans le temps, proposé de chasser l'Assemblée constituante; un dictateur dont la mission, tracée à l'avance, consistait à déporter le terrorisme et le socialisme, à supprimer violemment la république, et à opérer, à la pointe de ses baïonnettes, une restauration légitimiste, orléaniste ou fusionniste, suivant l'occurrence. A tout prendre, malgré leur haine profonde pour le Président, les Montagnards avaient aisément compris qu'en cette circonstance sa cause était la leur, puisqu'il représentait le maintien du suffrage universel et celui de la république. C'est pour cela qu'à l'exception des agitateurs et des ambitieux de l'école du *National*, et des républicains parlementaires de l'école de la Convention et du Comité de salut public, les Montagnards repoussèrent, en masse, la proposition des questeurs, au moment même où M. Baze allait déposer son acte d'accusation contre M. de Saint-Arnaud, et où quelques conspirateurs impatients s'écriaient, derrière les bancs des ministres : « Tous ! tous ! il faut les arrêter tous, pendant qu'ils sont ici ! »

« Abattus par leur effroyable échec, qui venait s'ajouter à un autre échec de la veille au sujet de la loi du 31 mai, remis à peine de leurs patrouilles nocturnes et de deux ou trois mauvaises nuits passées hors de chez eux dans des lits d'emprunt, les chefs de la conspiration résolurent de tenter un dernier effort. Voici le nouveau plan qu'ils arrêtèrent, plan que nous avons entendu exposer, il y a cinq jours; plan avoué tout haut, samedi, dans les bureaux de l'Assemblée; plan dont la coalition de tous les partis hostiles au Président de la République annonce la réalisation et révèle les secrets.

« Pourquoi les Montagnards avaient-ils voté en masse contre la proposition des questeurs? Parce qu'elle avait pour objet de créer la dictature blanche et de remettre le pouvoir absolu aux mains d'un général chargé de les déporter et, au besoin, de les mitrailler. Il s'agissait donc d'imaginer un plan nouveau qui rassurât les Montagnards, et qui leur permit en même temps d'écouler leur haine contre le Président de la République, et de se réunir, sans danger, à une coalition de légitimistes et d'orléanistes.

« Ce plan n'était pas difficile à trouver, et nous l'entendions exposer, nous l'avons dit, il y a cinq jours. Il s'agissait tout simplement de changer la couleur de la dictature et le nom du dictateur. Pour des légitimistes, des orléanistes et des fusionnistes, c'est-à-dire pour des gens coalisés à trois, il en devait peu coûter de se coaliser à quatre, ou même à cinq. L'échec public, éclatant, irrémédiable, de M. le général Changarnier, permettait aux conjurés de le laisser à l'ambulance, et de donner à un autre son commandement. C'est ce qui a été fait, après de courts débats, et les mêmes hommes d'État qui, la semaine dernière, risquaient les destinées de la France sur *une dictature blanche*, avec M. le général *Changarnier*, vont les risquer, cette semaine, sur *une dictature rouge*, avec M. le général *Cavaignac*.

« Voilà où nous en sommes. Le pays est, comme on le voit,

joué à croix ou pile. Croix a perdu; peut-être que pile gagnera.

« Nous entendons d'ici les hommes sensés et honnêtes lisant, en province, ces révélations, qui sont à Paris des faits publics et des vérités triviales; nous les entendons se récrier contre de tels plans, de tels desseins et une telle conduite, attribués à des hommes qu'on est convenu de considérer comme les plus fermes soutiens de l'ordre, comme les chefs des partis conservateurs et monarchiques, comme les guides et l'honneur de la majorité.

« D'abord nous prions ces hommes sensés et honnêtes, dont les vœux et les prières sont méconnus par les factions, de nous dire ce qu'ils pensent de ceci :

« Dans la commission nommée pour examiner le projet de loi sur la responsabilité du président de la République, avec qui sont coalisés M. Creton et M. Jules de Lasteyrie, deux partisans déclarés du rappel des princes d'Orléans et de la candidature de M. le prince de Joinville! Avec M. Dufaure, qui s'est énergiquement opposé à ce rappel; avec M. Berryer, M. Béchard et M. de Laboulie, adversaires inflexibles de cette candidature. Avec qui est coalisé M. Berryer, auteur du beau discours sur la monarchie légitime! Avec M. Marc Dufraisse, auteur de l'apologie du meurtre de Louis XVI. Avec qui sont coalisés les légitimistes! Avec les orléanistes. Avec qui sont coalisés les royalistes! Avec les démagogues et les terroristes.

« Ainsi, on se hait, mais on pactise; on se méprise, mais on s'allie; on s'injurie, mais on se soutient; on se montre le poing, mais on se donne la main. — Que pensent de cela les hommes sensés et honnêtes de tous les partis?

« C'est l'usage, nous le savons, de considérer ces hommes dont nous parlons, M. Berryer, M. Thiers, M. Béchard, M. de Laboulie, M. de Lasteyrie, M. Creton, même M. Dufaure, jusqu'à un certain point, comme les chefs et les soutiens des partis conservateurs et monarchiques. Voilà précisément la

profonde et déplorable erreur dans laquelle des journaux de coterie entretiennent des populations paisibles, confiantes, vivant loin des affaires ! Ces hommes sont et ne sont que de purs révolutionnaires, parlant, agissant en révolutionnaires, sous la bannière des royalistes et des conservateurs, dont ils compromettent les principes et dont ils perdent la cause. L'habitude des ruses, des compromis, des coalitions parlementaires, a profondément dépravé ces intelligences, qui ne croient plus à rien qu'à leur ambition et à leur vanité. Ils ont pu être, ils ont été des hommes politiques, faisant de la doctrine monarchique et conservatrice : ils ne sont plus que des avocats et des factieux, incidentant contre l'ordre, et faisant des révolutions contre la société.

« Mais enfin, nous demandera-t-on peut-être, par quelles idées, par quelles paroles, ces hommes, encore plus ou moins considérables, cherchent-ils à excuser les violences, les coalitions, les conspirations dont ils sont les inventeurs et les directeurs ? Mon Dieu, ils ne les dissimulent, ni ne les excusent ! L'un d'eux, l'un des plus considérables, disait, il y a deux jours, à un ami : « Je suis de votre avis, c'est insensé ; mais que voulez-vous ? *il faut en finir !* »

« *Il faut en finir !* Et de quoi donc ? Mais c'est fort simple : il faut en finir du nom de Louis-Napoléon Bonaparte, qui se popularise de plus en plus ; de la sagesse de son gouvernement, qui lui concilie toutes les familles paisibles et honnêtes ; de ses chances de durée, qui s'augmentent et qui se consolident par la division et par la passion de ses adversaires ; il faut en finir de cette autorité qui s'impose par le besoin qu'on en a, et sous laquelle le dégoût du désordre et des agitations diminuerait fort l'importance de quelques personnages vivant des luttes, des difficultés et des crises politiques, comme les condottieri du moyen-âge vivaient des guerres des États.

« Sauf à s'entendre sur les termes, nous croyons aussi qu'il

ne serait pas mal d'en finir. Le régime parlementaire a besoin d'en finir avec les brouillons qui le dépopularisent et qui le perdent ; le pays a besoin d'en finir avec les minorités remuantes, exigeantes et factieuses, qui le troublent, qui le ruinent et qui le déshonorent.

« Certes , le régime parlementaire a de fortes racines en France ; mais ce serait une erreur de penser que ce régime ne serait pas mis sérieusement en péril, si, sans le savoir et sans le vouloir, il devenait l'auxiliaire des factions et le foyer le plus actif des troubles publics. Et il ne faut pas un grand nombre de brouillons pour détruire les corps les plus augustes et les plus respectés ; il suffit de d'Éprémessnil et d'Adrien Dupont, pour ruiner, en 1789, les treize parlements de l'ancienne France.

« Certes, les partis monarchiques, surtout dans les campagnes, sont honorés par les populations ; mais ce serait une erreur de croire que le spectacle de ces partis coalisés avec les démagogues ne détruirait pas promptement ces sentiments de déférence et de respect. L'alliance de M. Berryer, de M. Béchard, de M. Creton, de M. de Lasteyrie, avec M. Emmanuel Arago et avec M. Marc Dufraisse, coûtera plus, qu'on s'en souviendra, à M. le comte de Chambord et à M. le comte de Paris, que ne coûtèrent à leurs familles les révolutions de 1830 et de 1848. Ces deux révolutions ne leur ôtèrent qu'un trône : l'alliance avec les terroristes leur ôtera le respect et la confiance du pays.

« Si l'on nous demande maintenant quel danger présente pour l'ordre public en général, et pour la situation du Président de la République en particulier, *la dictature rouge*, essayée après *la dictature blanche*, nous répondrons qu'à notre avis elle n'en présente aucun, dans aucun cas.

« D'abord, c'est notre espoir et notre conviction, la même raison qui a détourné les Montagnards de la dictature blan-

che, détournera les vrais et honnêtes conservateurs de la dictature rouge ; et l'Assemblée ne voudra pas plus livrer la France au général Cavaignac qu'elle n'a voulu la livrer au général Changarnier.

« Mais, allons plus loin, portons tout à l'extrême, et ne reculons devant aucune hypothèse. Supposons que la coalition égare et entraîne l'Assemblée, supposons qu'après avoir obtenu un vote hostile au Président dans la loi sur la responsabilité, la coalition victorieuse reprenne, comme c'est son intention, comme cela nous a été dit depuis cinq jours, comme cela se dit hautement dans les bureaux de l'Assemblée ; supposons que la coalition reprenne la proposition des questeurs, qu'elle donne à cette proposition les cent huit voix de majorité qu'elle a eues contre elle. — Eh bien ! nous disons que, même dans ce cas, l'ordre et le Président ne courent aucun danger ; car, qui oserait garantir que l'Assemblée serait obéie ?

« Certes, en principe, en règle, en thèse générale, la loi est et doit être toujours obéie ; mais l'histoire nous apprend que, lorsque les pouvoirs les plus légitimes font un usage extrême de leurs droits les plus extrêmes, ils amènent infailliblement une résistance, une collision, une catastrophe. L'article 14 de la charte de Louis XVIII était un de ces droits extrêmes, dont la monarchie crut devoir faire un usage extrême, contre le vœu de l'opinion publique : on sait ce qui arriva.

« Aujourd'hui, l'Assemblée, qui n'a pas d'autorité constituée au-dessus d'elle, peut voter régulièrement tout ce qu'elle voudra : la loi sur la responsabilité, la proposition des questeurs et cent autres choses pareilles ; mais comme ces mesures seraient une agression manifeste contre le Président, comme elles deviendraient un instrument pour les passions et pour les intérêts des vieux partis, la moralité publique en serait offensée ; le bon sens et l'équité des populations prendraient fait et cause pour l'opprimé contre les oppresseurs, et l'Assemblée, malgré

son droit, malgré ses prérogatives, n'arriverait qu'à une bataille. Or, les batailles ont leurs hasards, *habent sua fata*; et prit-elle, pour livrer la sienne, l'épée de ce général qui est, à ce qu'il assure, *habitué à vaincre*, peu de gens voudraient peut-être figurer dans ses bataillons.

« Donc, dans aucun cas, les conspirateurs ne sont dangereux. Sans parler de leur égarement, ils ont contre eux le pays tout entier, qui ne veut plus d'expériences, de bouleversements et de ruines. D'ailleurs, ce qu'ils auraient contre eux de plus redoutable, ce seraient encore moins leurs adversaires que leurs alliés. Le pouvoir, qui a la garde et la responsabilité de l'ordre, est, comme bien on le pense, instruit de leurs desseins et de leurs menées; et quoiqu'ils ne la sentent pas, ils ont chacun la main ferme et résolue de la justice toujours suspendue à un pouce de leur collet. La preuve qu'ils ne sont pas à craindre, c'est qu'ils ne sont pas encore embarqués.

« Allez, allez, chevaliers errants des princesses perdues, comme la femme d'Énée, dans la bagarre des trônes qui s'écroulent et qui brûlent, conspiriez tant qu'il vous plaira; promenez dans les ténèbres vos faces blêmes que la peur agite, et signalez au pays les conjurations de l'Élysée pour masquer les vôtres! Personne ne se méprend sur vos projets et personne ne les redoute. Si vous êtes sans pitié pour la France; si vous refusez, malgré ses prières, de lui épargner une révolution de plus, vous n'en serez pas moins pour vos efforts et pour votre honte. Aveuglés par vos passions, comme le taureau par le drapeau rouge, vous donnerez, tête baissée, sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend!

« A. GRANIER DE CASSAGNAC. »

Le temps était donc venu pour le prince Louis-Napoléon de sauvegarder le pouvoir qu'il tenait de six millions de suf-

frages. Lui aussi, il mesurait l'imminence et la gravité des dangers qui devaient sûrement éclater au 31 mai 1852. Chef du pouvoir exécutif, il recevait par les conseils généraux, par les chambres de commerce, par les préfets, des documents authentiques sur la situation de l'industrie et du commerce, sur l'état des esprits, sur les vœux des populations des villes et des campagnes. Toutes les audacieuses entreprises de l'Assemblée législative excitaient la réprobation publique. La France aussi disait : « Il faut en finir ! » Il faut en finir de cette assemblée tumultueuse, sans résolution et sans courage, ambitieuse et impuissante, qui ne fait les affaires de personne et porte chaque jour les plus rudes atteintes aux grands intérêts du pays. Dans cette assemblée même ne comptait-on pas un grand nombre de représentants qui désespéraient d'une pareille situation, et qui, cependant, se refusaient à prendre la moindre initiative pour y mettre fin ?

Pressé par tant de périls, par les vœux ardents des populations, témoin patient des hésitations et des défaillances de tous, le prince Louis-Napoléon, dans son isolement et dans son patriotisme, dut prendre des résolutions extrêmes.

Depuis le 10 décembre 1848 jusqu'à la veille du 2 décembre 1851, dans les jours les plus difficiles et au milieu des péripéties les plus graves, j'ai eu l'honneur d'être souvent reçu par le Président de la République : je ne l'ai ja-

mais surpris inquiet, irrité ni découragé. D'une sérénité inaltérable en face des événements, d'une douceur pleine de dignité envers les hommes, son âme, déjà si durement éprouvée par le malheur, devenue forte et maîtresse d'elle-même dans la solitude de l'exil, ne rencontre rien qui puisse l'effrayer ou même l'étonner ; il a foi en lui-même, il a foi dans l'avenir de la France. Au milieu de ce scepticisme politique suscité et propagé depuis la fin du dernier siècle par tant de révolutions, le prince Louis-Napoléon conserve au fond du cœur le feu sacré de convictions jeunes et ardentes. C'est ainsi qu'il domine tous les hommes chez qui le doute paralyse, étouffe sous ses froides étreintes toute spontanéité, toute aspiration élevée et généreuse.

J'ai beaucoup étudié la physionomie sérieuse et mélancolique du prince Louis-Napoléon, ses paroles, son attitude. Ne cherchez en lui ni cette mobilité, ni ces fantaisies d'esprit du caractère français : sa haute intelligence ne se dépense point en pensées ingénieuses et subtiles, elle ne se plaît à prendre corps à corps que des idées puissantes, fécondes en déductions et en applications pratiques. Aussi trouve-t-il, dans ses discours admirés et applaudis, pour exprimer et pour développer les grandes idées qui le dominent, un langage élevé, simple, sans ornements, ferme et convaincu. Le matin même du 2 décembre 1851, un des ennemis du prince Louis-Napoléon me demandait avec inquié-

tude : « Est-ce un homme médiocre qui finit, ou un homme de génie qui commence ? »

Deux projets de coup d'État se produisirent à l'Élysée vers la fin de l'année 1851, dans des circonstances graves et assez rapprochées :

1° Au mois de septembre, pendant la prorogation de l'Assemblée nationale ;

2° Le 18 novembre 1851, pendant la délibération de l'Assemblée nationale sur la proposition des questeurs relative aux droits conférés au président de l'Assemblée nationale de requérir la force armée.

1° Au mois de septembre 1851, fut projeté un coup d'État que j'appellerai le *coup d'État Carlier*.

Préfet de police à cette époque, M. Carlier avait su intimider l'émeute, faire cesser les *manifestations* (1), rassurer les honnêtes gens et conquérir la confiance du Président de la République. Il ne craignit pas de rétablir les sergents de ville, et, remplaçant par l'ancien uniforme le costume tyro-

(1) Ce mot prit, sous la République de 1848, un sens nouveau. Qui disait *manifestation* disait un certain nombre d'hommes et même de femmes, marchant précédés d'un drapeau sur lequel s'inscrivait le but de la *manifestation*. Ces bandes, qui surprenaient et inquiétaient chaque jour les rues et les places publiques, se rendaient au bruit du tambour à l'Hôtel-de-Ville, à l'Assemblée nationale, ou chez les ministres, ou à l'état-major de la garde nationale, ou même à l'Élysée, soit pour y présenter une pétition écrite, soit pour exposer, par l'organe de délégués plus ou moins diserts, le sujet de leurs plaintes et de leurs réclamations.

lien adopté par la République pour les gardes de Paris, il changea aussi le personnel de ce service, si important dans des jours de troubles. Il sut choisir des hommes résolus, courageux et disciplinés.

Certain de l'exécution rigoureuse de tous ses ordres par de fidèles et intrépides agents, il faisait abattre dans tous les quartiers de Paris les arbres de la liberté, fermait les clubs les plus résistants avec une simple affiche apposée sur la porte du club, et avec la seule assistance de deux ou trois sergents de ville; il supprimait la vente à la criée des journaux dans les rues, et cet étalage politique et littéraire des feuilles publiques chez les marchands de vin. La police, bien faite, le tenait au courant de tout ce qui se disait, de tout ce qui se tramait dans les sociétés secrètes. Heureux et fier de ses succès incontestés, le préfet de police visa plus haut : il voulut, par un coup d'État, rétablir l'ordre dans tout le pays et refaire la société.

J'habitais alors *la Tuilerie* à Auteuil, et un ancien préfet de mes amis avait bien voulu y accepter l'hospitalité pendant la belle saison. M. Carlier venait tous les jours à la Tuilerie conférer de son projet de coup d'État avec ce préfet. Il l'avait même chargé de rédiger tous les décrets qui devaient être à un jour donné publiés par *le Moniteur*. Par ces décrets on supprimait le ministère de l'instruction publique, l'École polytechnique, les octrois. De toutes les

grandes écoles, de Droit, de Médecine, d'Alfort, aucune n'était conservée dans la capitale. Quatre cents personnes étaient arrêtées et immédiatement déportées. Le préfet de police, accoutumé à ne pas rencontrer d'obstacles dans ses entreprises, estimait qu'il ne s'agissait dans cette circonstance que d'enfoncer une porte ouverte.

Le Prince-Président de la République reçut communication de tout l'ensemble des décrets du coup d'État Carlier. Ce fut dans les premiers jours de septembre que le Prince réunit à ce sujet, au palais de Saint-Cloud, M. le comte de Morny, M. le comte de Persigny, M. Rouher et M. Carlier.

On chassa dans la journée ; on dîna. Pendant la chasse, pendant le dîner, il ne fut pas le moins du monde question du projet Carlier. On passa bientôt dans un des salons du palais. « Ce salon, dit en s'asseyant le prince Louis-Napoléon, est celui où le maréchal duc de Raguse, après les journées de Juillet, rendit son épée au duc d'Angoulême..... Maintenant, messieurs, parlons de notre affaire. » On discuta le coup d'État Carlier. L'opinion qui prévalut fut celle-ci : la présence des députés dans les départements devait faire craindre que par leur influence, par leur autorité sur un grand nombre d'électeurs, ils ne parvinssent à organiser dans des villes importantes une résistance sérieuse ; la guerre civile pouvait ainsi éclater sur plusieurs points. Les esprits

les plus impatients, les cœurs les plus résolus, reculèrent devant de tels dangers. L'avis de ceux-là était qu'on devait attaquer la Chambre présente à Paris, vider la querelle face à face avec elle, et qu'il serait imprudent et ridicule d'ouvrir une campagne contre des absents. Le Président de la République combattit surtout la mesure des arrestations. Il voulait qu'on n'arrêtât personne ; il soutenait qu'il suffirait de faire un appel pur et simple à la nation. M. le comte de Morny fit observer qu'on n'a plus à sévir contre des gens en prison, et que des arrestations faites avec intelligence et à temps peuvent prévenir les malheurs de la guerre civile. Le Prince, croyant avec raison à sa popularité, ne se laissa aller à des projets de coup d'État et à des arrestations que contraint et forcé. Il ne voulait point attaquer le pouvoir parlementaire : ce pouvoir le força de se défendre.

Pour ma part, j'étais resté complètement étranger à l'élucubration du coup d'État Carlier. On en parlait bien haut comme pour y préparer le public. Ce peu de mystère et la présence des députés dans les départements me faisaient assister avec inquiétude à cette fiévreuse agitation dont j'étais témoin. Pour le succès, le moment me paraissait mal choisi, le projet trop ébruité.

Ne sachant quel accueil serait fait au projet du coup d'État Carlier, je cherchai le moyen d'en entraver l'exécution. J'annonçai un matin, devant tous ceux qui déjeu-

naient à *la Tuilerie*, que j'allais publier un article dans *le Constitutionnel* contre les coups d'État. On en fut vite informé à l'Élysée. Le Prince-Président m'avait fait l'honneur, quelques jours auparavant, de me remettre une brochure politique pour avoir mon avis sur l'opportunité de cette publication. Je venais d'écrire au Prince que cette publication me semblait inutile et même dangereuse. Ma lettre partait lorsque M. le colonel Fleury vint, au nom du Président de la République, me demander ma réponse. « Est-il vrai, ajouta-t-il, qu'il doit paraître demain dans *le Constitutionnel* un article contre les coups d'État? — Tenez, lui répondis-je, lisez; j'en corrige les épreuves. » Il me témoigna le désir de soumettre cet article au Président, et me fit promettre de ne pas le publier sans une adhésion. Ce fut chose convenue. Le lendemain, vers midi, je me rendis à l'Élysée. Le Prince me fit l'honneur de me recevoir avec bienveillance et affabilité. « J'ai la votre réponse, me dit-il, sur cette brochure politique : vos conseils seront suivis. Mais permettez-moi de vous donner à mon tour mon avis sur cet article contre les coups d'État dont vous avez bien voulu m'envoyer les épreuves : je ne le crois ni opportun ni utile. Montrerez-vous, ajouta-t-il en riant, autant de déférence pour mes conseils que j'en ai pour les vôtres? » Je m'inclinai respectueusement, et j'avouai que je n'avais même voulu que faire naître l'occasion de parler à cœur

ouvert du coup d'État Carlier. J'appris que ce dernier projet était abandonné ; mon article ne parut pas.

2° Le 18 novembre 1851, se discuta la proposition des questeurs. Elle mécontentait beaucoup d'officiers supérieurs et de généraux : « Nous ne sommes pas faits, disaient-ils, pour recevoir des ordres de messieurs les avocats, de ces bavards de la Chambre. » A l'arrivée des représentants pour la séance du 18 novembre, on remarqua que le général Changarnier se tenait à l'entrée de la salle des conférences, donnant les poignées de main les plus affectueuses à des représentants de tous les partis, de la gauche, de la droite, de la Montagne. La proposition des questeurs adoptée, le général Changarnier devait être chargé de la défense de l'Assemblée nationale ; tout le monde du moins le croyait, et il semblait le croire lui-même. Il ne s'agissait pourtant de voter que sur la prise en considération.

Le rapport de M. Vitet concluait à l'adoption. Ce représentant monta le premier à la tribune, pour bien expliquer que si les conclusions du rapport étaient votées, l'Assemblée nationale aurait encore une commission à nommer pour statuer sur le fond. Le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, s'éleva avec force contre cette proposition. « Là, dit-il, où ne règne plus le principe de l'unité dans le commandement, il n'y a plus d'armée. »

Le général Leflô, le colonel Charras, M. Crémieux, soutinrent au contraire qu'on se proposait pour but de faire connaître à l'armée les droits et les devoirs de chacun, de prévenir les irrésolutions, les discussions sous les armes, et de maintenir ainsi la discipline. La clôture de la discussion ne fut prononcée qu'à une heure très avancée de la journée. On allait passer au scrutin. Ce fut alors que M. Edgard Ney, M. le comte de Morny et M. de Saint-Arnaud sortirent de l'Assemblée nationale, bien convaincus que la proposition des questeurs serait prise en considération. Un représentant, voyant partir le ministre de la guerre, lui dit avec étonnement : « Comment, vous ne votez pas, général? — Non, non, répond presque en riant le ministre : on fait trop de bruit dans cette maison, et je vais chercher la garde. »

Le scrutin donna le résultat suivant :

Nombre des votants.	708
Majorité absolue.	355
Bulletins blancs (pour la prise en considération).	300
Bulletins bleus (contre).	408

La séance n'est levée qu'à sept heures trois quarts.

Pendant toute cette journée du 18 novembre, le Président

de la République se tint prêt à marcher sur la Chambre, dans le cas où la proposition serait prise en considération. Depuis le matin, il portait même un pantalon garance, pour pouvoir revêtir au plus vite l'uniforme de général. Deux régiments dévoués se tenaient prêts dans leurs casernes ; trois cent cinquante gardes nationaux du 2^e bataillon de la 1^{re} légion, commandés par les chefs de bataillon Vieyra et Ledieu, s'étaient offerts aussi à marcher contre la Chambre.

Le coup d'État du 18 novembre 1851 eût été un 18 brumaire.

Pendant toute la durée de la discussion, le Président de la République resta à l'Élysée en compagnie de M. Mocquart. Le Prince était calme et attendait avec aussi peu d'anxiété que d'impatience le dénouement de la journée. A l'arrivée du ministre de la guerre, de MM. le comte de Morny et Edgard Ney, le Prince se montra résolu. Des ordres immédiats allaient être expédiés, lorsque M. Rouher vint apporter à l'Élysée le résultat du vote. Le Président ne montra aucune émotion, et il se contenta de dire avec la plus complète indifférence à tous ceux qui l'entouraient : « Ça vaut peut-être mieux. »

Napoléon I^{er}, faisant allusion au coup d'État du 18 fructidor, écrivait le 19 septembre 1797, au ministre des relations extérieures :

« C'est un si grand malheur pour une nation de trente

millions d'habitants, au XVIII^e siècle, d'être obligé d'avoir recours aux baïonnettes pour sauver la patrie ! Les remèdes violents accusent le législateur ; car une constitution qui est donnée aux hommes doit être calculée pour des hommes. »



CHAPITRE IV.

LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851.

La proposition Pradié. — Distribution des récompenses à la suite de l'exposition de Londres au cirque des Champs-Élysées. — Discours du Président. — Un anniversaire. — Dîner et soirée à l'Élysée. — M. Moequart. — M. Vieyra. — Son entretien particulier avec le Prince. — Réunion dans le cabinet du Prince. — Dernières paroles de M. de Morny. — Un mot de M. Moequart. — Un papier oublié. — MM. Moequart et de Saint Arnaud. — L'ÉLYSÉE. — La cavalerie de Saint-Germain et de Versailles. — Promenades du Président dans Paris. — Les faux bruits. — Dernières résolutions. — La princesse Mathilde. — M. de Persigny. — PRÉFECTURE DE POLICE. — Arrestations. — LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — L'aspect de Paris dans la matinée. — Une visite à M. de Morny. — Le vote secret. — La commission consultative. — Un ministère complet, le 3 décembre. — Les mauvaises nouvelles. — M. Léon Faucher et M. le comte de Montalembert. — Les dépêches télégraphiques entre le ministre de l'intérieur et le préfet de police. — Comment je me procurai ces dépêches — Correspondance entre le ministre de l'intérieur et le général en chef de l'armée. — ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE. — M. de Menneval se rend chez M. Vieyra. — *Etat d'armement* de la garde nationale. — Ordres adressés par le général Lawœstine aux chefs des légions. — Les députés réunis à la mairie du x^e arrondissement. — Les diverses mairies de Paris. — Le colonel Vieyra.

Le coup d'État du 2 décembre fut résolu, lorsque *la proposition de M. Pradié sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique, sur la responsabilité des mi-*

nistres, sur la responsabilité du président de la République, présentée et renvoyée dans les bureaux le 15 novembre 1851, vint prouver à tout le monde que la Chambre se proposait de mettre en arrestation le prince Louis-Napoléon, l'élu de six millions de suffrages, les ministres et même bon nombre de députés du parti modéré.

Je rappellerai ici que, le 25 du même mois, dans une solennité qui eut lieu au cirque des Champs-Élysées, pour la distribution des récompenses décernées à la suite de l'exposition de Londres, le Président de la République prononça un discours qui fut très remarqué et qui semblait presque annoncer officiellement que de grandes résolutions étaient prises. Nous en citerons les dernières phrases, qui furent accueillies par les applaudissements unanimes d'une foule immense composée surtout des représentants du commerce, de l'industrie et des classes ouvrières :

« Avant de nous séparer, messieurs, permettez-moi de vous encourager à de nouveaux travaux. Entrez-les sans crainte; ils empêcheront le chômage cet hiver. Ne redoutez pas l'avenir : la tranquillité sera maintenue, quoi qu'il arrive. (Sensation profonde.) Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée; ce gouvernement, dis-je, saura remplir

sa mission ; car il a en lui et le droit qui vient du peuple, et la force qui vient de Dieu. »

Le coup d'État était dès lors un projet arrêté.

Le 2 décembre fut choisi comme anniversaire de la bataille d'Austerlitz.

Toutes les nuits, un bataillon d'infanterie montait la garde aux divers postes de l'Assemblée nationale. Le bataillon qui devait prendre le service à six heures du matin le 2 décembre appartenait à un régiment dont M. Espinasse, aujourd'hui général, était colonel. On savait ce régiment et ce colonel dévoués au prince Louis-Napoléon. Cette coïncidence concourut peut-être aussi à faire préférer cette date du 2 décembre.

Le 1^{er} décembre au soir, il y eut dîner et réception à l'Élysée. A huit heures, M. Mocquart se rendit dans le cabinet du Président de la République. Le prince Louis-Napoléon, dès la veille, avait recommandé à M. Mocquart de rassembler toutes les pièces relatives au coup d'État en un seul dossier. Parmi ces pièces figurait un des décrets du coup d'État Carlier : c'était le décret qui dissolvait la Chambre, le conseil d'État, et rétablissait le suffrage universel. Sur la chemise de ce dossier, le Prince écrivit au crayon : *Rubicon*.

La réunion dans les salons de l'Elysée était peu nombreuse. Vers neuf heures du soir, le Prince rejoint M. Mocquart dans son cabinet, et lui dit en souriant : « Personne à l'Élysée

ne se doute de rien. » Il jette un coup d'œil sur toutes les pièces qui devaient être portées à l'Imprimerie nationale, et fait écrire par M. Mocquart une circulaire pour tous les ministres d'alors qui n'étaient point dans le secret. Cette lettre d'avis, très brève, les prévenait seulement qu'on les instruirait le lendemain matin des mesures prises. Il fut d'ailleurs convenu qu'elle ne serait portée à domicile qu'à une heure très avancée de la nuit. Le Prince revint bientôt dans les salons.

M. Vieyra, ancien chef du 2^e bataillon de la 1^{re} légion, fait colonel d'état-major de la garde nationale de Paris depuis le 28 novembre 1851, venait d'arriver à l'Élysée, accompagné de deux officiers de la garde nationale ; le Prince lui fit comprendre qu'il avait à lui parler à part.

« Vous couchez à l'état-major de la garde nationale, aux Tuileries?

— Prince, mon prédécesseur, le général Foltz, y étant encore installé avec sa femme et ses enfants, je loge chez moi.

— Mais il faut que vous couchiez ce soir à l'état-major. (Le Prince baissant la voix.) — C'est pour cette nuit !

— Raison de plus pour que je couche chez moi : si l'on me voyait passer la nuit sur un fauteuil à l'état-major, cela paraîtrait extraordinaire.

— Vous avez raison. Mais soyez-y à six heures du matin :

je vous enverrai mes ordres. Qu'aucun garde national ne sorte en uniforme ! »

Après cet entretien de courte durée, le Prince et le colonel Vieyra se séparèrent.

Vers dix heures, le Président de la République rentra de nouveau dans le cabinet où travaillait M. Mocquart : « Savez-vous ce qui passe ? lui dit le Prince en riant : on parle beaucoup dans les salons d'un coup d'État ; mais ce n'est pas du nôtre, c'est du coup d'État que l'Assemblée nationale veut faire contre moi. »

Les initiés aux projets de la nuit et du lendemain ne devaient se réunir à l'Élysée que vers dix heures. Jusqu'à cette heure-là, M. de Morny avait passé la soirée au théâtre de l'Opéra-Comique, où se trouvaient aussi MM. les généraux Cavaignac et Lamoricière. M. de Morny alla dans une loge faire visite à mesdames Liadières et de Loignes.

L'une de ces dames lui dit avec quelque ironie : « On assure qu'on va balayer la Chambre. Que ferez-vous, monsieur de Morny ? »

— Madame, s'il y a un coup de balai, je tâcherai de me mettre du côté du manche. »

Dans la matinée du 1^{er} décembre, M. le baron de Lamer ville avait demandé à M. de Morny, au *Jockey-Club*, deux billets de Chambre pour la séance du 2 décembre. M. de Morny lui remit les deux billets, et ajouta en souriant : « Si

on vous fait des difficultés pour entrer, vous m'enverrez prévenir. »

Bientôt il ne resta plus de visiteurs dans les salons de l'Elysée. Vers onze heures, le Prince, M. Mocquart, M. le comte de Morny, M. de Maupas, préfet de police, M. de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, étaient réunis. Ce furent les seuls qui assistèrent à cette dernière et définitive conférence.

M. de Béville, officier d'ordonnance, arriva bientôt : on lui remit toutes les pièces qu'il devait porter à l'Imprimerie nationale pour les faire composer et tirer pendant la nuit : 1° le décret du Président de la République qui rétablissait le suffrage universel, abrogeait la loi du 31 mai, dissolvait l'Assemblée nationale et le conseil d'Etat, mettait Paris en état de siège et nommait M. le comte de Morny ministre de l'intérieur (ce décret ne portait d'autre signature, comme ministre responsable, que celle de M. de Morny); 2° l'appel au peuple; 3° la proclamation à l'armée; 4° la proclamation du préfet de police, préparée à l'avance pour la faire signer par M. de Maupas.

M. de Béville, en uniforme et muni de deux pistolets, se rendit auprès de M. de Saint-Georges, directeur de l'Imprimerie nationale. Il trouva dans la cour de l'établissement cent hommes de garde municipale, commandés par un capitaine très dévoué et prêt à lui prêter main forte. Un de ces

vieux soldats, en visitant la batterie de son fusil, disait gaiement : « Allons, mon vieux camarade, nous aussi, nous allons donc causer politique. » M. de Saint-Georges mit le plus grand zèle à faire exécuter les ordres qu'il recevait du Président de la République, et, dès le lendemain matin, toutes les pièces officielles purent être placardées dans Paris.

Après le départ de M. de Béville, MM. de Morny, de Maupas et de Saint-Arnaud résumèrent toutes les mesures qui devaient s'exécuter simultanément, ou se succéder. Bientôt le prince Louis-Napoléon lève la séance. M. de Morny, s'adressant à ses collègues, leur dit simplement : « Il est bien entendu, messieurs, que chacun de nous y laisse sa peau. — La mienne est déjà bien usée, répliqua M. Mocquart, et je n'ai pas grand'chose à perdre. »

Dans cette dernière conférence, régna le plus grand calme. Aucune objection ne se produisit qui pût faire supposer une arrière-pensée, une arrière-crainte ; rien qui pût trahir l'importance et la grandeur des événements qui allaient s'accomplir ; aucune mesure prise dans la prévision d'un insuccès : pas un seul passeport, pas un objet précieux, pas une somme d'argent mis en réserve ; rien d'inaccoutumé dans cette demeure silencieuse, dont le calme et la solitude eussent déconcerté tous les soupçons. L'exécution du coup d'État du 2 décembre commençait dans les conditions les

plus modestes , dans l'ordre le moins bruyant, le plus simple, sans trouble et même sans émotion.

Après le départ de MM. de Morny, de Maupas, de Saint-Arnaud, le Prince s'aperçoit que le ministre de la guerre a laissé sur la table une pièce importante, et il charge M. Mocquart de la lui porter sans retard.

M. Mocquart trouve le ministre dans son cabinet, en robe de chambre.

« Général, vous n'êtes pas en costume de guerre?

— Se reposer la nuit, c'est le moyen d'être en bonne disposition le lendemain matin. »

Le ministre et le chef du cabinet du Prince restent ensemble une demi-heure à se promener de long en large dans l'appartement, et surtout à rire de la figure que feraient le lendemain les deux plus petits hommes de l'Assemblée législative, MM. Thiers et Baze, lorsqu'ils se verraient faits prisonniers en chemise.

Le Prince, resté seul, se coucha, et donna l'ordre de le réveiller à cinq heures du matin ou, au besoin, pendant la nuit.

Grâce à des informations puisées aux meilleures sources et à de fidèles souvenirs, j'ai maintenant à raconter ce qui se passa à l'Elysée, à la préfecture de police, les arrestations qui furent faites pendant la nuit, enfin ce qui se passa au ministère de l'intérieur et à l'état-major de la garde nationale.

Élysée.

Le 2 décembre, le Prince-Président se lève à cinq heures du matin et, suivant son habitude, prend une tasse de café au lait.

Le colonel du 12^e dragons, M. Labarrère, fait général depuis, qui n'avait été prévenu qu'à sept heures et demie du matin du coup d'État, arrive de Saint-Germain, et, dès neuf heures un quart, range en bataille aux Champs-Élysées cinq cent cinquante chevaux.

La grosse cavalerie en garnison à Versailles, prévenue à la même heure, n'arrive aux Champs-Élysées qu'à midi un quart. Ce retard cause quelque étonnement.

Le Prince-Président monte à cheval vers dix heures et demie du matin, et sort de l'Élysée par la grille du jardin. Le 12^e régiment de dragons se gardait si bien, que son avant-garde empêcha un instant le Prince et son état-major de passer outre. Le prince Louis-Napoléon traverse la cour du Carrousel. Le colonel Vieyra se rend près de lui et marche ainsi près du cheval du Prince jusqu'au guichet du Carrousel donnant sur la rue de Rivoli : le Prince insiste de nouveau pour qu'aucun garde national ne sorte en uniforme. Le Président de la République était accompagné de ses aides-de-camp et officiers d'ordonnance, de MM. Fleury

et Edgard Ney, du général Roguet, du lieutenant-colonel Bévillé, du capitaine Lepic, des généraux Vast-Vimeux, Le Pays de Bourjolly, Flahaut, du colonel Murat, etc.; le roi Jérôme était à ses côtés.

Le Prince, entouré de ses aides-de-camp, mais cette fois suivi de plus de quarante officiers d'état-major de la garde nationale demandés à l'état-major général, fit une seconde promenade vers quatre heures du soir. Il passa surtout en revue les troupes massées à leurs diverses places de bataille. Le Prince fut accueilli par tous les régiments avec le plus vif enthousiasme.

Dans la journée du 3 décembre, M. le lieutenant-colonel Fleury, officier d'ordonnance du Président de la République, eut son képi traversé par une balle à la hauteur du boulevard du Temple. M. le général Roguet, MM. Edgard Ney, Fleury, Toulangeon, et tous les officiers d'ordonnance et aides-de-camp du Prince, dans les journées qui suivirent le 2 décembre, montrèrent l'attitude la plus confiante et la plus ferme, et firent preuve de zèle, de calme et de courage.

Pendant la journée du 4, qui fut la plus chaude dans les rues de Paris, des rapports inexacts firent parvenir à l'Élysée l'avis que la bataille recommencerait le lendemain. Ces faux rapports ajoutaient qu'on ne devait pas compter sur les régiments de ligne. Le général Rollin est appelé, et, sans la moindre émotion, le prince Louis-Napoléon arrête tous

les plans stratégiques pour le lendemain. Il est convenu qu'à la dernière extrémité, le Prince-Président se retirerait aux Tuileries, entouré de tous les régiments dévoués, entouré de tous les officiers de la garde nationale dont on était sûr ; que là on opposerait la plus opiniâtre résistance à l'insurrection, et que le Prince, plutôt que de céder, se ferait tuer à la tête de ses troupes fidèles.

On exagérait beaucoup la résistance et les dangers dans les journées qui suivirent le 2 décembre. Les alarmistes, par cette guerre de mauvais bruits et de fausses nouvelles, espéraient faire chanceler les plus courageux et les plus résolus, et mettre de leur côté la victoire, en excitant à la désertion. Vain espoir ! les hésitations et les défaillances ne se produisirent que dans les rangs de la résistance et de l'insurrection. L'armée fut inébranlable ; elle était dévouée, et elle avait à venger plus d'un affront ! D'ailleurs, le prince Louis-Napoléon, ne négligeant aucun détail d'exécution, habile à organiser un ensemble d'opérations et de mouvements divers, avait tout prévu, tout préparé, avec la précision d'une aiguille de montre ; il veillait sur tout et sur tous.

Le 2 décembre, peu de visiteurs se présentèrent à l'Élysée. La princesse Mathilde y resta la plus grande partie de la journée. M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur, vint y rendre compte au Prince de l'état des choses. A cette première visite, le Prince et le comte de Morny s'embras-

sèrent. J'allai plusieurs fois à l'Élysée, pendant les jours de combat, chercher des nouvelles. On y était reçu dans la salle des aides-de-camp. M. le comte de Persigny, qui se rendit à plusieurs reprises près de M. de Maupas, préfet de police, se montra surtout fort assidu à l'Élysée.

Le 2 décembre, comme la veille au soir, comme le lendemain et les jours suivants, la physionomie du Prince offrait le même calme et la même impassibilité. Dans une aussi grande entreprise, ayant pour but le salut de la France et de la société, c'était le flegme poussé jusqu'au génie !

Préfecture de Police. — Arrestations.

A minuit, tous les commissaires de police étaient réunis dans le cabinet de M. de Maupas, préfet de police. « Une conspiration, leur dit-il, est sur le point d'éclater contre le Président de la République. Nous connaissons tous les complices, la justice est saisie. Voici des mandats d'arrêt contre les généraux Cavaignac, Lamoricière, Changarnier, Leflô ; contre le colonel Charras, contre MM. Thiers, Baze, tous compromis dans cette affaire. Il faut que ces arrestations soient faites très secrètement avant le lever du jour. »

M. de Morny avait tenu à ce qu'on arrêtât M. le comte Roger (du Nord) : il connaissait l'esprit résolu, le courage chevaleresque de ce représentant, et il eût craint d'avoir à

sévir plus sévèrement contre lui, l'un de ses plus intimes amis, si le comte Roger eût conservé sa liberté.

Les agents de police n'eurent à lutter contre aucune résistance. Tous ces personnages furent surpris couchés et ne se défendirent pas. Le colonel Charras était cependant résolu à se servir de ses armes; mais afin de sauver l'honneur d'une femme, il fit tout, au contraire, pour qu'il n'y eût ni bruit ni esclandre.

Le capitaine d'un régiment en garnison à Courbevoie, couché à Paris, fut réveillé au milieu de la nuit par son *brosseur*, qui vint l'informer que le régiment allait prendre les armes. Le capitaine, surpris, inquiet, eut la pensée d'aller prévenir de ce fait le général Changarnier. Mais quand il eut frappé à la porte cochère de la maison où habitait le général, on tarda à ouvrir, et bientôt il réfléchit que cette prise d'armes n'avait peut-être aucune importance, que son émotion, sa démarche, pourraient exciter la moquerie de ses camarades. Il ne prévint personne et se rendit tout droit à la caserne. Un ensemble de circonstances providentielles protégea toutes les arrestations si importantes de la nuit.

Vers six heures du matin, M. de Maupas, préfet de police, écrivait au Prince-Président et à M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur : « Nous triomphons sur toute la ligne. »

M. de Maupas exécuta avec habileté cette première mesure du coup d'État. On lui reprocha cependant d'avoir omis, dans ces visites domiciliaires, de faire saisir les papiers. Ce ne fut que le lendemain, dans une visite faite au logement de M. Baze, à la Chambre, qu'on s'empara de plusieurs états annotés des diverses légions de la garde nationale de Paris, et surtout de la 10^e légion. On y saisit aussi des projets de lettres de convocation.

On avait pensé que ces pièces étaient plus en sûreté à la questure de la Chambre que partout ailleurs.

Ministère de l'Intérieur.

M. de Morny, réveillé dès cinq heures du matin, se rend à six heures au ministère de l'intérieur. Il était accompagné de M. le comte de Flahaut, de M. Léopold Lehon et d'un secrétaire. Ces messieurs n'étaient suivis que d'un seul domestique. Le bataillon de service pendant la nuit à l'Assemblée nationale avait déjà été relevé ; en passant devant la Chambre pour se rendre rue de Grenelle, malgré l'obscurité, M. de Morny put le constater.

M. de Thorigny, alors ministre de l'intérieur, était encore couché. Les huissiers, les hommes de service, déjà debout, connaissaient M. le comte de Morny. Ils s'empressèrent de lui ouvrir tous les appartements du rez-de-chaussée. M. de

Thorigny, prévenu de ce qui se passait, s'habilla à la hâte et descendit, non sans un grand étonnement, recevoir son successeur.

On se rappelle que, le 2 décembre, M. le comte de Morny fut le seul ministre nouveau nommé par le prince Louis-Napoléon, au département de l'intérieur ; M. de Saint-Arnaud fut le seul ancien ministre maintenu au département de la guerre.

On avait bien eu la pensée de composer un cabinet complet pour l'exécution du coup d'État ; mais on ne crée pas un ministère, et surtout un ministère chargé d'une si rude besogne, sans des difficultés, sans des hésitations venant des choses et des personnes. Tous les plans eussent certainement été discutés, modifiés, ébruités, et peut-être forcément abandonnés. Dans une telle entreprise, l'unité d'action est la première condition de succès, et le 2 décembre, M. le comte de Morny, d'accord avec le prince Louis-Napoléon, représentait seul le pouvoir.

J'appris le 2 décembre, dès sept heures du matin, que le coup d'État était fait. Vers neuf heures, arriva chez moi M. Cucheval-Clarigny, l'un des rédacteurs du *Constitutionnel* les plus assidus et les plus instruits. « M. de Morny, me dit-il, m'envoie pour que vous soyez mis au courant de sa part de ce qui s'est passé. Des mesures rigoureuses ont été prises à l'égard de tous les journaux. Il va sans dire que le

Constitutionnel en est exempté : le gouvernement a cru pouvoir compter sur son concours et sur le vôtre. »

J'étais impatient d'observer la physionomie de la ville, l'attitude de la population. Il s'agissait, pour le Bourgeois de Paris, d'assister à une révolution nouvelle, cette fois partie d'en haut et non d'en bas, accomplie par un gouvernement et non par l'émeute. Le pouvoir se défendait. C'était un spectacle singulier et qui contrastait avec les journées de juillet 1830, avec les journées de février 1848.

Le ciel était nuageux ; il tombait par intervalles une pluie fine. Après d'assez longues courses dans des quartiers populeux, où se pressait une foule étonnée, mais calme, je constatai dans la matinée du 2 décembre qu'aucun rassemblement ne s'était encore formé ; je ne rencontrai pas un seul garde national en uniforme.

Je me rendis dans la matinée du 2 décembre au ministère de l'intérieur : les alentours de ce ministère et des bâtiments du conseil d'État étaient tranquilles. On me fit entrer dans le cabinet de M. le comte de Morny : je le trouvai donnant des ordres et des signatures sans précipitation, avec la plus rassurante tranquillité. Je rencontrai là aussi le marquis Turgot, ministre des affaires étrangères la veille : il m'apprit qu'il sortait de chez moi, et que, dans sa complète ignorance de ce qui s'était fait et de ce qui allait se faire, il était venu

en passant me demander des nouvelles. « Je n'étais pas plus instruit que vous, lui répondis-je ; le secret a été bien gardé. »

Pendant toute la journée, sur les boulevards, dans tous les quartiers d'affaires, les magasins sont ouverts, les omnibus suivent leur parcours ; les paiemens se font à toutes les caisses publiques et de banque ; les tribunaux siègent ; pas de sonneries de trompettes, pas de roulements de tambours. Le soir, les théâtres sont ouverts. Partout les proclamations sont respectées.

Le ministère de l'intérieur ne fut occupé le 2 décembre et dans les jours qui suivirent que par un seul bataillon de chasseurs à pied.

Une porte secrète, oubliée, par laquelle on pouvait entrer dans l'intérieur de la Chambre des députés, n'avait pas été fermée à clef. Ce fut par cette porte que quelques députés, et entre autres M. le président Dupin, purent se réunir dans la salle des conférences. Un capitaine des chasseurs à pied les en fit sortir, et M. le président Dupin fut le premier à prêcher l'obéissance à la consigne : « Messieurs, aurait-il dit, vous vous plaignez qu'on ne respecte pas la Constitution, et vous ne respectez pas une consigne. »

Un plébiscite du 2 décembre, contre-signé *de Morny*, décrétait que les votes pour ou contre le maintien de l'autorité

du prince Louis-Napoléon seraient consignés sur des registres ouverts à la mairie de chaque commune ; mais bientôt, averti des susceptibilités qu'éveillait ce mode de voter, le prince Louis-Napoléon, dans un nouveau décret du 3 décembre, contre-signé *de Morny*, prescrivit, comme je l'ai déjà dit, que le suffrage aurait lieu au scrutin secret par *oui* ou par *non*, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

Le 3 décembre, le Président de la République formait une commission consultative, où figuraient déjà quatre-vingts noms. C'était une première liste de candidats au pouvoir, aux places, aux honneurs. Le nombre de ces dévoués et de ces courageux du lendemain grossit de jour en jour, en raison des certitudes croissantes d'une complète victoire du prince Louis-Napoléon. Quelques-uns, après avoir sollicité la veille l'honneur d'être inscrits sur cette liste, écrivaient le lendemain au ministre pour que leur nom en fût rayé, puis demandaient qu'il y fût rétabli, suivant les nouvelles et les agitations de la journée.

Un décret du 3 décembre nomma un ministère complet :

M. Eugène Rouher, ministre de la justice ;

M. de Turgot, ministre des affaires étrangères ;

M. le général Leroy de Saint-Arnaud, ministre de la guerre ;

M. de Morny, ministre de l'intérieur ;

M. Magne, ministre des travaux publics ;

M. Lefèvre-Durullé, ministre de l'agriculture et du commerce ;

M. H. Fortoul, ministre de l'instruction publique ;

M. Achille Fould, ministre des finances.

Dès le 2 décembre au matin, ce ministère était formé, tous les membres de ce cabinet avaient résolument accepté ; *le Moniteur* ne publia cependant officiellement les noms des nouveaux ministres que le 4 décembre. On discuta pendant plus d'une journée la question de savoir si le portefeuille de l'agriculture et du commerce serait confié à M. le comte de Persigny. Cette question fut résolue négativement ; ce fut une faute.

Pendant les jours de trouble et de lutte qui suivirent le 2 décembre, les ministres ne se réunissaient qu'au ministère de l'intérieur : c'était là qu'était le centre du gouvernement. C'était là aussi qu'arrivaient les mauvaises nouvelles. Le bruit se répandit d'abord que le général Castellane et la garnison de Lyon ne reconnaissaient pas le coup d'État. Un nouveau *train* venant de Lyon démentit heureusement ce faux bruit.

Je me rendais matin et soir au ministère de l'intérieur, et j'y fus témoin de plus d'une scène dont le récit serait une indiscrétion. Plus d'une physionomie pâlissait, s'allongeait à la moindre alerte. Plus d'un personnage murmurait entre ses dents : « Partout s'élèvent des barricades... c'est tou-

jours comme ça que ça commence. Vous verrez que ça finira comme au 24 février ! » D'autres interrogeaient avec une fébrile anxiété les allants et venants : « Le peuple est-il pour nous ? Que disent les faubourgs ? Peut-on compter sur l'armée ? » M. de Morny, je dois le dire ici pour rendre hommage à la vérité, M. de Morny et quelques amis résolus qui l'entouraient rassuraient tous ces trembleurs, qui se tenaient toujours assez volontiers dans le voisinage des portes de sortie.

Dans la journée du 2 décembre, M. Léon Faucher et M. le comte de Montalembert, assistés de quelques autres représentants, se présentèrent avec autorité au ministère de l'intérieur. M. le comte de Morny les reçut. Ils se plaignirent avec chaleur et avec une certaine violence de langage de ce qu'on avait fait arrêter un très grand nombre de leurs collègues. « J'ai, messieurs, la conviction, leur répondit froidement M. de Morny, que j'assure le salut de la France, de la société. Je joue ma tête dans cette entreprise : vous voudrez bien me permettre de prendre toutes les mesures que je juge nécessaires. »

Ces messieurs se retirèrent.

Je ne reproduirai pas dans ces Mémoires, au sujet des troubles qui suivirent le 2 décembre, le récit des journaux et du *Moniteur* d'alors. Je n'écris pas l'histoire de nos jours : heureux si je puis seulement par mes recherches, par mes

études et de fidèles souvenirs, jeter quelques lumières sur les hommes et sur les choses de mon temps ! J'ai peu de goût d'ailleurs à faire revivre ces tristes et déchirants tableaux de guerre civile dont Paris a été si souvent le théâtre.

Je publierai toutefois plusieurs des dépêches télégraphiques, qui s'échangèrent entre le ministère de l'intérieur et la préfecture de police, entre M. le comte de Morny et M. de Maupas.

Ces dépêches, écrites sur de petits papiers, étaient lues presque publiquement au milieu des personnes que recevait le ministre ; M. de Morny dictait la réponse, qui partait d'un petit cabinet voisin où était placé l'appareil électrique. J'ai pu prendre moi-même copie de toutes ces dépêches, pour la plupart assez brèves. Je ne les publiai pas dans *le Constitutionnel*, que je dirigeais alors ; mais elles doivent trouver place dans ce récit historique des journées qui suivirent le 2 décembre.

LE PRÉFET DE POLICE AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« 2 décembre 1851.

« Les sections socialistes commenceront à dix heures du soir. Les principaux quartiers sont, pour les barricades, faubourgs du Temple, Marceau, Saint-Antoine, barrière du Trône. Les sections sont convoquées pour dix heures ; à dix heures quarante-cinq minutes, chacun sera à son poste.

« Les munitions sont des bombes portatives à la main. Le 44^e serait avec eux ; trois cents hommes le suivent en criant : Vive la république sociale, et pas de prétendant !

« Ils ont l'intention de faire sonner le tocsin : dans plusieurs églises on fait couper les cordes.

« La nuit sera très grave et décisive. On a le projet de se porter sur la préfecture de police. Tenez du canon à ma disposition, je vous le demanderai quand il le faudra.

« *P. S.* Vos troupes manquent de vivres sur plusieurs points : c'est souvent par le manque de bien-être que les troupes sont disposées à faiblir (la brigade du général Forey).

« On veut sonner le tocsin : j'ai donné l'ordre de faire occuper les clochers. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

.. 3 décembre, 4 heures.

« Voici le mot d'ordre que les délégués envoient à l'instant même à toutes les sections : « Tout le monde au faubourg Saint-Antoine et à celui du Temple pour ce soir ! Ledru-Rollin , Caussidière , Mazzini , seront à Paris demain matin , à six heures au plus tard. Ne nous faisons pas d'illusions : c'est la grande lutte de 1852 que nous avons à combattre en décembre 1851. »

« On m'annonce que le prince de Joinville débarque à Cherbourg , que ses frères chercheront à pénétrer en France par d'autres points. Cherbourg est donc essentiel à surveiller. Je vais, pour ma part, veiller aux abords de Paris.

« Madier de Montjau est tué, Schœlcher gravement blessé. Nous trouverons chez nos ennemis, quand ils seront remis de leur premier échec, la résolution du désespoir.

« Des barricades à l'Ecole-de-Médecine. *Le Moniteur* demande instamment de l'ouvrage.

« Les représentants de la rue des Pyramides cherchent à renouveler aujourd'hui leur séance d'hier. Je ne les crois pas hostiles : néanmoins je désirerais avoir votre avis sur le parti à prendre.

« Le Préfet de police ,

« *Signé* : DE MAUPAS. »

« *P. S.* La vérité sur la situation. Le sentiment des masses est l'élément le plus sûr de sages et bonnes résolutions ; c'est en même temps pour le préfet de police le devoir le plus impérieux. Je dois donc dire que je ne crois pas que les sympathies populaires soient avec nous. Nous ne trouvons d'enthousiasme nulle part : ceux qui nous approuvent sont tièdes ; ceux qui nous combattent sont d'un acharnement inexprimable. Le bon côté de la médaille dont je viens de donner le revers, c'est que sur tous les points, chefs et soldats, la troupe paraît décidée à agir avec intrépidité : elle l'a prouvé ce matin. C'est là qu'est notre force et notre salut. Pour ma part, quelque pessimiste que je paraisse être, je crois fermement au succès. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Paris, le 3 décembre 1851, 4 heures un quart.

« On commence des barricades dans la rue Rambuteau, à la hauteur des rues Saint-Denis et Saint-Martin : des voitures ont été arrêtées.

« On affirme que Madier de Montjau n'est pas tué et qu'il est dans les groupes. Le cri Aux armes ! est poussé au coin de la rue Grenetat. Le point de rassemblement général est en ce

moment le quartier Saint-Martin. Il paraît certain qu'une troupe choisie dans les hommes d'action est convoquée en armes vers cinq heures, au carré Saint-Martin, et que les meneurs de cette troupe ont annoncé qu'il serait question de se porter sur la présidence. On répand le bruit de la mort de MM. Charras et Bedeau. On prétend aussi que les patriotes rouennais arrivent, et que Ledru-Rollin est dans les faubourgs.

« Pour le Préfet de police, en ce moment au Conseil
« des ministres ,

« Le Commissaire du gouvernement délégué. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Le jeudi 4 décembre 1851, 1 heure 15 minutes.

« Les nouvelles deviennent tout-à-fait graves. Les insurgés occupent les maisons, les boutiquiers leur livrent leurs armes. La mairie du v^e est occupée par les insurgés; ils se fortifient sur ce point. *Laisser grossir maintenant serait un acte de haute imprudence.* Voilà le moment de frapper un coup décisif. Il faut le bruit et l'effet du canon, et *il les faut tout de suite.* Ne laissons pas répandre le bruit qu'il y a de l'indécision dans le pouvoir : ce serait donner une force morale inutile à nos ennemis.

« Le Préfet de police,

« *Signé* : DE MAUPAS. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« Je viens de voir M. *René de Rovigo* : il a promis d'être tranquille. Je réponds de lui, ne cherchez pas à l'arrêter.

« De même pour M. Vidal.

« Pour M. Hugo, je le laisse à votre appréciation. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« Mettez M. Ducou en liberté. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« 2 décembre. »

« Ne cherchez pas à arrêter M. Hetzel, qui va quitter la France. Quand je vous prierai de ne pas arrêter quelqu'un, c'est que j'aurai des garanties ou de son départ ou de sa conduite. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« Le ministre a de graves raisons pour que l'on n'inquiète pas Émile de Girardin. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

« Peut-on transférer M. de Lasteyrie de Mazas à Vincennes? »

RÉPONSE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Certainement, ainsi que le général Leydet si l'on peut. Ou

encore au Mont-Valérien, où l'on pourrait transporter ceux qui sont trop mal à Mazas. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTERIEUR.

.. Le jeudi 4 décembre.

« Les arrestations continuent par masses. Un seul commissaire m'amène deux cents socialistes. »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Nommez-moi les gens marquants. N'arrêtons pas légèrement. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

« Le jeudi 4 décembre, 6 heures un quart du matin.

« Faire occuper militairement les réunions de représentants légitimistes des rues de Rivoli et de l'Université; ne laisser entrer personne dans les lieux de séance.

« Que cet ordre soit exécuté avec beaucoup de politesse.

« Accusez-nous-en réception. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉFET DE POLICE.

.. 4 décembre, 7 heures du soir.

« Faites fermer avec douceur la réunion des Pyramides, et donnez pour raison que toutes les autres le sont. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PREFET DE POLICE.

« Jeudi 4 décembre.

« Il me revient que vos agents arrêtent légèrement. J'ai eu des réclamations en qui j'ai confiance pour des gens signalés comme inoffensifs.

« Faites un triage très sûr pour ne pas retenir inutilement de pauvres diables. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« Barricades rue Dauphine; je suis cerné. Prévenez le général Sauboul. Je suis sans forces; c'est à n'y rien comprendre. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Le jeudi 4 décembre.

« On dit que le 12^e de dragons arrive de Saint-Germain avec le comte de Chambord dans ses rangs comme soldat.

« J'y crois peu. »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Et moi, je n'y crois pas. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« Rassemblements sur le Pont-Neuf, coups de fusil au Quai-aux-Fleurs, masses compactes aux environs de la préfecture de police. On tire par une grille : que faire ? »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Répondez en tirant par votre grille. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

.. Jeudi 4 décembre.

« Les barricades prennent de grosses proportions dans le quartier Saint-Denis. Des maisons sont déjà occupées par l'émeute. On tire des fenêtres. Les barricades vont jusqu'au deuxième étage. Nous n'avons encore rien eu d'aussi sérieux. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« Je suis rassuré pour le quart d'heure : l'émeute de la rue Saint-Martin est écrasée ; mais je ne le suis pas pour la préfecture de police, sur laquelle se replieront les insurgés après la défaite. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Jeudi 4 décembre.

« Ne considérez point la lutte comme terminée : elle va recommencer ce soir. Ne faites donc point rentrer vos troupes dans les casernes. La leçon a été sévère. Il faut que ce soit la fin et ne plus laisser reprendre l'offensive. Je persiste à demander des secours. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

.. Jeudi 4 décembre, 5 heures et demie.

« Ne croyez pas la lutte terminée : elle recommence au faubourg Saint-Antoine.

« Les barricades s'élèvent formidables, et s'il est vrai que l'on ait fait retirer les troupes..... Il y aurait imprudence à le faire.

« Les émeutiers prennent et donnent courage en disant que les chemins de fer vont leur amener des renforts. »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

.. 6 heures 20 minutes du matin.

« Je désirerais beaucoup avoir votre avis au sujet d'une perquisition à faire chez M. Foucher, conseiller à la Cour de cassation, où paraît être caché M. Victor Hugo. »

RÉPONSE DE M. DE MORNY.

« Ne faites rien ! »

LE PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« 4 décembre.

« Mon devoir exige qu'on me rende mes canons et bataillons. Est-ce le général Magnan qui refuse de les rendre ? »

Dans toutes les dépêches, dans toutes les réponses de M. le comte de Morny à M. le préfet de police, on voit quelle mesure, quelle sage réserve M. le ministre de l'intérieur apportait dans la répression ; il réprouvait surtout les rigueurs inutiles.

Fidèle à ses amis, même lorsqu'ils comptaient dans les rangs ennemis, M. le comte de Morny sut concilier, par les appréciations les plus intelligentes, les nécessités impérieuses de la situation et les ménagements de bon goût envers d'anciennes amitiés.

Je suis heureux de pouvoir en donner ici plus d'une preuve :

« Vincennes, 5 décembre 1851.

« Merci de votre lettre, mon cher ami ; merci surtout de m'avoir traité comme je vous aurais traité, si les rôles avaient

été intervertis, avec une courtoisie affectueuse, mais en ennemi politique qu'on respecte.

« Nous allons continuer à marcher dans des voies différentes ; mais ces circonstances suprêmes, qui ont brisé tant d'amitiés, resserreront, j'en suis certain, les liens d'affection et d'estime qui nous liaient depuis tant d'années.

« Merci encore.

« A vous,

« *Signé : BIXIO.* »

« Vendredi 23 janvier 1852.

MON CHER MORNÿ,

« Je dois à ton ancienne amitié de n'avoir encore été ni arrêté, ni exilé, ni transporté. J'ai accepté sans peine un service que j'aurais trouvé tout naturel de te rendre si les rôles eussent été intervertis ; et à présent que tu n'es plus au pouvoir, de bon cœur je te remercie.

« *Signé : E. D'ALTON.* »

(M. de Mornÿ venait de donner sa démission de ministre de l'intérieur.)

Voici des renseignements complets qui mettront en lumière la conduite de M. le comte de Mornÿ envers le général Cavaignac, envers la famille honorable dans laquelle le général allait entrer. Ces renseignements montreront aussi quels étaient les sentiments du prince Louis-Napoléon envers le général Cavaignac.

Après le 2 décembre, M. James Odier avait sollicité du ministre de l'intérieur, pour sa femme et pour sa fille, la permission de visiter le général Cavaignac à la prison de Ham, où le général était détenu. Cette permission fut accordée. Voici une première lettre de remerciements de M. James Odier (1).

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Permettez-moi de vous offrir l'expression de ma profonde reconnaissance, pour la manière toute paternelle dont vous avez bien voulu me répondre hier.

« J'ai encore une fois recours à votre bonté pour l'envoi de la lettre incluse.

« Voulez-vous me permettre de vous remercier demain en personne, et de vous exprimer de vive voix toute ma gratitude? Vous m'obligerez en me faisant connaître l'heure à laquelle vous pourrez me faire l'honneur de me recevoir.

« Encore une fois, merci.

« Votre dévoué et reconnaissant serviteur,

« JAMES ODIER. »

Paris, le 7 décembre 1851.

(1) Plusieurs des lettres reproduites ici ont été publiées par les journaux. J'ai pu, dans les journées qui suivirent les 2 décembre, prendre copie même de celles qui ne furent pas publiées.

Voici une nouvelle demande de M. James Odier :

« MONSIEUR LE MINISTRE ,

« Ma femme et ma fille sont parties hier pour Ham. Le commandant du château, auquel madame Odier a écrit de suite, a fait quelques difficultés pour les admettre, en raison de ce que la permission que vous avez eu la bonté de me donner avant-hier portait les noms de *Monsieur* et *Mademoiselle*, et non pas ceux de *Madame Odier*. — Cependant, à force de sollicitations, il a consenti à admettre ces dames; mais il n'a consenti à leur laisser voir le général que pendant une seule heure, et encore en présence d'un gardien.

« Je ne savais pas que les règlements des prisons d'État fussent aussi sévères.

« N'y aurait-il pas moyen, Monsieur le Ministre, que le temps de l'entrevue fût un peu prolongé, et que l'on permît au général et à sa future de se parler sans témoins?

« Je regarderai comme un véritable bienfait de votre part toute extension que vous voudrez bien faire donner à cette autorisation, et vous prie d'avance d'en agréer l'expression de toute la gratitude de

« Votre reconnaissant serviteur,

« Signé : JAMES ODIER. »

Paris, 10 décembre 1851.

NOUVELLE LETTRE DE REMERCIMENTS.

« MONSIEUR LE MINISTRE ,

« Mille fois pardon de mes nombreuses importunités. — Ma

femme et ma fille ont vu le général Cavaignac hier; vous les avez rendues bien heureuses, et je viens vous en remercier du fond du cœur. — Le commandant du château n'a voulu les admettre qu'une seule fois et pour une seule heure.

« Aurez-vous l'extrême bonté de permettre que, pendant les deux ou trois jours que ces dames comptent encore rester à Ham, elles soient admises une heure par jour. — Ce serait un bienfait de votre part.

« Jusqu'à ce moment, on n'a pas voulu permettre au général d'écrire à sa future : ne pourrez-vous pas autoriser M. le commandant à recevoir du général ses lettres ouvertes, pour vous les faire tenir directement, Monsieur le Ministre, et les recevoir ensuite de vous.

« Vous devez me trouver bien importun; mais il s'agit du bonheur de ma fille, vous m'excuserez certainement.

« Encore une fois, merci de ce que vous avez déjà bien voulu faire pour nous et de ce que vous ferez encore.

« Votre reconnaissant serviteur,

« *Signé* : JAMES ODIER. »

Paris, ce jeudi 11 décembre 1851.

Le 16 décembre 1851, M. le ministre de l'intérieur écrivait à madame Odier :

« MADAME,

« M. le Président de la République a dû, dans les premiers moments, prendre des mesures trop graves pour s'arrêter devant des considérations de personnes; mais il m'a exprimé, immédiatement après le rétablissement du calme, le désir de rendre à la liberté M. le général Cavaignac, dont il n'a pas oublié

les services rendus à l'ordre et à la société, et qu'il ne confond pas avec les conspirateurs qui méditaient la ruine de son pouvoir.

« N'ignorant pas l'opinion de toute votre famille et désirant lui donner une preuve de son bienveillant intérêt, il m'a chargé de vous dire qu'il verrait avec peine que la cérémonie du mariage de mademoiselle votre fille avec l'honorable général fût attristée par les murs d'une prison, et de vous adresser l'ordre de sa mise en liberté. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel plaisir je m'acquitte de cette commission, et je vous prie d'agréer l'assurance de mon profond respect.

« *Signé* : A. DE MORNY. »

Le 17 décembre 1851, M. le général Cavaignac crut de son devoir d'adresser, du fort de Ham, à M. le ministre de l'intérieur, la réponse suivante :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Madame Odier, bientôt ma belle-mère, me remet à l'instant l'ordre de ma mise en liberté. A cet ordre est jointe une lettre que vous lui avez adressée.

« Si M. le commandant du fort de Ham eût reçu l'ordre pur et simple de m'ouvrir les portes de cette prison, j'eusse purement et simplement aussi repris ma liberté, qui m'a été illégalement ravie; mais l'ordre qui me concerne est accompagné d'une lettre que vous n'avez pu considérer comme une confidence et qui devait naturellement m'être communiquée. Le commentaire qu'elle renferme et les motifs qu'elle prête au pouvoir au nom duquel vous agissez ne sont point de nature à être acceptés par moi.

« Certes, personne plus que moi n'a à souffrir et ne souffre des tristes débuts faits à mon union avec mademoiselle Odier; mais je n'admets pas, elle n'admet pas elle-même que cette considération soit celle qui doit me faire rendre à la liberté. Je dois sortir d'ici, Monsieur le Ministre, par un seul motif: c'est parce que je n'ai rien fait pour y être. Il ne dépend pas de moi d'être prisonnier malgré ceux qui m'ont illégalement arrêté; mais il dépend de moi et il est de mon honneur de n'accepter aucun compromis tacite avec mes obligations envers moi-même.

« En conséquence, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous déclarer que je resterai ici jusqu'au vendredi soir 29 du mois. A cette époque, je remettrai à M. le commandant l'ordre que je conserve. S'il n'en a pas reçu de contraire, je serai en droit de dire et de regarder comme reconnu par le gouvernement lui-même qu'ainsi que je le disais plus haut, je suis sorti de prison par cette seule raison qu'il n'y avait pas de motif légitime de m'y retenir.

« Recevez, etc.,

« *Signé* : Général CAVAIGNAC. »

Le 18 décembre 1851, M. le ministre de l'intérieur répondait au général Cavaignac la lettre suivante, pleine de modération et de bon goût :

« GÉNÉRAL,

« Lorsque j'écris, c'est avec l'intention que mes lettres soient lues seulement par les personnes à qui elles sont adressées.

« En transmettant à madame Odier l'ordre de votre mise en liberté, je n'ai eu d'autre but que d'être agréable à une fa-

mille que j'aime et que je respecte ; je n'ai pas songé à autre chose. Si je me suis laissé aller à parler des sentiments de M. le Président de la République, c'est que (et vous le savez mieux que personne, général), si les grands actes politiques qui ont pour but le salut d'un pays imposent parfois de dures nécessités, ils n'effacent pas les sentiments d'estime qu'on peut éprouver pour ses adversaires, et n'en interdisent pas l'expression.

« Vous comprendrez donc que je ne réponde pas à ce que vous me faites l'honneur de me dire sur l'illégalité de votre arrestation, et que je me borne à me féliciter que la date du 19, choisie par vous, soit si rapprochée.

« Veuillez recevoir, etc.,

« Signé : A. DE MORNY. »

Je puis encore publier ici, avec l'autorisation du maréchal Magnan, qui rendit de si importants services dans les journées de Décembre, les lettres que lui adressait M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 2 décembre 1851.

« Parmi ces cent cinquante députés, il y a des inoffensifs ; mais il y en a qui ont prononcé la déchéance du Président : ce sont MM. Berryer, Oudinot et Piscatory. Il est impossible de relâcher ceux-là sans manquer à ses devoirs.

« Le préfet de police donne, je crois, des ordres en conséquence.

« Signé : MORNY. »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU MINISTRE DE LA GUERRE.

« Paris, le 2 décembre 1851.

« Un ami m'apprend que l'arrondissement doit être couvert de barricades demain : je vous transmets cet avis ; car il est de la plus grande importance que le service du ministère de l'intérieur soit assuré.

« *Le secrétaire particulier du ministre,*

« *Signé : LÉOPOLD LEHON.* »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL EN CHEF.

« Paris, le 2 décembre 1851.

« Les patrouilles de la nuit ne sont pas bonnes. Elles sont peu nombreuses, facilement entourées. Il vaudrait mieux ne pas voir de troupes du tout ou en voir davantage. Cela les fatigue inutilement.

« Je maintiens avec entêtement mon système : la police seule pour épier les projets ; la troupe pour agir violemment si ces projets s'exécutent. Mais de grosses patrouilles n'empêchent jamais rien ; elles rendent seulement l'usage des troupes moins efficace le lendemain.

« *Signé : MORNY.* »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL EN CHEF.

« Paris, le 3 décembre 1851.

« De la préfecture on me mande que quelques troupes trop fai-

bles sont cernées. Comment fait-on cette faute, au lieu de laisser les insurgés s'engager tout-à-fait et des barricades sérieuses se former, pour ensuite écraser l'ennemi et le détruire! Prenez garde d'user la troupe à des escarmouches et de ne l'avoir plus à l'heure décisive.

« *Signé : MORNY.* »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 3 décembre 1851.

« Je vous répète que le plan des émeutiers est de fatiguer les troupes pour en avoir bon marché le troisième jour. C'est ainsi qu'on a eu 27, 28, 29 juillet, 22, 23, 24 février. N'ayons pas 2, 3 et 4 décembre avec la même fin. Il faut ne pas exposer les troupes, les faire entrer et loger dans les maisons. Avec peu de troupes, à chaque angle de rue, aux fenêtres, on tient tout un quartier en respect. J'ai rencontré bien des petites patrouilles inutiles. La troupe sera sur les dents. En la faisant coucher chez des particuliers, elle se repose et elle intimide tout le quartier. On me paraît suivre les vieux errements. Les vivres sont indignement servis : on pille des vivres.

« Je vous livre ces réflexions. Il n'y a qu'avec une abstention entière, en cernant un quartier et le prenant par famine, ou en l'envahissant par la terreur, qu'on fera la guerre de ville.

« *Signé : MORNY.* »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 4 décembre 1851.

« Voici un avis du préfet de police, peut-être faux, car il s'a-

larme facilement. Néanmoins, si cela était, ce serait désastreux. Il faut occuper militairement, et faire coucher les troupes dans les maisons, et passer la nuit sans abandonner le quartier. C'est l'effet moral décisif; sans quoi, ce sera à recommencer tous les jours, et la troupe sera éreintée. Pardon, général, mais je rabâche; car j'ai foi seulement dans ce système, et j'ai à rassurer bien du monde contre les faux bruits qui circulent et me viennent surtout de la préfecture.

« *Signé : MORNÿ.* »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 4 décembre 1851.

« Vous comprendrez que c'est un avis d'amitié que je vous donne.

« J'espère que quand l'affaire aura été faite et la bataille gagnée, vous ferez occuper militairement le quartier en logeant les soldats dans les maisons des angles des rues. Rien n'intimide les émeutiers comme cette mesure, et, avec deux pelotons, on garde toute une rue.

« C'est un avis que je me permets de vous donner, parce que les émeutiers fuient, puis quand la troupe se replie, les émeutiers reviennent et croient avoir regagné le champ de bataille.

« Permettez-moi cette remarque, et croyez à mon dévouement.

« *Signé : MORNÿ.* »

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU GÉNÉRAL MAGNAN.

« Paris, le 4 décembre 1851.

« Le ministre de la guerre vient de nous communiquer votre

rapport. Le conseil me charge de vous témoigner sa reconnaissance de la remarquable direction donnée aux troupes.

« Je vais, d'après votre rapport, faire fermer les clubs des boulevards. Frappez ferme de ce côté.

« Ci-joint une lettre de M. le gouverneur de la Banque. Voyez ce que vous pouvez faire.

« *Signé : MORNÏ.* »

Toutes les heureuses aptitudes d'esprit et de caractère de M. le comte de Morny rencontrèrent une occasion de se manifester dans cette situation suprême, qu'il eut à diriger, qu'il domina par son courage, par sa netteté, par sa modération. Je n'oublierai jamais les recommandations pleines de sagesse pratique, de prompté décision, faites de vive voix par M. de Morny en ma présence pour qu'elles fussent transmises au ministère de la guerre et au général Magnan : « Qu'on fasse retirer les troupes, disait-il ; qu'on leur donne la soupe et du repos. Les soldats en armes dissipent, dit-on, les rassemblements ; mais ils sont aussi la cause de rassemblements, et puis les groupes se rapprochent et se reforment derrière les troupes dès qu'elles sont passées. Toutes les révolutions se sont accomplies en trois jours : révolution de Juillet, révolution de Février. Et savez-vous pourquoi ? Le premier jour, les troupes se promènent ; la nuit et le second jour, elles se fatiguent, et se démoralisent aux cris de *Vive la ligne !*

Vivent nos frères ! le troisième jour, on les désarme et on leur fait subir d'indignes affronts. Que l'insurrection construise des barricades si elle veut : quand elles seront debout, nos soldats les prendront ; ils feront le siège des maisons d'où l'on tirera. La troupe, ainsi engagée, ne reculera pas et fera son devoir, croyez-le bien. » Aussi, le jeudi 4 au matin, M. de Morny, revenant d'une inspection dans Paris et trouvant son entourage pâle, effrayé à cette nouvelle que de nombreuses barricades s'étaient élevées dans Paris, dit à tous avec une chaleureuse gaîté : « Comment ! hier vous vouliez des barricades, on vous en fait, et vous n'êtes pas contents?... »

Les hautes positions écrasent les hommes médiocres ; elles révèlent les grands esprits, elles élèvent les nobles caractères. Un moment d'hésitation, et le coup d'État du 2 décembre était compromis. M. le comte de Morny donnait de la confiance et du cœur à tout le monde. Je ne sache personne qui eût accompli le coup d'État avec plus de justesse de vues, avec plus de sûreté d'exécution, avec plus de simplicité modeste et décidée.

État-Major général de la Garde Nationale.

Du ministère de l'intérieur, je conduirai le lecteur à l'état-major de la garde nationale, afin de ne laisser dans l'oubli

aucune des péripéties qui se produisirent le 2 décembre et jours suivants.

Le 2 décembre à cinq heures du matin, M. Vieyra reçoit chez lui, rue de la Chaussée-d'Antin, M. de Menneval, officier d'ordonnance du Prince-Président. Une lettre tout entière de la main du Prince est remise au colonel d'état-major. Cette lettre portait pour suscription : *Au général Lawœstine, commandant de la garde nationale, ou, en son absence, à M. Vieyra, colonel d'état-major.* Elle contenait l'ordre de s'opposer à toute prise d'armes de la garde nationale; le Prince ajoutait que, s'il avait besoin de légions dévouées, il donnerait des ordres plus tard.

Le colonel Vieyra se rend immédiatement en uniforme à l'état-major de la garde nationale (aux Tuileries); il y arrive au moment où le 49^e régiment de ligne sort de la caserne du Carrousel pour aller prendre sa place de bataille.

M. le comte de Niewerkerke, colonel d'état-major, est détaché, avec quatre officiers, auprès de la personne du Prince à l'Élysée.

M. Albert Courpon, chef d'escadron d'état-major, est détaché avec deux officiers auprès de M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur.

M. Vieyra fait signer au général Lawœstine toutes les lettres adressées aux colonels des diverses légions de Paris et de la banlieue. Ces lettres leur enjoignaient de ne laisser

battre le rappel sous aucun prétexte, sans un ordre exprès de l'état-major général.

Ces ordres signés furent immédiatement portés à domicile avec ordre de demander un reçu. On se fit bientôt donner, à l'état-major général de la garde nationale, l'*état d'armement* des légions par le capitaine d'artillerie préposé à ce service. On apprit que dans les diverses mairies étaient déposés 7,303 fusils et 132,000 cartouches. Avis en est adressé au ministre de l'intérieur et au ministre de la guerre. Le général Magnan donne l'ordre d'enlever et de porter à Vincennes ces armes et ces cartouches sous la surveillance des majors des légions et sous les ordres du général Hubert, chargé du service de l'artillerie.

Dans la 10^e légion seulement, le général Lauriston, colonel, malgré les injonctions de l'état-major, convoque tous les officiers, mais en bourgeois, à la mairie de l'arrondissement; plus tard, les gardes nationaux eux-mêmes sont convoqués en armes, à domicile, par les tambours sur l'ordre du colonel.

M. Albert Courpon, chef d'escadron de l'état-major, est envoyé auprès du colonel de la 10^e légion, pour lui signifier que tous les gardes nationaux qui paraîtraient en armes seraient fusillés. Ce jeune et brillant officier montra dans cette mission autant de résolution et d'énergie que d'intelligence.

A la mairie du x^e arrondissement, s'étaient aussi réunis, vers dix heures du matin, un assez grand nombre de députés, entre autres MM. Benoist d'Azy, Berryer et Vitet.

M. Benoist d'Azy, vice-président de l'Assemblée nationale, s'installa au bureau, entouré de deux secrétaires. On sait que cette assemblée décréta les mesures suivantes : « Le Président de la République est mis hors la loi, et le général Oudinot est nommé général en chef de l'armée et de la garde nationale. »

Le Président de la République, M. le ministre de l'intérieur et M. de Maupas furent vite informés de ce qui se passait. Le Président de la République envoya le général Roguet au ministre de la guerre, afin que ce dernier avisât. Le ministre de la guerre objecte qu'il s'agit d'une répression civile, que cela regarde le ministre de l'intérieur, et se refuse à prendre l'initiative d'aucune mesure. M. le général Roguet se rend immédiatement au ministère de l'intérieur : là M. de Morny assume sur lui sans hésiter cette responsabilité, et signe un ordre qui charge le général Forey de disperser cette réunion de députés.

Vers midi, le commissaire de police Barlet fut chargé par le préfet de police de faire évacuer la mairie du x^e arrondissement. Dans la cour de la mairie stationnait une compagnie de chasseurs à pied. Il se produisit là, entre le commissaire de police et le capitaine qui commandait cette compagnie,

un conflit d'autorité. Le capitaine avait reçu l'ordre de ne laisser sortir personne ; le commissaire de police avait reçu l'ordre de faire sortir tout le monde. On en référa aux autorités supérieures ; mais ce ne fut guère que vers trois heures que le capitaine de chasseurs à pied dut se tenir à la disposition du commissaire de police. Pendant cet intervalle de temps, les députés haranguèrent la foule réunie devant la mairie. Quelques-uns des gardes nationaux en uniforme, convoqués par leur colonel, crièrent même : *Vive l'Assemblée !* Mais les chasseurs à pied montèrent dans les appartements du premier où étaient réunis les députés, en fermèrent les fenêtres et ne permirent pas qu'elles fussent rouvertes.

Vers trois heures, le commissaire Barlet, revêtu de ses insignes, se présenta au milieu de cette réunion déjà un peu émue. A son entrée un assez grand nombre de députés crièrent : Chapeau bas ! respect à la loi !

« Comment vous appelez-vous ? demanda le président.

— Je m'appelle Barlet. Mais vous, monsieur, quel est votre nom ?

— Je suis M. Benoist d'Azy, vice-président de l'Assemblée nationale. (Il fit ensuite connaître par leurs noms plusieurs des députés présents.)

— Je suis chargé de mettre fin à vos délibérations et de vous faire sortir d'ici.

— Vous n'en avez pas le droit. Je vais vous lire l'article 68 de la Constitution de la République.

— Je n'ai point à discuter avec vous : j'ai reçu des ordres, et il faut que je les exécute. Si vous persistez, je serai contraint d'employer la force. »

Des murmures, des huées, se font entendre.

Le président relit à nouveau l'article 68 de la Constitution. « Nous ne céderons, dit-il, qu'à la violence ; vous nous emmènerez tous. — Général Oudinot, ajoute le président, c'est à vous maintenant à faire votre devoir. » Le général Oudinot interpelle alors le capitaine des chasseurs à pied qui était présent : « Me connaissez-vous, capitaine ? — Oui, général. — Eh bien je vous charge de la défense de l'Assemblée. — J'ai des ordres contraires de mon général, et je les exécuterai. »

Le commissaire Barlet prend alors entre le pouce et l'index le collet d'un des députés : « Vous n'exigerez pas, lui dit-il, que la violence aille plus loin ? » Il en pousse légèrement quelques-uns vers la porte ; mais ceux-ci résistent en lui disant : « Poussez-nous plus fort ! »

Bientôt tous les députés se décident à descendre dans la cour. Le général Forey venait d'arriver à la mairie du x^e arrondissement avec un régiment de ligne. On engagea les députés à se retirer paisiblement chez eux ; mais ils refusèrent

tous de profiter de leur liberté. Ils furent escortés par le général Forey et le régiment de ligne jusqu'au quartier du quai d'Orsay, et bientôt conduits dans les chambres des officiers. Des voitures les transportèrent ensuite au Mont-Valérien.

Pour décider le plus grand nombre à rentrer chez eux, on fut même forcé, plus tard, d'avoir recours à la ruse. On les fit sortir du fort et monter en voiture ; on les conduisit en plaine. Ils refusèrent de descendre. « On va, leur dit-on, dételer les chevaux et vous laisser là. » Sur cette menace, ils consentirent enfin à descendre et à regagner leur domicile.

Il advint du dénoûment de cette tentative avortée que le général Lauriston envoya sa démission de colonel de la 10^e légion. Quinze ou vingt gardes nationaux parurent peut-être en uniforme ; mais dès que la démission du général fut connue, ils rentrèrent chez eux. Cette légion de la garde nationale fut immédiatement placée sous les ordres du commandant Gilbert, chef de bataillon.

Pendant cette première journée du 2 décembre, deux mille officiers ou gardes nationaux se rendirent isolément à l'état-major de la garde nationale en bourgeois. Les uns se plaignaient qu'on leur ôtât les moyens de s'opposer à la construction des barricades dans leur quartier ; d'autres demandaient à concourir personnellement au coup d'État qui

sauvait la France. Plus d'un capitaliste murmurait, qui trouva bientôt, dans le calme et la prospérité du pays, les conditions de succès de grandes entreprises, et accrut ainsi, dans d'énormes proportions, une fortune déjà considérable. Je pourrais citer tel nom, très empressé aujourd'hui auprès du pouvoir, comblé de faveurs, qui, le 2 décembre, comptait dans les rangs ennemis.

Dans cette première journée, très peu d'arrestations furent nécessaires parmi les officiers de la garde nationale.

La nuit fut tranquille.

Le 3 décembre, des barricades furent construites dans la rue des Moineaux, dans la rue des Poulies et rue Rochecouart. Une foule d'officiers de la garde nationale vinrent s'offrir à détruire les barricades, demandant l'autorisation de revêtir leur uniforme et de prendre leurs armes. « Les insurgés, leur dit M. Vieyra, n'ont ni armes, ni uniformes : prenez des bâtons et chassez-les. » Un grand nombre d'insurgés furent en effet ainsi mis en déroute, par des gardes nationaux sans uniforme, armés de bâtons, sous la direction de M. Génestal, alors capitaine dans la 2^e légion ; par M. Moreno Henriquez, alors chef de bataillon de la 4^e légion.

Dans la journée du 3, un capitaine convoqua chez lui tous les officiers de la 3^e légion. La réunion eut lieu ; mais, au milieu de l'assemblée, ce capitaine est enlevé sans résistance

par le commissaire de police attaché à l'état-major de la garde nationale. Comme le bruit se répandit bientôt qu'on devait battre le rappel dans cette légion, le colonel Vieyra fit consigner tous les tambours et enlever toutes les caisses.

Ce 3 décembre, la mairie du v^e arrondissement est attaquée par des insurgés. L'adjudant-major Gérard des Rivières fit jeter dans un puits tous les fusils des gardes nationaux absents du poste. Il défendit la mairie autant qu'il le put ; cependant on s'en empara.

On attaqua aussi la mairie du vi^e arrondissement ; mais elle fut défendue avec beaucoup de courage par M. Dreux, major de cette légion, et par les gardes nationaux présents sous les armes. Ils repoussèrent et mirent en déroute cinq ou six cents insurgés.

Aucune tentative d'attaque n'eut lieu dans les autres mairies. On se rappelle qu'avant le 2 décembre, la 7^e, la 8^e, la 9^e et la 12^e légion avaient été licenciées, les unes par le général Cavaignac, les autres sur la proposition du général Changarnier, commandant en chef de la garde nationale de Paris.

Le 4 décembre, M. le comte de Morny, ministre de l'intérieur, transmit au colonel Vieyra cette question, qu'on lui adressait à lui-même : « Pensez-vous qu'il puisse être utile de réunir dans la cour des Tuileries, comme réserve, quinze cents gardes nationaux dévoués, en uniforme et en armes? »

Ce n'était point un ordre, ce n'était qu'une question. Le colonel Vieyra répondit qu'il lui serait facile de rassembler quinze cents gardes nationaux dévoués ; mais qu'aussitôt qu'un garde national serait autorisé à se montrer librement dans les rues de Paris en uniforme, tous prendraient les armes : comment alors distinguer les bons des mauvais, les hommes dévoués de ceux qui sont ennemis ?

Le colonel Vieyra rendit au 2 décembre les plus importants services, en contenant toute la garde nationale de Paris et de la banlieue, en tenant tête à toutes les réclamations, en empêchant les convocations, les réunions ; en faisant avorter les incessants projets qui pouvaient mettre tout en péril. Par sa prévoyance, par sa fermeté et son énergie, le colonel Vieyra fit qu'aucune collision n'eut lieu entre la garde nationale et la troupe. On se rappelle que dans les journées de juillet 1830, et dans les journées de février 1848, ce fut l'appoint de quelques gardes nationaux faisant cause commune avec l'émeute qui décida le triomphe de l'insurrection. Tous les officiers de l'état-major et un grand nombre de courageux citoyens secondèrent activement le général Lawoestine et le colonel Vieyra.

Le Ministère du 3 Décembre 1851.

Le cabinet formé le 3 décembre était composé d'hommes

déjà éprouvés dans les affaires publiques. Les noms du comte de Morny, de M. Rouher, de M. Achille Fould, du général Leroy de Saint-Arnaud, de M. Magne, du marquis Turgot, de M. Ducos, de MM. H. Fortoul et Lefèvre-Durflé, furent accueillis avec confiance par l'opinion publique. Les hommes qui avaient servi les derniers gouvernements se tenaient à l'écart; le Président de la République s'entoura d'hommes nouveaux, mais qui, malgré les dédain affectés des parlementaires, avaient aux yeux du public leur valeur et leur autorité. Je ne saurais étudier ici les hommes politiques placés aujourd'hui à la tête des divers départements ministériels, mes appréciations pourraient être soupçonnées de partialité et de flatterie. Je tiens toutefois à donner le crayon de deux hommes nouveaux qui se sont distingués dans les assemblées sous la République, que le prince Louis-Napoléon avait faits ministres sous sa présidence et qui, sous l'empire, occupent une position honorable, mais sur un second plan : je veux parler de M. Rouher et de M. de Parieu (1).

Les collèges électoraux du département du Puy-de-Dôme

(1) Cet article était écrit et imprimé avant le décret qui vient de nommer M. Eugène Rouher ministre des travaux publics, en remplacement de M. Magne, nommé ministre des finances.

envoyèrent, soit aux dernières assemblées du règne de Louis-Philippe, soit aux premières assemblées de la république de 1848, trois hommes nouveaux qui ne tardèrent pas à s'y faire remarquer par leur talent et par leur caractère : M. le comte de Morny, M. Eugène Rouher et M. de Parieu. J'ai déjà publié dans ce volume des études biographiques sur M. le comte de Morny : je tiens aussi à faire connaître par des détails intimes MM. Eugène Rouher et de Parieu.

Fils d'un ancien oratorien, avoué plaidant à Riom, M. Eugène Rouher est né le 30 novembre 1814; son aïeul, l'un des notaires du Puy-de-Dôme, comptait quinze enfants.

Le plus jeune de quatre fils, M. Eugène Rouher perdit son père dès sa première enfance. La tendresse d'une mère, le dévouement éclairé d'un frère aîné, veillèrent sur son éducation.

Il fit ses études au collège communal de Riom et au lycée de Clermont. On le destina d'abord à la marine; dès l'âge de douze ans (en 1826), il passait ses examens pour entrer à l'école d'Angoulême. Cette école fut supprimée; le jeune marin, faisant divorce avec l'Océan, continua ses études classiques, qu'il put finir à l'âge de seize ans.

Après avoir passé quatre années et demie à Paris aux cours de l'École de droit et dans une étude d'avoué, M. Eugène Rouher débuta au barreau de Riom comme avo-

cat en 1836; il avait vingt-un ans. De 1836 à 1848, il plaïda à Riom avec autant de succès dans les affaires civiles que dans les affaires criminelles.

Étudiant avec soin les dossiers, d'une grande promptitude d'esprit, d'une fécondité prodigieuse d'arguments de bonne qualité et d'expédients heureux, protégé, d'ailleurs, par la réputation d'un frère aîné que la maladie ne tarda pas à éloigner du barreau, M. Eugène Rouher fut pendant douze ans, à Riom, un des avocats les plus recherchés par les plaideurs et des plus écoutés de la cour. En Auvergne comme en Normandie, les procès abondent et se transmettent souvent dans les familles comme héritage.

En 1846, le brillant avocat se présente à Riom (*extra muros*), comme candidat à la députation : il est battu à vingt voix de différence par son concurrent, M. Combarel de Leyval, qui sut, dans les assemblées de la monarchie de Juillet, se faire une réputation de savoir et d'indépendance.

En 1848, M. Eugène Rouher, porté sur la liste réactionnaire dont la moitié des noms passa au scrutin, fut élu représentant, appuyé surtout par une clientèle de palais, d'amis et de famille.

L'avocat de Riom ne convoitait pas de fonctions publiques; son ambition n'allait point au-delà de son titre de représentant et de sa profession de juriconsulte.

Remarqué déjà dans les bureaux, dans les commissions

de la Chambre et même à la tribune, pour son instruction, pour sa netteté d'aperçus, pour sa facilité de parole ; lié d'amitié avec M. le comte de Morny, apprécié par lui, M. Eugène Rouher fut appelé à faire partie d'un ministère presque à son insu : le portefeuille de la justice lui fut confié dans le cabinet du 30 octobre 1849. A côté des hommes politiques que leur situation et les passions du moment poussent dans les assemblées, les hommes spéciaux, doués d'un esprit juste, connaissant les textes de nos Codes, au courant des affaires, capables d'étudier une question, d'y jeter de la lumière, capables de formuler en projet de loi une pensée politique, sont en tout temps appréciés et arrivent presque malgré eux au pouvoir. M. Rouher voulait rester avocat, il fut fait ministre.

Comme garde-des-sceaux, il présenta et défendit plus d'un projet de loi important et s'aguerrit promptement aux épreuves de la tribune. Il est à remarquer que l'avocat de Riom sut en peu de temps se dépouiller des formes de langage traditionnelles, des attitudes et de la pantomime convenues d'avocat, en un mot, de cette éloquence de métier qui se continue au barreau. A la tribune, l'art de la parole doit renoncer au luxe parasite d'ornements littéraires, au lourd bagage de longues périodes et d'inutiles périphrases, pour ne chercher que la clarté, la concision, pour se montrer fécond en idées et sobre de mots.

Lorsque, sous la République et sous le ministère du 30 octobre, se discuta cette grande affaire de la Plata, qui préoccupait tant les chancelleries, et tint tant de place dans les journaux, le général Labitte eut la modestie de prier son collègue M. Rouher, ministre de la justice, de l'assister dans cette discussion. En une nuit, M. Rouher compulsa, étudia cet immense dossier. Le lendemain, M. Thiers ne finissait son discours d'opposition que vers six heures du soir; M. Rouher insiste pour répliquer, malgré l'heure avancée. Il monte à la tribune et lutte avec succès de faits et d'arguments contre M. Thiers, son redoutable adversaire. M. Guizot, d'une opinion contraire à celle de M. Thiers sur la question de la Plata, comme sur tant d'autres, applaudit au talent que venait de montrer M. Rouher. « En voilà un qui a du cœur, dit-il; il fera son chemin ! »

Sous ce ministère du 30 octobre, M. Rouher présenta et fit voter une nouvelle loi sur la presse. Comme président du comité de la presse modérée, appelé au sein de la commission de l'Assemblée législative, j'y combattis, avec mon collègue M. Lubis, contre M. Rouher, les nouvelles dispositions de cette loi hostile aux journaux. Nous obtînmes de la commission et du ministre quelques allègements dans les droits de timbre et de poste; mais, dans la discussion de cette loi, se produisit, avec chances certaines de l'appui de la majorité, l'amendement Tinguay et Laboulie, voulant que

chaque article fût signé. Cette nouvelle exigence obtint, tout d'abord, la plus sympathique approbation de M. Thiers, de M. Maleville, et de tous les importants du centre gauche. « La presse, disait M. Thiers, est une mauvaise denrée; la meilleure ne vaut pas le diable. » M. Maleville disait à mon ami Boilay lui-même : « Tous les articles du *Constitutionnel* signés chaque matin Boilay, Boilay, Boilay! ce sera peu amusant. » C'est ainsi que les enfants gâtés de la presse, qui en usaient et en abusaient, reconnaissaient les services rendus. Les journaux ne poussaient-ils pas l'admiration jusqu'à l'extase devant le talent facile et madré de M. Thiers; et *le Constitutionnel*, en particulier, ne s'était-il pas efforcé de faire passer pour un homme d'esprit ce lourdaud de province qui parvint, dans sa longue carrière politique, à être ministre tout juste pendant quarante-huit heures!... Ce fut l'amendement Tinguy et Laboulie qui m'inspira la résolution imprudente d'écrire et de signer des articles politiques. Je trouvai dans ces luttes de chaque jour un vif intérêt. Grâce à l'active collaboration des anciens rédacteurs du *Constitutionnel*, et particulièrement de mon ami Boilay, les sinistres et ingrates prophéties de M. Maleville ne s'accomplirent pas. L'immense succès et l'honorable popularité du *Constitutionnel* parmi les amis de l'ordre datent surtout de la nouvelle loi sur la presse, présentée par M. Rouher et amendée par MM. Tinguy et Laboulie.

La discussion de cette loi fut aussi l'occasion d'une émeute dans l'Assemblée législative ; les émeutes n'y étaient pas rares. M. Madier de Montjau venait de prononcer un discours très vif contre la loi. Les sympathies de la majorité pour le projet ministériel s'endormaient ; la Chambre, à force d'indifférence, semblait prendre de l'ennui. M. le ministre de la justice réveille l'Assemblée par une seule phrase. S'adressant fièrement aux Montagnards : « Votre révolution de Février, leur dit-il, n'a été qu'une catastrophe ! » Ces paroles mirent quelques secondes à faire explosion ; mais bientôt une tempête affreuse éclate : de tous côtés partent des injures et des cris ; on entoure la tribune ; les Montagnards menacent du poing l'orateur. Ce désordre et ces violences raniment le courage et les sympathies de la majorité ; la discussion est close, et un grand nombre d'articles sont votés avec entrain séance tenante. On voit que M. Rouher, en très peu de temps, était passé maître en stratégie, en surprises et en expédients de tribune. Le ministre ne fit ni rétractation, ni excuse, et le mot *catastrophe* est resté.

Le ministre de la justice du cabinet du 30 octobre 1849 présenta encore une loi d'une grande importance, la loi hypothécaire, dont la troisième lecture, ajournée au-delà du 2 décembre 1851, ne put avoir lieu.

J'ai souvent entendu l'ancien ministre de la justice du 2 décembre 1851 prendre la parole devant le Corps légis-

latif comme vice-président du conseil d'État : langage simple et correct, dialectique élevée prenant corps à corps les arguments ennemis, pressant de toutes parts la question pour en faire sortir de nouvelles et vives lumières, telles sont les grandes qualités du talent de M. Rouher; talent peut être un peu froid, mais qui, rencontrant dans une discussion à vaste horizon un adversaire digne de lui, trouve sa veine de chaleur et de passion.

M. Rouher fut du petit nombre de ceux dont le Prince-Président de la République, bien avant le 2 décembre, appréciait la sûreté de relations, et dont il demandait les avis.

La vie régulière et uniforme de l'ancien avocat de Riom a toujours été une vie d'étude et de cabinet; la politique a seulement révélé en lui ce courage civil du magistrat qui, à l'exemple des présidents Harlay et Molé, doit se montrer toujours prêt à périr en défendant le souverain, le trône et les lois.

De tous temps l'esprit moqueur et présomptueux des Bourgeois de Paris prétendit exiler de nos provinces l'esprit et la beauté. Depuis Molière jusqu'à Gresset, un provincial était un personnage ridicule, et l'on se souvient de ce vers du *Méchant* :

« Elle a d'assez beaux yeux pour des yeux de province. »

De nombreuses routes praticables, d'incessantes relations

d'affaires, cette seconde éducation que reçoit la jeunesse de nos villages sous les drapeaux, la création de grandes Écoles et de Facultés, en facilitant le frottement des populations, le voyage des idées, ont fait et feront encore fleurir de plus en plus des mœurs nouvelles sous les restes fanés des us et coutumes et des vieilles mœurs de nos provinces.

Depuis la fin du xviii^e siècle, et pendant les années déjà écoulées depuis le commencement du xix^e, on a surtout vu arriver dans les assemblées politiques, du fond de leur province qu'ils ont illustrée, des hommes qui surent bientôt conquérir les premières places au milieu de ceux qu'ils avaient tout d'abord étonnés par leur solide savoir et par la portée de leur esprit. M. de Parieu mérita et obtint les honneurs de cette double bonne fortune.

Né à Aurillac, le 13 avril 1815, pendant les Cent-Jours, issu d'une ancienne famille de magistrature, M. de Parieu eut pour bisaïeul un doyen des conseillers au présidial d'Aurillac. Son père, maire à Aurillac, siège aujourd'hui comme député au Corps législatif. Le jeune de Parieu poursuivit ses études d'abord au collège d'Aurillac, puis au collège royal de Lyon, où il compta pour condisciples MM. Ozanam, Fortoul et Ponsard. Il fit sa philosophie au collège de Juilly. Cet établissement religieux était alors dirigé par M. l'abbé de Salinis, aujourd'hui évêque d'Amiens. On y rédigeait, en 1831, le journal *l'Avenir*. Très jeune, M. de Parieu fut

présenté comme donnant de grandes espérances à MM. de Lamennais et Lacordaire.

L'élève de Juilly se laissa entraîner par diverses vocations : à Juilly, il se livra avec une certaine passion à l'étude des langues orientales ; il suivit ses cours de droit à Paris et à Strasbourg, à Strasbourg pour y apprendre surtout l'allemand. L'étude du sanscrit et de la langue allemande passionna l'élève en droit.

M. Guizot, longtemps ministre de l'instruction publique, a surtout eu le mérite de découvrir au loin les hommes d'un grand esprit, de les encourager, de les protéger, et le plus souvent de les appeler à Paris. Klimerath, ce savant qui, bien que mort très jeune, a cependant laissé un des plus beaux ouvrages sur la science du droit, *l'Histoire du droit français, éclairé par les sources allemandes*, fut un de ces protégés de M. Guizot. Klimerath ne fit qu'un seul cours de droit, auquel il n'admit que quatre élèves. M. de Parieu eut l'honneur d'être un de ces privilégiés.

Avant que l'intelligence de l'enfant d'Aurillac eût pris pour résidence définitive la science du droit, elle eut encore de nouveaux entraînements pour l'histoire naturelle : M. de Parieu présenta à l'Académie des sciences quelques mémoires paléontologiques en collaboration de M. le colonel comte de Laizer, qui habite le département du Puy-de-Dôme, si riche en ossements fossiles. Ces deux esprits curieux donnèrent la des-

cription d'un fragment fossile, témoin irrécusable d'un genre éteint de mammifères, chez lequel l'aptitude destructrice des dents se multipliait par leur nombre. Ce fragment, trouvé à Cournon (Puy-de-Dôme), dont un modèle colorié a été donné au Muséum d'histoire naturelle de Paris, fait partie du cabinet formé depuis vingt ans par M. de Laizer pour la géologie et l'archéologie du pays qu'il habite. Les penchans d'esprit de M. de Parieu lui faisaient rechercher dans les sciences naturelles l'histoire des races éteintes, de même que, dans l'étude du droit, il s'attacha plutôt à des recherches théoriques et scientifiques qu'à l'application pratique et vivante des textes de nos Codes. On reconnaît là un esprit curieux, élevé, abstrait, amoureux de la solitude et de la méditation.

Cependant, en 1841, M. de Parieu, marié, débute au barreau de Riom. M. Eugène Rouher y tenait déjà une des premières places. Peut-être les plaideurs se présentaient-ils plus souvent au cabinet de M. Rouher qu'à celui de son collègue. Il y avait chez M. de Parieu plutôt du magistrat que de l'avocat : il se montrait trop bref pour le client, et ne prêtait pas assez l'oreille à tous ces oiseux détails sur lesquels insiste le plaideur pour la défense de sa fortune, aussi bien que l'homme souffrant pour la guérison de sa maladie. L'avocat de Riom fut élu représentant après 1848.

Sous la Constituante, dans la discussion générale de la

Constitution, le disciple de Klimerath se fit remarquer de tous par un discours élevé, substantiel, d'une grande originalité de vues. Examinant la question de savoir si le président de la République devait être nommé par le suffrage universel ou par l'Assemblée nationale, M. de Parieu penchait vers cette dernière opinion : « Prenez garde, disait-il, de donner à la présidence des racines de chêne et une végétation de roseau. » Puis, poursuivant avec logique son raisonnement, il demandait que le président de la République, s'il était élu par le suffrage universel, reçût de la Constitution de grands pouvoirs.

Tous les esprits distingués de la Chambre, M. Thiers surtout, furent frappés des mérites de ce discours d'un avocat de province.

Dès 1848, M. de Parieu fut chargé dans plus d'une commission d'importants rapports sur des questions de finance, du rapport contre l'impôt progressif, du rapport sur l'impôt du revenu mobilier. Du premier coup, M. de Parieu s'était révélé et s'était placé au premier rang du très petit nombre des hommes instruits et des bons esprits de la Constituante.

Ce fut M. Ferdinand Barrot, homme sensé, modeste et honnête, qui le premier désigna au Président de la République M. de Parieu comme un de ces hommes nouveaux dont la haute intelligence, sans préjugés, ennemie des so-

phismes, pouvait rendre de grands services au pays et à un gouvernement nouveau.

L'avocat de Riom fut nommé ministre de l'instruction publique le 30 octobre 1849, et fit partie du cabinet dans lequel M. Rouher était garde-des-sceaux.

M. de Parieu défendit surtout la liberté de l'enseignement. Élève du collège d'Aurillac, du collège royal de Lyon et du collège de Juilly, il avait pu comparer et apprécier l'enseignement universitaire et l'enseignement religieux. Ministre, il publia, en 1850, un ouvrage de droit écrit à Riom dans les loisirs du barreau : *Études historiques et critiques sur les actions possessoires*. En 1848, 1849 et 1853, il inséra dans divers recueils d'économie des articles pleins de science et d'intérêt.

Lorsqu'au mois de novembre fut discutée dans les bureaux de l'Assemblée législative la proposition Pradié, sur la responsabilité des ministres et du président de la République, M. de Parieu combattit avec tant d'éclat et de talent cette proposition, qu'il reçut le soir même à l'Élysée, du prince Louis-Napoléon, des félicitations et des remerciements.

Vivant surtout dans l'étude et pour l'étude, M. de Parieu, bien peu au courant de ce qui se passait, se rendait, le 2 décembre au matin, à la bibliothèque de la Chambre, quand l'entrée lui en fut interdite. Il s'attendait, comme tout le monde, à un coup d'Etat, et il vit avec joie que le coup

d'État était fait. Après le 2 décembre, il fut appelé au conseil d'État et nommé président de la section des finances (1).

Dans plus d'une séance au Corps législatif, j'ai été ému, captivé par cet orateur puissant du conseil d'État, à la physionomie grave et austère, à la parole pleine d'autorité, donnant à toutes les questions de l'élévation et de la grandeur, ne cédant rien aux entraînements et aux passions du moment, et ne souffrant pas qu'on porte la moindre atteinte aux doctrines et aux principes dictés par les légistes et par l'expérience. M. de Parieu est un de ces hommes d'élite que la faveur populaire et la faveur des cours n'appelleront peut-être pas souvent aux affaires, mais qui, dans les délibérations du conseil d'État et dans les discussions du Corps législatif, défendra toujours dignement le pouvoir, la justice et la raison.

Le cabinet du 3 décembre n'eut pas une longue durée. Le 23 janvier 1852, M. Rouher, ministre de la justice ; M. de Morny, ministre de l'intérieur ; M. Fould, ministre des finances, furent remplacés par MM. Abbattucci, Fialin de Persigny et Bineau. Deux ministères nouveaux furent alors créés : le ministère d'État, auquel fut appelé M. de Casabianca ; le ministère de la police générale, auquel fut appelé M. de Maupas.

(1) M. de Parieu vient d'être nommé par l'Empereur vice-président du conseil d'État.

Les plus respectables susceptibilités décidèrent MM. de Morny, Fould et Rouher à déposer leurs portefeuilles : ils se retirèrent devant le décret relatif aux biens de la famille d'Orléans, et aussi devant le décret qui créait un ministère de la police générale. Ils estimaient qu'un ministre de la police, travaillant directement avec le chef de l'État, devait exercer sur lui une influence personnelle de chaque jour, influence trop décisive et peut-être dangereuse. Ce ministre, s'appuyant sur des rapports de police, ne pouvait-il pas, par l'exagération de ses craintes et de sa responsabilité, présenter un tableau peu fidèle de l'état des esprits, de l'attitude, des sentiments des populations, et entraîner ainsi le pouvoir à des mesures en contradiction avec les appréciations plus vraies et plus sages de l'opinion publique ?

Trois faits importants sont à constater aujourd'hui :

1° Le ministère de la police a été supprimé et remplacé par une direction générale de la police.

2° MM. de Casa-Bianca, de Maupas et Fialin de Persigny, qui firent partie du nouveau cabinet du 23 janvier 1852, ne sont plus au pouvoir.

3° M. le comte de Morny, M. Fould et M. Rouher, démissionnaires au 23 janvier 1852, ont été depuis élevés tous trois à de hautes dignités dans le gouvernement : M. Fould, comme ministre d'État; M. le comte de Morny,

comme président du Corps législatif ; M. Rouher comme ministre des travaux publics.

Selon nous, ces changements de position ne sont pas un simple déplacement de faveur personnelle, mais un pas en avant sur le terrain de la modération, de la conciliation des esprits et des idées.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, né à Paris le 20 avril 1808, élu président de la République française le 10 décembre 1848, proclamé le 20 décembre de la même année, fut prorogé pour dix ans dans ses pouvoirs par le plébiscite du 20 décembre 1851.

Le 7 novembre 1852, par décret du Président de la République, le peuple français est convoqué dans ses comices les 21 et 22 novembre, pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant :

« Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte. »

Le même jour, un décret convoqua le Corps législatif pour le 25 novembre, à l'effet de constater la régularité des votes, d'en faire le recensement et d'en déclarer le résultat.

Le 1^{er} décembre 1852, le recensement général des votes

émis sur le projet du plébiscite présenté le 21 et le 22 novembre 1852 à l'acceptation du peuple français donnait les résultats suivants :

TOTAL GÉNÉRAL.

Nombre des votants.	8,140,660
Votes pour <i>Oui</i>	7,824,189
— <i>Non</i>	253,145
Bulletins nuls.	63,326

Clos et arrêté au palais du Corps législatif, en séance publique, le 1^{er} décembre 1852.

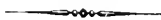
Le président, etc.

Signé : BILLAULT.

Le soir, le Corps législatif et le Sénat se rendirent à Saint-Cloud, et présentèrent le résultat des votes.

Le 2 décembre 1852, l'Empereur faisait son entrée solennelle dans Paris.

M. Thiers avait dit : « L'empire est fait ! » pour qu'il ne se fit pas. Le suffrage universel n'a guère donné raison à la politique de M. Thiers. Il est dans le caractère de cet homme d'État de tout entreprendre, de tout oser ; il est dans sa destinée de ne réussir qu'à susciter dans le pays des troubles et des catastrophes.



CHAPITRE V.

LES FEMMES ET LES SALONS SOUS L'EMPIRE, SOUS LA RESTAURATION, SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

Le cardinal Mazarin. — Le chancelier Maupeou. — Le duc de Wurtemberg. — Jean V de Bretagne. — Une lettre de Napoléon I^{er} à Joséphine. — Madame de Staël. — Madame Roland. — Madame de Montesson. — Madame Récamier. — Les femmes célèbres par leur beauté sous l'Empire. — Les femmes sous la Restauration. — Madame la marquise de Castries. — La duchesse de Guiche. — Madame de Saint-Anlaire. — La jeune duchesse de Broglie. — Les femmes sous la monarchie de Juillet. — L'Opéra. — Quelques portraits. — Les femmes d'affaires. — Transactions entre les blasons et les bilans. — Les cercles, les clubs et le cigarre.

Le cardinal Mazarin, à l'époque de la paix des Pyrénées, disait à don Louis de Haro, le ministre espagnol : « Vous êtes bien heureux en Espagne : chez vous, les femmes se contentent d'être galantes ou dévotes ; elles obéissent à leur

confesseur ou à leur amant, et ne s'inquiètent pas du reste. Mais, chez nous, elles veulent gouverner l'État, et nous en avons trois, entre autres : la duchesse de Chevreuse, la princesse Palatine et la duchesse de Longueville, qui sont femmes à bouleverser des empires par leurs intrigues. »

Le chancelier Maupeou, de langage peu galant, disait que, pour la politique, *les femmes n'y entendent pas plus que des oies.*

Ne montrait-il pas le même dédain pour les femmes, ce duc de Wurtemberg qui répondit à la sienne, lorsqu'elle lui adressa quelques observations sur la guerre qu'il avait à soutenir contre la Souabe : « *Madame, nous vous avons prise pour avoir des enfants, et non pour nous donner des conseils.* »

Jean V de Bretagne prétendait qu'une femme était assez savante, *quand elle savoit mettre différence entre la chemise et le pourpoint de son mary.* Molière a mis en vers, dans *les Femmes Savantes*, ce mot historique rapporté par Montaigne :

Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,
 Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez,
 Quand la capacité de son esprit se hausse
 A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

Dans une lettre à Joséphine, du 6 novembre 1806, l'empereur Napoléon I^{er} écrivait :

« Tu me parais fâchée du mal que je dis des femmes. Il est vrai que je hais les femmes intrigantes au-delà de tout. Je suis accoutumé à des femmes bonnes, douces et conciliantes ; ce sont celles que j'aime. »

Toujours prête à lutter avec le vainqueur d'Italie, madame de Staël ne craignit pas, un jour, de lui demander devant un cercle nombreux quelle était à ses yeux la première femme du monde, morte ou vivante : « Celle qui a fait le plus d'enfants, » répondit en souriant Napoléon (1).

Cependant, en France, les femmes ont toujours exercé un certain empire sur la société de leur temps ; elles ont su changer de rôles, d'attitudes et de séductions, sous tous les régimes, et, à bien des époques de notre histoire, elles ont même prétendu gouverner l'État.

Au commencement de la révolution de 1789, l'empire des femmes ne fut pas de longue durée : les salons, alors si nombreux, si brillants, la veille tout puissants encore, furent vite neutralisés, dominés par des influences brutales et menaçantes, celles des clubs, celles de la rue ; ces influences eurent bientôt rompu des combinaisons impossibles sans un certain calme pour leur développement régulier.

Madame de Staël, alors dans sa première jeunesse, essaya,

(1) *Mémoires de Napoléon.*

à l'époque du ministère de M. de Narbonne, pendant l'Assemblée législative, d'exercer dans son salon une certaine action sur cette assemblée, d'en rallier, d'en diriger les principaux membres, comme on devait le faire plus tard au milieu du mouvement animé mais réglé d'une monarchie constitutionnelle. Ce salon politique précoce fut emporté par le même coup impétueux qui renversa le trône au 10 août.

La haute influence du salon de madame Roland est historique. Cette femme supérieure, ambitieuse et spirituelle, dominait les hommes de son parti, dont elle était presque le chef. Elle chercha la première à organiser la bourgeoisie, dans cette France de 89. Elle avait plus de grâces et d'amabilité qu'on ne lui en suppose de loin : ses projets d'avenir, peut-être raisonnables, mais prématurés, furent vite interrompus par les catastrophes. Il n'y eut plus de salons dès qu'on eut en permanence l'échafaud!

Après la Terreur, les femmes surtout recommencèrent à régner. Les beautés d'alors, parmi lesquelles madame Tallien occupe historiquement le premier rang, assuraient leur empire à force de pitié, d'humanité pour les victimes. La bonté de leur cœur, compatissant à tous les genres de souffrances, les entraînait même à de faciles tendresses.

Sous le Directoire, revenant de Suisse, madame de Staël vit rentrer dans son salon tous les chefs, toutes les nuances des anciens partis. Il ne fut fermé qu'au parti jacobin. L'au-

teur de *Corinne* dut son influence à de grandes qualités d'esprit et de cœur, à une activité infatigable, à une certaine prodigalité d'elle-même et de ses sentiments. Ceux à qui elle plaisait le moins capitulaient de guerre lasse. Elle réussissait à faire mouvoir dans sa sphère tout ce qui avait distinction ou crédit. Mais ce salon où madame de Staël prétendait régner et gouverner fut jugé incompatible avec l'ordre nouveau. Exilée en Suisse, elle y regretta longtemps son salon de Paris ou, comme elle le disait, son ruisseau de la rue du Bac.

Le Consulat vit se rouvrir et laisser subsister plus d'un salon de quelque importance. Madame de Montesson, veuve d'un duc d'Orléans, dont elle avait été l'épouse comme madame de Maintenon avait été l'épouse de Louis XIV, réunissait chez elle des personnages attachés à des partis contraires, et cherchait à hâter la fusion des deux régimes. Madame de Montesson, amie des Beauharnais, se montrait dévouée aux Bonapartes ; elle faisait des prisonniers au profit du nouvel ordre de choses parmi les émigrés, parmi les grands noms de l'ancienne noblesse.

A cette époque, la grâce, le charme et l'esprit de madame Récamier, attiraient aussi autour d'elle une société aimable et polie, mais peut-être plus lettrée, plus frivole que politique.

Sous l'Empire, les femmes que l'on citait, qui mar-

chaient au premier rang , que la cour de l'Empereur et les brillants états-majors aimaient à montrer dans leurs jours de fête , étaient belles de cette grande et riche beauté qui n'inspire ni des élégies , ni des madrigaux , ni des sonnets , et qui émeut les sens avant que l'esprit et le cœur aient parlé.

Madame la duchesse de Bassano , madame la comtesse Duchâtel , madame Regnault de Saint-Jean-d'Angely , madame la duchesse de Vicence , madame Visconti , et , au second rang , plus d'une femme de préfet , nous donnent de loin l'idée de cette beauté compatible avec l'élégance et la grâce , mais qui n'a besoin , pour séduire , de rien emprunter à l'imagination , aux raffinements de l'esprit , à toutes ces coquetteries méditées et subtiles que recherchent et qui passionnent des époques plus tranquilles et plus calmes.

Les nombreuses variétés , les moindres nuances de beauté , sont , en tout temps , représentées parmi les femmes ; mais les régimes divers qui gouvernent la société ne se plaisent à produire sur le premier plan que celles dont la beauté se montre , pour ainsi dire , en parfait accord avec l'esprit , avec les idées , je dirais presque , avec la philosophie du temps. Ainsi , sous l'Empire , la taille droite et imposante , les lignes grecques , le regard plein de feu , cette puissance d'attraits qui n'étaient pas plus à mettre en doute que la bravoure de nos guerriers , du sens , de l'esprit , mais un esprit peu nourri de chimères et de nuages , se renfermant dans le cercle tracé ,

n'appréciant que les choses positives, et préférant dans l'amour l'héroïsme soutenu à une oisive sentimentalité : tels sont, dans les premières années du siècle, les principaux traits, au physique et au moral, des femmes célèbres par leurs triomphes de salon, et peut-être aussi par la gloire de ceux qui les aimaient

Les femmes de l'Empire avaient dans leur cœur les plus tendres enthousiasmes, les plus délirantes faiblesses, pour les illustrations des champs de bataille, pour ces brillants officiers dont toute la personne révélait la force, la vigueur et le courage. Les Lauzuns de cette époque étaient des héros.

Toutefois, vers la fin du régime impérial, auprès de la reine Hortense, et par elle, s'annonçait un groupe de femmes plus émues, plus purement gracieuses et d'une sensibilité plus fine et plus délicate.

Avec la Restauration commença un nouveau règne de femmes. Dans les salons brillent, entourées d'hommages et déjà honorées d'une discrète et respectueuse célébrité, les femmes d'esprit d'une certaine beauté, d'un certain relief aristocratique, d'une élégance nouvelle et d'une simplicité à laquelle pourtant il n'aurait pas fallu trop se laisser prendre. Lamartine est venu : la femme politique, la femme poétique et littéraire, ont le beau du jeu. Il faudrait faire revivre les diverses classes, les diverses opinions de la société d'alors, pour rendre justice à tout ce qui s'y rencontrait de femmes

distinguées ayant leur cercle, leur monde, leur sceptre respecté, et luttant entre elles de charmes, d'esprit et d'émulation.

Après les salons en renom de madame de Montcalm, de madame de Duras et de quelques autres, que M. Villemain a récemment décrits avec de profonds regrets pour le temps passé, on citait tout un jeune monde qui, s'épanouissant sous la Restauration, en reproduisait les principaux traits par une physionomie poétique, par une mélancolie gracieuse et par une philosophie chrétienne.

Qui n'a vu, à quelque bal de Madame, duchesse de Berry, se glisser légère, touchant le parquet à peine, si mouvante qu'on n'apercevait en elle qu'une grâce avant de savoir si elle était une beauté, une jeune femme à la chevelure blonde et hardiment dorée ; qui n'a vu apparaître alors la jeune marquise de Castries dans une fête ne peut, sans doute, se faire une idée de cette nouvelle beauté, charmante, aérienne, applaudie et honorée dans les salons de la Restauration. La société d'alors, qu'avait émue et attendrie la vaporeuse *Elvire des Méditations*, était moins terrestre et moins païenne dans ses goûts et dans ses extases que ne l'avait été l'Empire. Cependant la grande et imposante beauté était encore dignement représentée, avec je ne sais quel éclat d'élégance puisé dans le sang et dans la naissance, par la duchesse de Guiche (depuis duchesse de Grammont).

Une jeune fille, recherchée dans tous les salons aristocratiques, s'y faisait déjà remarquer aussi par une beauté pure et splendide, aussi bien que par le talent de poète qui faisait d'elle la Muse de la Patrie.

Les hommes politiques étaient alors ménagés et, pour ainsi dire, présidés, dans les salons de madame de Saint-Aulaire et de la jeune duchesse de Broglie. C'était dans ces personnes distinguées un séduisant accord d'esprit, de pensée (le mot était nouveau), de sentiments élevés et religieux, compatibles avec toutes les attentions et les insinuations politiques et mondaines.

C'en était fait du pouvoir un peu despotique des sabreurs, dans les salons et dans les boudoirs. On ne causait plus duels, bulletins de la grande armée, charges de cavalerie. Les prédicateurs célèbres et les évêques un peu mondains, les gens de talent et d'esprit d'une certaine retenue, les hommes politiques d'une certaine importance, furent bientôt seuls entourés d'une clientèle dans les intimités élégantes et aristocratiques.

Les femmes du bel air suivaient même les séances intéressantes de la Chambre des députés. Chaque orateur plaçait son monde dans les tribunes, les jours où il devait parler. Dans les plus hautes destinées politiques d'alors, on surprénait le secret d'une protection féminine : chaque ministre avait son Égérie. La princesse Bagration, dont la beauté,

les grâces et l'esprit, admirés dans plus d'un congrès, devinrent historiques, aimait et protégeait par ses assiduités de tribune l'éloquence facile et spirituelle de M. de Martignac.

Avec la monarchie de Juillet, un nouveau monde commença. Les salons du régime précédent se continuèrent, mais avec des regrets, avec du dépit et de la mauvaise humeur, contre le gouvernement qui venait de s'installer. Une nuance nouvelle et distincte se produisit, prit le cachet du jour et prétendit donner le ton. Ces jeunes femmes, d'une beauté qui tenait le milieu entre la beauté de l'Empire et celle de la Restauration, entrant dans le monde après que le gouvernement de Juillet fut établi et consolidé, ne connaissant que celui-là, s'inquiétèrent peu de toutes les élégances précédentes, déjà plus ou moins fanées, prirent à tâche de produire au grand jour des séductions à elles, pleines de grâce et d'agréments. Pour tout dire d'un mot, on eut le règne du faubourg Saint-Germain, du faubourg Saint-Honoré, et bientôt l'avènement de la place Saint-Georges. Chaque quartier de Paris a, en effet, ses mœurs différentes, dont le contraste ne peut en aucune façon se calculer, s'apprécier d'après les distances. On vit alors apparaître, aspirant à la célébrité frivole et passagère de la mode, de jeunes femmes ayant du charme sans doute, de l'élégance toujours, mais une élégance plus constamment riche et recherchée; un certain esprit, mais revenu aux choses

positives et que le vapoureux n'enivrait plus ; une précision de but et de volonté qui se suivait sans effort au milieu des plus diverses et des plus brillantes dissipations. Dans ce monde d'alors, la fortune tenait une grande place comme toujours, mais une place certainement plus comptée et plus marquée. On trouvait du plaisir à faire montre de richesses, soit par de coûteuses parures, soit par une recherche d'équipages soigneusement attelés, soit par un luxe d'ameublement n'excluant ni les arts ni la haute curiosité. On ne saurait récuser et méconnaître ces traits distinctifs des femmes à la mode sous la monarchie de Juillet, dont quelques-unes même attirèrent l'attention du jeune héritier du trône. Il suffirait de citer quelques noms, si on osait se le permettre, pour personnifier et pour *illustrer* ces études discrètes.

Hors du cercle de la cour du roi Louis-Philippe, il deviendrait impossible de saisir et de suivre les vanités nouvelles dans leur confusion et leur agitation de tous les jours. Ce fut surtout le temps des élégances à effet et des coquetteries en plein vent.

Dès 1831, la bourgeoisie riche fit élection de domicile à l'Opéra : elle y remplaça les grandes familles et les grands noms de la Restauration.

Plus d'une jeune femme commença alors sa réputation de femme du beau monde dans une avant-scène ou dans

une des loges le plus en vue de l'Académie royale de musique. Il est certaines beautés dont l'éclat des lumières et les regards de la foule animent la physionomie et rehaussent les attraits.

Qui n'a indiscrètement poursuivi de sa lorgnette, dans une avant-scène de l'Opéra, cette charmante rieuse aux sourcils et à l'œil noirs, dont la poitrine et les épaules, d'un ton mat, offraient les lignes les plus gracieuses et les plus heureux contours? Sa physionomie spirituelle peignait avec une grande soudaineté d'expression tout à la fois les vives émotions qui lui venaient du théâtre et les joies contenues que lui causaient les hommages dont elle était entourée. Les jeunes gens les plus riches, les plus distingués, et quelques vieillards d'une proverbiale galanterie, se pressaient et se succédaient auprès d'elle pour livrer assaut à sa jeunesse, à son cœur, malgré le feu de la rampe, en dépit de ses rivales et d'un mari. La repartie moqueuse ne lui faisait pas défaut : elle répondit un jour à un septuagénaire, qui l'importunait de ses hommages incessants : « Prenez-y garde, je vais vous céder. »

On retrouvait cette jeune femme, dont le nom était si souvent cité, dont la situation et les relations côtoyaient la cour, aux bals du meilleur monde, comme dans les tribunes de courses les plus recherchées. On se fût presque inquiété d'elle si elle eût manqué à un de ces rendez-vous donnés à

l'opulence, au luxe, à la frivolité. Elle brillait là où elle se montrait et, suivant l'historien latin, *eo magis præfulgebat quod non videbatur*.

Pendant ce régime de dix-huit ans, les romans de madame Sand, de Balzac, les poésies d'Alfred de Musset, imprimaient un certain pli particulier aux jeunes femmes avides d'hommages et de célébrité. Hardiesse de pensée, élégance un peu cavalière, peu de politesse même avec le meilleur air, des nerfs sans vapeurs, une sensibilité susceptible d'émotions profondes, mais seulement pour des causes positives et surtout pour des questions d'intérêt : tels sont les traits distinctifs des femmes plus ou moins politiques, plus ou moins à la mode, sous le règne de Louis-Philippe.

Quelques-unes, d'une grande naissance, d'un charmant et vif esprit, se jetèrent même dans toutes les excentricités des mœurs les moins féminines. L'une d'elles, chasseur infatigable, cavalier intrépide, prête à tirer le pistolet ou l'épée contre une *madame Patin* qui aurait été sur ses brisées, abusant du cigarre, cédant à toutes les fantaisies de son esprit et de son cœur, attirait autour d'elle, soit au théâtre, soit à des *steeple-chases*, soit dans les salons, les hommes sérieux, importants, aussi bien que la fine fleur de la jeunesse dorée. Esprit libre s'il en fut, caractère élevé, indomptable, prenant la vie hardiment, grande dame philosophe,

elle eût, comme la duchesse de Bourgogne, par ses mots spirituels, par ses traits perçants, égayé la vieillesse de Louis XIV; elle eût, dans les premiers jours de sa jeunesse, réveillé par ses riches et gracieux attraits les sens blasés de Louis XV.

Que tout cela soit dit ici sans dédain et sans raillerie pour ce grand nombre, de plus en plus brillant, de jeunes femmes aimables, instruites, régulières, raisonnables, non sans agrément, que les hautes classes et la classe moyenne se disputent l'honneur d'élever avec des mérites qui se rapprochent chaque jour et tendent à se confondre.

Ces transactions entre des titres de noblesse et des chiffres de grosses fortunes, qui s'étaient produites sous la Restauration, se continuent sous la monarchie de Juillet. Sous ce dernier régime, la balance à faire dans un contrat entre un blason et un bilan se règle, peut-être, avec plus de parcimonie, avec un douaire moins avantageux pour le blason. Telle jeune femme, héritière des millions paternels péniblement amassés dans une profession plus ou moins libérale, achète même son titre de comtesse, son droit de cité dans les salons du faubourg Saint-Germain, moyennant une assez modique pension fixée d'avance et consentie par le mari, prise sur les revenus annuels, mais n'engageant, en aucun cas, la disposition des propriétés et du capital. Sous la branche cadette, la noblesse ne s'achetait plus qu'au rabais.

Le gouvernement parlementaire entretint, il faut le reconnaître, dans les salons de ce temps-là, non point un langage élégant et précieux, mais du moins un certain goût et quelques applaudissements pour le talent de la parole et pour l'esprit.

Parmi les femmes qui, sous la monarchie de Juillet, se donnaient le plus la peine d'être femmes, se rencontraient surtout, créons le mot, des femmes d'affaires. Telle beauté à l'œil le plus charmant, à la physionomie tout à la fois la plus piquante et la plus poétique, au milieu des élans d'émotions nouvelles, au milieu des mille soucis d'une élégance individuelle et chatoyante, se montrait plus habile à combiner et à suivre de grandes opérations de *Bourse*, à établir un bilan de maison de banque, que son mari, financier plus terre à terre et ayant moins d'entregent.

L'une des femmes le plus à la mode sous le gouvernement de Juillet, et dont l'enivrante beauté eût fait merveille dans les salons de l'Empire et de la Restauration, se montra surtout entraînée, comme par un goût de famille, vers les grandes spéculations. Elle les conçoit, en combine les immenses développements et les conduit le plus souvent jusqu'à un dénoûment heureux, qu'elle seule peut-être avait entrevu : tout cela avec une noble passion pour les arts, avec une appréciation bien sentie des intelligences d'une certaine valeur ou d'une certaine originalité de vues.

Dans le salon de cette femme du plus grand air, à la tour-

nure et aux attitudes de duchesse, sont entourés d'attentions fines, de soins délicats, la diplomatie, la finance, les gens d'esprit, les hommes d'Etat d'une grande situation, aussi bien que le plus modeste artiste. Les vifs entraînements pour tout ce qui est rare et beau créent le besoin des richesses, et c'est ainsi qu'au milieu des progrès de l'industrie et du commerce, se révèle, chez certaines femmes qui sembleraient devoir ne se préoccuper que de leur beauté et de leur élégance, une capacité pratique pour les affaires de l'exécution la plus difficile et la plus compliquée. Au xvii^e et au xviii^e siècle, les grandes dames de la cour n'avaient que le jeu pour se ruiner ou pour s'enrichir : aujourd'hui, l'intelligence et l'esprit jouent un plus grand rôle dans les combinaisons qui se proposent pour but la conquête d'une grosse fortune. Chez ces femmes à la mode que je n'étudie qu'à distance, les richesses sont cependant loin de glacer le cœur, et leur donnent, au contraire, un incessant entrain de largesse et de générosité.

Dans cette nombreuse galerie de portraits tracés de main de maître par Saint-Simon, ces femmes incessamment préoccupées des soins de leur beauté, de leur grand luxe, de brillants plaisirs et de sérieuses affaires d'industrie ou de finances, font entièrement défaut. Quelques-unes se sont passionnées pour la politique jusqu'aux plus grandes et aux plus petites intrigues ; mais aucune n'a su allier l'imagination de Law, je dirais presque le génie de Colbert, au sévère et char-

mant maintien d'une Maintenon, à la coquette espièglerie d'une duchesse de Bourgogne, au cœur tendre et aimant d'une La Vallière.

Sous la monarchie de Juillet fleurirent aussi quelques salons politiques. Un titre de noblesse, une grande fortune, une hospitalité élégante, un charme personnel ou une ancienne réputation de beauté, ne suffirent pas aux femmes distinguées aimant le monde, pour attirer autour d'elles des hommes considérables, occupant ou ayant occupé de hautes positions, et pour créer ainsi un centre d'assiduités et de conversations bien renseignées sur les affaires du temps. Il faut surtout encore avoir entretenu d'incessantes relations avec les célébrités soit de notre pays, soit de l'étranger. La présence presque régulière d'un Chateaubriand, d'un Guizot et de la fleur du personnel diplomatique, illustre surtout ces réunions, où la maîtresse du logis, spirituelle, gracieuse, doit parler à chacun le langage qui lui convient et trouver moyen de plaire à tous.

Sous Louis-Philippe, dans ces salons politiques, présidés quelquefois par une grande dame étrangère, étaient admis comme privilégiés des membres des deux chambres, des ministres, des artistes et des lettrés. Ces réunions intimes et familières rapprochaient les notabilités politiques ; et plus d'une transaction utile au pays se conclut ainsi, au milieu des conflits d'opinions qu'entraîne le régime parlementaire.

Bien des choix académiques se décidèrent même par des influences de salon, dans un de ces petits groupes d'académiciens qui, par des relations régulières et des habitudes mondaines, finissent par s'attribuer le pouvoir d'une élégante et spirituelle coterie.

Les femmes ont été souveraines et se sont vues entourées de flatteurs dans tous les siècles. Des vieillards, dans Homère, admirent les grâces d'Hélène, vantent ses charmes, ses attraits, en gémissant sur la puissance de tant de séductions. Théocrite, plein de sentiment et de passion, fait chanter la beauté de la fille de Tyndare par ses compagnes et ses rivales.

La munificence des empereurs et des rois a élevé à celles qu'ils ont aimées des statues et des palais. Il n'y a que Dieu pour qui l'homme ait fait de plus belles et de plus grandes choses sur la terre.

Ce culte un peu païen pour la beauté des femmes n'est plus de notre temps. Elles règnent et régneront toujours sur les cœurs; mais peut-être, de nos jours, entoure-t-on la jeune fille et l'épouse plutôt de respect, d'estime, que de soins et de galanterie. Les cercles, les clubs, qui se multiplient chaque jour, nous éloignent de la société des femmes; nous nous dérobons à leur intimité douce et retenue; elles se voient même forcées de s'assouplir au sans-gêne de nos mœurs et de nos habitudes, voire même à la fumée narcotique de nos cigares.

Le XIX^e siècle est bien loin de ce temps où un La Roche-foucauld disait d'une duchesse de Longueville :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois : je l'aurai faite aux dieux !

A MES LECTEURS.

Je viens donc d'écrire six volumes sur les choses et sur les hommes de mon temps ! Je me suis donc arrogé le droit de dire *je* pendant six volumes.....

Avant de me résigner à cette imprudente entreprise, je m'étais adressé deux questions.

La première fut celle-ci : Ai-je dans le cœur une haine, un désir de vengeance, une rancune contre qui que ce soit ? — Non.

L'homme, aussi bien que tous les animaux, a reçu de la nature un instinct de conservation pour sa vie. L'homme seul a reçu de la société un instinct de conservation pour ses intérêts. Il y a donc dans l'homme un *moi animal* qui se défend contre la douleur et contre la mort, et un *moi social* toujours prêt à se défendre contre des rivalités qui offensent son orgueil ou le privent de bien-être. Quiconque cherche à nuire à son prochain cède à une douleur morale. C'est là certainement une circonstance atténuante pour les méfaits de l'humanité. Aussi, n'ai-je jamais pu prendre sur

moi d'entretenir au fond de mon âme une haine, un désir de vengeance, ni même une rancune. Je n'ai jamais, si j'excepte les outrages qui blessent l'honneur, suivi le conseil de ce vers de Corneille, traduit de Sénèque :

« QUI PARDONNE AISÉMENT INVITE A L'OFFENSER. »

Quelques critiques m'ont reproché cet excès de bienveillance. Je prétends que la bienveillance et l'impartialité sont de notre temps. Pendant le XVIII^e siècle, blasé, oisif, la satire était presque un besoin pour la société. Quand on n'a rien à faire, on ne trouve rien de mieux que de médire du prochain. Depuis une trentaine d'années, notre société se préoccupe, au contraire, d'intérêts matériels, et s'est faite laborieuse. Elle montre plus de goût pour les faits que d'admiration pour les phrases ; elle recherche la vérité, réproouve la flatterie et l'injustice.

Il y a plus : un écrivain qui ose, devant le public, défendre ses intérêts personnels blessés, et lui faire confidence de ses ressentiments, n'excite ni sympathie ni commisération. Les plus hautes intelligences sont d'ordinaire mal inspirées lorsqu'elles n'obéissent qu'à des instincts égoïstes. La défense d'un intérêt public, la défense de l'humanité, au contraire, en exaltant le cœur, élèvent aussi l'esprit.

Cette bienveillance dont on m'a fait reproche, en termes indulgents à la vérité, était donc un parti pris à l'avance.

La seconde question que je me suis faite fut celle-ci : Ai-je quelque chose à dire, à apprendre au public ?

— Oui.

Les heureux hasards de ma vie m'avaient mis en situation de voir de près beaucoup de choses et beaucoup d'hommes de mon temps : choses et hommes singuliers ou remarquables. De nombreuses relations assez intimes avec des personnages politiques ayant servi divers gouvernements m'assuraient de curieuses révélations et des renseignements précis sur plus d'un fait devenu historique. Des documents nombreux, des papiers de famille de la branche aînée et de la branche cadette des Bourbons, étaient, en outre, tombés entre mes mains. Je ne pouvais songer à me faire historien ; le talent et l'autorité me manquaient. J'ai donc encadré ces matériaux si précieux pour l'histoire dans des récits familiers, rapides, presque sans liaison, mais où du moins je n'ai jamais ni exagéré, ni amoindri la vérité.

Peut-être ces Mémoires seront-ils un jour utiles à ceux qui écriront l'histoire de la première moitié du XIX^e siècle, et seront-ils consultés par eux. C'est le seul honneur auquel puisse prétendre et qu'ait ambitionné ma plume sans expérience et inhabile.

Quelle que soit la destinée de mon œuvre, je devrai à ce

long travail d'avoir traversé sans plainte, avec résignation, cette difficile transition entre une vie militante et une situation désarmée. Chacun naît avec des instincts, avec des besoins de repos ou d'activité. Il m'a fallu, toute ma vie, sinon me jeter dans des aventures, du moins tenter d'incessantes et de nouvelles entreprises. Toutefois, je puis dire que la cupidité n'était pas l'aiguillon qui me harcelait. Entreprises littéraires, entreprises théâtrales, campagnes politiques dans des temps de révolution, ne sont pas les chemins les plus sûrs pour atteindre la fortune dans sa course rapide, assez fantasque, mais qui, cependant, prend souvent les mêmes routes. Le long des chemins divers que j'ai suivis, on trouve plus à moissonner pour les plaisirs et les satisfactions de l'intelligence, que pour assouvir cette triste monomanie d'accumuler des richesses. Certes, ce n'est pas non plus, par le temps qui court, marcher sur les brisées d'un Pereire ou d'un Rothschild, que de consacrer plus d'une année de sa vie à écrire six volumes pour s'exposer, peut-être, au dédain d'un public distrait, dont la sympathique attention est d'ailleurs si légitimement réclamée par nos écrivains en crédit.

Quelques-uns s'étaient d'abord imaginé que je demanderais le succès de ces Mémoires à des indiscretions sans mesure et à l'attrait du scandale. Ce n'eût été ni respecter le public ni me respecter moi-même. — *Vous ne nous dites*

pas tout ce que vous savez, me reproche-t-on quelquefois. — Cela est vrai; mais si ces Mémoires obtiennent quelque approbation des honnêtes gens, ce sera peut-être moins pour ce qu'on y trouve que pour ce qu'on n'y trouve pas. C'eût été bien certainement donner une fausse idée des quarante dernières années de notre temps que d'accorder trop de place à ces excentricités de vices et de scandales qui se produisent à toutes les époques et, comme des gaz impurs, montent, se dégagent à fleur d'eau, sans laisser trace de leur passage. Répudiant toute ressemblance de mœurs et de goûts avec le XVIII^e siècle, nous ne portons plus ni talons rouges, ni mouches; hommes et femmes ne s'affublent plus de paniers ou de larges basques d'habits qui ne permettaient de s'asseoir que sur de spacieux fauteuils. Simple, modeste dans son costume, notre société honore surtout les vertus et l'esprit de famille. Le XIX^e siècle n'est ni débauché, ni chevaleresque; et s'il aimait moins l'argent, le XIX^e siècle serait tout-à-fait un galant homme. Les sociétés changent peu en haut et en bas; mais le milieu obéit au courant des idées et des progrès du temps. Ces Mémoires n'eussent été qu'un infidèle tableau de l'époque que j'ai essayé de peindre, s'ils fussent devenus une galerie de portraits représentant l'antique dynastie de tous les vices humains.

Je sais que, par une contradiction fâcheuse avec la vérité,

nos romans et notre théâtre ne reflètent pourtant que les mœurs exceptionnelles des bas-fonds de la société et que la physionomie immorale de ces vices plus ou moins élégants, qui se produisent à la surface, mais qui heureusement ne pénètrent point dans le milieu sain et honnête des populations. Nos romanciers et nos poètes ont toutefois une excuse. Vêtus du même costume, tous élevés au collège, nous ne leur offrons ni des ridicules effrontés, ni des vices sans pudeur, ni des passions ardentes. Passions, vices ou ridicules foisonnent, au contraire, dans ces ruelles où la jeunesse fait ses premières armes, et où l'âge mûr vient quelquefois chercher le ridicule, la ruine et la honte. Nos romanciers et nos poètes prennent leur bien où ils le trouvent. Les honnêtes gens rougissent devant ces tableaux, et les recherchent pourtant avec une vive curiosité, tout en criant au scandale.

Dans ces Mémoires, j'ai tenu surtout à rappeler les folies politiques de notre temps : folies politiques qui, en se succédant à de courts intervalles, expliquent même cette vivacité des sentiments de famille et des sentiments religieux. Lorsque des troubles et des désordres agitent la place publique, on se retire au sein du foyer domestique, au milieu des siens ; on se réfugie au pied des autels.

En racontant comment se préparent, comment s'accomplissent et comment finissent toutes les révolutions, je me

suis proposé pour but de montrer sur quelle pente rapide on glisse, pour arriver bientôt aux premiers tumultes de l'insurrection, et pour tomber ensuite dans tous les abîmes de l'anarchie et de la démagogie. Ne pouvons-nous pas dire de tous ces mouvements désordonnés et convulsifs des peuples, après en avoir tant vu : *Ab uno disce omnes !*



CHAPITRE VI.

APPENDICE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE DE DECAMPS, écrite par lui-même. — Son enfance. — Ses maîtres. — Bouchot et Abel de Pujol. — M. le baron d'Yvry. — Voyages. — M. Ingres. — Barye. — DISCOURS DE M. LE COMTE DE MORSY, DU 20 FÉVRIER 1845. — MANIFESTE DE LA RÉPUBLIQUE DE 1848 SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE, PAR M. LAMARTINE. — Polémique du D^r L. Véron contre la loi du 31 mai.

En étudiant les arts et les artistes qui ont fleuri sous la monarchie de Louis-Philippe, j'ai mis en relief les œuvres et le talent plein d'originalité, de vigueur et d'éclat de Decamps, dont je possède quelques précieux tableaux. J'ai vivement sollicité ce grand peintre d'écrire, pour être publiée dans mes Mémoires, sa notice biographique. Il a bien voulu céder à mes désirs, et je suis heureux de donner ici cette intéressante et curieuse notice, dont le style animé, coloré et pittoresque, rappelle les belles qualités du maître.

« Au Veyrier, le 20 octobre 1854.

« En vérité, Monsieur, ce n'est pas sans quelque embarras que j'entreprends de satisfaire le désir, tant de fois manifesté, d'obtenir de moi, et sur mon intéressante personne, quelques renseignements biographiques. — Une heure ou deux d'entretien, en me procurant l'honneur et l'avantage de votre connaissance, m'eussent de beaucoup paru préférables. — Je vais tâcher de suppléer en quelques lignes à cet avantage qui m'est refusé.

« Malgré la répugnance que j'éprouve à parler de moi, je ne crois pas devoir hésiter plus longtemps à suivre l'exemple que m'ont donné tant de grands hommes mes contemporains, qui n'ont pas craint d'écorner largement l'œuvre de l'avenir, qui ne prendra certes pas, j'en suis certain, et pour beaucoup d'entre eux, le procédé en bonne part. — Quant à la partie critique qui, je n'en doute pas, doit accompagner la biographique, je m'en remets à votre discrétion, certain, Monsieur, que vous avez de moi aussi bonne opinion que moi-même; ce dont, au reste, vous avez donné des preuves argent comptant, preuves qui ne se récusent pas de nos jours. — Après ce préambule, sans doute inutile, j'entre en matière.

« Decamps (Alexandre-Gabriel) naquit le troisième jour du troisième mois de la troisième année de ce siècle, c'est-à-dire le 3 mars 1803, et, j'ai honte de le dire, aucun autre prodige ne signala sa naissance. — Présenté à la municipalité le jour même, le petit Decamps fut accusé tout d'une voix (vu le volume exorbitant de sa personne) d'avoir enfreint je ne sais quelle loi ou ordonnance, qui enjoit aux parents d'avoir à faire inscrire les nouveau-nés dans un délai prescrit.

« Je paraissais déjà vieux vraisemblablement (je puis bien, ce me semble, employer par ci par là la première personne). Tant il y a que j'étais excessivement volumineux pour mon âge; ce qui ne m'a pas empêché d'être depuis assez chétif et souffreteux. — Faites, après cela, des conjectures sur les dispositions précoces.

« Ce qui eut cours en mes premières années sont choses communes à tous. L'enfant montra d'abord d'assez mauvaises dispositions : il était violent et brutal, bousculant ses frères; l'on n'en augurait rien de bon. Il atteignit ainsi l'âge où son père (homme de sens pourtant) jugea à propos d'envoyer ses enfants au fond d'une vallée presque déserte de la Picardie, pour leur faire connaître de bonne heure, disait-il, la dure vie des champs.

« Je ne sais ce que mes frères y apprirent. Quant à moi, j'oubliai bientôt et mes parents et Paris, et ce que notre

bonne mère avait pris tant de soin de nous montrer de lecture et d'écriture. Je devins, en revanche, habile à dénicher les nids, ardent à dérober les pommes. Je mis la persistance la plus opiniâtre à faire l'école buissonnière, — car il y avait une école en ce pays-là, — et si le magister a rarement vu ma figure, il n'en saurait dire autant de mes talons. J'errais alors à l'aventure, parcourant les bois, barbotant dans les mares. C'est là, sans doute, que j'aurai contracté ce grain de sauvagerie qu'on m'a tant reproché depuis, et dont le frottement civilisateur auquel les hommes aujourd'hui bon gré mal gré sont soumis n'a pu me dépouiller totalement. — Je ne prendrais pas la peine de coucher sur le papier de pareilles puérités, si je ne savais de reste combien les moindres particularités intéressent dans la vie des hommes *célèbres*. — Je reviens à mon sujet. — Ayant vu faire à de petits paysans d'informes figures en craie, j'en taillais moi-même volontiers ; mais, dans ces ouvrages, le croirait-on ? je me soumis aux règles reçues. Le génie ne se révéla pas : l'esprit d'innovation ne m'avait pas encore apparemment soufflé son venin.

« Après trois années environ de cet apprentissage rustique, roussi par le soleil, suffisamment aguerri à aller nu-tête et parlant un patois inintelligible, je fus ramené à Paris, dont je n'avais plus nulle idée. J'y fis longtemps la figure que fait un petit renard attaché par le col au pied d'un meuble.

« Ma pauvre mère, à qui ce mode d'éducation déplaisait horriblement, parvint enfin à m'appivoiser et décrasser un peu, et je fus livré à l'inexorable latin. — Durant des années, les bois, les *larrils*, les *courtills* (1), me revinrent en mémoire avec un charme inexprimable ; parfois, les larmes m'en venaient aux yeux.

« Peu à peu le goût du barbouillage s'empara de moi et ne m'a plus quitté depuis.

« A la pension, je me liai d'amitié avec un camarade gentil d'esprit et doué d'heureuses dispositions (Philibert Bouchot, mort tout jeune); et, dès que je le pus faire, j'entrai comme élève chez son père, qui était peintre. M. Bouchot me donna quelques bons avis ; je lui dois des observations utiles ; j'appris chez lui un peu de géométrie, d'architecture et de perspective. Je le quittai néanmoins, et fus reçu dans l'atelier de M. Abel de Pujol, que son bon tableau du *Martyre de saint Étienne* venait de placer au rang de nos meilleurs peintres. — Je travaillai volontiers dans les commencements. Malheureusement, le maître, bon et indulgent, absorbé d'ailleurs par ses travaux, était peu propre à me faire comprendre l'utilité, l'importance même des études, dont je n'apercevais guère que la monotonie. Le dégoût me vint, et je quittai l'atelier. — J'essayai chez moi quelques

(1) *Larrils, courtills*, mots patois, pour friches, herpages.

petits tableaux : on me les acheta, et dès lors mon éducation de peintre fut manquée. Toutefois, je dus beaucoup à un amateur né avec une imagination et une ardeur d'artiste : M. le baron d'Yvry, par ses bons avis et sa verve chaleureuse, me tira plus d'une fois de l'apathie et du dégoût, ou plutôt du découragement où je tombais de temps en temps ; depuis mon début jusqu'à sa mort, cet homme aimable et distingué m'honora de sa bienveillante amitié.

« J'ai fait successivement plusieurs voyages, en Suisse d'abord, puis dans le midi de la France, plus tard dans le Levant, et, en dernier lieu, en Italie ; mais le midi de la France conserva toujours sa bonne part dans ma prédilection. — Je tâtai divers genres, marchant à tâtons, chancelant, trébuchant aux ornières et aspérités du chemin, et m'accrochant aux ronces et buissons qui le bordent : sans direction, sans théorie, semblable enfin à un navigateur sans boussole, et m'épuisant quelquefois à poursuivre l'impossible. — Sorti par ricochet de l'école de David, je me trouvai nu et désarmé ; car, malgré les puissantes et incontestables facultés de ce peintre, l'absence de toute observation sérieuse, le mépris et l'oubli de toute tradition, fermaient l'avenir à ses errements : — « Voyez la nature ! voyez l'antique ! » Formule de l'enseignement d'alors, que le moindre examen réduit presque aux proportions d'une niaiserie. S'il ne s'agit que d'ouvrir les yeux, le premier rustre le peut faire ; les chiens

aussi voient. L'œil, sans doute, est l'alambic dont le cerveau est le récipient ; mais il faut savoir s'en servir : nul n'est chimiste pour posséder des cornues, il faut apprendre à voir ! Là est la théorie, là est aussi le titre glorieux de M. Ingres à l'admiration et à la reconnaissance des vrais artistes : il a bien vu et montré ce qu'il est important de voir. Son enseignement est tellement et si rigoureusement vrai, que les organisations les plus disparates y doivent trouver leur compte. Son principe est si radicalement fondamental et générateur, qu'on l'a vu poindre successivement dans les œuvres de ses plus violents détracteurs. Tant il est certain que toute vérité surnage ! — J'ai toujours amèrement regretté de n'avoir pu, en temps convenable, profiter de ses précieuses leçons. Je compris et devinai presque la puissance de son moyen ; mais il était trop tard déjà, et mes yeux à peine ouverts à la lumière..... le mal affreux sous lequel je succombe m'est venu terrasser.

« Dans l'enseignement, toute théorie a une valeur si elle émane d'un esprit juste : c'est le bâton de l'aveugle. L'absence de tout principe est seule un mal. Chaque maître part d'un point théorique, et Rembrandt fut peut-être le seul artiste qui sut formuler du premier coup sa théorie et sa pratique sans aucun appris : aussi, pour n'en être pas le plus grand, doit-il être considéré comme le plus extraordinaire des peintres.

« En voilà bien long. — Toutes ces choses sont dans la tête de tout véritable artiste, et je me demande quelle nécessité d'écrire tout cela. Mais il faut bien remplir mon papier. Et que font les autres hommes, sinon dire et redire ce que d'autres hommes ont dit avant eux ? Ces digressions m'ont éloigné de mon sujet : j'y reviens donc.

« J'essayai divers genres. Lorsque j'exposai cette grande esquisse de *la Défaite des Cimbres* (que je donnai conjointement avec un *Corps-de-garde ture*), je pensais fournir là un aperçu de ce que je pouvais concevoir ou faire. Quelques-uns, le petit nombre, la parcelle, approuvèrent fort ; mais la multitude, l'immense majorité qui fait la loi, n'y put voir qu'un gâchis, un hachis, suivant l'expression d'un peintre alors célèbre et que la France aujourd'hui regrette, à ce que j'ai su quelque part.

« Quant à la critique imprimée (je parle de celle qui se lit), celle-là m'a toujours traité en enfant gâté, et, sur ma vie ! je suis encore à deviner pourquoi j'ai été plus ménagé que tel qui me vaut bien. C'est au point que, dans l'opinion de beaucoup, je passe pour vivre avec elle (la critique) illicitement, peut-être. Je me souviens même d'une gravure ou lithographie, dont l'auteur me représente serrant avec effusion les mains d'un écrivain, critique célèbre, que je n'ai malheureusement vu et connu pour la première fois que l'an passé. A dire vrai, je suis peu sensible aux comptes-rendus,

abstraction faite (bien entendu) des éloges , desquels , comme tous mes confrères , naturellement , je demeure insatiablement affamé.

« Je ne crois pas devoir taire une particularité qui fut pour les dix-neuf vingtièmes dans ma célébrité *justement méritée*. La manie des animaux , qui m'a possédé et me tient encore un peu , celle des chiens surtout et des singes en particulier , m'a poussé à fabriquer des tableaux , dont ces intéressants animaux font les personnages. — Ces petits chefs-d'œuvre , reproduits , — non , — mais traduits , ou plutôt interprétés par la gravure , m'ayant d'abord mis à ma place , serviront un jour à donner à la postérité la plus reculée l'idée la moins exagérée de ma capacité et de mon savoir-faire. Tant il y a que je suis le peintre des singes , et bien connu pour tel ; ce qui sent un peu sa popularité et ne saurait se trop payer. J'en fais pourtant encore de temps à autre. — Je n'entrerai certainement pas dans le détail de mes productions , nomenclature insipide pour moi , inutile aux autres ; — d'ailleurs les catalogues sont là : Je vous ai parlé des *Cimbres* parce que ce sujet est caractéristique de la voie que je comptais suivre ; mais le peu d'encouragement que je trouvai d'abord , le caprice , le désir de plaire à tous , que sais-je encore ? m'en ont plus ou moins détourné. — Je demeurai claquemuré dans mon atelier , puisque nul ne prenait l'initiative de m'en ouvrir les

portes ; et , malgré ma répugnance primitive . je fus condamné au tableau de chevalet à perpétuité . Je vis avec chagrin tous mes confrères chargés successivement de quelque travail sur place . Là était mon lot , là était mon aptitude : pour moi , un tableau à l'effet était un tableau fait ; un tableau de chevalet ne l'est jamais . Et pourtant je forçai ma nature . Sans doute , les chétives productions qu'enfantait mon génie étaient peu propres à donner de mon imagination une idée bien relevée . Je le sentais , et je donnai le jour en diverses fois à de grands dessins et compositions ; mais ce fut en vain . — On me demanda un tableau de chevalet , alors que j'en avais par dessus la tête . Je l'entrepris néanmoins , mais avec amertume , et j'allais , après un long laps de temps , y mettre la dernière main , lorsque le mal affreux sous lequel je succombe vint anéantir mes espérances .

« J'exposai , il y a une dizaine d'années , une série de dessins vivement exécutés , et par des procédés divers (*Histoire de Samson*) . — J'espérais démontrer que j'étais susceptible de développements . Ces compositions , très diversifiées de contextures et d'effets , présentaient cependant un ensemble homogène dans sa variété : difficulté vaincue qui passa parfaitement inaperçue . Les dessins furent fort loués , sans doute , au-delà même de leur mérite , certainement ; un amateur distingué me les acheta généreusement ; mais ni l'État ni aucun de nos Mécènes opulents n'eurent l'idée de me

demander un travail en ce genre. Et pourtant l'esprit d'invention ne me manquait pas, et j'aurais autrefois tiré parti de l'idée la plus saugrenue si l'on m'eût accordé une salle quelconque. Ce que j'eusse produit eût été fort attaquable, j'en conviens ; mais enfin, organisé d'une manière particulière, ce que j'eusse produit fût un peu sorti de ce système de plafonnage usité. Cela méritait pourtant qu'on y songeât ; mais, bah ! avec la prétention de marcher à la tête de tout progrès, nous sommes peut-être le peuple le plus routinier de la terre.

« Sans me mettre au niveau de cet excellent artiste, j'eus le sort de Barye. Ce génie piquant et original, aux aptitudes et études spéciales, qui eût décoré nos places de monuments uniques dans le monde, se trouve trop heureux de pouvoir formuler ses idées dans les maigres proportions d'un surtout d'un usage impossible ; et finalement, il est triste de constater qu'un talent qui, seul peut-être, eût pu doter son pays d'un monument vraiment original, se vit réduit à la fabrication de serre-papier. — Quant à moi, j'ai la conviction que la nécessité où je me suis trouvé de ne produire que des tableaux de chevalet m'a totalement détourné de ma voie naturelle. — « Nous n'avons rien fait pour vous, « me disait naïvement, en 1839, un directeur alors fort « influent, parce que le public aimant, appréciant vos ou- « vrages, vous n'aviez nul besoin de nous. » Après une

pareille déclaration, que faire, sinon prendre son chapeau, saluer et disparaître? — C'est ce que j'ai fait. — Le mot de l'énigme est qu'il fallait demander, solliciter, se faire appuyer : toutes manœuvres pour lesquelles je n'avais nulle aptitude ; non par orgueil, comme on pourrait le supposer, mais par une sorte de honte et de répugnance tout-à-fait insurmontable.

« La seule particularité que je puisse citer, qui me soit personnelle, c'est de n'avoir jamais (dans l'acception la plus rigoureuse de ce mot) copié un pouce carré de peinture quelconque, non de parti pris, mais par suite d'un vague instinct de répulsion tout-à-fait incompréhensible ; car j'aimais la peinture par dessus toute chose, et je me reprochais souvent cette lacune de mes études.

« J'ai toujours pris le plus grand plaisir à considérer toute peinture, et celle-là devait être bien mauvaise où je ne trouvais pas quelque chose qui me plût. — Cette passion des tableaux me donna seule le goût du travail ; car, Monsieur, je suis né paresseux, et il m'a fallu, je vous jure, le désir bien grand de vous obliger pour m'en avoir fait écrire aussi long. — Je n'ai, d'ailleurs, jamais rien tant redouté qu'une plume : cela se fait bien voir à la manière chancelante dont je m'en sers.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

DECAMPS. »

15 novembre 1851.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MORNY.

PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DANS LA SÉANCE
DU 20 FÉVRIER 1845.

Répondant à M. de La Rochejaquelein, M. le comte de Morny s'exprimait ainsi :

« Messieurs, à la dernière séance de la discussion de l'adresse, j'ai témoigné sur mon banc plus que de l'impatience, en entendant les paroles que l'honorable M. Billault adressait à ceux qui allaient voter le paragraphe relatif à Taïti. Ce mouvement de vivacité, diversement interprété, me fait sortir du silence modeste que j'ai gardé jusqu'ici dans la politique. Si l'assemblée trouve qu'elle n'y gagne pas grand'chose, elle voudra bien s'en prendre à l'honorable M. Billault. (On rit... Parlez ! parlez !)

« Le motif de mon impatience, le voici. Quand on obéit à un sentiment honnête, très désintéressé, quand on n'a point d'ambition possible, on s'étonne d'entendre arbitrairement qualifier la politique qu'on suit de politique anti-nationale. (Approbation au centre.)

« Depuis que je suis dans cette Chambre, je résiste, je l'avoue, à l'abus de certains mots ; je me refuse à voir certain parti s'attribuer particulièrement le monopole du patriotisme, des sentiments nationaux (Nouvelle approbation au centre.) et de beaucoup d'autres vertus civiles. (Hilarité.)

« J'ai la prétention que la politique que je suis est, dans ses résultats, tout aussi nationale qu'une autre.

« Je voudrais aussi que, dans cette enceinte, les questions librement discutées fussent résolues par des opinions libres, sans y faire pénétrer les passions et les menaces du dehors. (Très bien!) Nous y gagnerions tous. Les injures qui frappent une partie quelconque d'une assemblée abaissent l'assemblée tout entière aux yeux du pays... (Approbation au centre.) et par cela même diminuent la valeur individuelle de chacun de ses membres. (Très bien!) Pour ma part, j'ai jusqu'ici cherché à faire de la politique de très bonne foi, et j'ai cru souvent mettre plus de patriotisme et de courage, en évitant à mon pays de graves complications à l'extérieur, qu'en flattant ses passions généreuses, mais souvent aveugles. (Très bien!) Et cependant je me suis très souvent dit, comme beaucoup d'autres, qu'il serait très agréable de participer à la prospérité générale du pays, en la laissant créer très péniblement par d'autres, et qu'il est très doux de voir augmenter à la fois ses revenus, ses loyers, ses baux (Murmures à gauche.) et sa popularité.

« Maintenant, je dois dire sincèrement ce qui m'a fait soutenir le cabinet dans la politique qu'il pratique depuis deux ans.

« D'une part, je trouve que notre situation extérieure est meilleure qu'elle n'a jamais été.

« M. DE COURTAIS. Vous n'êtes pas difficile.

« M. DE MORNAY. Je ne demande pas si vous le trouvez, mais je le trouve et je le dis.

« D'autre part, je crois que les déclarations, le langage, l'attitude des personnes désignées à l'avance par leur mérite et leur situation dans cette Chambre pour former le cabinet qui succéderait à celui-ci, sont de telle nature qu'ils compromettraient, malgré elles peut-être, la paix, que nous cherchons à conserver. (Rumeurs diverses.)

« Messieurs, je dois parler à la Chambre avec sincérité. Je

sais fort bien qu'au fond les ministres qui succéderaient au cabinet actuel seraient tout aussi conciliants que leurs prédécesseurs; mais les choses ne sont pas toujours ce qu'elles paraissent. On pourrait ne pas croire à cet esprit de conciliation, et cela suffirait pour engager les amours-propres des cabinets étrangers et les empêcher peut-être de nous accorder les concessions que nous pourrions désirer. (Murmures et réclamations à gauche.)

« M. DE COURTAIS. La France n'a pas de permission à demander à l'étranger!

« M. DE MORNY. Messieurs, je le dis sincèrement, je déplore que, depuis deux ans, tous les efforts de l'opposition se portent sur la question extérieure; je déplore qu'on oblige (je ne veux porter atteinte à aucune des prérogatives de la Chambre, ce n'est pas mon intention), mais je déplore qu'on oblige constamment le ministre des affaires étrangères à apporter à cette tribune et à livrer à la publicité toutes les pièces diplomatiques (Rires ironiques à gauche.)

« Comment voulez-vous conduire avec fruit une négociation, si on la dirige d'ici! Comment voulez-vous conserver longtemps le bénéfice d'un succès obtenu sur un gouvernement étranger, si vous venez l'exalter à cette tribune!

« *Voix à gauche.* L'Angleterre le fait bien!

« M. DE MORNY. Vous avez eu la preuve du contraire dernièrement, dans la modération du langage de tous les membres du Parlement.

« Je dis que si vous vous vantez à cette tribune de ce qu'un ministre étranger ou un parti quelconque vous est trop favorable, immédiatement vous le rendez suspect dans son pays.

« Pour ma part, j'ai été, en entrant dans cette Chambre, fortement frappé du sentiment que j'exprime ici. Je crois que ce système vous conduira inévitablement à l'un de ces deux résul-

tats : ou de rendre toute diplomatie impossible, ou d'en créer deux, une officielle qu'on vous montrera, une secrète qu'on vous dérobera ; ce serait encore pis.

« *A gauche.* C'est ce qui se fait déjà.

« M. DE MORNAY. Ne permettez pas qu'on vous trompe un peu, on vous trompera beaucoup, et les cabinets étrangers, qui sauront le fond des choses, prendront en pitié la comédie que l'on jouera devant vous, et la Chambre y perdra de sa considération.

« Messieurs, j'ai dit tout à l'heure que notre situation extérieure était meilleure qu'elle n'avait jamais été : je vais essayer de le prouver très rapidement. Quoi qu'on en ait dit dans la discussion de l'adresse, l'île de Taïti, grosse comme une tête d'épingle, a absorbé toute la discussion, il n'a pas été question de nos relations avec aucune autre puissance étrangère.

« Je ne parlerai pas de la Russie : nos rapports avec la Russie sont ce qu'ils peuvent être ; je crois qu'il ne peut dépendre d'aucun cabinet de les changer. Nos rapports sont réciproquement très convenables avec la Prusse et avec l'Autriche ; ils sont bien plus bienveillants qu'ils ne l'ont jamais été depuis dix ans.

« En Orient, à Constantinople, les deux diplomaties anglaise et française agissent actuellement parfaitement d'accord, de concert, chose qui ne s'était pas encore vue, grâce peut-être au caractère personnel de l'ancien agent anglais. En Égypte, malgré ce qui s'était passé en 1840, et qui ne devait pas donner une très grande confiance en nous au pacha ; en Égypte, l'influence française est au moins égale à l'influence anglaise, et vous savez tous, dans cette question du transit, dont on a fait tant de bruit, que le pacha a repris pour lui seul le monopole du transport des dépêches, dont, disait-on, l'Angleterre désirait s'emparer ; je crois qu'on l'a dit plus que cela n'était ; mais enfin le pacha a usé de son droit, et a pris pour lui le monopole de ce transport.

« Quant à Naples, vous le savez, le royaume de Naples a reconnu la reine d'Espagne. Un mariage très important a été conclu avec un prince de la maison d'Orléans, et les trois trônes constituent aujourd'hui la grande alliance qui existait autrefois entre le trône d'Espagne, le trône de Naples et le trône de France.

« Je ne demanderai pas d'explications à M. le ministre des affaires étrangères sur ce point; mais je pourrais presque dire que, si un mariage important a été conclu, un autre mariage non moins important a été empêché.

« J'arrive à l'Espagne.

« Il y a quelques années, tout le monde le sait, la reine Christine était proscrite à Paris. L'Espagne subissait le joug militaire du régent Espartero, dont les sympathies étaient loin de nous être acquises.

« La charte d'Espagne, la charte de 1837, était entièrement radicale, les formes du gouvernement complètement différentes des nôtres, les deux chambres électives, les cortès élues pour deux ans, les prérogatives de la couronne presque nulles. Depuis quelque temps, tout a été changé : la reine d'Espagne a repris à Madrid la position qu'elle devait occuper; Espartero a été obligé de se réfugier en Angleterre; la charte a été modifiée et entièrement calquée sur la nôtre.

« Messieurs, je pourrais en dire autant de la Grèce. Et sachez-vous que c'est beaucoup, pour les relations entre les deux pays, que la parfaite similitude entre les deux gouvernements! Je ne prétends pas attribuer au ministère actuel le mérite de tous ces changements; mais si le malheur est une faute en politique, le bonheur doit bien entrer pour quelque chose dans la balance.

« Cependant, il y a pour l'Espagne un fait dont je veux vous parler. Les traités anciens accordaient aux bâtiments français

dans les ports de l'Espagne des droits parfaitement égaux à ceux dont jouissaient les bâtiments espagnols eux-mêmes ; les bâtiments français et les bâtiments espagnols étaient traités au même titre.

« Le général Espartero, soit qu'il jugeât peut-être que ces traités, quoique réciproques, ne fussent pas suffisamment avantageux à son pays, soit qu'il cédât à des influences que je ne veux pas rechercher ici ; Espartero nous avait ravi ce droit. Le premier mouvement, le mouvement le plus naturel, eût été d'user de représailles. Eh bien, on ne peut pas accuser le gouvernement français d'avoir agi avec faiblesse en n'en usant point à l'égard de l'Espagne dans la situation difficile où se trouvait ce pays ; et je le loue de ne l'avoir pas fait. M. le ministre des affaires étrangères a préféré attendre ; il a préféré se considérer comme maltraité, pour conserver le droit de se plaindre ; il a négocié avec persévérance, et depuis trois mois le droit réciproque a été rétabli. Ce droit-là est très important : les chambres de commerce en ont eu avis, et toutes ont pu apprécier les avantages que le commerce peut en recueillir pour la France.

« L'heure est si avancée, que je craindrais d'abuser des moments de la Chambre ; sans quoi je lui dirais, en quelques mots, ce que je pense de l'alliance anglaise. (Parlez ! parlez !)

« En 1830, le gouvernement anglais est le seul qui, spontanément, sans condition aucune, a reconnu le nouveau gouvernement de la France. Il faut toujours savoir reconnaître les services qu'on vous rend. Or, à cette époque, ç'a été un grand service que l'Angleterre nous a rendu. La France n'avait alors que deux partis à prendre : ou la propagande révolutionnaire avec les moyens révolutionnaires (Dieu sait où cela nous aurait conduits), ou bien l'action régulière d'un gouvernement régulier accepté par les gouvernements de l'Europe. C'est ce dernier

parti, le parti le plus sage, qui a été pris, et je dis qu'il n'a pu être suivi avec succès que grâce à l'adhésion de l'Angleterre.

« A cette époque, vous le savez, messieurs, l'Angleterre avait compris l'alliance avec nous d'une manière plus active que nous ne la comprenions nous-mêmes. Nous avons agi activement en Belgique, mais je regrette qu'on n'ait pas agi activement en Orient et en Espagne. Cela a amené un refroidissement entre le gouvernement français et le cabinet whig. Ce refroidissement, stimulé par les dispositions personnelles du ministre des affaires étrangères d'Angleterre, a amené le traité de 1840.

« Malgré les torts de notre politique, le traité de 1840 a causé à la France un juste ressentiment. Ce ressentiment se lie à un autre sentiment que j'hésite peut-être à indiquer à la Chambre. Ce sentiment, c'est la susceptibilité qu'on éprouve en sortant d'une affaire dans laquelle on a été peut-être blessé et dont on ne s'est pas tiré avec avantage. Ce sentiment, il existe encore et il est tout entier dans l'affaire de Taïti, dans la manière dont a été prise l'affaire de Taïti. Nous nous sommes, en 1840, exprimés avec trop de violence et résignés ensuite trop facilement. Nous n'avons pas reculé par rapport au point duquel nous étions partis, mais nous avons reculé par rapport au point où nous nous étions avancés. Cependant, je dois le dire, je n'en fais pas un reproche à l'honorable M. Thiers, il sait mon sentiment à cet égard. A ce moment, les opinions les plus modérées, les plus pacifiques, les feuilles les plus conservatrices, ont autant imprimé que suivi le mouvement général.

« L'honorable M. Thiers a été et a dû être sacrifié aux besoins de la politique. C'a été une nécessité, mais jamais je ne me suis associé et ne m'associerai jamais aux récriminations dont il a été l'objet à cet égard.

« Le traité de 1840 a été exécuté jusqu'au bout, et avec l'assentiment de tous les partis en Angleterre, c'est vrai. C'est

qu'en Angleterre, messieurs, quand le gouvernement a quelques difficultés avec des gouvernements étrangers, toutes les oppositions, tous les partis, se taisent et se rallient à lui. Je ne fais pas d'allusion, je cite seulement les faits.

« Mais ensuite, qu'est-il arrivé? Le ministère whig est tombé devant les chambres, c'est-à-dire, devant l'expression de l'opinion du pays; et, croyez-le bien, pour tous ceux qui ont étudié la politique anglaise, le principal symptôme, le grief véritable a été la manière dont le cabinet whig avait traité l'alliance française. A mon avis, lord Palmerston n'a dû sa chute qu'au traité de 1840.

« Eh bien, dans nos relations avec l'Angleterre, nous devons tenir compte de cette résolution.

« Je conçois parfaitement que les membres de cette Chambre aient voté avec répugnance la réparation exigée par l'Angleterre; je crois que cette répugnance a dû être ressentie égale pour les ministres qui l'ont accordée comme pour le parti qui les a approuvés. C'est là le sort de toutes les réparations; les réparations les plus faibles sont toujours désagréables à consentir. Mais je crois que, de toutes celles qu'on devait accorder, celle qu'on a accordée était encore la moindre, et je me suis demandé souvent, si la situation était renversée, si vous accepteriez facilement ce dont l'on s'est contenté de l'autre côté du détroit.

« Messieurs, je voulais dire quelques mots de la politique intérieure; mais l'heure est très avancée: je ne veux pas abuser de la patience de la Chambre, et je termine.

« Je me résume donc en disant que la politique que j'ai suivie tient autant de la situation générale de notre politique que des craintes que me ferait concevoir un changement de ministère. Voilà pourquoi j'ai voté l'adresse, voilà pourquoi je suis encore disposé à voter pour lui dans les fonds secrets. (Aux voix! aux voix! La clôture!) »

Manifeste à l'Europe.

« Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

« La révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République. La République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister : elle est de droit naturel, elle est de droit national, elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

« La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel, chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en sup-

porter davantage ; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devantant l'heure de cette maturité , comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas , aux yeux des véritables hommes d'État , des principes absolus qui se combattent à mort ; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face , en se comprenant et en se respectant.

« La guerre n'est donc pas le principe de la République française , comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848 , il y a un demi-siècle. Revenir , après un demi-siècle , au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire , ce ne serait pas avancer , ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant , non en arrière. Le monde et nous , nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

« Si la situation de la République française , en 1792 , expliquait la guerre , les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences , appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

« En 1792 , la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France , et pour lui réimposer la monarchie , l'aristocratie et la théocratie , par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité , dont nous proclamons l'application et dont

l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

« En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement; c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *monarchiens* et des *Girondins*; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

« En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

« En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante

années de liberté de penser, de parler et d'écrire, ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes, ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison, rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

« Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les États, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

« Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le

patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire sans doute; mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon!

« Ne vous y trompez pas, néanmoins, ces idées, que le gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet: faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

« La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci: Heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à s'agrandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au-delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance: l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

« D'après ces principes, monsieur, qui sont les principes de

la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

« Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

« Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

« Attachez-vous, monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

« Ainsi, nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François I^{er}, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en

droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

« La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté en dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

« Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La Républi-

que n'a point d'ambition ; la République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même ; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France , pour la solidité de cette alliance naturelle , compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon !

« Tel est, monsieur, l'esprit des conseils de la République ; tel sera invariablement le caractère de la politique franche , forte et modérée que vous aurez à représenter.

« La République a prononcé en naissant , et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté, égalité fraternité*. Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans ; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité ; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes ; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

« LAMARTINE. »



POLEMIQUE DU D^r L. VÉRON CONTRE LA LOI DU 31 MAI.

10 mai 1851.

J'ai des hésitations et des scrupules.

Mes amis et collaborateurs, MM. Boilay, Granier de Cassagnac, et moi, nous avons reproduit, à propos de la double réélection de 1852, les inquiétudes et les vœux des chambres de commerce, des chefs d'usines, des chefs de fabriques, de l'agriculture et de la finance. Nous voulions seulement éclairer les votes de l'Assemblée nationale sur cette question si fiévreuse de la révision de la Constitution. Nos renseignements ont passé aux yeux de plusieurs pour des bulletins terroristes. On nous accuse d'effrayer le pays, de causer les maux que nous dénonçons. M. de Rothschild lui-même, initié par situation à tous les secrets de la hausse et de la baisse, nous reprocherait, à ce qu'on nous assure, de faire baisser la rente. Oh ! restons muets, si nos paroles peuvent créer des malheurs publics.

C'est en prêtant l'oreille à ces plaintes, que je me suis dit :
Attendons 1852.

« *C'est folie et fièvre, dit Montaigne, de prendre votre robe fourrée dès la Saint-Jean, parce que vous en aurez besoin à Noël.* »
Montaigne, comme nous le racontait, il y a peu de jours, M. Sainte-Beuve, Montaigne conseille à l'honnête homme né pour la vie privée, et cependant engagé dans des temps de trouble et de révolution, de profiter jusqu'au bout, dans un esprit libre et sain, des bons moments et des intervalles lucides. Si Montaigne vivait, il nous conseillerait d'attendre 1852.

Aussi bien notre société est riche, pleine de vie et d'activité. Les tableaux, et ceux surtout de l'école française du siècle der-

nier (ce qui, par esprit de justice, me réjouit fort pour les Jouvenet, les Watteau, les Greuze, les Boucher), se vendent un prix fou. Les chevaux de luxe et les chevaux de course sont très recherchés; ils s'achètent plus cher que jamais. Paris est toujours Paris. Turcs, Dalmates, Valaques, Allemands, Russes, Espagnols, Portugais, Brésiliens, tous les princes, tous les fils de famille, écrivent de tous les points du globe : « Combien nous nous félicitons de l'exposition industrielle de l'Angleterre ! ce sera pour nous un prétexte d'aller passer deux jours à Londres et deux mois à Paris. »

Paris et nos départements regorgent de projets d'entreprises, de spéculations et d'argent.

Me permettra-t-on ici quelques rêves bien inconstitutionnels ? me permettra-t-on de rêver que la France a voulu le retour d'un roi, qu'Henri V est sur le trône, que la fusion est faite, ou, ce qui est plus possible et plus vraisemblable, que les pouvoirs de Louis-Napoléon Bonaparte sont prorogés ? Oh ! alors, comme l'Europe et la France respireraient ! Quelle pacifique et féconde émeute d'idées et de capitaux pour de nouvelles voies de communication, pour d'inattendus progrès de l'agriculture, pour de nobles et heureuses rivalités de la France avec tous les pays civilisés !

Mais réveillons-nous, ne prolongeons pas ces riantes et patriotiques illusions.

Fort des conseils de Montaigne, confiant dans les ressources du pays, je n'ai pas craint de dire à plus d'un commerçant, à plus d'un propriétaire, à plus d'un industriel, à plus d'un financier : Attendons 1852.

Voici le résumé de leurs réponses, et quels seraient alors leurs projets.

Plus d'un chef d'usine, plus d'un fabricant, se sont déjà consultés sur cette question : « Faut-il continuer à acheter des

matières premières et à les faire fabriquer avec la certitude de les garder en magasin, ou ne vaut-il pas mieux ne plus faire d'achat et donner un subside à nos ouvriers oisifs ? » Pour plusieurs, la question est déjà résolue dans ce dernier sens. Cette perspective de mauvais jours a même poussé à l'émigration vers l'Angleterre un certain nombre de nos ouvriers, des plus habiles et des meilleurs.

En fait de propriétés, tout le monde serait très disposé à vendre, et personne ne serait tenté d'acheter.

On cacheraît dans le 5 ou dans le 300, ou dans les bons du trésor, à courte échéance, ses capitaux inactifs. Bien entendu qu'on se promet de redemander son argent en temps opportun aux caisses de l'État ; car, dans cette disposition des esprits, une panique serait grave et ne s'arrêterait pas.

Il en est qui acceptent, même avec gaieté, ce sursis, cet armistice de tous les partis pendant une année. « Le socialisme, dont la victoire et l'avènement nous paraissent certains, disent-ils, nous laissera du moins vivre tranquilles et heureux au sein de notre famille, au milieu de nos amis, dans notre robe de chambre et dans nos pantoufles, pendant dix ou onze mois. Le jour de la lutte est fixé invariablement par la Constitution, que l'on veut avant tout respecter. Rien de mieux : toutes nos mesures seront prises, et, sans nous essouffler, nous quitterons la France à l'heure et au jour de notre choix. Les socialistes eux-mêmes ne se plaindront point de notre fuite ; nous ne voterions pas pour eux. Ce seront donc des ennemis de moins qu'ils auront à vaincre. »

Nous ne jugeons pas ces partis pris ; nous racontons.

On comprend que les solutions intéressent peu ces émigrants en plein midi, emportant comme Énée, non sur leurs épaules, mais dans un wagon, leur père, leur famille et leurs dieux, loin des flammes de la Troie nouvelle.

Mais ces hommes sans patrie ne sont point la foule. Nos nombreuses populations de propriétaires, d'industriels et surtout de paysans, sont attachées au sol, comme ces chênes séculaires dont les racines vigoureuses plongent profondément dans le sein de la terre qui les nourrit. Les destinées de ceux-là sont liées aux destinées de la France, et le dénoûment de 1852 leur importe.

Beaucoup de gens, amis de l'ordre, résignés, en face des résistances invincibles des partis, à attendre 1852, se préoccupent beaucoup alors de la loi du 31 mai. Et voici, pour mon compte, ce que j'ai à en dire :

Cette loi restrictive du suffrage universel fut, comme on le sait, inspirée à l'Assemblée nationale comme mesure de salut au lendemain des dernières élections socialistes de Paris. Paris était ému, Paris tremblait, et, pour rassurer Paris, on fit une loi applicable à toute la France. Les habitants de la ville de Washington et du District fédéral, siège du gouvernement, sont privés de droits politiques, afin qu'aucune pression ne soit exercée sur le pouvoir exécutif. Par une sage imitation, la loi du 31 mai eût peut-être été bonne à faire et à voter pour Paris et pour Lyon : Paris et Lyon, ces deux grandes villes, dont la vie et les mœurs passionnées diffèrent tellement de la vie et des mœurs du reste de la France, qu'elles réclameraient des lois distinctes et spéciales ; Paris et Lyon, ce repaire de tous les vices, ces deux grandes places publiques où se fait si souvent la presse des soldats de l'émeute.

Mais la loi du 31 mai existe pour toute la France ; elle est universelle et absolue.

La loi du 31 mai a été peu étudiée, et cette loi, suivant la conviction d'un grand nombre, c'est l'inconnu. Pour tous les journaux qui l'ont défendue, pour beaucoup de représentants qui l'ont votée, elle eut surtout cette séduction de réunir sous

le même drapeau tous les amis de l'ordre, et, après bien des jours de danger, de rassurer un moment la France par cette entente cordiale et sympathique. Mais, depuis la promulgation de cette loi, qu'est devenue cette majorité qui l'a votée? Que de scrutins d'opposition, de coalition et de défiance!

Si la loi électorale du 31 mai peut être favorable dans plusieurs départements à l'élection de nos représentants, elle porte un préjudice certain aux chances de réélection de Louis-Napoléon Bonaparte. Supprimant, dit-on, trois millions de suffrages, elle affaiblirait nécessairement la majorité obtenue au 10 décembre 1848 par le Président de la République. Mais de plus, multipliant pour les électeurs les formalités et les démarches, elle découragera, elle rebutera surtout ces amis de l'ordre si nombreux qui renoncent à voter plutôt que de prendre la moindre peine.

Notre société, à la veille des dangers que les socialistes eux-mêmes lui prédisent, obéit avant tout à cet instinct de conservation qui ne fait pas plus défaut aux populations qu'à l'individu. Selon moi, bien des gens sensés raisonneront ainsi: « Nous avons soutenu la loi du 31 mai, favorable à la réélection d'un grand nombre de représentants; mais nous espérions alors que la même majorité acquise à cette loi soutiendrait de ses votes la révision de la Constitution avant 1852, et ferait ainsi décider par le peuple la rééligibilité et la réélection du Président de la République. Certes, s'il en était ainsi, tous nos maux seraient conjurés, et le gouvernement, appuyé par une grande majorité de l'Assemblée nationale, par les vœux ardents de toutes nos populations laborieuses, aurait vite raison des équipées possibles du socialisme devenu factieux.

« Mais si, par la division et l'entêtement des partis, l'Assemblée nationale livre nos destinées aux hasards si menaçants qui peuvent surgir de la double réélection de l'Assemblée nationale

et du président de la République, pourquoi nous agenouiller religieusement devant cette loi du 31 mai, qui ne nous a donné qu'un instant de trompeuses espérances ! S'il faut, par les décisions de l'Assemblée nationale, que nous restions les bras croisés jusqu'à l'époque fatale où les destinées de la France courront les plus grands dangers, que le pouvoir exécutif, que son gouvernement fasse disparaître du moins tout ce qui peut être occasion et prétexte de conflits et de guerre civile. »

A la date de 1852, tout le monde en convient, le parti socialiste nous a prévenus, cette loi du 31 mai sera le drapeau de la révolte ; la grande émeute révolutionnaire aura son mot d'ordre, et, nous le savons, dans toutes les sanglantes journées de notre histoire, il a suffi, pour que la guerre civile éclatât, d'un mot d'ordre et d'un drapeau.

D'ailleurs, en face de ce respect ardent et invincible de l'Assemblée nationale pour la lettre de la Constitution, le Président de la République ne peut-il pas, dans son honnêteté, être saisi, lui aussi, de nouveaux scrupules, et s'effrayer pour le peuple, dans son patriotisme, de sanglantes collisions ? Ne peut-il pas alors venir demander, par ses ministres, à l'Assemblée nationale, le rappel de cette loi du 31 mai ?

Nous croyons que cette loi, qui a trouvé une forte majorité pour la voter, la retrouverait pour la maintenir. Oh ! mais alors qu'on y prenne garde, l'Assemblée nationale se ferait une situation nouvelle et difficile dans le pays.

D'un côté elle ne veut pas qu'on révise la Constitution. De l'autre, poussant jusqu'au stoïcisme le plus aveugle cette adoration du texte de la Constitution, elle se refuserait à révoquer cette loi du 31 mai, qui, au jour des votes, devrait allumer sur tous les points de la France comme un immense incendie. Cet incendie ne serait pas à craindre certainement, s'il existait entre l'Assemblée nationale et le Président de la République,

entre les deux pouvoirs, un puissant concert de pensées et d'action. Mais si, après avoir fait ses affaires, l'Assemblée nationale nous laisse là, exposés à tous les conflits, à toutes les plus affreuses catastrophes, demandons-lui du moins le rappel d'une loi qui n'est utile que pour elle. L'Assemblée nationale, à la veille d'une réélection, pourrait-elle alors nous porter secours? Non. Le pouvoir exécutif et le gouvernement, à la veille de changer de mains, seraient-ils assez armés pour nous défendre contre l'assassinat et le pillage? Non. L'Assemblée nationale tient donc entre ses mains la fortune et la vie de la société : elle ne peut vouloir qu'elle soit ruinée et qu'elle meure.

Ainsi, je me résume. Que l'Assemblée nationale révisé la Constitution pour le salut et la prospérité de la France ; ou, si la révision n'est pas votée, qu'elle révoque, pour ne pas accroître nos dangers, la loi du 31 mai. Nous attendrons alors, *en prenant du bon temps*, comme dit Montaigne, le double tirage de cette triste loterie de 1852.

Les réflexions échappées à mon entière indépendance me sont toutes personnelles. Depuis la loi Tinguay-Laboulie, les journaux sont une tribune. Tout en marchant vers le même but, tout en voulant ardemment le salut de la France, chacun peut venir, sous la responsabilité de son nom, exposer des opinions différentes et proposer des expédients divers.

15 mai.

On a la conscience bien tranquille, on a l'esprit calme, lorsque, jeté dans la mêlée des partis, on ne se sent d'autre ambition que celle de conjurer la ruine publique et la guerre civile.

Nous avons soutenu l'Assemblée nationale quand elle a fait

la loi du 31 mai. Nous avons cru que la loi du 31 mai était le commencement d'une politique d'union, qui assurait le salut du pays; mais cette loi a été tout à la fois le commencement et la fin de cette politique; et l'Assemblée nationale n'en persiste pas moins à penser que, pour que la France soit sauvée, il lui suffit de porter au cou cette amulette de la loi du 31 mai.

Pour que la loi du 31 mai ne mourût pas de sa belle mort dans le *Bulletin des Lois*, il faudrait de ces deux choses l'une :

Ou que les pouvoirs du Président de la République fussent prorogés, ou que l'Assemblée nationale se prorogât elle-même.

Le Président de la République, chef d'un gouvernement de quelque durée, pourrait du moins appuyer, en 1852, la loi du 31 mai appliquée à l'élection des représentants. L'Assemblée nationale, devenue convention, pourrait du moins appuyer, en 1852, la loi du 31 mai appliquée à l'élection d'un président de la République. Nous ne craignons pas de dire à l'Assemblée nationale : Choisissez, prorogez le Président, ou prorogez-vous. Il faut de toute nécessité qu'un des deux pouvoirs subsiste en 1852, afin que la société en ait un pour la défendre.

Si la loi du 31 mai arrive à exécution en présence de deux pouvoirs à l'agonie, nous soutenons que cette loi entoure le pays d'immenses et d'invincibles périls.

Dans le discours qu'il prononça, le 25 mai 1850, à propos du nouveau projet de loi électorale, M. Thiers disait : « Ce n'est pas le peuple que nous voulons exclure; ce que nous voulons exclure, c'est cette multitude confuse de vagabonds, partout insaisissable, qui n'a pas d'asile appréciable, qu'on ne trouve nulle part, qui n'a ni domicile ni famille. »

Voyons si ce seront bien là les effets de la loi. On prétend qu'elle éloigne de l'urne du scrutin tous les vagabonds. On pouvait d'abord l'espérer; mais la crise violente que créera la loi

du 31 mai, en 1852, nous fait craindre, au contraire, qu'elle n'éloigne du scrutin les amis de l'ordre : ce sont surtout les amis de l'ordre qui n'iront pas voter en 1852, et à cause de cette loi.

Certes, nos populations saines, ne voulant que d'un gouvernement qui respecte la propriété et la famille, ne sont ni sans convictions ni sans courage : l'insurrection de Juin n'a-t-elle pas trouvé dans les rangs de la garde nationale des martyrs et des héros ! Mais soyons pratiques.

Les socialistes nous disent sans ménagements : « Malgré la loi du 31 mai, nous irons en 1852, au scrutin comme à un combat ; nous vous redemanderons, et à main armée, ce suffrage universel qui vous a donné la Constituante, le prince Louis-Napoléon Bonaparte pour président de la République, et l'Assemblée nationale actuelle. » Les partis factieux ne recherchent, je le sais, pour renverser les lois, qu'une occasion, qu'un prétexte. Mais convenons que cette fois le prétexte sera spécieux, et que l'occasion ne sera pas mal choisie.

Ainsi, cette loi du 31 mai mettra en présence, dans toutes les sections de cantons, deux armées : l'une, celle du socialisme, qui aura attendu deux ans cette prise d'armes, et qui, jouant son va-tout, combattra avec l'acharnement du désespoir ; l'autre, l'armée de l'ordre, composée de pères de famille, de propriétaires, de petits commerçants, d'hommes rangés, timorés, de fonctionnaires peu disposés à se compromettre devant les chances incertaines d'un scrutin, armée pleine d'hésitations et de scrupules, se rangeant sans ardeur autour du drapeau d'une loi contestée, n'ayant plus derrière elle de pouvoirs établis pour la défendre, et ne sachant pas même quels seront les pouvoirs nouveaux qui seront appelés le lendemain à gouverner la France.

Croyez-le bien, l'armée des socialistes arrivera, les coudes serrés, sur le champ de bataille, et beaucoup de soldats de l'ordre s'abstiendront.

M. Thiers disait encore, le 25 mai 1850 : « Oui, la société ne pourrait pas se tenir dans de certaines mains sans périr, et cela parce que les uns voudraient le mal et que les autres ne pourraient pas l'empêcher. » Eh bien ! la loi nous livre à ceux qui veulent le mal, et ne nous laisse aucun des pouvoirs qui le pourraient empêcher.

Rousseau a écrit dans ses *Confessions* : « Dieu a dit l'homme : Je t'ai fait trop faible pour sortir du gouffre, parce que je t'ai fait assez fort pour n'y pas tomber. » Eh bien ! la loi nous pousse dans le gouffre, sans nous laisser aucun expédient pour en sortir.

Tout sera contre nous alors, les petites difficultés comme les grandes. Pour l'application d'une loi, comme pour toute entreprise, il faut descendre jusqu'aux plus infimes détails d'exécution. Quels sont, lors des élections, dans les villes de quelque importance surtout, les intermédiaires entre la loi et les électeurs ? qui distribue les cartes d'admission dans les diverses sections où l'on doit voter ? Ce sont de pauvres commis ne recevant que le plus mince salaire. Ne faut-il pas même recruter au hasard, pour ces grandes journées électorales, des commis supplémentaires, ne remplissant ainsi qu'un emploi de quelques jours, et ne recevant qu'une indemnité de quelques écus ? Je ne veux accuser la probité de personne ; mais croyez-vous que ces nombreux intermédiaires entre la loi et les électeurs ne céderont pas à la pression organisée du communisme ; que les formalités, faciles pour les socialistes, ne seront pas rendues interminables pour le plus grand nombre des paisibles amis de l'ordre ? Cela s'est vu !

Nous venons de montrer le revers, voyons la face de la médaille. Supposons que le pouvoir exécutif, que l'Assemblée nationale se mettent d'accord pour abroger la loi du 31 mai. La situation change : elle n'est point encore des plus heureuses ;

elle est moins inquiétante. Il y a d'honnêtes gens dans tous les partis, et si vous revenez à ce que les républicains considèrent comme la seule application légale du suffrage universel, vous détacherez de cette armée de révolutionnaires et de factieux bien des âmes honnêtes et résolues, et vous trouverez, par ce sage retour aux vraies conditions d'existence de la république actuelle, une nouvelle force morale, dont moins que jamais le gouvernement peut se passer. Napoléon écrivait à son frère Joseph, en 1809 : « Soyez à la fois juste et fort, et autant l'un que l'autre, si vous voulez gouverner. » Le pouvoir en 1852 ne sera pas fort, puisqu'il n'y en aura plus. Mais il y aura du moins une loi, celle du suffrage universel absolu, que personne ne pourra plus accuser de n'être pas juste.

Le parti de l'ordre, j'en conviens, prendra peut-être quelque ombrage de ce libre accès pour tous au scrutin électoral. Nous répondrons au parti de l'ordre : Il n'est plus question de guerre civile ; il ne s'agit que d'une lutte pacifique, dont le dénoûment toutefois peut être la ruine ou le salut de la société. Vous êtes les plus nombreux et les plus forts. Plus de découragement, plus d'indifférence ; organisez-vous, surveillez-vous, disciplinez-vous ; à la vue des dangers ne discutez pas. Le rappel de la loi du 31 mai peut désunir les rangs des socialistes, et doit rétablir l'union dans les rangs des amis de l'ordre. Mettons-nous à l'abri du chaos, défendons des biens honnêtement acquis, protégeons l'avenir de nos familles, faisons renaître la prospérité de la France pour veiller ensuite au bien-être de tous. Cela ne vaut-il pas la peine qu'on se dérange, qu'on mette de côté des préférences ou des rancunes ! Ne plions pas encore notre tente ; que les partis, s'ils le veulent, ne renoncent point à l'avenir, mais sauvons d'abord le présent. En attendant que la société puisse élever des palais pour la fusion, qu'elle sache du moins où s'abriter demain !

Il y a mieux : abrogez la loi du 31 mai, plus de drapeau pour

le socialisme ! Les socialistes factieux devront en inventer un autre. Crieront-ils aux populations : *Pillons et tuons les riches ?* Il y aurait peu de combattants pour répondre à un pareil appel, et tous les honnêtes gens marcheraient en masse contre une armée de pillards et de bandits.

A propos de nos premières réflexions sur la loi du 31 mai, on n'a pas craint, par une inutile désobligeance, de m'accuser de faire de la fantaisie en politique.

Puisqu'on me contraint à le dire, je fais si peu de fantaisie en politique, qu'il y a près de deux mois, j'eus chez moi une première conférence sur la loi du 31 mai, avec des hommes considérables, dont quelques-uns même siègent aujourd'hui dans les conseils du Président de la République. Je ne dirai point un mot de ces conférences ; j'ai été élevé de bonne heure à ne jamais trahir, par des indiscretions malhonnêtes, les confidences et les conversations intimes. Depuis lors, j'ai souvent causé de la loi du 31 mai, avec mes amis et collaborateurs, avec des républicains de la veille, avec des républicains du lendemain, et ce n'est qu'après cette enquête que je me suis fait une opinion bien arrêtée sur cette loi, qui joue un si grand rôle dans notre situation actuelle. En vérité, toute cette sérieuse préoccupation ressemble-t-elle à de la fantaisie ?

Beaucoup de journaux m'ont aussi honoré de leurs répliques. On m'a dit que ma proposition de rappel de la loi du 31 mai, telle que je la faisais, n'était que *l'escopette dumendiant de Gil Blas*.

Quelques-uns m'ont accusé de proposer à l'Assemblée nationale un marché *donnant donnant*. Je vais du même coup faire cesser tout ce bruit de suppositions gratuites et d'interprétations injustes et fâcheuses.

Plus le danger approche, plus il se fait autour de nous un silence menaçant, plus il nous semble voir la société s'affaïsser sur elle-même. Eh bien ! au milieu de ce silence et de cet affaïssement, me sera-t-il permis de dire toute ma pensée ?

Le Président de la République n'a, selon nous, commis qu'une faute facile à réparer : il s'est laissé entraîner, par de faux semblants d'accord et d'union, à accepter la loi du 31 mai.

L'Assemblée nationale est prise aujourd'hui de respect et d'amour pour la lettre de la Constitution. N'y a-t-il pas là plus qu'un prétexte, un devoir pour le pouvoir exécutif, de vouloir, lui aussi, que son nom ne soit pas soupçonné, et de rouvrir à l'avance les deux battants du suffrage universel pour la sanction de la Constitution par le peuple, si l'Assemblée nationale en vote la révision, ou pour la double élection de 1852, si la révision n'est pas votée ?

L'honnêteté, la loyauté, dominant et déroutent, dans les relations privées, l'hypocrisie et les calculs. L'honnêteté, la loyauté devant les assemblées délibérantes et devant une nation émancipée par le suffrage universel, sont la plus nouvelle et la plus habile politique.

L'Assemblée nationale, nous dira-t-on, maintiendra la loi du 31 mai, et ne votera pas la révision de la Constitution. J'ai une plus haute, une plus juste opinion de la droiture et du patriotisme de nos représentants; et s'ils se refusent à la révision de la Constitution, ils n'hésiteront pas à prévenir une sanglante rencontre en 1852, et à nous épargner la guerre civile.

Que Louis-Napoléon Bonaparte soit réélu, même pour quatre ou cinq ans, président de la République, que de nouveaux représentants viennent siéger en assemblée nationale : quelle autorité morale les pouvoirs nouveaux tireraient de leur origine, du suffrage universel dans sa plus complète sincérité !

Quoi qu'on dise ou qu'on fasse *contre nous*, il n'en est pas à nos yeux de la prorogation des pouvoirs de Louis-Napoléon Bonaparte comme de la loi du 31 mai. Nous persévérons à regarder la réélection du Président de la République comme le seul expédient temporaire pour le salut de la France.

On nous a souvent répété qu'une prorogation de la prési-

dence de Louis-Napoléon Bonaparte n'était que du provisoire. Mais le provisoire est une des grandes nécessités que subissent toutes les choses de ce monde. L'enfance est le provisoire de la jeunesse ; la convalescence est le provisoire de la santé ; les temps de barbarie et d'ignorance sont le provisoire des siècles éclairés et civilisés. Pendant l'enfance, l'homme croît et se développe ; pendant la convalescence, les forces se réparent ; pendant les temps de barbarie et d'ignorance, à la vue des maux et de l'abrutissement de l'humanité, les hommes de génie se révèlent et dictent de nouvelles lois au genre humain.

Savez-vous ce qui se produira pendant ce nouveau provisoire de la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte ? Le respect de la loi, du pouvoir, s'affermira dans nos mœurs ; et pendant que la société reprendra son mouvement régulier de travail, le socialisme se désarmera et se débandra. Un grand parti factieux ne peut vivre qu'avec une armée toujours sur le pied de guerre, qu'à l'aide d'une propagande active de ses doctrines, et, pour tout cela, il faut un budget assuré et l'espérance d'une victoire prochaine. Quatre ou cinq années de provisoire suffiraient certainement à épuiser les ressources d'argent et à décourager la persévérance du socialisme.

Je reviendrai sur toutes les conséquences que peut offrir le rappel de la loi du 31 mai. Mais que les hommes honorables qui ont accepté la glorieuse tâche de sauver la France le sachent bien : la France ne demande qu'à être sauvée. C'est un coup de fortune pour des hommes d'État qu'une pareille situation, et, pour y réussir, il ne leur faut que des idées, de l'initiative, de la verve, du talent, une sage audace et beaucoup de courage.

D' L. VÉRON.

20 mai.

I.

La tranchée est ouverte. On a commencé le feu à propos de la révision de la Constitution : la presse, par une vive polémique; l'Assemblée nationale, par les résolutions diverses des partis qui la composent : le pays, par d'innombrables pétitions.

Tous les journaux qui ont fait l'honneur d'une réplique à nos attaques contre la loi du 31 mai s'accordent, sans exception, à considérer l'abrogation de cette loi comme une politique nouvelle. C'est donc pour nous un devoir, dans la crise qui commence, de ne point nous arrêter en route, de défendre cette politique nouvelle que nous croyons sage, et de laisser échapper de notre main toutes les vérités bonnes à dire contre la loi du 31 mai.

II.

Je ne sache pas d'homme politique, d'homme d'État, qu'on puisse étudier avec plus de profit que M. Thiers. Vous le surprenez aussi habile à trouver des idées et des formules de gouvernement que des idées et des formules d'opposition.

Dans son orgueil de tribun, M. Thiers veut-il, comme à Louis-Philippe, faire au Président de la République une mauvaise querelle, il rassemble avec dextérité quelques faits épars et sans importance; il supplée à la qualité des arguments par la quantité; il devient rhéteur. Mais le grand tacticien bientôt se révèle, et il trouve moyen d'inquiéter les esprits, préparés et prévenus, en s'écriant, à la fin de son discours, d'une voix défaillante : *L'Empire est fait!*

Dans un intérêt que nous apprécierons plus tard, M. Thiers veut-il battre en brèche le suffrage universel, pour s'assurer la bienveillante attention de la majorité, il ne dit point à l'Assemblée nationale : « Je viens demander une nouvelle loi électorale ; » de sa voix stridente, il s'écrie dès les premières phrases de son discours : « Je viens appuyer une loi contre les vagabonds. » On remarquait devant M. Thiers que les Montagnards avaient mal attaqué la loi du 31 mai. Il répondit en riant : « Si cette loi avait été attaquée par moi, je n'aurais pas voulu être chargé de me répondre. »

Quel autre que M. Thiers eût su tourner la difficulté de porter les premiers coups au suffrage universel ? M. Thiers prétend n'y pas toucher : il ne supprime que trois millions d'électeurs ; il défend seulement la société menacée par les vagabonds.

On nous accuse de faire peur aux hommes d'ordre des menées et des résolutions des socialistes pour cette fatale époque de 1852, et M. Thiers a eu l'esprit, le talent, l'habileté de faire presque trembler depuis un an la majorité de l'Assemblée nationale devant la seule puissance des vagabonds.

Cette première impression de terreur produite, combien on a peu regardé à la définition du vagabond. Quiconque n'a pas trois ans de domicile dans la même commune, vagabond ! M. Granier de Cassagnac citait il y a peu de jours de très honnêtes gens que la loi du 31 mai classe parmi les vagabonds. M. Thiers et M. Mignet ne seraient venus à Paris de la ville d'Aix que depuis deux ans et onze mois, vagabonds ! D'honnêtes commerçants de Paris retirés depuis deux ans et onze mois dans je ne sais quel département, vagabonds ! Le garçon de ferme que les fermiers se disputent pour sa bonne conduite, et qui a passé d'une métairie dans une métairie voisine, mais placée dans une commune limitrophe, vagabond ! Le médecin, l'avocat, l'artiste, l'homme de lettres, qui n'ont point réussi à Paris et ne sont revenus que depuis deux ans et onze mois à la vie humble

du toit paternel, vagabonds ! En regardant autour de soi , parmi les hommes d'ordre , dans ses relations d'affaires , parmi ses amis intimes , on est effrayé de rencontrer tant de vagabonds !

Certes , c'est la première fois que les vagabonds sont ainsi définis , et figurent , comme exposé des motifs , dans une loi électorale.

III.

Napoléon détestait les idéologues et les philanthropes dès les premiers jours du XIX^e siècle , et pourtant il n'avait pas assisté à l'œuvre fatale qu'ils ont presque accomplie dans notre temps. La triste conséquence des idées qu'ils ont propagées et des lois dont ils ont préparé les textes , c'est qu'aujourd'hui on traite les honnêtes gens comme de la canaille , et la canaille comme d'honnêtes gens.

Votre loi électorale du 31 mai est-elle sincère ? Faites mieux ! Par une loi nouvelle , armez le pouvoir du droit d'expatrier les repris de justice , les forçats libérés ; ne vous complaisez pas à perfectionner des prisons cellulaires , des maisons de détention ; imitez l'Angleterre : fondez des colonies , et n'hésitez pas à y déporter tous les factieux , tous les bandits qui n'auront pas craint d'attaquer la société. Votre loi électorale du 31 mai deviendra en peu de temps une lettre morte ; il n'y aura bientôt plus de vagabonds ; le véritable vagabondage mène bien vite au crime.

IV.

Un journal qui poursuit , sous le patronage et avec la plume de plusieurs légitimistes et d'anciens ministres de Louis-Philippe , l'idée de la fusion , *l'Assemblée nationale* , nous dit surtout : « Abroger la loi du 31 mai , c'est céder à la peur. »

S'il est avéré que ce pays-ci, audacieux sur le champ de bataille, subit, dans les mauvais jours des révolutions, de véritables paniques, c'est un fait dont nos hommes d'État doivent pourtant tenir compte. Le lendemain de cette révolution du 24 février, et lors de l'invasion de l'Assemblée nationale, au 15 mai, avons-nous donc vu tant de héros ?

D'ailleurs, quand il s'agit de sérieux dangers pour la vie des populations laborieuses et paisibles, quand on peut craindre de faire couler le sang humain, législateurs, hommes du pouvoir, ayez peur ! Il y a une politique qui a été et qui sera maudite dans tous les âges : c'est celle qui peut allumer la guerre civile.

Savez-vous ce que représente, pour tous les amis d'une monarchie quelconque, la loi du 31 mai, et pourquoi ils s'en font les ardents chevaliers ? Cette loi à leurs yeux est déjà un affaiblissement, peut-être même un prochain danger pour la république modérée. Le Président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, réélu sous l'empire de cette loi, verrait certainement diminuer ses six millions de suffrages du 10 décembre 1848 ; et si le socialisme ne remportait pas la victoire, Louis-Napoléon Bonaparte ne serait plus qu'un pouvoir appauvri et bientôt menacé. Qu'on le sache bien, il y a quelque chose qui plairait encore bien plus que la loi du 31 mai, à tous ceux qui veulent impatientement une restauration de Henri V, l'installation d'une régence, ou le triomphe de la fusion : ce serait que le pays ne se mêlât point de ses affaires, et que le président de la République fût tout simplement élu par l'Assemblée nationale. Les chefs de tous ces partis prétendraient alors aux rôles de maires du palais, et tandis que la France demande un gouvernement appuyé sur le suffrage universel, puisant sa force dans son origine, tous ces chefs de partis, qui depuis vingt ans se disputent le pouvoir, voudraient que le président de la République fût placé sous la férule de leur tutelle, et que la France se

prêtât à tous les dangereux expédients de leurs rivalités et de leur ambition.

On a reproché au *Constitutionnel* d'inventer chaque jour des solutions, bien que nos solutions n'eussent d'autre but que le salut de la société. Il s'invente bien d'autres solutions dans ces quelques salons de Paris où l'importance politique est restée une habitude et un besoin : solution en faveur de Henri V ; solution en faveur du comte de Paris et d'une régence orléaniste ; solution en faveur du prince de Joinville ; solution en faveur de la fusion. Livrez donc aujourd'hui les destinées de la France à tous ces partis qui ne veulent point de ce qui est et qui s'entendent si peu sur le gouvernement nouveau à choisir et à installer !

Le journal de la fusion ne nous a point encore donné tous les développements de l'idée qu'il poursuit ; il n'a point encore révélé tous ses secrets ; mais, si nous sommes bien informé, le parti de la fusion comprendrait dans son traité de paix générale le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Le président actuel de la République ne serait point emprisonné à Vincennes, il ne serait point banni de France. On compterait même avec lui, pour peu qu'il s'engageât à mener à bien une complète et nouvelle restauration. En cas de succès, il aurait droit à de gros revenus, à des titres et à des honneurs ; ce serait un acte sur papier timbré à signer par devant notaire.

Nous ne voulons accuser le patriotisme de personne, et nous sommes convaincu que ceux qui rêvent de semblables négociations veulent tout aussi bien que nous, mais d'une autre façon, le salut de la France.

Le Président de la République, malgré l'éclat et la puissance de son nom, malgré les garanties qu'il a su donner au parti de l'ordre, suffit à peine à contenir les factieux et à défendre la république honnête et modérée, notre seul abri du moment : et vous voulez que Louis-Napoléon Bonaparte, faisant marché de

ses millions de suffrages, puisse de sa parole ou de son épée faire passer la France du suffrage universel à une monarchie !

Si une pareille entreprise se tentait, Louis-Napoléon Bonaparte perdrait à jamais les prétendants, qui, dans un certain avenir, peuvent encore rendre des services à la France ; il se perdrait lui-même, il se déshonorerait ; il livrerait la société désarmée à la terreur et au socialisme.

V.

A notre respect pour le suffrage universel, on a surtout objecté que le rappel de la loi du 31 mai nous donnerait la réélection du prince Louis-Napoléon Bonaparte pour président de la République, mais qu'il donnerait du même coup une chambre rouge.

Cet entraînement électrique des populations des villes et des campagnes en faveur de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte n'était certes point inspiré par des passions anarchiques. Les six millions de suffrages donnés à un seul homme, au Président de la République, lui disaient bien nettement au contraire : Arrêtez les tristes désordres inséparables d'une révolution ; régularisez, administrez, gouvernez si vous pouvez la révolution de février 1848, comme votre oncle sut, avant les folies de l'Empire, régulariser, administrer et gouverner la révolution de 89.

Ce mouvement bonapartiste du 10 décembre 1848 fut ralenti et peut-être contrarié par le comité de la rue de Poitiers, lorsque vinrent les élections de l'Assemblée nationale, au 13 mai 1849.

Ce comité électoral, où se réfugièrent après le naufrage tous les hommes importants des anciens partis, appuya avec bruit, avec éclat, l'élection du président actuel de la République ; mais il se fit plus tard un titre auprès des populations de son dévoué-

ment à Louis-Napoléon Bonaparte. La plupart des hommes appartenant aux anciens partis, et restés fidèles au fond du cœur à la cause qu'ils avaient servie, se réveillèrent donc un beau matin bonapartistes, mais afin d'être élus représentants.

Les élections faites, le comité de la rue de Poitiers dissous, le présent assuré, on songea à l'avenir, et la loi du 31 mai qui, comme on le sait très bien, ne fut surtout inventée et patronnée que par les habiles du comité de la rue de Poitiers, a été faite dans un double intérêt : celui de modérer, pour l'élection des représentants, le mouvement bonapartiste, et celui d'assurer l'élection de tous les hommes des anciens partis, en les replaçant autant que possible devant leurs anciens électeurs.

Abrogez la loi du 31 mai, et le suffrage universel respecté vous révélera la sincérité des opinions de ce pays-ci ; vous aurez dans l'Assemblée nationale une majorité considérable qui aidera le Président à maintenir, à défendre la république modérée, et à assurer ainsi le calme et la stabilité si nécessaires à tous les grands intérêts de la France.

Vous aurez ensuite un certain nombre de légitimistes, dont les opinions sages et honnêtes valent bien d'être représentées et d'être entendues. Enfin, le socialisme et la démagogie viendront aussi s'asseoir en minorité sur les bancs de l'Assemblée nationale pour y défendre l'amour du progrès poussé jusqu'à l'utopie. Les légitimistes nous vanteront le passé ; les socialistes tâcheront de fuir pour leurs rêves le triomphe qu'ils croient assuré dans l'avenir ; mais, au milieu de ces discussions plus ou moins retentissantes, une majorité forte, bien décidée, soutiendra l'édifice du présent en prêtant un fidèle concours au Président de la République.

Après tout, c'est une expérience faite. Le suffrage universel non restreint, qui nous a donné la Constituante et l'Assemblée nationale actuelle, ne nous donnera pas pire : il nous donnera mieux, parce que les esprits sont aujourd'hui plus éclairés sur

les dangers de la France, sur les intrigues des partis, et conséquemment plus résolu.

Après la chute de l'Empire, la Restauration a trouvé une majorité, parce que la paix avec l'Europe était nécessaire à réparer les maux d'une guerre de quinze ans. Après les journées de Juillet, la monarchie de Louis-Philippe a trouvé une majorité, parce que cette royauté d'un Bourbon était nécessaire à nous défendre contre la république, alors redoutée. La république modérée, présidée par Louis-Napoléon Bonaparte, dont le nom a tant de puissance sur les masses, trouvera aussi, n'en doutez pas, une majorité, parce qu'elle est nécessaire à nous défendre aujourd'hui contre la démagogie et le socialisme.

Une nation qui ne s'abandonne pas et à qui il reste trop d'orgueil, de courage et d'honneur pour courber la tête sous le sabre d'un soldat ou sous le couteau de la guillotine ne périt jamais.

D^r L. VÉRON.

25 mai.

On n'applique point assez à la politique l'observation et l'analyse.

Les révolutions de gouvernements, de mœurs et d'idées, qui se sont succédé en France depuis le commencement du siècle, y ont jeté bien des alluvions impures, germes de divisions, de luttes et de discordes; mais plus que jamais aujourd'hui, pour ne pas s'effarer, il faut observer de près, analyser avec précision la situation des esprits, les passions des âmes et l'insanité plus ou moins profonde de l'opinion publique.

Depuis la révolution de février 1848, il n'y a plus seulement en France des opinions politiques; il y a des partis ardents et

des factions plus ou moins disciplinées. Nos hommes d'État ont donc affaire aujourd'hui :

A des factions,

A des partis,

A des opinions.

Des traditions de famille, d'éducation, inspirent certainement encore à un certain nombre d'esprits quelques sympathies pour le principe de la légitimité et pour la branche aînée des Bourbons. Le souvenir si récent des dix-huit années de paix et de prospérité du règne de Louis-Philippe inspire certainement à une assez forte portion du pays quelques sympathies pour la famille d'Orléans. Mais de simples *opinions* politiques ont ce double caractère, de rester calmes et patientes, et de placer au-dessus de leurs regrets du passé et de leurs vœux pour l'avenir les intérêts du présent. Parmi ceux qui, comme M. Thiers, se sont résignés, sinon convertis, à la république modérée, on compte donc un grand nombre de légitimistes et d'orléanistes, mais qui, dans leur conduite et dans leurs votes, montrent autant de prudence que de patriotisme.

Les *partis* représentent bien, il est vrai, des opinions politiques, mais des opinions passionnées.

Les partis ont déjà une organisation et un but; ils mettent leurs regrets et leurs vœux au-dessus de toutes choses, au-dessus du repos et de la prospérité du pays. Les partis ne vont point jusqu'à violer la loi; mais ils agissent et intriguent contre les gouvernements, contre les pouvoirs établis. Les partis réussissent peut-être plus encore à manœuvrer dans les assemblées que dans les cours. Seulement, le jeu de leur tactique et de leurs intrigues n'a jamais été plus à découvert, et conséquemment plus mal à l'aise qu'avec ce huis-clos du suffrage universel. Il ne faut donc pas s'étonner si les partis cherchent à le restreindre, pour arriver ensuite à le supprimer.

Le parti des républicains de la veille n'a-t-il pas tout osé

pour le succès de l'élection du général Cavaignac comme président de la République? Eh bien! malgré la plus active propagande, l'opinion plus sage de ces républicains du lendemain, qui forment l'immense majorité du pays, a pu, grâce au suffrage universel, donner six millions de voix à Louis-Napoléon Bonaparte.

Quant aux *factions*, elles ne sont que des partis armés.

Les factions n'hésitent ni à renverser les pouvoirs debout, ni à violer les lois. Tantôt elles se laissent dominer par les partis qui les inspirent; tantôt elles les dominent, marchent à leur tête, et leur disent d'une voix menaçante : Suivez-nous! M. Ledru-Rollin, ce chef de la démagogie qui, à force de talent et de courage, aurait pu, lors de l'échauffourée du 13 juin, arrêter le bras des factieux, eut la faiblesse de leur obéir.

Avec la loi du 31 mai pour mot d'ordre et pour drapeau, avec ce prétexte de guerre civile, les factions socialistes sommeraient certainement tous les hommes avancés de la démocratie de marcher à leur tête. La loi du 31 mai rappelée, les hommes les plus avancés de la démocratie combattraient, arrêteraient, nous n'en doutons pas, par prudence, toute tentative de révolte et de pillage, et parviendraient à dominer les factions socialistes.

Les factieux se sentent impuissants quand ils n'ont point, pour leur commander, des chefs éclatants qui les aident et les protègent *consilio manuque*.

Ainsi, sous le suffrage universel, les coups de dés se jouent en plein soleil, entre l'opinion publique, les partis et les factions.

Les anciens gouvernements avaient pour arme contre les partis, contre leurs manœuvres, les idées, l'initiative, le talent, l'adresse des hommes d'État.

Contre les entreprises des factions, les anciens gouverne-

ments n'avaient, malheureusement, que les coups de fusil et la mitraille.

Le pouvoir, en France, nous le disons avec conviction, a aujourd'hui une autre arme contre ses ennemis : c'est la pression pacifique et si puissante de l'opinion publique par le suffrage universel !

Oui, ne craignons pas de le dire, cet ensemble d'opinions politiques privées qui forment l'opinion publique n'est jamais un embarras pour les gouvernements, tant que ces gouvernements restent dans les limites de la loyauté et de la justice, sans cesser de se faire craindre, obéir et respecter.

Oui, nous ne craignons pas de le dire, pour déconcerter les intrigues des partis, pour contenir et vaincre les factions sous le suffrage universel, la réaction de l'opinion publique suffit, si le pouvoir sait lui inspirer une juste confiance à force d'honnêteté dans sa vie politique, à force de courageuse résolution à faire respecter les lois.

Le roi Louis-Philippe, dont la mémoire nous inspire tant de respect, a montré pendant son règne autant d'esprit politique, autant de tactique habile et rusée que tous les hommes d'État parlementaires qui lui disputaient pied à pied le pouvoir. Il s'agissait un jour de vaincre le mécontentement du maréchal Soult. Le Roi entraîna le maréchal dans un cabinet voisin, pendant une séance du conseil des ministres. Cette causerie intime dura longtemps ; mais, pour faire prendre patience aux autres membres du cabinet, qui attendaient la rentrée des deux personnages, le Roi entr'ouvrit une porte et leur dit en riant : « Encore une minute ! tout va bien : nous avons déjà pleuré ! »

Ne demandez pas au Président de la République, que nous avons l'honneur d'approcher y a quelques mois, de ces ruses d'esprit, de ces promptitudes ou de ces faux semblants d'émotion, de ces coquetteries parlementaires. Il se montrerait sans

doute moins habile que Louis-Philippe à venir à bout des prétentions d'hommes d'État habitués à se surfaire; moins habile que Louis-Philippe à manier et à soumettre des caractères récalcitrants; mais, en revanche, s'il semble s'abstenir de soins minutieux envers les personnes, nous lui avons toujours reconnu de ces qualités élevées et dignes que comprennent les masses; à défaut de paroles persuasives et entraînantes, il se révèle constamment en lui de ces sentiments d'honneur, simples et calmes, qu'il sait exprimer dans un parfait langage quand l'occasion le contraint à parler aux populations.

Le suffrage universel va bien à l'éclat du nom de Louis-Napoléon Bonaparte, et les vertus de caractère de Louis-Napoléon Bonaparte vont bien au suffrage universel. Il y a dans cet accord sympathique une puissance incontestable. La loi du 31 mai vient, selon nous, affaiblir cette double puissance. Le suffrage universel restreint perd de son action électrique, et le Président de la République peut perdre de son autorité et de son prestige en n'allant pas jusqu'au bout de sa politique honnête.

DR L. VÉRON.

10 septembre.

I.

Ni pamphlet ni satire : la vérité sur notre société telle que de grands esprits l'ont faite.

Nous sommes tous les fils de 89; mais, bien entendu, nous ne voulons honorer que les sentiments d'humanité, que les qualités d'esprit de nos grands parents. Nous ne voulons que continuer leur belle œuvre de progrès, de bien-être et de civilisation pour le genre humain tout entier, les nègres compris.

L'instruction et l'égalité pour tous, tels ont été et tels sont encore aujourd'hui les vœux de la philosophie du XIX^e siècle.

Pour obéir à ces vœux, l'Empereur fonda l'Université. La loi de 1833 décréta les instituteurs primaires.

L'Université a dû le rang honorable et élevé qu'elle occupe encore dans l'État à la gloire littéraire, aux travaux philosophiques, aux travaux historiques de quelques-uns de ses enfants. Certes, on n'accusera point l'Université d'avoir refusé aux générations nouvelles le pain quotidien de l'esprit et du savoir. L'Université nous prend presque au sortir du sevrage, pour bourrer notre intelligence de grec, de latin, d'allemand, d'anglais, de mathématiques, de géographie, d'histoire, de philosophie, de chimie, de physique, d'histoire naturelle, d'anatomie. L'ignorance est traitée comme ce cruel fléau, la petite-vérole, et le diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences est presque imposé à tous comme le certificat de vaccine.

La loi de 1833 fut, pour l'instruction de tous, un grand pas de fait en avant : elle imposa à toutes les communes l'obligation d'un instituteur primaire. Les écoles normales primaires, où se forment les instituteurs communaux, leur enseignent l'histoire ancienne et moderne, la géographie, l'arithmétique complète, les éléments de géométrie, le dessin linéaire, l'histoire naturelle, l'analyse logique et grammaticale, la musique, et d'autres choses encore que nous omettons. La loi de 1833 n'avait élevé qu'à 200 francs le minimum du traitement des instituteurs primaires. Depuis la révolution de 1848, ce minimum a été augmenté; mais il n'en reste pas moins certain que, dans nos villages, le plus grand nombre des instituteurs ne peut gagner que 6 ou 700 francs par an, y compris la rétribution des élèves; et le plus souvent, ces rétributions ne peuvent être payées qu'en nature, en châtaignes, en pommes de terre, en haricots!

Dans ces derniers temps, nous nous sommes surtout engoués

d'écoles d'agriculture. De petites colonies se sont établies avec l'aide du gouvernement, avec l'argent de la bienfaisance et du budget, et on a tenté de faire de savants agriculteurs des jeunes détenus, qu'autrefois on retenait dans une prison, mais où du moins on leur apprenait une profession, un métier, à gagner 4 ou 5 francs par jour.

Ainsi, il faut le reconnaître, de grands esprits, tous les gouvernements qui se sont succédé, la charité publique, ont pris à tâche de veiller sur chaque enfant qui naît et de multiplier les établissements où l'on peut aller puiser l'instruction et le savoir. Mais voici le fait important que nous voulons mettre en relief : là s'arrêtent la tutelle, la prévoyance, la paternité de notre société, pour cette jeunesse qui, croyant tout savoir, ne peut manquer ni d'orgueil ni d'ambition. Pourrait-il en être autrement dans un temps où, pour un prix de thème grec en cinquième ou en sixième, on voit, dès l'âge de neuf ou dix ans, son nom glorifié dans les gazettes.

Sous l'Empire, on disait à chaque conscrit partant pour nos grandes guerres : « Tu as dans ton sac un bâton de maréchal. L'égalité pour tous. » Mais les batailles meurtrières où se gagnait de grade en grade ce bâton de maréchal diminuaient bien le nombre des prétendants.

Aujourd'hui, ne dit-on pas de même à tous les élèves de nos collèges, à tous les élèves de nos écoles primaires : « Égalité pour tous. Vous êtes bachelier, officier de santé, docteur en médecine, licencié en droit ; vous avez fait votre stage, et vous êtes avocat ! Vous pouvez devenir représentant, préfet, ambassadeur, ministre, même empereur, même dictateur ! » Il y a mieux ! Depuis toutes nos révolutions, tout le monde n'a-t-il pas été préfet, ambassadeur ou ministre, et depuis la révolution de 1848 n'a-t-on pas même vu certains commissaires du gouvernement provisoire ayant plus d'amour pour la république

que pour la grammaire, ayant plus de prison que d'orthographe!

Ainsi on enseigne bien des choses à nos jeunes générations ; mais ce qu'on cultive surtout en elles, croyez-le bien, c'est l'orgueil, l'orgueil le plus résistant à se laisser désarmer, une ambition impossible à satisfaire, et surtout un besoin d'égalité poussé jusqu'à l'aveuglement, jusqu'à la folie.

Croyez-vous donc que lorsque, reçu à grand'peine instituteur primaire, on n'a pour vivre que 4 à 600 francs par an, on soit bien disposé à prêcher l'ordre, la morale, le *statu quo*, le respect de nos institutions, l'obéissance aux lois et l'amour le plus dévoué au gouvernement du pays? Croyez-vous donc que le bachelier, le licencié, le médecin, l'avocat, le peintre, le statuaire, le musicien, lauréats ou non lauréats, et même le jeune agriculteur, pauvres diables que vous jetez sur le pavé de Paris sans argent et sans espérance après les avoir bercés des rêves les plus dorés, restent les plus chauds amis de l'ordre, les ennemis les plus acharnés des clubs, des complots et des émeutes, et ne soient pas toujours prêts à s'embrigader, à se discipliner, sous un chef ambitieux prêchant la démagogie et le socialisme, flattant et exploitant les mauvaises passions de tous ceux qui n'ont d'autres conseillers que la misère ou les désenchantements d'un cœur ulcéré!

La protection, les bienfaits de la société finissent, selon nous, à cette heure décisive de la vie de l'homme où cette protection et ces bienfaits devraient commencer. Je ne prétends point qu'on fasse trop pour les jeunes gens ; mais peut-être faudrait-il faire plus pour eux au moment où ils viennent demander à la société, qui leur a appris tant de choses, l'emploi de leur savoir ou de leurs talents, une existence, un avenir, une place dans le monde et du pain!

Qu'on ne cherche point dans mes paroles d'accusations perfides ou lâches contre notre civilisation, contre nos lois. Jamais

la charité publique n'a pris de formes si diverses pour multiplier et pour cacher ses bienfaits, pour épargner même la dette de la reconnaissance aux malheureux et à ceux qui souffrent; jamais on ne s'est tant préoccupé du bien-être général, de la vie à bon marché, de vêtements à bas prix. C'est là de la politique, et de la grande politique en face de l'accroissement si rapide de nos populations.

Nous lisons dans un livre sur les colonies agricoles de mendians, jeunes détenus, orphelins et enfants-trouvés, publié par MM. de Lurieu et H. Romand, le fait suivant :

« Madame Rendswoude a partagé toute sa fortune entre les trois hospices d'orphelins du culte réformé de La Haye, de Delft et d'Utrecht, pour y faire élever, d'une manière toute spéciale, un certain nombre d'enfants du sexe masculin.

« Les régences ou administrations doivent choisir les sujets les plus distingués par les qualités du cœur et de l'esprit. Ainsi, complètement adoptés par l'œuvre, ces orphelins reçoivent une éducation appropriée à leurs dispositions.

« On les prépare aux carrières libérales, comme la médecine et les arts; suivant le vœu de la testatrice, on excepte le barreau et l'Église. L'œuvre est grande jusqu'au bout envers ses élèves : elle les envoie, à ses frais, compléter leurs études aux universités et même aux écoles d'Italie, s'ils sont artistes. Enfin, quand leurs études sont achevées et qu'ils sont pourvus d'un état, l'institution, en mère attentive et généreuse, leur donne les moyens d'attendre LE TRAVAIL, LES COMMANDES ou LA CLIENTÈLE. »

Nous aussi, après avoir pourvu à l'instruction des générations nouvelles, efforçons-nous de pourvoir au TRAVAIL, aux COMMANDES, à la CLIENTÈLE !

Au 14^e siècle, toute l'opposition philosophique contre le christianisme déjà triomphant affectait la barbe inculte, le manteau uni et de couleur sombre, et le désordre des vête-

ments. Julien-l'Apostat, disciple de cette école, n'ajouta que les brodequins de pourpre à ce costume lorsqu'il devint César. Comme au iv^e siècle, ne voyons-nous pas nos philosophes, nos libres penseurs, nos démagogues et nos socialistes, affecter aujourd'hui la barbe inculte, porter la vareuse et le bourgeron, comme on portait, en 93, la carmagnole, et conspirer ainsi publiquement, par le costume du moins, contre les délicatesses de notre société et contre les distinctions sociales qui peuvent se révéler à l'extérieur ? Le pinceau de M. Courbet honore surtout les casseurs de pierres.

II.

Certes, au milieu d'une pareille société, telle que de grands esprits l'ont faite, au milieu de passions aveugles qui n'ont jamais été plus surexcitées, la loi du 31 mai sera un admirable prétexte, une belle occasion, pour entraîner et pour élever jusqu'au rôle de missionnaires politiques ceux qui ne demandent qu'à renverser la société sens dessus dessous. Toutes ces passions se contiennent et se contiendront jusqu'en 1852; mais leurs armements, leur résolution et leur impatience pour le combat, leurs projets après la victoire, inspirent de l'effroi même aux chefs qui les commandent. Par le rappel ou par de profondes modifications de la loi du 31 mai, par une conduite ferme, mais conciliante, vous jetteriez la division dans les rangs de l'armée des démagogues et des socialistes, et vous diminuerez de beaucoup les chances et les dangers d'une catastrophe en 1852. Vous ramèneriez à la défense de la société les hommes qui n'obéissent qu'à des passions politiques, et dont l'âme honnête réprouve la guerre civile et le pillage. Une loi qui écarte de l'urne du scrutin plus de trois millions d'électeurs comme vagabonds n'est-elle pas une loi de violence et de défi ?

Nous vivons dans un singulier temps ! Contre tout accident, nous ne connaissons d'autre expédient que des lois nouvelles, oubliant complètement les lois qui existent, et qui se trouvent ainsi annulées et contredites.

M. Thiers appelle vagabonds, dans cette loi du 31 mai, tous ceux qui ne peuvent faire preuve de trois ans de domicile. L'article 269 du Code pénal déclare le vagabondage un délit, et l'article 270 le définit ainsi : « Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession. »

Ainsi, devant la police administrative et devant la police judiciaire, il faut trois conditions pour constituer le vagabondage : défaut de domicile certain, défaut de moyens de subsistance, défaut de métier ou de profession habituelle. Supprimez une seule de ces trois conditions, il n'y a plus de vagabonds.

La police administrative est impuissante à prévenir les délits, et est contrainte par notre Code pénal de ménager certains malfaiteurs qui se sont placés en dehors de la société. Elle peut bien saisir le bandit errant qui rôde de commune en commune, cherchant chaque soir un gîte dans une ferme isolée, mendiant sa nourriture et attendant l'occasion de quelques vols ; mais les vagabonds de Paris et des grandes villes, les plus nombreux et les plus à craindre, en payant chaque soir un garni 20 centimes, ou en payant 3 francs une quinzaine d'avance, ont *un domicile certain*.

Ainsi, d'un côté, le Code pénal ne donne aucun moyen de poursuivre et de saisir les vagabonds, ennemis nés de la société ; de l'autre, la loi du 31 mai, loi aveugle et qui va contre son but, interdit l'accès du scrutin à *tous les vagabonds* qui ne peuvent point prouver trois ans de domicile, vagabonds parmi lesquels on compte nécessairement les plus honnêtes gens du monde, les plus dévoués à l'ordre et à la prospérité du pays.

C'est là une sage et prévoyante législation ! On exclut du suffrage universel une foule de citoyens paisibles ; mais on se garde bien de priver des droits de la liberté individuelle les ennemis de la tranquillité publique, de tout gouvernement, ces véritables vagabonds qui grossissent chaque année les statistiques criminelles, et qui constituent cette population si nombreuse des *récidivistes*.

Mais sortons des textes et tenons à nos hommes d'État, au pays, un langage plus élevé. Pour expliquer toutes les révolutions de ce monde, toutes les invasions de barbarie qui ont sévi sur l'humanité, il faut s'en prendre aux passions, aux folies des hommes, aux fautes de ceux qui se sont élevés jusqu'à la faite du pouvoir, ou reconnaître dans ces immenses catastrophes de l'histoire la main de Dieu, qui protège ou bouleverse les empires, suivant les secrètes volontés de sa puissance et de sa justice.

Admettez-vous que, s'interdisant la guerre d'Espagne, s'interdisant la guerre de Russie, et négociant la paix, l'empereur Napoléon serait mort sur le trône, laissant l'héritage de sa couronne et de sa gloire à ses descendants ?

Admettez-vous que Charles X, s'arrêtant devant la signature des ordonnances de juillet, négociant avec l'opposition parlementaire ou faisant appel au pays, eût laissé à sa race illustre l'héritage de ses vertus et de sa couronne ?

Admettez-vous que Louis-Philippe, sans les banquets, ne signant point son abdication, ne partant point pour l'exil, négociant avec la Chambre des députés ou avec le pays, vivrait encore sur le trône, honoré, estimé de tous, et entouré de ses fils ?

Admettez-vous, en un mot, que, sans ce délire d'ambition qui perdit l'Empereur, la France n'eût point été envahie par l'Europe ; que, sans les ordonnances, la révolution de Juillet n'eût point éclaté ; que, sans l'abdication et la fuite de Louis-

Philippe, nous n'eussions point été surpris par la révolution de février 1848! Si vous admettez tout cela, prenez garde de commettre à votre tour de ces fautes qui perdent les nations et ruinent les sociétés. Que tous ces exemples fameux vous éclairent et vous retiennent; appelez-en à votre sagesse, à votre raison, devant de si terribles responsabilités; craignez, en maintenant la loi du 31 mai, de faire comme Louis-Philippe, comme Charles X, comme l'empereur Napoléon, et de donner vous-mêmes le signal d'une révolution qui, n'ayant plus de trône à renverser, s'en prendrait à la société, à la civilisation, et attirerait une troisième fois sur la France cette ruine et cette honte, l'invasion des barbares.

Si vous pensez, au contraire, que la main de Dieu ordonne et dirige les destinées des empires, et décrète les révolutions pour l'avenir de tous et pour les progrès de la civilisation, respectez les décrets d'en haut, et, pour lutter avec impuissance contre le suffrage universel, ne venez point provoquer de ces guerres civiles qui emportent tout sur leur passage, le foyer, la famille et les autels.

D^r L. VÉRON.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

LA RÉPUBLIQUE DE 1848.

INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — Le drapeau rouge. — M. Lamartine menacé de mort. — La garde mobile. — Les idées nouvelles politiques et sociales. — Abolition de la peine de mort. — *Confiance! confiance!* par M. E. de Girardin. — M. Lamartine à l'Opéra. — M. Lamartine veut sauver les anciens ministres et la famille royale. — M. Lamartine chez M. le comte de Montalivet. — M. Kroker et M. Lamartine. — Nouvel assaut pour l'organisation du travail. — LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA RÉPUBLIQUE. — LES FINANCES SOUS LA RÉPUBLIQUE. — Une brochure sur les finances, par M. Achille Fould. — LES JOURNÉES DE JUIN. — Deux épisodes. — ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Le général Cavaignac. — Le prince Louis-Napoléon. — Mes relations et ma conduite politique sous la présidence de la République. — La loi du 31 mai. — Je reçois de justes reproches à l'Élysée.

CHAPITRE II.

M. LE COMTE DE MORNY.

M^{me} de Souza. — Le comte de Flahaut et le comte de Souza. — M^{me} de Souza en Suisse. — *Adèle de Sénange* et *Eugène de Rothelin*. — Le prince de Talleyrand et le jeune de Morny. — M. le comte de Morny sous-lieutenant au 1^{er} régiment de lanciers. — M. de Morny à Mascara et à Constantine. — M. de Morny et le capitaine Changarnier. — M. de Morny en Auvergne; — son élection comme député; — son premier discours à la Chambre; — un article dans la *Revue des deux Mondes*. — M. de Morny amateur de tableaux et de hautes curiosités. — Un décret de l'empereur Napoléon III.

CHAPITRE III.

LES PROJETS DE COUPS D'ÉTAT.

Coups d'Etat des divers partis. — Projet de coup d'Etat entre le général Changarnier, M. le comte de Morny et M. Thiers. — L'Assemblée législative. — Ses hostilités. — *Un ordre du jour*. — Ni un jour, ni un écu. — Faux rapport d'un agent de police. — M. de Rémusat. — Sa proclamation au peuple français. — Les pèlerinages. — Attitude et conduite du prince Louis-Napoléon. — Un mot de Mirabeau. — Le 31 mai 1852. — Une réunion dans les bureaux de la Chambre entre M. le comte Molé, M. le duc de Broglie, M. le comte de Morny et M. Berryer. — M. Léon Faucher. — Réunions chez M. le comte Daru pour la révision de la Constitution. — M. de Montalembert. — Déportation à Noukhaliva. — Proposition Baze. — Proposition Pradié. — Les deux dictatures. — Deux projets de coup d'Etat non exécutés. — Le coup d'Etat Carlier. — Un dîner à Saint-Cloud. — Un article du *Constitutionnel* contre les coups d'Etat. — Le 18 novembre 1851, proposition Baze discutée. — Le Président de la République à l'Élysée. — Un mot historique du général Saint-Arnaud.

CHAPITRE IV.

LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851.

La proposition Pradié. — Distribution des récompenses à la suite de l'exposition de Londres au cirque des Champs-Élysées. — Discours du Président. — Un anniversaire. — Dîner et soirée à l'Élysée. — M. Mocquart. — M. Vieyra. — Son entretien particulier avec le Prince. — Réunion dans le cabinet du Prince. — Dernières paroles de M. de Morny. — Un mot de M. Mocquart. — Un papier oublié. — MM. Mocquart et de Saint Arnaud. — L'ÉLYSÉE. — La cavalerie de Saint-Germain et de Versailles. — Promenades du Président dans Paris. — Les faux bruits. — Dernières résolutions. — La princesse Mathilde. — M. de Persigny. — PRÉFECTURE DE POLICE. — Arrestations. — LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — L'aspect de Paris dans la matinée. — Une visite à M. de Morny. — Le vote secret. — La commission consultative. — Un ministère complet, le 3 décembre. — Les mauvaises nouvelles. — M. Léon Faucher et M. le comte de Montalembert. — Les dépêches télégraphiques entre le ministre de l'intérieur et le préfet de police. — Comment je me procurai ces dépêches. — Correspondance entre le ministre de l'intérieur et le général en chef de l'armée. — ETAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE. — M. de Menneval se rend chez M. Vieyra. — *Etat d'armement* de la garde nationale. — Ordres adressés par le général Lawastine aux chefs des légions. — Les députés réunis à la mairie du x^e arrondissement. — Les diverses mairies de Paris. — Le colonel Vieyra.

CHAPITRE V.

LES FEMMES ET LES SALONS SOUS L'EMPIRE, SOUS LA RESTAURATION, SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

Le cardinal Mazarin. — Le chancelier Maupeou. — Le duc de Wurtemberg. — Jean V de Bretagne. — Une lettre de Napoléon I^{er} à Joséphine. — Madame de Staël. — Madame Roland. — Madame de Montesson. — Madame Récamier. — Les femmes célèbres par leur beauté sous l'Empire. — Les femmes sous la Restauration. — Madame la marquise de Castries. — La duchesse de Guiche. — Madame de Saint-Aulaire. — La jeune duchesse de Broglie. — Les femmes sous la monarchie de Juillet. — L'Opéra. — Quelques portraits. — Les femmes d'affaires. — Transactions entre les blasons et les bilans. — Les cercles, les clubs et le cigarre.

CHAPITRE VI.

APPENDICE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE DE DECAMPS, écrite par lui-même. — Son enfance. — Ses maîtres. — Bouchot et Abel de Pujol. — M. le baron d'Yvry. — Voyages. — M. Ingres. — Barye. — DISCOURS DE M. LE COMTE DE MORNAY, DU 20 FÉVRIER 1845. — MANIFESTE DE LA RÉPUBLIQUE DE 1848 SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE, PAR M. LAMARTINE. — Polémique du D^r L. Véron contre la loi du 31 mai.

ERRATUM.

Une faute d'impression, détruisant le sens de tout un paragraphe, est échappée à l'attention du correcteur : nous rétablissons la phrase telle qu'elle devrait être.

Tome IV, page 81, ligne 6, *au lieu de* : A ce sujet il entama, etc.; *lisez* : Plus tard, dans l'exil, à ce sujet, il entamait, etc.

